LE
MISSIONNAIRE
PAROISSIAL.

SUR
LES CATECHISMES.

TROISIE'ME PARTIE.

SECONDE EDITION.

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/lemissionairepar00gamb

LE MISSIONNAIRE PAROISSIAL, OU SOMMAIRE DES EXHORTATIONS FAMILIERES

Sur le Symbole des Apôtres, l'Oraison Dominicale, la Salutation Angelique, & autres Veritez du Christianisme.

En faveur des Curez, Vicaires, & Ecclesiastiques de la Campagne,

Pour l'instruction du simple Peuple, dans les Prônes & Catechismes.

Tres-utile aussi pour ceux qui s'employent dans les Missions.

Par M. A. GAMBART, Prestre.

III. PARTIE.

A PARIS,
Chez JACQUES DE LAIZE-DE-BRESCHE, rue S. Jacques, au dessus de la Fontaine S. Benoist, à l'Image S. Joseph.

M. DC. LXXXV.
Avec Approbation & Privilege.

CATECHISME DE LA DOCTRINE CHRE´TIENNE, sur le Symbole des Apoſtres.

Exhortation à faire au commencement du Catechiſme, pour la premiere fois.

Hæc eſt vita æterna, ut cognoſcant te ſolum Deum verum, & quem miſiſti Ieſum Chriſtum. Joan. 17. 3.

PRELUDE.

NOUS vous avons déja dit, N. lorſque nous entreprîmes de vous expliquer ce qui étoit de la Doctrine Chreſtienne, que la Vie eternelle conſiſte en la connoiſſance d'un vray Dieu, & de noſtre

Seigneur Jeſus-Chriſt, qui a eſté envoyé pour nous racheter.

Nous vous avons dit enſuite, ce que c'eſtoit de la Doctrine Chrétienne, en quoy elle conſiſtoit, & quelle eſtoit l'importance de cette Doctrine : Mais comme nous n'avons traité des Matieres de la Foy & de l'Eſperance qu'en general, & que nous n'en avons fait que deux ou trois Entretiens ; parce que nous nous ſommes plus attachés à vous expliquer ce qui eſtoit des Sacremens & des Commandemens de Dieu avec beaucoup plus d'étenduë, ſans dire que peu de choſes du *Credo* & du *Pater*, nous avons reſolu preſentement dans le courant de cette année (ſi Dieu nous en fait la grace) de vous expliquer plus au long ces deux parties de la Doctrine Chreſtienne, & qui en ſont les principales.

PARTITION.

Entreprenant donc de vous expliquer le Symbole des Apoſtres, que l'on appelle communément le

Credo, il eſt à propos de vous faire voir premierement, l'excellence & la neceſſité de ſçavoir le Symbole. 2. Ce que veut dire le mot de Symbole, qui l'a compoſé, & pourquoy. 3. Les choſes principales contenuës dans le Symbole, & les profits que nous en devons tirer.

I. POINT.

La premiere raiſon qui nous peut faire voir l'excellence du Symbole, & la neceſſité que nous avons de le ſçavoir; c'eſt, que le Symbole eſt comme un abregé de toute la Doctrine qu'un Chrétien eſt obligé de ſçavoir & de croire; En ſorte que celuy-là ne peut pas eſtre ignorant de la Foy, qui ſçait ce qui eſt compris & contenu dans le Symbole. C'eſt comme un abregé de tout ce que les ſaintes Ecritures nous enſeignent de Dieu, & des Myſteres principaux de noſtre Foy : *Symbolum eſt ſumma doctrina à Deo revelata, quam homines Chriſtiani ſcire tenentur, &c.* Perſonne ne peut eſtre ſauvé ſans la connoiſſance du

Myſtére adorable de la Tres-ſainte Trinité, & de celuy de l'Incarnation, qui ſont la plus grande partie du Symbole. Les avantages donc de bien ſçavoir ſon *Credo*, c'eſt d'avoir la connoiſſance des choſes neceſſaires à ſalut; & c'eſt pour cela qu'il y a obligation, ſous peine de peché, de ſçavoir le Symbole. C'eſt une obligation que nous avons contractée au Baptéme.

La ſeconde raiſon qui nous fait voir cette neceſſité, je la tire de ce que diſent les ſaints Peres, qui nous aſſeurent que la pratique de l'Egliſe a toûjours été, de faire tres-ſoigneuſement apprendre le Symbole à ceux qui ſe rangeoient au nombre des Fideles. Saint Auguſtin, au Livre premier de la Doctrine Chrétienne, dit ces paroles: *Accipite regulam Fidei, quod Symbolum dicitur, & cum acceperitis, in corde ſcribite & quotidiè dicite apud vos antequam dormiatis, antequam procedatis veſtro Symbolo vos munite.* Prenez la regle de la Foy, qui ſe nom-

S. Aug. Doct. Chr. c. 1.

me le Symbole ; gravez-la dans vôtre cœur ; ayez-le toûjours en la bouche : & avant que d'aller au lit, ou autre part, muniſſez-vous du Symbole. Saint Ambroiſe exhortoit ſa ſœur de le reciter tous les matins & tous les ſoirs, & toutes les fois qu'elle ſe trouvoit attaquée de quelque erreur ou tentation ; d'autant qu'il eſt la clef qui reſſerre les tenebres de Satan, & qui empêche qu'elles ne ſe répandent dans nos cœurs, & qui donne auſſi entrée aux lumieres de Jeſus-Chriſt: *Symbolum quod ſpecialiter debemus tanquam noſtri ſignaculum cordis ante lucanis horis quotidie recenſere.* Il faut dire tous les matins le Symbole, & en uſer comme de mot du guet, *quo etiam cum aliquid horremus recurrendum eſt.* Saint Leon écrit, que quelque perſonne que ce ſoit, & de quelque condition ou de quelque ſexe qu'il puiſſe eſtre, ne doit ignorer le Symbole. *S. Ambr. lib 3. de Virg.*

La troiſiéme raiſon qui prouve cette neceſſité de ſçavoir le Sym-

bole, eſt que les Conciles mémes l'ont jugé de telle conſequence, qu'ils ont trouvé à propos de déterminer des penitences à ceux qui l'ignorerõt. Le Concile de Mayence veut que ceux qui ne le ſçauront pas, ſoient punis par le jeûne, ou quelqu'autre penitence. Les Meres feroient tres-bien d'obſerver cette regle à l'endroit de leurs enfans, & les Maiſtres & Maiſtreſſes à l'endroit de leurs ſerviteurs; puiſque les Conciles de l'Egliſe l'ont ainſi jugé à propos. Celuy qui entend bien diſtinctement le Symbole, a un plus grand avantage pour demeurer ferme en ſa croyance.

Sçavez-vous enfin, N. que le Symbole des Apôtres, ou le *Credo* que nous appellons, eſt de telle efficace, qu'il n'y a point de meilleures armes contre les tentations du Diable, & principalemant contre celle de la Foy; & qu'il eſt non ſeulement utile contre les Diables, mais auſſi contre les hommes, & particulierement contre les Heretiques

ou libertins. Nous vous en donnerons tantoſt des exemples, aprés vous avoir dit ce que c'eſt que le Symbole, & les raiſons pour leſquelles les Apôtres l'ont compoſé.

II. POINT.

Le mot de Symbole ſignifie deux choſes. La premiere, eſt un aſſemblage de pluſieurs choſes en une, & une contribution faite par pluſieurs pour un méme deſſein; & en ce ſens, le mot de Symbole convient extremément bien au *Credo*, où nous avons premierement un aſſemblage de tous les articles principaux de nôtre croyance, & ce, comme un abregé de tout ce que les Chrétiens ſont obligés de ſçavoir, ainſi que dit le Pape Leon à une Imperatrice. 2. Parce que les Apôtres voulant compoſer le *Credo* auparavant que de ſe ſeparer pour aller par le monde, ils le compoſerent tous enſemble; C'eſt pourquoy nous trouvons autant d'articles comme il y a d'Apôtres, chacun ayant fait & dit le ſien par une *Epiſt.* 13.

inſpiration divine. On dit ordinairement que ſaint Pierre a compoſé ce premier article, *Credo in Deum Patrem omnipotentem Creatorem cœli & terræ.* Je croy en Dieu le Pere tout-puiſſant Createur du Ciel & de la Terre.

Saint André le ſecond, *Et in Ieſum Chriſtum Filium ejus unicum Dominum noſtrum.* Et en Jeſus-Chriſt ſon Fils unique noſtre Seigneur.

Saint Jacques le Majeur, le troiſiéme, *Qui conceptus eſt de Spiritu ſancto, natus ex Maria Virgine.* Qui a eſté conceu du ſaint Eſprit, né de la Vierge Marie.

Saint Jean, le quatriéme, *Paſſus ſub Pontio Pilato, crucifixus, mortuus & ſepultus.* Qui a ſouffert ſous Ponce Pilate, a eſté crucifié, mort & enſeveli.

Saint Thomas, le cinquiéme, *Deſcendit ad inferos, tertia die reſurrexit à mortuis.* Eſt deſcendu aux Enfers, le troiſiéme jour eſt reſſuſcité des morts.

Saint Jacques le Mineur, le ſixiéme, *Aſcendit ad Cœlos, ſedet ad dexteram Dei Patris omnipotentis.* Il eſt monté aux Cieux, eſt aſſis à la dextre de Dieu le Pere tout-puiſſant.

Saint Philippes le ſeptiéme, *Inde venturus eſt judicare vivos & mortuos.* De là viendra juger les vivans & les morts.

Saint Barthelemy, le huitiéme, *Credo in Spiritum ſanctum.* Je croy au ſaint Eſprit.

Saint Simon, le neufiéme, *Sanctam Eccleſiam Catholicam, Sanctorum communionem.* La ſainte Egliſe Catholique, la communion des Saints.

Saint Mathieu, le dixiéme, *Remiſſionem peccatorum.* La rémiſſion des pechez.

Saint Thadée, l'onziéme, *Carnis reſurrectionem.* La Réſurrection de la chair.

Saint Mathias, le douziéme, *Vitam æternam. Amen.* La Vie eternelle. Ainſi ſoit-il.

En ſecond lieu, le mot de Symbole ſignifie marque ou ſigne : *Eſt veluti nota ſeu teſſera qua veri Fideles à falſis dignoſcuntur.* Parce que le Symbole fut fait par les Apôtres, dans le deſſein que le Symbole ſerviroit comme de ſigne & de marque pour connoiſtre les Chrétiens, & les diſtinguer d'avec les Juifs, Payens, Idolatres & Heretiques. Quand les Soldats alloient autrefois à l'armée, on leur donnoit une marque pour les diſtinguer des Ennemis, & cette marque s'appelloit Symbole. De cette coutume militaire on a retenu ce nom ; parce que, comme je vous diſois tout à l'heure, il nous diſtingue des autres : Et en effet, ſi vous y prenez garde, vous verrez qu'il nous diſtingue & ſepare de toutes ces ſortes de Sectes-là, que nous venons de dire.

Premierement, il nous diſtingue des Payens & des Idolatres par le premier article, *Credo in Deum Patrem omnipotentem, &c.* 2. Il nous

diſtingue des Juifs par le ſecond article, *In Ieſum Chriſtum Filium, &c.* 3. Des Heretiques par le huitiéme, *Credo Eccleſiam Catholicam.*

Les raiſons pour leſquelles les Apoſtres ont compoſé le Symbole, ont eſté trois principales.

La premiere, pour eux-mémes, afin qu'ils prêchaſſent tous une méme Doctrine : car puis qu'ils prêchent la Doctrine de JESUS-CHRIST noſtre Seigneur; noſtre Seigneur n'a point enſeigné deux Doctrines ; il n'y a point pluſieurs veritez, il n'y en a qu'une, devant y avoir une grande conformité de Doctrine entre les Prédicateurs Evangeliques, puiſque nous ne prêchons tous qu'un méme Dieu.

La ſeconde raiſon, eſt pour l'union des peuples, afin qu'il n'y eût point de diſſention ny de diviſion entre ceux qu'ils appelleront à la connoiſſance des mémes Myſtéres, à une méme Foy, à une méme Loy, & à une méme Egliſe : Car où eſt la diviſion, Dieu n'y eſt pas : *Omne*

Luc. 11. 17. *regnum in ſeipſum diviſum deſolabitur.*

La troiſiéme raiſon, a été pour donner un abregé bien facile des Points principaux de la Créance, afin que perſonne n'eût point d'excuſe de s'exempter de ſçavoir ce qu'elle comprend. C'eſt ce que dit ſaint Cyrile, en ſa Catech. 4. & ſaint Auguſtin au Livre *de Fide & Symbolo*, Chap. 6. y ayant obligation à tous de le ſçavoir.

III. Point.

Quant à ce qui regarde le troiſiéme Point, touchant les parties principales du Symbole, elles ſont quatre; les trois premieres regardent les trois Perſonnes de la Sainte Trinité, & la derniere l'Egliſe. Et pour le prouver, il ne faut que réciter la premiere partie du Symbole, qui commence par ces mots: *Ie croy en Dieu, le Pere tout-puiſſant, Createur du Ciel & de la Terre*; laquelle traite tant de la premiere Perſonne, qui eſt Dieu le Pere, que de la Creation du Monde; qui eſt

une œuvre particulierement attribuée à la premiere Perſonne de la ſainte Trinité.

La ſeconde partie qui commence par ces paroles : *Et en Ieſus-Chriſt ſon Fils unique nôtre Seigneur*, juſques au huitiéme article, traite de la ſeconde Perſonne de la ſainte Trinité, & de l'œuvre de noſtre Rédemption.

La troiſiéme, qui commence au huitiéme article en ces mots, *Ie croy au S. Eſprit*, parle de la troiſiéme Perſonne de la ſainte Trinité, qui eſt le S. Eſprit. Enfin, la derniere partie regarde ce que nous ſommes obligez de ſçavoir de l'Egliſe, & des biens qui ſe trouvent en cette méme Egliſe. De ſorte que tous les articles viſent là, que nous connoiſſions un ſeul Dieu en nature, qui toutefoi eſt trin en Perſonne; parce que nous ſommes créez, rachetez & ſanctifiez, & par qui enfin nous devons eſtre ſauvez & récompenſez pour une Eternité.

Le Docteur S. Thomas dit que

cõme les membres d'un corps ſont diſtinguez par articles, de méme en eſt-il de la Doctrine du Chrétien, qui ne fait, à proprement parler, qu'un méme Corps, ſe diſtingue auſſi par articles, qui ſont comme autant de ſentences, qui diſtinguent les parties de la Croyance.

FRUITS ET PROFITS.

Nous pouvons tirer 2. fruits & profits de ce diſcours. Le premier profit, eſt de tâcher d'entrer dans les ſentimens d'eſtime du Symbole, 1. A cauſe de ceux qui l'ont compoſé, qui ont été les Apôtres. 2. A cauſe des Myſtéres qu'il contient, qui ſont les Myſtéres principaux de noſtre Foy, & les plus belles connoiſſances que nous ayons. 3. A cauſe de la fin pour laquelle il a eſté compoſé, qui n'eſt autre que pour nous rendre ces grands & relevés Miſtéres plus familiers. Sçavés-vous bien, N. qu'autant de fois que nous diſons *Credo*, que nous faiſons autant d'actes de Foy de tous les Myſtéres; & non ſeulement

cela, mais chaque article du *Credo* eſt un article de Foy. Que ſi ſaint Pierre a entendu cette louange du Fils de Dieu : *Beatus es Simon Barjona*, auſſi-toſt qu'il eut dit : *Tu es Chriſtus Filius Dei vivi*, que ne devons-nous point attendre de Dieu, ſi nous diſons nôtre Symbole avec ſentiment & avec dévotion. Affectionnez-vous y donc, N. ne le recitez plus ſi à la haſte, apprenez à en bien prononcer toutes les paroles tant en Latin qu'en François ; Car à cela ſeulement il n'y a pas de petits biens à eſperer, nous nous rendrons tous les Apôtres propices & favorables, ſi nous récitons avec dévotion ce qu'ils ont compoſé. Meres, apprenez-le à vos enfans, & à le bien prononcer ; c'eſt ce qui leur faut mettre en la bouche dés leur plus tendre jeuneſſe, & non pas des mots ſales & vilains, ou des invocations des Demons, &c. *Matth.* 16. *v.* 17.

Le ſecond profit que vous pouvez tirer de cette explication du Symbole, eſt que puiſque le Sym-

bole que nous récitons tous les jours, est appellé Symbole, à cause de l'union qui doit estre entre les Chrestiens. Au nom de Dieu, N. soyez soigneux de conserver l'union les uns & les autres. Nous n'avons tous qu'une même croyance, & cependant nous avons tous une diversité d'esprits, de volonté & d'affections, &c. ce qui fait mille sortes de divisions Sçavez-vous que là où la division est, Dieu n'y est pas; mais bien plus, c'est qu'il n'y a point de Christianisme. Les Peres sont souvent divisez d'avec les enfans, les femmes d'avec leurs maris, les maris d'avec leur femmes, les freres d'avec les sœurs, qui est une des choses que Dieu a le plus à contre-cœur: Cessés donc de dire le Symbole, ou bien vivez en paix.

Celuy qui a fait la Vie de saint Augustin, dit que ce grand Saint & ce grand Prelat avoit fait écrire sur sa maison, que ceux qui voudroient médire, ne vinssent pas manger à sa Table. Quelques Pre-

lats y eſtans, l'un d'eux s'échappa en quelques paroles de médiſance : Il luy dit, liſez cela, effacez-le, ou vous en allez, ou abſtenez-vous de médire. Ie vous dis le méme que ce grand Saint ; Ayez à vous reconcilier par enſemble, ou effacez de voſtre *Credo* le mot de Symbole.

Le troiſiéme profit que nous avons à tirer de cet Entretien, c'eſt que puiſque le Symbole contient de ſi hauts Myſteres, de nous rendre tres-ſoigneux d'en venir entendre l'explication. Cela fera que vous ne le dirés jamais qu'avec ſentiment & devotion quand vous le reciterez : *Fides ex auditu.* Or pour entendre, il faut venir aux Exhortations, & non ſeulement une ſeule fois, mais de ſuite, puiſque les parties du Symbole ne font qu'un méme corps, & ne ſont diviſez que par articles. Il faut tâcher de ſe rendre le plus aſſidu que faire ſe pourra. Les Iaponnois & les nouveaux Chreſtiens de la nouvelle France, condamneront pluſieurs Chrétiens

& Catholiques, qui pour ſe rendre aſſidus aux Inſtructions qu'on leur fait, ſçavent plus de choſes de la Croyance, que ne font pluſieurs de ces quartiers icy, qui ont toute leur vie ignoré ce qu'ils devroient ſçavoir devant que d'eſtre baptiſez, ou à tout le moins dés auſſi-toſt qu'ils ont eu l'uſage de raiſon. Nous allons vous faire voir les avantages qu'il y a à reciter le Symbole aprés nos

INTERROGATIONS.

D. *Faut-il croire tout ce qui eſt dans l'Evangile & dans la ſainte Ecriture ?*

R. Ouy, il le faut croire, ſans reſerve & exception quelconque, & plûtoſt mourir que de renoncer à un ſeul article de tout que Dieu a revelé à ſon Egliſe.

D. *Qu'eſt-ce que Dieu a revelé à ſon Egliſe ?*

R. Tout ce qui eſt contenu dans le Symbole des Apôtres, que l'on appelle communément le *Credo*.

D. *Pourquoy l'appelle-t-on Symbole ?*

R. Parce qu'il a ſervi, & ſert encore comme de marque pour connoiſtre la vraye Doctrine de l'Egliſe.

D. *Pourquoy dit-on Symbole des Apôtres?*

R. 1. Parce que les Apoſtres l'ont compoſé. 2. Pour le diſtinguer des deux autres Symboles, celuy du Concile de Nicée, & celuy de ſaint Athanaſe.

D. *Combien d'Apoſtres ont-ils travaillé à compoſer le* Credo ?

R. Douze, & pour cela le *Credo* eſt diviſé en douze articles, parce que chaque Apoſtre a compoſé & déclaré le ſien.

D. *Pouvez-vous me dire quel article chaque Aqoſtre a compoſé?*

R. On dit ordinairement que ſaint Pierre a compoſé le premier, S. André le ſecond, S. Iacques le Majeur le troiſiéme, S. Iean le quatriéme, ſaint Thomas le cinquiéme, ſaint Iacques le Mineur le ſixiéme, ſaint Philippes le ſeptiéme, ſaint Barthelemy le

huitiéme, ſaint Simon le neufiéme, ſaint Mathieu le dixiéme, ſaint Thadée le onziéme, ſaint Mathias le dernier.

D. *Me reciterez-vous bien le* Credo *en François, & diviſé par articles?*

R. Ouy, 1. Je croy en Dieu le Pere tout-puiſſant Createur du Ciel & de la Terre, &c.

D. *Le direz-vous bien en Latin de la méme maniere?*

R. 1. Credo in Deum Patrem omnipotentem Creatorem Cœli & Terræ, &c.

D. *Faut-il croire tout ce qui eſt contenu dans ces articles?*

R. Ouy, & qui refuſeroit de croire au dernier, ou à quelque autre, ne paſſeroit pas pour Catholique.

D. *Ne faut-il croire que ce qui eſt dans ces douze articles?*

R. Excuſez moy, il faut de plus croire à tout ce que l'Egliſe nous propoſe, comme ſont les Indulgences, le Purgatoire, l'honneur

dû aux Images.

D. *Faut-il réciter ſouvent le* Credo ?

R. Le plus ſouvent qu'on le peut faire, c'eſt le meilleur.

D. *Que faut-il faire pour le dire dévotement ?*

R. Il faut, 1. ſe mettre en la preſence de Dieu. 2. Concevoir le bonheur que l'on a de profeſſer une Foy ſi ſainte. 3. Faire & produire des Actes de Foy conformes aux articles & aux paroles qu'on prononce.

EXEMPLES.

Je vous ay dit, N. qu'il n'y avoit point de meilleurs armes contre les tentations du Diable, & principalement contre celle de la Foy, que le Symbole ; je veux vous confirmer cela par un ou deux Exemples, & vous faire voir que non ſeulement il eſt utile de reciter le *Credo*, pour nous délivrer des tentations du Diable, mais encore pour nous en ſervir contre les hommes, & particulierement contre les Heretiques.

1. L'Hiſtoire du Concile de Nicée nous fournira la premiere. Les Peres qui le compoſoient êtant un jour aſſemblez, un Evêque appellé Spiridion, qui avoit plus de ſainteté que de ſcience, demanda permiſſion au Concile d'agir contre un Payen qui y aſſiſtoit, le Concile luy ayant permis, il le convertit par le ſeul recit du Symbole.

REFLEXION.

Heretiques, ſouvenez-vous qu'il ne faut pas d'autres armes pour vous abatre que le recit de voſtre *Credo*, ſi vous l'entendiez comme il faut. En diſant, Je croy en Dieu le Pere tout-puiſſant, vous ſçauriez qu'il peut changer une ſubſtance en une autre dans le ſaint Sacrement, & qu'il peut faire qu'un corps ſoit en divers lieux. En diſant, je croy l'Egliſe Catholique, vous ſçauriez qu'il n'y en a point pluſieurs, & que cette Egliſe diviſée, comme la vôtre ne peut eſtre la vraye Egliſe.

2. Les Parens de ſaint Pierre le Martyr, qui ſuivoient la Secte des

Manichéens, voyant que ce jeune enfant dés ſa plus tendre jeuneſſe fuyoit la converſation des enfans de leurs Sectes, & ſe plaiſoit parmi ceux des Catholiques, firent tous leurs efforts pour l'en détourner, & par menaces, & par careſſes; mais en vain : car ayant reſolu d'étre toute ſa vie Catholique, ſuivant l'inſpiration que Dieu luy en avoit donnée, il va trouver un Maître d'Ecole, & le prie de luy apprendre ce que le Chrétien doit croire. Le Maître jugeant bien au viſage de cet enfant, que Dieu l'avoit choiſi pour faire quelque choſe de grand, s'employe fort ſoigneuſement à l'inſtruire; & Pierre de ſon coſté fait diligence pour bien apprendre la leçon qu'on luy enſeignoit. Une de celles qu'il apprit promptemét, fut le *Credo* : Et de peur de l'oublier il le recitoit ſouvent. Si bien qu'un ſien oncle Manichéen le rencontrant un jour cõme il revenoit de l'Ecole, luy demanda : Et bien, mon Neveu, qu'avez-vous appris

aujourd'huy ? Ce jeune enfant, âgé ſeulement de ſept ans, répondit joyeuſement : Mon Oncle, je viens d'apprendre le premier article du *Credo : Ie croy en Dieu le Pere tout-puiſſant, Createur du Ciel & de la Terre.* A ces paroles ſon Oncle l'arreſte, & luy fait commandement de quitter cette Croyance, & ne pas croire que Dieu fût le Createur de la Terre. Vous pouvez bien, mon oncle, repart l'enfant, me cõmander toute autre choſe, & vous aſſeurer de mon obeïſſance ; mais en ce qui regarde la Foy que je profeſſe, ne croyés pas que je vous obeïſſe, & que jamais je croye que Dieu n'eſt pas le Createur du Monde. N'étoit-ce pas bien répondre hardiment pour un enfant ? Peu s'en fallut auſſi que cette liberté ne luy coûtaſt bonne ; car ſon Oncle entrant en colere de cette réponſe, le voulut châtier, & le menaça de le dire à ſon pere, qui avoit aſſez d'autorité pour luy faire ceder cette Croyance. Mon pere, dît l'enfant, a

un

un grand pouvoir ſur moy, mais Dieu en a encore davantage. Aprés cette réponſe, ſon Oncle va trouver ſon Pere, luy raconte ce qui s'étoit paſſé, & le pria de luy défendre l'Ecole; parce que, dit-il, cet enfant eſt pour combattre un jour noſtre Secte, & détruire noſtre Religion. Croiriez-vous bien, N. que ce méchant Manichéen prédît la verité? Car Pierre ayant continué ſes études en l'Univerſité de Boulogne, ſe fit Religieux de ſaint Dominique, & devint ſi zelé Predicateur de l'Evangile, qu'il le planta en pluſieurs endroits, & combattit ſi genereuſement la Secte des Manichéens, que ces Heretiques ne pouvant ſouffrir ſon zele, ſe reſolurent de le faire mourir: Et le plus furieux de tous le rencontrant en pleine campagne, luy donna un coup d'épée ſur la teſte, qui ne luy permit que de crier: *Ie croy en Dieu le Createur du Ciel & de la Terre.* Et voulant ſceller ſa Croyance par ſon ſang, il trempa le bout de ſon

doigt dans sa playe, & écrivit sur la poussiere, en deux mots: *Ie croy en Dieu. Surius in ejus vita.*

REFLEXION.

Que dites-vous, N. de cet Exemple? Un enfant de sept ans a le courage de resister aux menaces & aux mauvais traitemens que luy font ses parens; & vous, vous avés peine de paroître Chrétien, & de faire profession ouverte de vostre croyance, en presence méme des Catholiques? *Nota.* C'est ainsi qu'aprés les Exemples ou Histoires, on doit faire les Reflexions morales, & tirer les profits.

IHS

EXPLICATION du premier article du Symbole.

Credo in Deum Patrem omnipotentem, Creatorem Cœli & Terræ.

PRELUDE.

VOUS ayant dit dans nostre dernier Entretien, ce que c'estoit que le Symbole, que l'on appelle communément le *Credo*, nous vous allons à present expliquer chaque article en particulier, & nous en ferons de chacun un ou plusieurs Entretiens, selon l'abondance du sujet. Commençant aujourd'huy par ce premier : *Ie croy en Dieu le Pere tout-puissant*, il vous faut sçavoir que cet

article contient en general la Croyance que nous sommes obligez de tenir de la premiere Personne de la Tres-sainte Trinité, qui s'appelle Pere, comme pareillement de la perfection qui luy est attribuée, sçavoir la Toute-puissance, comme aussi l'œuvre de la Création de tout l'Univers. Pour en avoir une plus particuliere intelligence, nous en expliquerons les paroles les unes aprés les autres.

PARTITION.

Dans le premier Point, nous vous expliquerons ce mot *Credo*, & nous dirons ce que c'est que de croire; dans le second, ce que nous devons entendre par ce mot *in Deum*, en Dieu; dans le troisiéme, ce que l'on entend par ce mot *Patrem omnipotentem*, de Pere tout-puissant; ces choses sont de la derniere importance, prestez-y, s'il vous plaist, vos attentions.

I. POINT.

Credo. La premiere remarque à faire sur cette parole *Credo*, je croy,

eſt que quand nous diſons, Je croy; au commencement du Symbole, cette parole n'appartient pas ſeulement au premier des articles; mais elle appartient à toutes les trois parties du Symbole, ou plûtoſt à tous les articles, puiſqu'il eſt vray de dire que nous ſommes obligez de croire également tous les articles, en ſorte que l'un n'eſt pas plus veritable que l'autre, ny partant plus croyable.

2. Pour bien entendre ce que veut dire le mot *Credo*, je croy, il faut ſuppoſer une verité, qui eſt que nous pouvons connoiſtre une choſe en quatre façons, & en quatre manieres.

La premiere façon de connoiſtre les choſes, c'eſt par les ſens: Je connois une perſonne, parce que je la voy; une perſonne qui eſt aveugle, parce qu'elle l'entend parler. Or cette premiere façon de connoiſtre les choſes, eſt la moindre de toutes les connoiſſances: Car il n'y a rien de plus aiſé à tromper que les ſens.

Un pauvre ſimple homme s'imagine que le Soleil n'eſt pas plus grand qu'un pied, & cependant il eſt certain qu'il eſt plus grand que toute la Terre. Celuy qui eſt dans un bateau, s'imagine que le rivage s'enfuit & s'éloigne de luy, & c'eſt ce bateau qui va. Celuy qui voit un bâton dans l'eau, s'imagine qu'il eſt courbé, & cependant il eſt droit. Ce fut, ainſi que l'Ecriture nous dit, qu'Iſaac fut trompé, penſant toucher ſon fils Eſaü, & c'eſtoit Iacob qu'il touchoit. C'eſt donc là la premiere manier de connoître les choſes.

La ſeconde, c'eſt par la ſcience. Je ſçay qu'un tout eſt plus grand que la partie, & par là je collige que l'œil d'une perſonne, ou ſon bras, n'eſt pas ſi grand que tout un corps. C'eſt la ſeconde façon de connoître les choſes.

La troiſiéme maniére, eſt l'experience ou conjecture. Nous ſçavons qu'une terre a de coutume de porter du bled, nous jugeons qu'el-

le nous rapportera beaucoup, principalement à cauſe qu'elle a eſté bien labourée & enſemencée; neanmoins cela n'eſt pas ſi aſſeuré qu'on ne ſe puiſſe tromper. Je voy qu'un homme jeûne, qu'il prie bien Dieu dans une Egliſe, je juge donc qu'il eſt homme de bien, parce que ceux qui vivent de la ſorte ſont gens de bien; neanmoins cela n'eſt pas ſi aſſeuré qu'on ne voye arriver quelquefois le contraire, y en ayant pluſieurs qui font les choſes par hypocriſie, &c.

La quatriéme & derniere maniere de connoître les choſes, c'eſt par la Foy. L'on me dit que le Roi eſt à Paris, je ne le ſçay pas par les ſens, ny par la ſcience, ny par l'experience; mais parce qu'un tel me l'a dit, qui eſt un homme de foy, je le croy: Or il y a deux ſortes de foy, l'une humaine, & l'autre divine. Croire ce qu'un homme me dit, c'eſt une foy humaine; mais croire ce qu'un Dieu nous dit, c'eſt une foy divine; & c'eſt en ce ſens que nous di-

ſons *Credo*, que nous croyons tout ce qui eſt dans le *Credo*, comme choſe que Dieu a revelé, & qu'il a dit. Or ce mot, je croy, c'eſt à dire, je tiens pour tres-certain & aſſeuré, je le tiens pour plus certain & aſſeuré que tout ce que je voy ou que je touche. Les Apoſtres n'ont pas dit, j'eſtime, je penſe, qui ſont des termes qui enveloppent quelque doute; mais je croy, qui vaut autant à dire, je tiens pour tout aſſeuré & indubitable. Et en effet, nous devons croire tous les articles de noſtre Foy avec telle fermeté & aſſeurance, qu'il faudroit plûtoſt mourir que de nier le moindre d'iceux. C'eſt ainſi que les Saints ſe ſont comportez, ſaint Athanaſe, ſaint Baſile, & tant d'autres. Auſſi ſans la Foy confeſſée & profeſſée clairement & conſtamment, on ne peut plaire à Dieu. Et la raiſon qui nous oblige à croire avec tant de fermeté, c'eſt que, *Deus verax eſt*, Dieu eſt veritable en ſes paroles, *omnis autem homo mendax*, mais

Joan. 3. 33.

Pſal. 115. *v.* 11.

tout homme eſt menteur.

Et quoy, N. ſi un homme d'honneur nous avoit dit quelque choſe, nous le croirions ſans demander aucune preuve de ſon dire, & avec Dieu nous voudrions nous éclaircir, nous voudrions des miracles & des ſignes pour nous faire croire. Les Juifs demandent des ſignes, dit ſaint Paul, & les Philoſophes des raiſons pour cautions; mais les Chreſtiens croyent ſimplement ces choſes que Dieu leur enſeigne : *Generatio mala & adultera ſignum quærit.* Ce ſont les Juifs & les Payens qui demandent des miracles & des raiſons. *Math.* 12. *v.* 39.

Joint que quand Dieu nous a commandé de croire, il ne nous a pas laiſſé à noſtre liberté & diſcretion de ſonder les ſecrets, ny d'éclairer les raiſons de ce qu'il veut que nous croyons : *Scrutator majeſtatis opprimetur à gloria.* Nous devons avoir une Foy qui nous diſtingue non ſeulement des Juifs & des Infideles, mais auſſi des mau- *Prov.* 25. *v.* 27.

vais Chrétiens ; avoir une foy vivē & animée de charité ; croire, parce qu'il plaiſt à Dieu. C'eſt pour cela qu'aprés ce mot *Credo*, je croy, on ajoûte,

II. Point.

In Deum Patrem, en Dieu le Pere. Sur l'explication de ces paroles, vous devez ſçavoir ces veritez. La premiere, qu'il y a un Dieu. La ſeconde, qu'il n'y en a qu'un ſeul. La troiſiéme, ce que c'eſt que nous entendons lorſque nous diſons ce mot *in Deum*, en Dieu. La quatriéme, qu'il le faut aimer par deſſus toutes choſes, & tendre à luy comme à noſtre derniere fin. Où vous remarquerez, s'il vous plaiſt, en paſſant, 1. Combien eſt grande la ſageſſe Chrétienne, qui tout d'un coup nous porte à la connoiſſance d'une choſe ſi relevée & ſi honorable comme eſt Dieu. 2. L'obligation que nous avons à la Majeſté Divine, qui avec la lumiere & la connoiſſance de la Foy, nous donne la connoiſſance d'une choſe ſi rele-

vée : *O altitudo divitiarum ſapientiæ & ſcientiæ Dei*, devons-nous nous écrier avec ſaint Paul. *Rom.* 11. *v.* 33.

La premiere verité eſt donc qu'il y a un Dieu. Ce n'eſt pas ſeulement la Foy qui nous apprend qu'il y a un Dieu ; mais c'eſt la ſeule lumiere naturelle : *Signatum eſt ſuper nos lumen vultus tui Domine.* Ce ſont toutes les creatures qui nous l'apprennent : *In Sole poſuit tabernaculum ſuum*, c'eſt à dire qu'en voyant le Soleil, nous voyons une choſe qui nous donne à connoiſtre qu'il y a un Dieu ; & non ſeulement le Soleil, mais juſqu'aux moindres creatures qui ſont au monde, toutes nous crient : *Ipſe fecit nos, & non ipſi nos.* D'où vient qu'il n'y a jamais eu de peuple ſi barbare qu'il n'aye reconnu quelque Diuinité. Sçavez-vous, N. qui ſont ceux qui nient qu'il y aye un Dieu ? Ce ſont des gens qui ſe ſont plongez dans toutes ſortes de vices, & qui ont deſiré d'y continuer : *Dixit impius in corde ſuo, non eſt Deus.* Ils nient *Pſal.* 4. 7. *Pſal.* 18. *v.* 6. *Pſal.* 52. 1.

un Dieu, parce qu'ils voudroient bien qu'il n'y en eût point pour les punir, & encore faut-il qu'ils le disent tout bas, parce que toutes les creatures leur donneroient un démenty.

La seconde verité est, qu'il n'y en a qu'un : Car il n'y en a ny trois ny deux, mais un seul : *Dominus Deus noster, Deus unus est.* Et la raison qu'en apporte S. Thomas, est que ce qui est tres-absolu & tres-parfait, ne se peut trouver qu'en un seul ; s'il y en avoit deux, il faudroit qu'ils fussent tous puissans & indépendans. Or il y auroit quelque contradiction, ils se contrediroient en Loix, en récompenses, en châtimens. De plus, ils differeroiét en jugemens, volonté & pouvoir : Il n'y peut avoir qu'un premier Principe & une derniere Fin ; & s'il y en avoit deux, pas un n'assouviroit nos desirs, parce que nous voudrions voir l'autre. Il y a neanmoins trois sortes de personnes dans le monde, dit l'Ecriture, qui recon-

noiſſent pluſieurs Dieux. Les premiers ſont les Idolatres, qui au lieu de Dieu, adorent les Diables : *Omnes Dij gentium demonia.* Les ſeconds ſont les hommes charnels, *quorum Deus venter eſt*, qui n'ont point d'autre Dieu que leur ventre, les plaiſirs ſenſuels, & la bonne chere, &c. Les troiſiémes ſont les avares, qui font leur Dieu de leur or & de leur argent : *Omnis avarus quod eſt Idolorum ſervitus non habet partem in regno Dei.*

Pſal 95. 7.

Phil. 3. 19.

Eph. 7. 5.

La troiſiéme verité eſt, ce que nous devons entendre par ce mot de Dieu. 1. Par ce mot de Dieu vous ne devés rien entendre de corporel; ce n'eſt pas une choſe qui ſe puiſſe ny voir, ny oüir, ny toucher, ny ſentir, ny ſavourer : *Neque oculus vidit, neque auris audivit, neque in cor hominis aſcendit.* De ſorte que tout ce que nous voyons n'eſt pas Dieu, Dieu eſt une choſe infiniment meilleure & plus excellente.

1. Cor. 2. *v.* 9.

Sçavés-vous ce que c'eſt que Dieu? c'eſt celuy qui a tout fait, & n'a ja-

mais eſté fait de perſonne : qui a toûjours eſté, & toûjours ſera ; qui remplit tout, qui gouverne tout, qui ſçait tout, & voit toutes choſes : *Ego ſum qui ſum*, je ſuis celuy qui eſt, dit Dieu parlant de luy, parce que toutes les autres choſes, pour grandes & puiſſantes qu'elles ſoient, auprés de luy ne ſont rien. Dieu eſt un Eſtre premier, independant, infiny, ſouverain, tres-parfait, incomprehenſible, commandant à tout, ſurpaſſant tout ce qui eſt, & qui peut eſtre créé.

Exod. 3. 14.

Dieu eſt infiniment parfait, ayant toutes les perfections imaginables, & n'ayant aucune imperfection, duquel toutes les Creatures ont beſoin. En un mot, Dieu eſt un Eſtre ſi parfait, ſi accompli & ſi beau, que ſi pour le voir ſeulement un moment, il failloit ſouffrir tout ce que les Martyrs ont enduré, & tout ce que les demons endurent, il faudroit le ſouffrir, & encore mille fois davantage pour le voir ſeulement un moment.

C'eſt l'*Alpha* & l'*Omega*, le Principe ou Commencement de toutes choſes, & la Fin derniere de tout. Ce qui faiſoit dire à ſaint François, *Deus meus & omnia*, qu'il eſtoit ſon Dieu, ſon Tout, & qu'en luy il trouvoit toutes choſes. Tout le monde, à comparaiſon d'un Dieu, dit un Prophete, c'eſt comme une petite goutelette de roſée à comparaiſon d'un grand fleuve. Il n'y a rien qui ne nous repreſente Dieu dans le monde; mais il n'y a rien qui nous le repreſente comme il eſt.

Le monde nous repreſente ſon Unité; la multiplicité des creatures nous repreſente ſon Immenſité; la ſtabilité de la terre & ſa fertilité nous repreſente la Bonté infinie de Dieu, & ſon Eſtre permanent. Il eſt toûjours le méme : *Tu autem idem ipſe es, & anni tui non deficiunt; Omne aurum in comparatione illius arena eſt, exigua eſt, & argentum in conſpectu illius tanquam lutum exiſtimabit.* Voilà pour ce qui eſt de Dieu. Voyons maintenant

Pſal. 101. *v.* 28. *Sap.* 7. 9.

pourquoy il eſt auſſi-toſt appellé Pere que Dieu.

III. Point.

Patrem. Dieu eſt appellé Pere en pluſieurs façons, 1. A cauſe de la Creation, parce que c'eſt luy qui nous a donné à tous noſtre Eſtre : *Pater noſter qui es in cœlis.* 2. A cauſe de la juſtification ; pource que dans le Sacrement, & particulierement celuy du Baptéme, il nous engendre tous les jours ſpirituellement. Ainſi il eſt le Pere des Juſtes, & il eſt appellé Pere, à cauſe qu'il a un Fils égal à luy, qu'il a engendré dans l'Eternité, qui eſt la ſeconde Perſonne de la ſainte Trinité ; & c'eſt la premiere ſeule qui a ce nom & cette qualité. Et cela, pource qu'il a engendré un Fils qui eſt d'une méme ſubſtance & nature avec luy, & cela de toute Eternité. Que ſi vous me demandez comment cela s'eſt fait, je vous répons avec S. Ambroiſe ſur ſaint Luc, qu'il nous eſt bien loiſible d'ignorer comment le Fils de Dieu eſt engendré du Pe-

re, combien qu'il ne nous ſoit pas loiſible d'ignorer que vrayment il eſt engendré. Joint qu'il faut craindre qu'en voulant nous trop approcher de cette lumiere inacceſſible avec la foibleſſe de noſtre veuë, nous ne la perdions tout-à-fait. Les Apoſtres ont ajoûté enſuite de ce mot de Pere, cet attribut

Omnipotentem. De tout-puiſſant, afin que l'on crût plus facilement tous les autres articles qui ſuivent, & pour nous porter auſſi à élever nos eſprits à une grande confiance, reverence & crainte envers Dieu: Car s'il eſt tout-puiſſant, il nous peut aſſiſter & récompenſer ſi nous vivons en veritables Chrétiens, de méme qu'il nous peut punir ſi nous vivons mal. Il eſt bon de vous expliquer plus particulierement ce que c'eſt que la puiſſance infinie de Dieu; puiſque, comme nous vous diſions tout à l'heure, il ne ſera pas difficile aprés cela de croire tous les autres Myſteres. C'eſt ce que dit l'Ange à la Vierge: *Non omne im-*

Luc. 1. 37. *possibile apud Deum omne verbum.* C'est pour cela qu'il est plûtost fait mention de la toute-puissance de Dieu que de son Eternité, Infinité, ou son Immensité.

Quand nous disons que le Pere est tout-puissant, ce n'est pas à dire qu'il le soit plus que le Fils; Car, comme dit saint Athanase, *omnipotens Pater, omnipotens Filius, omnipotens Spiritus sanctus;* Mais il est appellé tout-puissant, 1. Parce qu'il est la premiere Personne de la sainte Trinité. 2. Afin que nous ne supposions point qu'à raison de son antiquité il en soit plus foible & infirme, comme il arrive dans les creatures; tout de méme qu'au Fils est attribué la Sageſſe, afin que nous ne pensions pas qu'il en soit du Fils de Dieu, comme des enfans des hommes, qui communément sont mal-avisez & peu sages. Et comme au saint-Esprit est attribué la Bonté, d'autant qu'il est l'Amour du Pere & du Fils.

Objection. Mais s'il peut tout, me

direz-vous, ne peut-il pas auſſi pecher & mourir.

Rép. Non ; pource que pouvoir pecher & pouvoir mourir, eſt une impuiſſance & une imperfection ; au contraire ne pouvoir pecher & ne pouvoir mourir eſt une grande perfection, comme à un Soldat ne pouvoir eſtre vaincu, à un homme ſçavant de ne rien ignorer.

Enfin, Dieu a fait paroître ſa toute-puiſſance créant le Ciel & la Terre, c'eſt à dire faiſant tout ce grand Monde de rien, il a tiré tout du neant ſans l'aide d'aucun, tres-facilement par un ſeul *fiat*. Où il eſt à remarquer qu'il n'y a que Dieu ſeul qui ſoit Createur, ny les Anges ny les Hommes n'y ont rien contribué : *Tui ſunt cœli, tua eſt terra, orbem terræ & plenitudinem ejus tu fundaſti*, s'écrie le Prophete Roi. Dieu a creé le Monde, pouſſé à cela par ſa ſeule bonté, dont la nature eſt de ſe communiquer. Quand nous diſons que Dieu eſt le Createur du Ciel, il ne faut pas ſeu- *Pſal.* 88. *verſ.* 12.

lement entendre par ce mot de Ciel ces Globes celeſtes qui roulent ſur nos teſtes, & ces beaux Aſtres qui les embelliſſent, mais nous devons encore entendre les Anges qui ſont des creatures ſpirituelles & ſans corps. De méme que par le mot de terre l'on doit entendre non ſeulement les plantes & les animaux déraiſonnables, mais auſſi les hommes doüez de raiſon. De tout ce diſcours il nous faut tirer les

FRUITS ET PROFITS.

Le 1. ſera pour tous les Catholiques, que puiſque nous diſons ſi ſouvent *Credo*, je croy, croire fermement ſans heſiter ny douter, ſans
S. Ambr. chercher des raiſons : *Magni periculi res eſt*, dit ſaint Ambroiſe, *ſi poſt Prophetarum oracula, poſt Apoſtolorum teſtimonia, poſt Martyrum vulnera veterem fidem quaſi novellam diſtrahere preſumas, & poſt tam manifeſtos duces in errore permaneas, & poſt morientium ſudores otioſa diſputatione contendas, &c.* Il faut croire de cœur, de bouche, & d'œu-

vre, *corde credo, ore confiteor, opere profiteor.*

Le second fruit eſt pour les pecheurs. Pecheurs, impies, blaſphemateurs, puiſqu'il y a un Dieu il le faut craindre, il le faut ſervir. C'eſt à dire qu'il y a un Juge de toutes les penſées, *ſcrutans & renes.* Qu'il faut que tu meure, & que tu aille comparoiſtre devant ſa face : *Timete* donc, *qui poſtquam occiderit, habet poteſtatem mittere in gehennam, ita dico vobis, hunc timete.* *Apoc.* 2. 13. *Luc.* 12. 5.

Le troiſiéme profit ſera pour les gens de bien : Ames juſtes, ames devotes, conſolez-vous ; ſi Dieu a fait le Ciel & la Terre de ſa pure bonté & ſans aucune neceſſité ; s'il fait encore tous les jours tant de bien, méme aux pecheurs & aux Idolatres ; que n'aura-t-il point reſervé pour ceux qui l'aiment, le craignét, le ſervent, & qui ſouffrent pour ſon amour. Prenez courage, vous dis-je, encore un coup, je vous declare de la part du grand Apoſtre, que *Oculus non vidit, nec auris audivit, nec in* 1. *Cor.* 2. 9. *verſ.* 9.

cor hominis ascendit, quæ præparavit Deus iis qui diligunt illum : que l'œil n'a point veu, ny l'oreille entendu ; ny le cœur de l'homme n'a pû comprendre ce que Dieu a preparé à ceux qui l'aiment ; C'eſt la gloire que je vous ſouhaite.

INTERROGATIONS.

D. *Que nous propoſe à croire ce premier article du Symbole*, Credo in Deum Patrem omnipotentem, Creatorem Cœli & Terræ ?

R. Il nous propoſe quatre choſes. La premiere, c'eſt de croire qu'il y a un Dieu La ſeconde, qu'il eſt Dieu. La troiſiéme, qu'il eſt tout-puiſſant. La quatriéme, qu'il eſt Createur du Ciel & de la Terre.

D. *Que veut dire ce mot* Je croy ?

R. C'eſt à dire, je ſuis certain, je ſuis tres-aſſeuré ; & quoy que je ne ſçache pas évidemment, je ne doute nullement, parce que je ſuis appuyé ſur une autorité infaillible.

D. *Qu'entendez-vous par ces paro-*

les, Je croy en Dieu ?

R. C'eſt comme ſi je diſois : je ſuis tres-certain qu'il y a un Dieu ; & quand tous les hommes me diroient le contraire, je ne quitteray jamais cette croyance.

D. *Quelle difference y a-t-il entre, je croy à Dieu, je croy Dieu, & je croy en Dieu ?*

R. Qui dit, je croy à Dieu, dit qu'il croit à la parole de Dieu. Qui dit je croy Dieu, confeſſe que Dieu eſt. Et qui dit, je croy en Dieu, aſſeure qu'il croit qu'il y a un Dieu, & qu'il aime Dieu.

D. *Pourquoy dites-vous, je croy en Dieu le Pere ?*

R. Pour reconnoiſtre que la premiere Perſonne de la ſainte Trinité s'appelle Pere, parce qu'il a engendré un Fils.

D. *Pourquoy Pere tout-puiſſant ?*

R. Parce que ſa Puiſſance eſt infinie : Et quoy que la Puiſſance du Fils & du ſaint Eſprit ſoit auſſi infinie, pour nous faire concevoir les divines perfections de

la sainte Trinité, on attribuë la puissance au Pere, la sagesse au Fils, & la bonté au S. Esprit, quoy qu'ils soient aussi puissans, aussi sages, & aussi bons l'un que l'autre.

D. *En quoy paroist particulierement la toute-puissance de Dieu?*

R. C'est en la creation du Ciel & de la Terre.

D. *Qu'entendez-vous par le Ciel?*

R. Tout ce qui est contenu dans la capacité des Cieux, comme sont les Anges, les Astres, les Etoiles, le Soleil, la Lune, & generalement tout ce qui est dans les Cieux.

D. *Et par la Terre, qu'entendez-vous?*

R. Tout ce qui est en ce bas monde, comme les plantes, les animaux, les hommes, & universellement tout ce qui est une partie à la terre.

EXEMPLE.

1. Nous avons, N. une grande reconnoissance à rendre à Dieu, de nous

nous avoir fait naistre de parens Chrétiens, & de posseder la vraye Foy. Moyse faisoit si grand cas de cette foy, qu'il aime mieux estre affligé avec le peuple de Dieu, que de demeurer en la Cour du Roi Pharaon, où il avoit esté élevé.

2. Telericus Roi des Bulgares, pour embrasser cette Foy, quitte son Royaume & ses sujets, & s'en va à Constantinople pour se faire baptiser, & faire échange d'un Royaume terrestre à un celeste. *Baron. an. 777.*

3. Saint Basile fut sommé par un Prevost de l'Empereur Valens de comparoître devant luy. Le Saint n'y manqua pas: ce Prevôt le receut fort courtoisement, & le pria de condescendre à la volonté de l'Empereur, qu'il gagneroit par-là ses bonnes graces & ses faveurs: Or il s'agissoit d'un point notable de la Foy contre les Arriens, qui nioient que le Fils de Dieu fût en tout égal à son Pere. S Basile luy répond: Quant à l'amitié de l'Empereur j'en fais grand cas, pourvû qu'elle

ſoit jointe à la vraye Religion ; mais autrement je l'eſtime tres-pernicieuſe. Vous y penſerez, dit le Prevoſt, on vous donne terme juſqu'à demain pour y aviſer ; ſinon, on vous pourroit bannir: Faites, dit le Saint, dés aujourd'huy ce que vous voulez faire de moy ; car je ſeray demain le méme qu'aujourd'huy.

REFLEXION.

Profitez de cet exemple, N. & reſolvez-vous plûtoſt à perdre l'amitié de tous les Rois, & des Puiſſances de la terre, que voſtre Foy. *Theod. l.* 4. *hiſt. Eccl. c.* 19.

SECOND ENTRETIEN DU I. ARTICLE.

De la Creation de l'homme.

Creatorem cœli & terræ.

PRELUDE.

APRE's vous avoir donné la connoissance de Dieu, il est à propos de vous donner la connoissance de l'homme ; n'y ayant rien de plus utile ny de plus profitable que cette connoissance. Car, comme dit saint Bernard, plusieurs sçavent diverses choses, & s'ignorent eux-mémes. Ils s'occupent à regarder & éclairer autruy, & se negligent eux-mémes ;

& cependant il n'y a rien de plus important que cette connoiſſance, qui conſiſte en trois choſes.

PARTITION.

1. A connoître la nature de l'homme. 2. Son origine. 3. Sa fin ; & c'eſt de quoy je pretens vous parler en cet Entretien. C'eſt un ſujet qui vous regarde tous, il n'eſt pas beſoin de vous demander voſtre attention, vous y devez eſtre porté de vous-mémes, puiſqu'il s'agit de vous faire connoître vous-mêmes.

I. POINT.

La verité que nous avons à vous faire ſçavoir de l'homme, c'eſt, ce que c'eſt que l'homme. Je pourrois vous dire d'abord que l'homme eſt la plus noble de toutes les creatures de la terre, que quelques-uns ont dit que c'eſtoit l'abregé de toutes les merveilles de Dieu, & que ſaint Gregoire ne ſe contente pas de le dire, mais il le prouve ; parce que l'homme toût ſeul a toutes les perfections de toutes les creatures en-

ſemble. Il a l'Eſtre avec les pierres, il a la vie avec les plantes, le ſentiment avec les animaux, l'intelligence avec les Anges, & le domaine ſur toutes les creatures, qui eſt une participation de la Divinité. Auſſi eſt-il appellé un petit Dieu en terre : *Ego dixi, Dii eſtis, & filii excelſi omnes.* Mais ſi vous deſirez ſçavoir plus en particulier ce que c'eſt que l'homme, je vous diray que c'eſt une creature raiſonnable, compoſée de corps & d'ame. Or vous remarquerez, s'il vous plaiſt. *Pſal.* 81. 9.

1. Que l'homme eſt appellé une creature. 1. Parce que l'ame, qui eſt la principale partie de l'homme, a eſté faite de Dieu, quoy que le corps nous ait eſté donné par nos parens, duquel neanmoins Dieu eſt l'Architecte & l'Auteur principal; & il ſe ſert de nos parens comme de manouvriers; de ſorte que c'eſt noſtre Pere & Createur autant du corps que de l'ame. C'eſt en ce ſens qu'on explique ce paſſage de

Matt. 23. 9. S. Mathieu : *Patrem nolite vocare super terram, unus est Pater vester, qui est in cœlis.*

2. Nous disons que c'est une creature raisonnable ; c'est à dire, qu'estant doüé de raison, il surpasse toutes les autres creatures inferieures, estant plus noble que le Ciel, que les Astres, que la Lune & le Soleil.

3. Nous disons qu'il est composé d'ame & de corps. Or il est à remarquer trois choses particulierement touchant son ame. La premiere est sa dignité, qui consiste en ce qu'elle est spirituelle, creée à l'image & semblance de Dieu, faite temple du S. Esprit, capable de vivre eternellement, n'étant pas capable de mort ; comme aussi en ce que le Pere Eternel a donné son Fils unique, & que le Fils de Dieu a donné sa Vie & son Sang pour racheter nos ames. O mon ame, que tu es précieuse ! ô ame rachetée par un si grand prix, tu dois bien estimer cela.

La 2. choſe à remarquer touchant nos ames, c'eſt que nonobſtant qu'elles ſoient ſi dignes, elles ſont expoſées en mille dangers de ſe perdre. Le Diable, le Monde, & la Chair leur livrant à tout propos des aſſauts épouvantables pour la faire tomber dans le peché.

La 3. choſe eſt ſa grande miſere, en ce qu'elle eſt icy comme priſonniere, bannie de ſon païs, entre les beſtes; & qu'elle ſe comporte quelquefois d'une maniere plus déraiſonnable que les beſtes mémes, par les paſſions & ſenſuelles affections.

Pour ce qui eſt du corps, ce que nous avons à remarquer, ce ſont trois choſes.

La premiere, c'eſt la vileté, n'y ayant rien de ſi vil que le corps de l'homme, qui n'eſt qu'un miſerable ſac de fiente plein de puanteur, ſujet à un monde de miſeres, & qui en bref doit ſervir de pâture aux vers. En un mot, que ce n'eſt que terre & poudre, & qui doit retourner en terre & en pourriture. D'où

nous apprenons que nous devons estre extremement humbles tandis que nous sommes revestus de cette chair mortelle.

La seconde remarque, c'est la malice, qui est en nostre chair, qui est si grande, qu'elle est ennemie de la grace de Dieu, & du salut de l'homme, pleine de mauvaises convoitises; plus delicieusement elle est traitée, plus cruellement se bande-t-elle alencontre de l'ame. D'où nous apprenons qu'il la faut matter & luy ôter les plaisirs, l'assujetissant tout-à-fait aux commandemens de l'ame: *Caro concupiscit adversus spiritum. Sentio in membris meis legem repugnantem legi mentis meæ. Castigo corpus meum, & in servitudinem redigo.* C'est pour cela que tous les Saints étoient si severes à leurs corps. Saint Louis, tout Roi qu'il estoit, usoit de cilices & de disciplines; Sainte Cecile, toute delicate qu'elle fût, pour dompter sa chair, usoit d'une haire. S. Jerôme écrit d'Eustochium, des mortis-

Galat. 5. 17 *Rom. 7. 23.* *1. Cor. 9. vers. 23.*

fications qu'elle pratiquoit pour dompter ſa chair, qui font dreſſer les cheveux. S. François demand pardon à ſon corps devant que de mourir, du mauvais traitement qu'il luy avoit fait, &c.

La 3. remarque à faire ſur le corps eſt, que c'eſt en luy que noſtre ame habite & fait ſa demeure, & qu'il eſt l'inſtrument pour cooperer avec elle aux Sacremens, faiſant de bonnes œuvres & des penitences.

Or il eſt appellé homme du mot Latin, *humus*, diſent quelques-uns, qui ſignifie terre, dautant que l'homme eſt fait de terre ainſi que ce mot d'Adam ſignifie, qui eſt à dire, terrien, & fait de terre. En ſorte que ce nom d'Adam eſt commun à tout le genre humain, auſſi-bien que le mot d'homme. Et de fait, au 3. chapitre de la Geneſe Eve eſt appellée du nom d'Adam, comme a fort bien remarqué ſaint Auguſtin au Livre 15. de la Cité de Dieu, chapitre 17.

C'eſtoit ce qu'entendoit fort bien Abraham, diſant, parlant à Dieu : *Loquar ad Dominum meum, cùm ſim pulvis & cinis.* Et Job : *Souvenez-vous, Seigneur, que vous m'avez fait comme de la boüe.*

Geneſ. 27. & 31.

Voilà donc ce que nous ſommes obligez de ſçavoir de l'homme & de ſa naiſſance : reſte à voir maintenant ſon origine & ſa fin.

II. POINT.

L'Ecriture parlant de la creation de l'homme, dit fort ouvertement : Dieu forma l'homme du limon de la terre, & luy inſpira en la face un ſoufle de vie, & fut ainſi fait un animal vivant.

Geneſ. 2.

Remarquez 1. que l'homme fut creé le ſixiéme jour, aprés que Dieu eut achevé de créer toutes les autres choſes, & cela afin que l'homme reconnût mieux que tout le monde n'avoit eſté fait que pour luy, & que c'étoit à luy à l'en remercier : Dieu ayant dreſſé tout le monde pour ſervir de palais à l'homme, & qui devoit y demeu-

rer comme un Roi entre les autres creatures.

La 2. remarque sur l'origine de l'homme, est que l'homme regarde en haut, ayant un corps & une posture droite, & non panchée vers la terre, comme le reste des animaux; afin de voir plus aisément de ce lieu de bannissement, nostre patrie celeste, qui nous attend en haut; Et afin que nostre ame s'accoûtume à porter ses pensées & affections aux choses celestes: *Quàm sordet terra*, disoit un Saint, *dum cœlum aspicio.* Ah! que la terre me put, quand j'envisage le Ciel.

La 3. remarque à faire sur l'origine de l'homme, est qu'il a esté fait à l'image & semblance de Dieu: *Faciamus hominem ad imaginem & similitudinem nostram.* Or cette image & ressemblance de Dieu consiste non pas à l'exterieur, mais en l'ame, puisque c'est elle qui est un esprit comme Dieu, ainsi que dit saint Thomas. *Genes.* 1.

L'ame porte cette Image de la Divinité engravée en soy. 1. En ce qu'elle est immortelle. 2. En ce qu'elle est douée de trois facultez, qui sont, l'Entendement, la Memoire, & la Volonté, lesquelles representent cette ineffable & immortelle Essence de Dieu en trois Personnes. 2. Il est l'Image & semblance de Dieu, en ce qu'il est Seigneur de toutes les creatures visibles, tout ayant esté fait pour luy : 1. *Cor. c. 3. v. 22.* *Omnia vestra sunt, vos autem Christi, Christus autem Dei.*

3. Non seulement l'homme porte l'Image de Dieu en son ame, mais aussi sa ressemblance ; & cela quand une fois il est dans la grace de Dieu, & en bon usage des trois facultez de son ame, par lesquelles l'homme se peut rendre imitateur de Dieu, & de plus en plus semblable à luy, pour acquerir un jour une plus parfaite ressemblance avec luy dans le Ciel, qui consiste en la gloire : *Tunc ei similes erimus.* S. Thomas remarque en l'homme trois

Images de Dieu. La premiere, une Image naturelle. La ſeconde, une Image de grace ; & la troiſiéme, l'Image de la gloire. Or Dieu a voulu qu'il fuſt fait à l'Image de Dieu pour deux raiſons. La premiere, afin que continuellement il ſe ſouvienne de la divine Majeſté, puiſqu'il en porte le portrait en ſon ame ; & afin qu'il ſoit ſoigneux de l'entretien de ſon ame, de l'Image de Dieu, & de ſon embelliſſement.

4. Il eſt à remarquer que par le peché l'homme a effacé en luy l'Image de la grace de Dieu, mais non pas tout-à-fait celle de la nature, quoy qu'il ſoit vray qu'elle a beaucoup perdu de ſon luſtre : car quoy qu'aprés le peché l'homme ſoit demeuré homme, & qu'il aye encore une ame raiſonnable, les trois facultez de l'ame ont eſté beaucoup interreſſées. L'Entendement n'ayant eſté remply que d'ignorance, la Volonté que de malice, & la Memoire que du reſſouvenir des

choſes terreſtres & mondaines? C'eſt à cauſe du peché que nous avons tant de difficulté à nous reſſouvenir de Dieu, & à y penſer, quand on nous en parle; ou que nous en liſons quelque choſe, nous nous en oublions auſſi-toſt.

C'eſt pour cela auſſi que nous avons tant d'ignorance & ſi peu de connoiſſance du bien, & tant & ſi facilement du mal. Qu'on entende une mauvaiſe parole, on la retient toute ſa vie; & qu'on entende tant de belles Inſtructions dans les Prédications ou Catechiſmes, on les a toutes auſſi-toſt oubliées. Combien vous a-t-on inſtruit de fois? Combien avez-vous fait de lectures ſpirituelles? & ſans en avoir profité. C'eſt que nous avons la volonté portée au mal plûtoſt qu'au bien; & cela à cauſe du peché. Car Dieu avoit fait l'homme droit, dit le Sage: *Deus fecit hominem rectum, &c.* Enfin, la derniere choſe à ſçavoir, eſt la fin pour laquelle Dieu nous a mis dans ce monde; & c'eſt noſtre

Eccleſ. 7. v. 30.

III. Point.

Dieu ne nous a pas mis en ce monde, N. pour boire, manger, pour y joüer, ny méme ſeulement pour travailler ; mais c'eſt afin de le connoître, l'aimer, le ſervir, & pour joüir éternellement de luy. Or c'eſt à quoy nous ne penſons pas ; nous reſſemblons, dit ſaint Chryſoſtome, aux mauvais ſerviteurs de l'Evangile, qui eſtant envoyez par leurs Maîtres en quelque païs bien loin, au lieu de travailler aux affaires de leurs Maîtres, ne ſongent qu'à ſe donner du bon-temps ; ou aux valets qui s'amuſent aux Enſeignes, aux trains qui paſſent, &c. Et qu'arrive-t-il à ces ſerviteurs? deux choſes. La premiere eſt, qu'ils ſe trouvent extremement honteux : car s'ils retournent en la maiſon de leurs Maîtres, qu'ils ſçavent n'avoir pas fait ce qui leur avoit eſté recommandé, en quelle poſture ſe pourront-ils preſenter devant eux ? quelle excuſe prendre & alleguer ? &c.

La ſeconde choſe qui arrive à ces ſerviteurs, aprés la honte, c'eſt le châtiment : car le Maître, au lieu de les récompenſer, il ſe met en colere, il les chaſſe, & les maltraite.

Ainſi, ô Chrétiens ! nous en arrivera-t-il, ſi nous nous amuſons à autre choſe qu'à ce pour quoy nous ſommes créez. Or pour obvier à cela, il nous faut tirer de tout ce diſcours trois

FRUITS ET PROFITS.

Le premier ſera pour les pecheurs, pour ſe reſſouvenir que puiſque Dieu les a crées & faits hommes, & non pas beſtes, qu'il faut vivre en hommes, & non pas en beſtes ; c'eſt pourquoy il ne faut rien faire contre la raiſon. Et cependant tous les pecheurs & ceux qui offenſent Dieu ne font pas des actions d'hommes, mais de beſtes brutes, puiſqu'ils agiſſent par paſſion, & non pas par raiſon : *Homo cùm in honore eſſet, non intellexit, comparatus eſt jumentis.* Un ſuperbe reſſemble au Paon, qui ſe glorifie de la beauté

Pſal. 48 13

de ſes plumes ; l'Avare au crapaut, qui ſe nourrit de la terre ; le deſhonneſte aux pourceaux ; le pareſſeux à l'aſne ou à la tortuë ; l'Envieux au ſerpent, &c. Nous pourrons quelque jour vous expliquer cela plus au long.

Le 2. c'eſt pour les gens de bien : Qu'ils ſe ſouviennent que Dieu les ayant fait hommes, ils ont bien du ſujet de le reconnoître & le remercier : c'eſtoit la penſée de celuy dont parle Bellarmin. Dieu nous a faits de petits Dieux, il nous a crées à ſon Image & ſemblance, conſervons bien cette Image.

Le 3. profit eſt pour tous. Faire une grande eſtime de nos ames, & de craindre de les perdre. Or nous perdons noſtre ame pour jamais, ſi une fois elle part de ce monde en état de peché mortel : *Quid prodeſt homini ſi univerſum mundum lucretur, &c.* Helas ! N. que ſervira-t-il à l'homme d'avoir gagné tout le monde, s'il vient à perdre ſon ame ? Méditez bien cela ; je vous laiſſe *Luc. 9. 25.*

ſur cette penſée, pour faire nos

INTERROGATIONS.

D. Dieu a-t-il creé l'homme?

R. Ouy, quant à l'ame, il l'a creée de rien; mais quant au corps il l'a formé du limon de la terre.

D. Et pourquoy du limon de la terre?

R. Pour l'humilier d'autant plus, que ſa premiere formation eſt vile & mépriſable.

D. La creation de l'homme eſt-elle plus relevée que celle des autres creatures?

R. Ouy, parce que Dieu l'a creé à ſon Image & ſemblance.

D. Pourquoy l'a-t-il fait à ſon Image?

R. Afin qu'il mépriſe les choſes creées, & qu'il s'éleve vers ſon Createur.

EXEMPLES.

N'eſtes-vous pas perſuadé, N. par tout ce que nous avons dit de l'eſtime que vous devez faire de vôtre perſonne, puiſque vous eſtes fait à l'Image de Dieu; c'eſt une grande grace; mais il faut bien

prendre garde de la perdre ; nôtre ame eſt une choſe précieuſe ; mais elle eſt enfermée dans un corps bien fragile, & fort enclin au mal, depuis le peché de nôtre premier pere. C'eſt pourquoy les Saints ſe ſont toûjours tenus ſur leurs gardes. S. Louis, tout Roi qu'il étoit, endoſſoit ſouvent la haire, & ſe conſervoit parmy les delices de la Cour, de tout peché mortel.

2. Saint François étoit tres-ſevere & rigoureux à l'endroit de ſon corps, il le gourmandoit ſouvent pour le tenir dans l'obeïſſance ; & un jour qu'une tentation de la chair le tenoit fortement, il ſortit de ſon Monaſtére, & ſe fut jetter & rouler dans un gros tas de nege, où il ſe tint ſi longuement, que la tentation le quitta.

REFLEXION.

Voilà ſçavoir ce que vaut une ame ; un Roi nous donne l'exemple, un Roi ſe charge d'une haire pour dompter ſa chair, & la tenir dans ſon devoir ; & vous ne pouvés

porter de chemiſes, ſi elles ne ſont des plus fines, &c. Un ſaint François ſe roule dans la nege ; un S. Benoiſt ſur les épines ; un S. Bernard ſe plonge dans un étang glacé ; & vous, vous ne voudriez pas faire la moindre réſiſtance à la tentation : bien loin de cela, vous luy allez au devant. Conſiderez vôtre aveuglement, & déplorez voſtre miſére.

EXPLICATION
du ſecond article du *Credo*.

Et in Ieſum Chriſtum Filium ejus unicum Dominum noſtrum.

PRELUDE.

UN des articles, dont la connoiſſance nous eſt plus neceſſaire & plus importante, c'eſt celle du ſecond article du Symbole, qui concerne la croyance que nous devons avoir de la ſeconde Perſonne de la tres-ſainte Trinité appellée le Fils. C'eſt pour cela que noſtre Seigneur, en interrogeant S. Pierre, *quem dicunt homines eſſe Filium hominis*; ſçavoir ce que les hommes penſoient de luy, & ce que luy-méme en penſoit; *Et vos quem* *Mat. 16. v. 13.* *Ibid. 15.*

me esse dicitis ; aprés qu'il luy eut répondu la verité de cet article, & qu'il luy eut dit qu'il estoit le Fils unique de Dieu, il le declara bienheureux : *Beatus es, Simon Barjona, quia neque caro, neque sanguis revelavit tibi ; sed Pater meus qui in cœlis est.* C'est donc de ce second article dont je pretend vous faire instruction aujourd'huy; Mais pour bien entendre le sens de ce second article, je ne puis pas vous en donner l'intelligence, qu'en vous expliquant toutes les paroles les unes aprés les autres.

Ibid. v. 17.

PARTITION.

Dans le 1. Point, nous vous expliquerons ce que signifient ces mots, *Iesum Christum ;* dans le 2. ceux-cy, *Filium ejus unicum Dominum nostrum*, & ensuite nous tirerons les fruits & profits.

I. POINT.

La 1. chose à sçavoir touchant cet article de *Iesum Christum ;* c'est de sçavoir ce que nous entendons par ce mot, JESUS-CHRIST. Nous

entendons, N. la seconde Personne de la tres-sainte Trinité : Car ce n'est ny le Pere ny le Saint Esprit qui s'appelle JESUS-CHRIST, mais c'est la seconde Personne, c'est le Fils. Or le mot de JESUS vaut autant à dire que Sauveur, qui est un nom qui ne luy a pas esté donné sans sujet; Car en effet, c'est luy qui nous a sauvés du peché, du Diable, & de la mort eternelle. Or il est à remarquer que ce saint Nom de JESUS ne doit se proferer qu'avec grand respect & grande reverence, & non pas par accoutumance & à la legere, comme l'on fait ordinairement. Saint Paul en parlant de ce mot de JESUS, dit : *In nomine Iesu omne genu flectatur cœlestium, terrestrium, & infernorum.* Quoy, N. les Anges tremblent dans le Ciel, les Demons dans les Enfers, quand on prononce le Nom de JESUS, & les hommes ne tremblent point, ils le nomment sans respect. Les Saints portoient une si grande reverence & devotion à ce

Philip. 2. 10.

ſaint Nom, que nous liſons, que le méme S. Paul l'avoit nommé dans ſes ſeules Epiſtres juſques à deux cens dix-neuf fois. Et non ſeulement il le prononce durant ſa vie; mais encore aprés ſa mort, ſa teſte étant ſeparée de ſon corps fit trois ſauts, dont il rejallit trois fontaines, & à chaque fois elle prononça le Nom de JESUS. Saint Ignace le Martyr, Diſciple de S. Jean, y eut une telle dévotion, qu'il ſe trouva gravé dans ſon cœur aprés ſa mort. De plus, il eſt à remarquer qu'on doit plus de reverence au ſaint Nom de JESUS, qu'à tous les autres Noms de Dieu. Et la raiſon eſt, que celuy-là eſt le propre Nom du Fils de Dieu incarné, & tous les autres ſont Noms communs. Joint qu'auſſi ce Nom nous repreſente comme Dieu s'eſt ravalé pour nous ſe faiſant homme, & à cauſe de cela nous luy devons quelque reverence particuliere. Les Anges honorent ce ſaint Nom par amour & par devotion, les Diables par contrainte;

trainte ; mais nous autres Hommes nous le devons faire par amour, par devotion, & par reconnoissance. Enfin, vous sçaurez, N. que c'est une chose bonne & profitable que d'invoquer ce saint Nom en toutes adversitez, tribulations & tentations. Quand à ce qui est du Diable, nostre Seigneur dit en saint Mathieu, qu'on les chasse par la prononciation de ce Nom : *In nomine meo demonia ejicient.* C'est pour cela qu'il fait bon d'en user prés des Agonisans, & dans les mauvaises pensées, lors que la tentation nous attaque. *Mat. 16. v. 17.*

Aprés ce mot *Iesum*, suit celuy de *Christum*, qui est le surnom de Jesus, & signifie Oinct ; non seulement d'huile materielle, mais de la grace du Saint-Esprit, qui a esté épanduë sur luy en tres-grande abondance en qualité de Prestre, de Roy, & de Prophete tout ensemble. Or il faut remarquer,

1. Que ç'a esté Dieu luy-méme, qui luy a donné ce surnom de

CHRIST, & cela par les Prophetes, qui ont prédit que le Messie viendroit. Or le Messie, c'est à dire, Christ, ainsi qu'il est interpreté en
1. 41. saint Jean : *Invenimus Messiam quod est interpretatum Christus.* Et c'est de là d'où nous sommes appellez Chrétiens.

2. Il est à remarquer, que nôtre Seigneur a esté Prestre, & pour cela appellé Oinct. Ce que nous voyons, en ce qu'il s'est offert une fois par ses propres mains sous les especes du pain & du vin en la derniere Cene, & s'offre encore tous les jours en la Messe par le ministere des Prestres. Et pour cela il estoit
Psal. 109. Prestre : *Tu es Sacerdos in æternum*
v. 4. *secundùm ordinem Melchisedech.* De plus, il a esté Prestre, quand il s'est offert luy-méme en sacrifice pour les pechez du monde, par un Sacrifice sanglant.

3. Il a de plus esté Roi, & reconnu tel par les Rois mémes qui le vinrent adorer dans la Créche, luy offrant de l'or comme Roi, &c.

4. Il a eſté Prophete, 1. ayant prophetiſé ce qui devoit arriver de luy-méme, qu'il devoit mourir, eſtre fouetté, couronné d'épines, flagellé, &c. 2. Ayant prédit de la Ville de Jeruſalem qu'elle devoit eſtre détruite; de tous les Diſciples, qui l'abandonneroient; & de S. Pierre, qui le renieroit, &c. Et c'eſt pour cela qu'il eſt appellé *Chriſtus*, c'eſt à dire, Oinct. Voilà donc ce que ſignifie ces deux premiers mots *Ieſum Chriſtum:* Reſte maintenant à voir ce que veulent dire les ſuivans: *Filium ejus unicum Dominum noſtrum.* C'eſt le ſujet de noſtre

II. Point.

Pour bien entendre pourquoy la ſeconde Perſonne de la ſainte Trinité eſt appellée Fils unique de Dieu, vous devés ſçavoir que Dieu n'a qu'un Fils naturel & legitime, mais qu'il en a pluſieurs adoptifs. Le Fils naturel & legitime de Dieu le Pere, c'eſt donc la ſeconde Perſonne de la tres-ſainte Trinité, pour

ce qu'elle eſt engendrée de la ſubſtance du Pere, & a une parfaite reſſemblance avec luy. Mais comment eſt-ce que Dieu peut engendrer? C'eſt d'une façon fort ſainte & ſpirituelle, enſorte qu'il ne vous faut pas imaginer rien de ſale. Il en va de méme que quand le Soleil produit ſa lumiere, les rayons du Soleil ſont comme engendrez du Soleil. Ou bien comme quand quelqu'un ſe regarde dans un miroir, il produit l'image de ſoy-méme. Ainſi Dieu ſe conſiderant ſoy-méme, il produit en luy ſon image; laquelle pource qu'elle eſt vivante, elle s'appelle le Fils. Nous vous avons expliqué tout cela autrefois aſſez clairement, quand nous vous avons fait l'Entretien du Myſtere de la ſainte Trinité. Dieu donc n'a qu'un Fils unique legitime & naturel; mais il en a pluſieurs adoptifs, tels que ſont tous les gens de bien: *Si filij & heredes, heredes quidem Dei, coheredes autem Chriſti,* dit l'Apôtre. Nous ſommes les enfans,

Voyez la 2 Partie du Catechiſme, au Myſtere de la ſainte Trinité.

Rom. 8. 17.

nous ſommes les heritiers de Dieu, & les coheritiers de JESUS-CHRIST noſtre Seigneur. On pourroit dire en quelque ſens que tous les hommes, voire toutes les creatures, ſont les enfans de Dieu. Car ſaint François appelloit toutes les creatures ſes freres & ſes ſœurs.

Dominum noſtrum. Nous appellons JESUS-CHRIST nôtre Seigneur, 1. Parce qu'il nous a créez enſemblement avec ſon Pere; ainſi il eſt noſtre Seigneur & Maiſtre comme le Pere. 2. Pource qu'il nous a rachetez par le prix de ſon Sang précieux : *Empti enim eſtis pretio magno.* 1. *Cor.* 6. v. 20. Or nous ſommes Seigneurs & Maîtres d'une choſe, quand nous l'avons rachetée & payée, & particulierement lors qu'on la paye plus qu'elle ne vaut : *Tanti nos emit ut ſolus habeat.* Enfin, c'eſt que Dieu le Pere luy a mis tout en main, & particulierement l'a établi Chef, Preſident & Seigneur des Eleus : *Data eſt mihi omnis poteſtas in cœlo & in terra.* *Math.* 28. v. 18.

Que si Jesus-Christ est N. Seigneur, nous sommes donc ses serviteurs, & partant nous luy devons deux choses. La premiere est
Malac. 1. 6. la crainte & l'honneur : *Si ego Dominus, ubi est timor meus, &c.* La seconde, c'est l'obeïssance, &c.

Nous l'appellons nostre, parce qu'il n'y a rien qui soit tant nostre que luy, parce qu'il est nostre viande & nostre nouriture : Il est nostre
Ioan. 4. 8. Voye, *Ego sum Via.* Il est nostre Verité, il est nôtre Vie, il est nôtre Lumiere : Si nous sommes tombez en peché, il est nostre Medecin & nostre Medecine : Si nous sommes nuds de grace, il se fait nostre Vê-
Rom. 13. v. 14. tement : *Induimini Dominum nostrum Iesum Christum.* Il est enfin nôtre salaire & nostre récompense. En un mot, il est nostre tout : Il est tellement nôtre, que personne ne nous le sçauroit ôter que nous-mémes : *Christum à me tollere nemo potest*, disoit un saint Personnage. De tout cecy nous devons tirer trois instructions. La premiere sera pour

les pecheurs, la seconde pour les justes & personnes vertueuses & devotes, la troisiéme sera pour tous.

FRUITS ET PROFITS.

La premiere instruction pour les pecheurs, c'est celle-cy; Que puisque nous croyons en J. CHRIST, c'est à dire en un Sauveur, pensons à bon escient à nous sauver & faire nostre salut. Pourquoy ne le faites-vous pas? Il desire de vous sauver, il est venu au monde pour cela; il a épanché son Sang pour cela; pour cela méme il a porté le nom de Sauveur. Pourquoy ne voulez-vous pas travailler à vous sauver, & vous retirer du vice & du peché? *Salvum faciet populum à peccatis eorum.* Il est assés puissant pour vous aider, si vous l'en requeriez, il en a bien sauvé d'autres aussi attachés au vice & au peché: Sauvons-nous, Chrétiens, retirés-vous de l'Enfer; sauvés-vous de ces flammes dévorantes: Voulés-vous qu'il ne soit point vôtre JESUS? Souvenés-vous

qu'il ſera vôtre Juge, ſi vous ne voulez pas qu'il ſoit voſtre Jeſus : Et Juge, non pas pour vous récompenſer, mais pour vous punir & châtier : Le plus grand déplaiſir que nous luy ſçaurions faire, ce n'eſt pas tant de pecher, comme de demeurer dans le peché, & de ne s'en vouloir pas tirer. Imaginez-vous quel déplaiſir auroit un Medecin, qui auroit bien ſué, bien travaillé, bien dépenſé de l'argent, & qui ſeroit venu de bien loin pour penſer & ſolliciter un Malade, lequel ne voudroit pas ſe ſervir de ſes remedes, & qui laiſſeroit là le Medecin & les remedes. C'eſt ce que vous faites, Chrétiens, demeurans dans vôtre peché, Adulteres, Blaſphemateurs, Uſuriers, Gourmands, Impudiques, &c.

La ſeconde Inſtruction, c'eſt pour les gens de bien, & ames vertueuſes & devotes. Ames devotes, ſçavez-vous quelle eſt l'inſtruction que vous devez remporter de ce Catechiſme. C'eſt que puiſque vous

avez entendu que JESUS-CHRIST eſt nôtre Seigneur, craignez-le, honorez-le, reſpectez-le, continuez à luy obeïr, & à luy rendre tous vos ſervices. Il eſt tout vôtre, & il faut eſtre tout à luy. Offrez-luy non ſeulement vos corps, vos ames & vos cœurs; mais vos pas, vos paroles, vos penſées & vos œuvres; Et cela principalement au matin, & à chaque fois que vous commencez de nouveau quelque action: *Nova & vetera ſervavi tibi.* Imitant l'Epouſe du Cantique, qui offre toutes ſes œuvres & ſes actions juſques aux moindres à ſon Epouſe: *Dilectus meus mihi, & ego illi;* Il eſt tout à moy, & moy je deſire eſtre tout à luy. Si vous beuvés ou mangés, ou faites quelqu'autre choſe; faites le tout au Nom du Seigneur. *Cant. 2. 16.*

La troiſiéme inſtruction, c'eſt pour tous, tant bons que méchants, tant juſtes que pecheurs; c'eſt que nous nous devons reſſouvenir que puiſque nous nous diſons Chré-

tiens, qu'il faut eſtre oinct, à l'exemple de JESUS, non d'huile materielle, mais de ſpirituelle, comme eſt la grace. Si nous ne ſommes en grace, nous ne ſommes Chrétiens que de nom, & nom d'effet. Car eſtre Chrétien, c'eſt eſtre oinct de l'huile du S. Eſprit, qui eſt la grace & la charité; & partant ou renonçons à CHRIST, ou faiſons ce que nous pouvons pour eſtre en grace; non ſeulement pour y eſtre, mais pour y vivre: non ſeulement pour y vivre; mais ſçachez ce que c'eſt qu'un Chrétien qui vit mal, c'eſt un captif, & non pas un Chrétien: *Nihil prodeſt, ſi aliquis Chriſtianus vocatus in nomine, ſi hoc non oſtendit in opere*; C'eſt pour neant que l'on porte le nom de Chrétien, ſi l'on n'en montre pas les œuvres. *Nemo falſa ſpe circumveniat, quia Chriſtiani nominis non facit ſola dignitas Chriſtianum.* Que perſonne ne ſe trompe ſous une fauſſe eſperance. Car la ſeule dignité du nom de Chreſtien ne

fait pas le Chreſtien.

INTERROGATIONS.

D. *Que ſommes-nous obligez de croire du ſecond article du Symbole :* Et en JESUS-CHRIST ſon Fils unique.

R. Quatre choſes. 1. Que le Fils de Dieu s'eſt fait homme. 2. Qu'il a eſté appellé JESUS-CHRIST. 3. Qu'il a toûjours été le Fils unique de Dieu le Pere. 4. Qu'il eſt noſtre Seigneur.

D. *Faut-il croire que le Fils de Dieu s'eſt fait homme ?*

R. L'Evangeliſte S. Jean nous en aſſeure par ces paroles : *Et Verbum caro factum eſt* ; le Verbe divin s'eſt fait chair.

D. *Pourquoy s'eſt-il fait homme ?*

R. Pour ſauver l'homme & le retirer de l'eſclavage du peché, où Adam l'avoit engagé par ſon peché.

D. *Eſtoit-il neceſſaire qu'il ſe fiſt homme pour le ſauver ?*

R. Non pas d'une neceſſité abſo-

luë ; mais ſuppoſé que Dieu ſe Pere demandât une ſatisfaction parfaite & entiere, il falloit que ſon Fils s'incarnât, puiſqu'il n'y avoit que luy qui pût donner cette ſatisfaction.

D. *S'eſtant fait homme, a-t-il toûjours eſté Dieu ?*

R. Ouy : Et il a eſté Dieu & homme tout enſemble.

D. *Le Fils de Dieu entant qu'homme a-t-il eu quelque nom ?*

R. Ouy, il a eſté appellé JESUS-CHRIST.

D. *Que veut dire Ieſus ?*

R. C'eſt à dire, Sauveur.

D. *Pourquoy ajoûte-t-on au nom de Ieſus le nom de Chriſt ?*

R. Chriſt eſt le ſurnom, qui ſignifie Oinct, & enſuite Prophete, Roi, & Grand-Preſtre ; Et le Fils de Dieu a eu toutes ces qualitez-là. 1. Il a été Preſtre, s'étant offert luy-méme en holocauſte à Dieu ſon Pere ſur l'arbre de la Croix. 2. Il a été Prophete, puiſqu'il a revelé les plus profonds

secrets de la Divinité, & annoncé plusieurs choses qui devoient arriver, comme le Jugement, &c. 3. Il a esté Roi, regnant sur les Elus, qu'il a retirés de la tyrannie du peché.

D. *Pourquoy disons-nous son Fils unique, puisque nous sommes tous les enfans de Dieu?*

R. C'est que nous ne sommes que les enfans adoptifs, c'est à dire, par grace; & Jesus-Christ est le Fils unique du Pere par nature.

D. *Mais si nous sommes les enfans de Dieu, nous sommes les freres de Iesus-Christ; & s'il est nostre frere, comment peut-il estre nostre Seigneur?*

R. Pour trois raisons. 1. Parce qu'il est nôtre Createur aussi-bien que son Pere. 2. Parce qu'il nous a rachetés & acquis au prix de son Sang. 3. Parce qu'il a receu de son Pere une pleine puissance sur tout ce qui est au Ciel & sur la terre.

EXEMPLE.

Je vous ay dit, N. que le seul nom de Chrestien ne fait pas le Chrétien, mais qu'il faut des œuvres; cela veut dire qu'il faut pratiquer toutes les actions que nôtre Seigneur JESUS-CHRIST a pratiquées étant sur terre, & imiter sa vie autant que nous pouvons; mais sur toutes choses nous devons avoir en grand estime le saint Nom de JESUS, nous montrerons par-là qui nous sommes: outre que ce Nom est de grande efficace.

Act. 4. 1. S. Pierre & S Jean montans au Temple, guerirent ce fameux Paralytique qui mendioit à la porte, par la vertu de ce Nom, en disant: *Au nom de Iesus leve-toy.*

Apolog. 1. 2. S. Justin Martyr rapporte, que c'étoit la pratique ancienne parmy les Chrétiens de chasser les demons des corps possedés par l'invocation de ce Nom. Ayons-le donc souvent en la bouche, à l'exemple du grand Apôtre, qui l'a prononcé tant de fois; d'un S. Ignace le Mar-

tyr, d'un S. François, d'un saint Augustin, & de plusieurs autres. Ce n'est pas assez d'honorer ce saint Nom, mais il le faut invoquer. Si vous craignez la mort, dit le grand S. Ambroise, JESUS est la vie; si vous aspirez au Ciel, JESUS est la voye; si vous manquez de nourriture, JESUS est la viande; si vous languissez de soif, JESUS est l'eau rafraîchissante: Si vous estes accablez de travail, JESUS est la couronne, mais couronne qui sera eternelle. C'est celle que je vous souhaite, &c.

IHS

EXPLICATION du troiſiéme article du Symbole.

Qui conceptus eſt de Spiritu ſancto, natus ex Maria Virgine.

PRELUDE.

CE n'eſt pas aſſez de ſçavoir, & de croire que la ſeconde Perſonne de la ſainte Trinité eſt celle qu'on appelle JESUS ou Sauveur, pource qu'il nous a ſauvé ou racheté; ce n'eſt pas non plus aſſez de ſçavoir qu'il eſt appellé CHRIST, qui eſt à dire, Oinct; Enfin, ce n'eſt pas aſſez de ſçavoir auſſi que c'eſt luy que nous appellons noſtre Seigneur; mais il faut ſçavoir pourquoy c'eſt que nous l'appellons Sauveur, & comment

c'eſt qu'il nous a ſauvé, & qu'il eſt le Meſſie, & celuy que nous appellons nôtre Seigneur à tres-juſte titre. C'eſt ce que nous vous ferons voir en l'explication de cet article, & vous en dirons deux choſes.

PARTITION.

La I. eſt l'Annonciation de l'Ange. La ſeconde eſt le Myſtere de l'Incarnation du Fils de Dieu, ou de ſa Conception dans les entrailles de ſa Mere; puis nous tirerons quelques profits à nôtre ordinaire.

I. POINT.

Qui conceptus eſt de Spiritu ſancto, natus ex Maria Virgine.

Pour bien entendre ce que nous ſommes obligez de ſçavoir de la Conception de noſtre Seigneur, & de ſa Naiſſance, il faut ſuppoſer deux Veritez. L'une, que le Fils de Dieu s'eſt fait homme; c'eſt à dire, que luy qui n'a pas de corps, & n'eſt pas fait comme nous, eſtant Dieu comme ſon Pere, auſſi grand, auſſi ſage, & auſſi puiſſant, s'eſt fait homme; c'eſt à dire, qu'il s'eſt

rendu semblable à nous, ayant pris un corps & une ame comme nous ; de maniere que celuy, qui auparavant estoit seulement Dieu, commença d'estre Dieu & homme, une Personne, & deux natures.

La seconde verité, c'est que le Mystere par lequel le Fils de Dieu s'est fait homme, est appellé par les saints Peres, Mystere de l'Incarnation. Les SS. Peres qui assisterent au Concile de Nicée, l'appellent ainsi : *Et incarnatus est*, fondé sur ce
Joan. 1. 14. que nous trouvons en S. Jean : *Verbum caro factum est.* Cela supposé, ce que nous sommes obligez de sçavoir en particulier de ce Mystere ; c'est 1. que le Mystere se fit par l'entremise d'un Ange, qui vint trouver la sainte Vierge, lors qu'elle estoit en prieres & en oraison dans sa petite chambre, où il luy déclara qu'elle devoit estre faite la
Luc. 1. 26. Mere de Dieu : *Missus est Gabriel Angelus, &c.* Il arriva trois choses en cette Ambassade.

La 1. est, que la Vierge fut trou-

blée, elle trembla à la parole de l'Ange. La 2. eſt qu'elle demanda : *Quomodo fiet iſtud ?* comment cela ſe pouvoit faire : Et la 3. eſt, qu'elle ſe ſoûmit à ce que Dieu demandoit d'elle : *Ecce ancilla Domini.* *Ibid. v. 34.* *Ibid. v. 38*

1. Elle fut troublée, elle tremble, pour apprendre aux femmes & aux filles à eſtre troublées & à trembler. 1. Quand on les loüe par des flateries ſur leur beauté, leur belle taille, leur voix, &c. S. Bernard dit, que les vierges qui ſont veritablement vierges, ſont craintives comme des colombes, elles tremblent inceſſamment, comme la feüille ſur l'arbre ; & pour éviter ce qui eſt à craindre, elles craignent méme ce qui n'eſt point à redouter.

2. Elles doivent trembler quand elles ſe trouvent ſeules avec les hommes ; Une vierge qui veut étre bien pure, en doit éviter le rencontre, & encore plus, les converſations de ſeul à ſeule : *Sicut lilium inter ſpinas :* Elle ne ſe doit laiſſer approcher non plus qu'une fleur au

milieu des épines : Elle leur doit eſtre extremement ſauvage ; c'eſt une ſainte civilité de leur eſtre incivil en ce poinct. C'eſt le propre des Vierges de trembler & de s'effrayer auſſi-toſt qu'un homme leur parle, dit S. Ambroiſe : *Trepidare virginum eſt, & ad omnes viri ingreſſus pavere.* Notez qu'il dit *omnes*, à tous : il ne dit pas de trembler ſeulement à la parole d'un folâtre, d'un fripon, d'un éventé, d'un impudique, &c. mais *omnes*, à la parole d'un homme ſage, modeſte, vertueux, ſpirituel, deſcendu du Ciel méme : ſi c'eſt de ſeul à ſeule, c'eſt ce qui fait trembler la Vierge.

S. Ambr. l. 2. in Luc.

2. Elle demande à l'Ange comme cela ſe pouvoit faire : *Quomodo fiet iſtud ?* pour nous apprendre auſſi qu'il ne faut pas croire à tout eſprit. Il faut examiner les penſées qui nous ſurviennent, pour voir ſi elles ſont de Dieu : Car ſouvent le Diable ſe transforme en Ange de lumiere pour nous tromper. Et comme la Vierge avoit fait vœu de vir-

ginité, elle vouloit s'éclaircir sur ce sujet, de la maniere que cela se pouvoit faire sans interesser sa virginité. L'Ange l'éclaircit sur ce sujet, & lui dit qu'elle concevroit sans operation d'homme, que ce qui naîtroit d'elle seroit Saint; & pour luy donner un exemple de la toute-puissance de Dieu, il luy dit que sa cousine Elizabeth, nonobstant sa sterilité & son âge avancé, estoit enceinte de six mois. Aussi-tost que la Vierge eut reconnu que l'Ambassade estoit de la part de Dieu, elle dît ces paroles : *Ecce ancilla Domini, fiat mihi secundùm verbum tuum :* Voicy la servante du Seigneur, qu'il me soit fait selon vostre parole : Et c'est la troisiéme chose à pratiquer, qui est de se soûmettre à ce que Dieu demande de nous, & cela le plus promptemét que faire se pourra, à l'exemple de la sainte Vierge, qui montre quatre belles vertus en ces paroles. Une promte obeïssance en ce mot, *Ecce*, estant toute prête à faire la volonté de Dieu. 2. Son *Luc.* 1. 38.

humilité en ces paroles, *ancilla Domini*, de se dire servante, quand on la traite de Mere de Dieu, & de Reine de l'Univers. 3. Sa charité ardente pour le salut des autres : *Fiat mihi*, *&c.* 4. Sa foy, car elle crut tres-fermement que tout s'accompliroit comme Dieu luy faisoit reveler : c'est pourquoy elle dît ces paroles : *Secundùm verbum tuum*, qu'il m'advienne selon vôtre parole. Et en ce consentement, & en ce seul *fiat*, S. Bernardin de Sienne dit qu'elle merita plus que tous les Anges, & que tous les Saints ensemble. Nous luy avons l'obligation de l'Incarnation, Dieu ayant fait comme un compromis de ce Mystere en son consentement. Voilà donc ce qui se passa au Mystere de l'Annonciation. Reste à voir maintenant ce qui se passa dans la Conception du Fils de Dieu : *Qui conceptus est de Spiritu sancto.* C'est ce que nous allons voir en nôtre

II. Point.

Ce que nous avons à considerer

ſur la Conception de N. Seigneur, ce ſont les merveilles de cette Conception, dont la 1. eſt qu'il a eſté conceu ſans aucun Pere, contre la façon des autres hommes; car ſaint Joſeph n'a pas eſté le Pere de N. Seigneur; & la raiſon de cela, c'eſt qu'il n'a pas eſté conceu de S. Joſeph, quoy que S. Joſeph fût le mary de la Vierge. Ils vivoient enſemble comme frere & ſœur. Que ſi vous me demandés donc pourquoy l'Ecriture l'appelloit quelquefois le Pere de JESUS : *Ecce Pater tuus & ego dolentes quærebamus te.* C'eſt, 1. parce que les hommes le reputoiét tel, parce qu'il étoit veritablement l'Epoux de la Vierge, Mere de N. Seigneur. 2. Parce qu'il nourriſſoit N. Seigneur comme un pere fait ſon enfant. 3. Pource que l'enfant JESUS luy obeïſſoit comme un enfant fait à ſon pere : *Et erat ſubditus illis:* d'où nous colligeons combien grande a eſté la ſainteté de S. Joſeph, d'avoir eſté choiſi du Pere Eternel pour eſtre l'Epoux de

Luc. 2. 49

Ibid. v. 51

la Vierge. 2. Pour servir de pere au Fils de Dieu. Je vous laisse à penser, dit S. Bernard, quel homme, & de quel merite a esté S. Joseph, pour avoir esté trouvé digne d'un si grand employ. Et sainte Therese disoit aussi qu'elle n'avoit jamais rien demandé à Dieu par l'intercession de S. Joseph, qu'elle n'eût obtenu, tant son pouvoir est grand. Puis donc qu'il est si puissant, ayons donc recours à luy; implorons son assistance, &c.

2. Le S. Esprit aussi n'a pas esté le pere de N. Seigneur: car quoy qu'il ait esté conceu du S. Esprit, il n'en a pas esté le pere: ce que nous pouvons dire est, qu'il en a esté le seul ouvrier, ayant pris le plus pur sang de la Vierge, & en a formé un petit corps. Nous ne disons pas qu'un Maçon soit le pere d'une maison, parce qu'il ne suffit pas de faire une chose, pour en estre le pere; mais il faut deux conditions, l'une est de la faire de sa propre substance; la seconde est de la faire semblable à

soy

ſoy en la méme nature : Or JESUS-CHRIST, en tant qu'homme, n'eſt pas ſemblable au S. Eſprit, qui eſt purement Dieu, & qui n'étant pas homme, ne peut pas eſtre le Pere d'un homme. Et tout ainſi que J. Chriſt, comme Dieu, avoit un Pere ſans Mere ; de méme, en tant qu'homme, il avoit une Mere ſans Pere.

Il y a trois raiſons pour leſquelles on attribuë l'Incarnation de JESUS-CHRIST, Fils de Dieu, au S. Eſprit.

La premiere raiſon eſt, parce que le S. Eſprit eſt l'Amour du Pere & du Fils, & que le Myſtere de l'Incarnation eſt un œuvre de l'extréme amour de Dieu envers les hommes. C'eſt pour cela qu'on l'attribuë au ſaint Eſprit.

La ſeconde eſt, que les Dons de graces, & ce qui concerne nôtre ſanctification, eſt attribué dans l'Ecriture au S. Eſprit. Or il n'y a point de dons ny de graces ſemblables à celle qui a été donnée à J. Chriſt, ſelon ſon humanité ; ſçavoir eſt, que ſon humanité ait eſté unie

avec la Divinité, & que tout ce que l'homme fait, puisse estre attribué à Dieu.

3. L'Incarnation est attribuée au S. Esprit, afin que nous sçachions que d'elle ont été bannies toutes corruptions & soüilleures, qui d'ordinaire se trouvent és generations humaines, parmy la chair & le sang, & tout est icy saint comme l'Ange l'avoit annoncé à la Vierge : *Luc.* 1. 35. *Spiritus sanctus superveniet in te, & quod nascetur ex te sanctum vocabitur Filius Dei.* Et quoy qu'il soit vray de dire que toutes les trois Personnes de la sainte Trinité ont travaillé à ce Mystere ; neanmoins comme c'est un œuvre d'amour, elle s'attribuë au S. Esprit, comme les œuvres de puissance au Pere, & de sagesse au Fils. Nous disons que toutes les trois Personnes de la sainte Trinité ont travaillé à ce Mystere ; mais il n'y a eu que le seul Fils qui s'est incarné & fait homme ; & tout de méme que quand un homme s'habille d'une robe, & que

deux autres l'aident à se vêtir, les trois concourent à la véture; cependant il n'y en a qu'un seul de vétu.

Ce qui est fort remarquable, c'est que nôtre Seigneur a été conceu d'une mere vierge: comme la terre aussi-tost qu'elle fut creée, sans avoir été cultivée, labourée, ny ensemencée, ny baignée de la pluye ny rechauffée du Soleil, porta des herbes, des fleurs, des arbres & fruits. Ainsi en a-t-il été de la Vierge, laquelle demeurant Vierge, n'a pas laissé de concevoir: aussi avoit-il été prédit: *Ecce Virgo concipiet & pariet filium.* *Isay. 7. 14.*

La 2. merveille de cette conception est, que N. Seigneur dés le premier moment de sa Conception étoit homme parfait, ayant l'usage de raison; ensorte que dés le premier instant, il étoit homme aussi parfait comme à l'âge de trente ans. C'est ce que vouloit dire le Prophete Jeremie, qu'une femme environneroit un homme: *Fœmina circumdabit virum.* *Ierem. 31. v. 22.*

premier moment il pria pour nous : *Deus meus voluit, &c.* dés ce moment il sceut qu'il venoit pour souffrir, & tout ce qu'il devoit endurer ; ce qu'il accepta de bon cœur : *Deus meus volui :* si bien que nous luy avons des obligations dés ce premier instant, & il pouvoit nous racheter dés ce moment. Malheur à ceux, qui à l'âge de trente & quarante ans, ne reconnoissent point un tel bienfacteur, &c.

La 3. merveille est, qu'il fut conceu sans le peché originel, en sorte qu'il y avoit bien de la difference entre sa Conception, & la nôtre, qui est toute dans le peché : *Prius damnati quàm nati. In peccatis concepit me mater mea,* s'écrioit David, *Nascimur omnes filii iræ.*

Psal.50 7.

Enfin, ce qui nous doit faire connoître combien cette Conception de N. Seigneur a esté miraculeuse. C'est que tous les saints Peres la souhaitoient, & desiroient extrememment long-temps auparavant : Moïse disoit souvent : *Mitte quem*

Exod. 4. 13.

missurus es. Hâtez-vous, Seigneur, d'envoyer celuy que vous devés envoyer. David : *Domine, inclina cœlos tuos & descende :* Seigneur, faites incliner & devaler vos Cieux vers la terre, & descendez chez nous. Isaye : *Mitte Agnum dominatorem terræ :* Envoyez l'Agneau pour gouverner toute la terre : *Rorate cœli desuper, & nubes pluant Iustum.* Jamais la terre n'a eu une si douce pluye & une si agreable rosée, que le Juste & le Sauveur. N. Seigneur luy-méme dans l'Evangile témoigne combien les anciens Prophetes avoient desiré cette belle journée : *Beati oculi, quia vident, & aures vestræ, quia audiant. Amen quippe dico vobis, quod multi Prophetæ & iusti cupierunt videre quæ nunc videtis, & non viderunt, & audire quæ auditis, & non audiunt.* C'est ce qu'a voulu dire S. Pierre : *De qua salute exquesierunt atque scrutati sunt Prophetæ :* Le salut, qui vous est octroyé, a esté tant recherché par les Prophe-

Psal. 143.

Isay. 16.

Isay. 45. 8.

Matth 13. v. 16. & seq.

1 *Petr.* 1. v. 10.

tes du temps passé, &c. Il faut encore sçavoir deux choses de cette Conception de N. Seigneur. La 1. est, qu'elle est arrivée le 25. de Mars, le jour auquel nous celebrons la Feste de l'Annonciation ; & la seconde chose, que le Fils de Dieu s'est plûtost incarné que le Pere, parce qu'il étoit convenable que celuy qui étoit comme le milieu en la tres-sainte Trinité, fût le Mediateur entre Dieu & les hommes. Il ne reste plus maintenant qu'à tirer quelques fruits & profits de tout ce discours.

FRUITS ET PROFITS.

Le premier fruit est de faire des actes de Foy sur ce Mystere, comme l'un des plus importans & necessaires à salut. Disons que nous croyons que la seconde Personne de la tres-sainte Trinité, appellée Fils, s'est fait homme au ventre de la glorieuse Vierge, & a été conceu du Saint Esprit dans les entrailles sacrées de Marie. En sorte qu'il n'a pas eu de Pere icy-bas, & n'a seulement

qu'une Mere, comme nous disions tantost. Pour cet effet on sonne trois fois l'*Angelus*, le matin, à midy, & au soir, pour nous en faire ressouvenir, & pour en produire les actes. C'est pourquoy l'Eglise veut qu'on s'agenoüille à cette parole : *Et incărnatus est de Spiritu sancto*; & à *Verbum caro factum est*. L'on rapporte, dans les Histoires, que le Diable donna un soufflet à une personne qui ne s'agenoüilloit pas en prononçant ces paroles, luy disant, que si Dieu avoit autant fait pour luy, qu'il s'humilieroit jusques au centre de la terre.

Le second profit est, que puisque nous sçavons que le Fils de Dieu s'est tant humilié que de prendre les vêtemens de nôtre nature humaine, & la forme de serviteur : *Humiliavit semetipsum formam servi accipiens, & habitu inventus ut homo.* Humilions-nous ; humiliez-vous, poudre ; humiliez-vous, cendres ? humiliez-vous, petits *Phil. 2. 7.*

vers de terre ; humiliez-vous, pecheurs : Et si vous ne le faites, assurés-vous que vous serés humiliés, bon gré mal gré que vous en ayés, quelque jour, &c. *Magna superbia*, dit S. Bernard, *ut ibi intumescat vermiculus, ubi humiliata est majestas : Et Verbum caro factum est.* Le Verbe s'est fait chair, & chacun n'aspire qu'aux grandeurs du monde: les pecheurs veulent passer pour gens de bien; les gens de bien veulent qu'on les honore comme des Saints, ou comme des petits Dieux: Ce n'est que vanité que l'homme : *Psal.* 4 3. *Filij hominum usquequò gravi corde, ut quid diligitis vanitatem, & quaritis mendacium ?* Et partant, N. resoudons-nous à devenir humbles. 1. Soyez humbles devant Dieu, dans vos prieres, assistant aux Messes, à confesse, devant le S. Sacrement, &c. 2. Soyez aussi humbles devant les hommes, respectant les Superieurs, leur obeïssant; vivans en paix avec vos égaux ; ne traitant pas rudement vos inferieurs, &c.

Vivans ainſi vous imiterés le Verbe incarné en ſes humiliations : Dieu vous en faſſe la grace.

INTERROGATIONS.

D. *Que veut dire le troiſiéme article du Symbole :* Qui conceptus eſt de Spiritu ſancto ?

R. Par ces paroles il faut croire qu'aprés que la glorieuſe Vierge eut conſenty au Myſtere de l'Incarnation que l'Archange Gabriel luy annonça, elle conceut le Fils de Dieu en ſes chaſtes entrailles.

D. *Fut-ce par l'operation d'un homme ?*

R. Non, ce Myſtere eſtoit trop ſaint, pour eſtre traité de la façon ; mais ce fut par l'operation du S. Eſprit.

D. *Le S. Eſprit eſt donc le Pere de noſtre Seigneur ?*

R. Excuſez-moy, il n'eſt que l'ouvrier de ce Myſtere ; car il n'a rien fourny de ſa ſubſtance.

D. *Que fit donc le S. Eſprit en cette Conception ?*

R. Il fit trois choſes. 1. Il choiſit une partie du plus pur ſang de de la glorieuſe Vierge, & en forma le corps excellent d'un enfant. 2. Il luy crea une ame tres-noble & tres-ſainte. 3. Aprés avoir creé cette ame, il l'unit à ce corps.

D. *Cela fait, le Fils de Dieu fut-il conceu?*

R. Au méme moment que l'ame fut unie au corps, le Fils de Dieu unit cette humanité à ſa Perſonne, & l'uniſſant, il fut Dieu & homme tout-enſemble; & de cette maniere le Verbe divin fut conceu.

D. *Que remarquez-vous d'admirable en cette Conception?*

R. Trois excellentes unions. La 1. eſt celle de la Nature humaine avec la Nature divine. La 2. celle d'une Ame glorieuſe avec un corps paiſible: Et la 3. celle de la maternité avec la virginité.

D. *Le Fils de Dieu, en tant qu'homme, a-t-il un Pere?*

R. Je vous ay déja dit que non, &

que le Fils de Dieu, en tant qu'il est Dieu, avoit un Pere sans Mere, et en tant qu'homme il a une Mere sans Pere.

D. Ne dit on pas que S. Joseph estoit son Pere?

R. Ouy bien son pere putatif; c'est à dire qu'on le tenoit pour tel, parce qu'il le nourrissoit & gardoit; mais non pas son vray pere, parce qu'il n'a rien contribué à sa Conception, qui a esté le seul ouvrage du S. Esprit.

EXEMPLES.

Le grand nombre d'exemples qui se presente à mon esprit, N. touchant le Mystere dont nous traitons aujourd'huy, me fait peine: si je vous parle de ce qui arriva autrefois à S. Edmond encore jeune, qui voyant J. CHRIST en forme d'un bel enfant, fut ravi & transporté d'un desir de l'aimer? Si je vous dis que sainte Therese de Jesus ayant vû une fois un seul rayon de la beauté de JESUS-CHRIST, ne vouloit plus regarder les creatures?

vous me dirés, poſſible, que ces Exemples vous ſont déja bien familiers. C'eſt pourquoy, pour vous donner quelque nouvelle connoiſſance, je vous en veux rapporter un autant rare pour ſa nouveauté, qu'il eſt beau pour ſa rareté.

C'eſt celuy d'un ſaint Abbé appellé Sylvain. L'Hiſtorien de ſa vie rapporte, qu'ayant quitté le train d'une vie commune pour ſuivre la vie ſolitaire, il ſe retira dans un deſert, pour ne penſer qu'au Ciel. Ayant donc paſſé pluſieurs années avec ce ſeul deſſein d'oublier les creatures, & ne rechercher que Dieu, il le cherche tant qu'il le trouve. Car comme il étoit un jour arreſté à conſiderer les douceurs qu'il y a de voir Dieu face à face, Jeſus luy apparoît en la forme d'un enfant ſi beau, que toutes les beautez de la terre auprés d'elle ne ſeroient que laideurs. Ce ſaint Abbé fut ſurpris d'un ſi grand contentement, qu'il ne pouvoit plus ſe reſoudre d'ouvrir les yeux pour voir

les beautez de la terre. Et si par fois ses mémes yeux se vouloient élever vers le Ciel pour contempler ces beautez, ou se baisser pour considerer les fleurs des campagnes; Ah! mes yeux, disoit-il, fermez-vous, ne vous arrêtez pas à regarder tout ce qui est creé, vous avés vû, en voyant Jesus, une si parfaite beauté, que ce seroit vous profaner, si vous appliquiés vos regards à considerer toutes les autres beautez. C'étoient-là les pensées & la pratique de ce saint Abbé, qui ne pouvoit regarder aucune creature, qu'il ne pensât aussi-tost à celle de Jesus.

REFLEXION.

Plût à Dieu, N. que vous & moy puissions si-bien profiter de ces exemples, que toutes les creatures, pour belles qu'elles soient, ne vous soient rien, & que le seul Jesus soit l'objet de vos cœurs.

CONTINUATION du troisiéme article du Symbole.

Natus ex Maria Virgine.

PRELUDE.

APrés vous avoir expliqué les merveilles de la Conception de Nôtre Seigneur, & de son Incarnation, il est à propos de vous parler de celles de sa Naissance. C'est un sujet digne de vostre audience, Chrétiens, que l'histoire de la Naissance de nôtre Seigneur. L'Eglise en fait une Feste toute particuliere, & veut qu'elle se celebre avec beaucoup de solemnité, ainsi que l'Ange l'avoit autrefois prédit : *Ecce annuncio vobis*

Luc. 2. 10. & 11.

gaudium magnum, quod erit omni populo, quoniam vobis hodiè natus est Salvator. Cette Feste est de l'institution des saints Apôtres, ainsi que remarque fort bien Baronius l'an 58. Aussi est ce un Mystere auquel tous les Saints ont eu grande devotion. S. François, S. Bonaventure, S. Bernard, &c. C'est donc de ce Mystere que ie desire vous parler.

PARTITION.

Natus ex Maria Virgine.

Sur ces trois paroles nous avons trois choses à vous expliquer. 1. Ce que nous devons entendre par cette parole, *Natus*. 2. Ce que nous devons entendre par cette autre, *Maria*. 3. Par la derniere, *Virgine*.

I. POINT.

En general il n'y a point de doute que ces paroles signifient, que le Fils de Dieu, la seconde Personne de la sainte Trinité, appellée Jesus-Christ, est sorty des entrailles de sa glorieuse Mere la sainte Vierge, & a commencé d'être au monde parmy nous autres; mais en particulier

ſous cette parole, *Natus*, nous avons cinq ou ſix choſes à ſçavoir. La premiere eſt, combien de temps le Fils de Dieu a eſté dans les entrailles de ſa Mere; pource que nous trouvons qu'il eſt fait auſſitoſt mention de ſa Naiſſance que de ſa Conception. Vous ſçaurez donc, s'il vous plaît, qu'il y a demeuré neuf mois, comme les autres enfans, depuis le 25. de Mars juſques au 25. de Decembre. En quoy il nous a montré l'exemple, de ne point demander ſi aiſément des diſpenſes des Loix & Ordonnances de l'Egliſe, comme l'on fait ordinairement; puiſque luy-méme a voulu par ſa Naiſſance ſe ſoûmettre à la Loy ordinaire de la nature, qui eſt de faire demeurer neuf mois les enfans dans le ventre de leur mere.

La 2. choſe à ſçavoir ſur cette parole, *Natus*, c'eſt du lieu où N. Seigneur eſt né. Il a voulu naître en Bethléem; c'eſt à dire, dans un petit village, & non pas dans une ville, comme Jeruſalem: Et non ſeule-

ment dans une ville, mais dans une étable ; parce qu'il ne se trouva pas de place dans les Hôtelleries pour luy ; & cela pour nous enseigner dés ce moment le mépris des richesses, qui font que tout le monde se damne & se perd, & l'amour de la sainte pauvreté. Or vous remarquerés, s'il vous plaît, que quand il a esté question de mourir, il a voulu souffrir & mourir dans une ville telle que Jerusalem, qui estoit une ville royale ; pour nous apprendre que c'est parmy les infirmitez & les souffrances qu'il est Roi, constituant, comme dit S. Thomas, des marques royales de sa Majesté en la Croix. Or pour naître, il naît dans une étable parmy les bestes, parce que les hommes n'étoient pas dignes de luy : *Et sui eum non receperunt.* Neanmoins ce lieu a esté depuis en grande veneration parmy les premiers Chrétiens, voire méme parmy les Gentils de l'Orient, &c. *Ioan. 1. 5.*

La 3. chose à sçavoir est touchant

le temps de l'année, dans lequel il eſt né ; & ç'a eſté en la ſaiſon la plus incommode de l'hyver, dans le mois de Decembre, qui eſt le temps de l'hyver le plus fâcheux & incommode, & à l'heure la plus froide, ſçavoir l'heure de minuit. C'eſt donc en ce jour que nous pouvons dire qu'il eſt arrivé ce qu'a dit depuis noſtre Seigneur : *Media nocte clamor factus eſt. Ecce Sponſus venit, exite obviam ei.* Car lors que les hommes ne ſonnoient mot de la Naiſſance de nôtre Seigneur, les Anges chantoient un Cantique, pour convier les Paſteurs de le venir adorer.

Mat 25. 6. Luc. 2.

La 4. choſe à ſçavoir, eſt qu'il nâquit ſans premierement intereſſer la virginité de ſa Mere, étant demeurée Vierge auſſi-bien aprés l'enfantement que devant ; nôtre Seigneur ayant paſſé au travers des entrailles de la ſainte Vierge ſa Mere, comme le Soleil paſſe au travers d'une vitre ſans caſſer la vitre : n'étant pas à propos que celuy-là qui

aimoit tant la virginité, la fit perdre en passant à celle qui la préferoit à la qualité de Mere de Dieu. 2. Il nâquit sans luy causer aucune douleur. Elle étoit en Oraison à deux genoux, & non comme les Peintres la peignent quelquefois avec un visage pâle, dans un lit; n'étant pas raisonnable que celle qui n'avoit pas conceu avec volupté, enfantât avec douleur.

La 5. chose à sçavoir sur cette parole, *Natus*, est, que N. Seigneur est né comme les autres enfans, son corps n'ayant pas été formé de Dieu comme celuy d'Adam, quoy qu'il eût pû le faire venir au monde de la sorte, comme Adam, il ne l'a pas voulu; & cela afin de témoigner aux hommes davantage l'estime qu'il faisoit de nous, & l'amour qu'il nous portoit. Et en effet, ses delices ont été d'être avec les enfans des hommes; de sorte qu'il n'est pas dissemblable à nous par ce Mystere; mais il est devenu nôtre frere, nôtre parent & nôtre allié.

C'eſt pourquoy nous trouvons qu'il s'appelloit le Fils de l'homme:

Hebr. 2. 17. *Debuit per omnia fratribus similari, ut misericors fieret & fidelis Pontifex ad Deum, ut repropitiaret delicta populi.*

La 6. choſe à ſçavoir ſur ce mot *Natus*, eſt qu'étant né dans une étable, & d'une Mere pauvre, & dans un temps le plus rude & fâcheux de l'hyver, il n'a pas pû avoir grand ſecours ny aſſiſtance; & auſſi repoſe-t-il dans une créche quelque temps. ne fut envelopé que de méchans drapelets, tels que les pouvoit avoir une femme qui n'étoit femme que d'un pauvre charpentier nommé Joſeph. C'eſt en ce jour où nous pouvons dire de luy:

Luc. 9. 58. *Vulpes foveas habent, & volucres cœli nidos; & filius hominis non habet ubi caput reclinet:* Que les renards ont leurs terriers, les oiſeaux du Ciel leurs nids; mais que le Fils de Dieu n'a pas où repoſer ſa teſte, &c. Voilà ce qui ſe paſſe à ſa Naiſſance; voyons maintenant de qui il eſt né.

II. Point.

Il faut examiner pourquoy c'eſt que N. Seigneur eſt dit né d'une Vierge ; c'eſt afin de condamner trois ſortes d'hereſies contre la virginité & fecondité de Noſtre-Dame.

La premiere eſt de ceux qui ont voulu dire que Jeſus-Chriſt a eſté engendré de S. Joſeph & de Nôtre-Dame, à la façon des autres ; & partant nioient la virginité de la Vierge avant l'enfantement. Celle-cy eſt l'Hereſie des Juifs, & de tous ceux qui ont voulu dire que Jesus-Christ eſtoit homme tant ſeulement comme les autres ; auſquels S. Jean oppoſe directement ces paroles : *Et Verbum caro factum eſt* : Et à ces gens-là doit ſuffire le témoignage d'Iſaye : *Ecce Virgo concipiet ;* qui a eſté accompli en la ſainte Vierge Marie, ainſi que le diſent les ſaints Evangeliſtes. *Ioan. 1. 1.* *Iſay. 7.*

La 2. Hereſie condamnée par ces paroles, a eſté de ceux qui ont nié la virginité de la Vierge en ſon en-

fantement. Telle a été celle de Jovinian, laquelle eſt encore condamnée par la texte d'Iſaye : *Ecce Virgo concipiet & pariet filium :* Comme auſſi par ce qui eſt rapporté par Ezechiel : *Porta hæc clauſa erit, non aperietur, & vir non tranſiet per eam.*

Ezech. 44. verſ. 2.

La 3. Hereſie combattuë par ces paroles, eſt celle de ceux qui ont voulu nier la virginité de la Vierge aprés ſon enfantement, contre leſquels il a été écrit par ſaint Jerôme un traité tout entier contre un nommé Helvidius, alleguant le meſme paſſage du Prophete Ezechiel. Ce que Dieu meſme a confirmé par miracle, comme nous dirons tantoſt.

Enfin, comme dit S. Bernard, ſi un Dieu devoit naître d'une vierge, & ſi une vierge devoit enfanter, il falloit que ce fût d'un Dieu.

L'on demande ſur ces paroles, pourquoy nôtre Seigneur a voulu naître d'une Vierge. L'on répond, que c'eſt parce que la virginité rend

les hommes semblables à Dieu, & qu'il falloit que la Mere fût semblable à son Fils. Neãmoins vous sçaurés, s'il vous plaît, qu'encore que la Vierge fût vierge, qu'elle étoit mariée; & N. Seigneur voulut que sa Mere fût mariée. 1. Pour couvrir l'honneur de la Vierge: car autrement l'on eût pensé que la Vierge eût conceu par adultere; & ainsi elle eût été lapidée: car en ce temps-là l'on assommoit à coups de pierres les adulteres, tant hommes que femmes; & aussi les filles qui s'étoient oubliées, dit saint Ambroise au livre 2. sur saint Luc. 2. S. Ignace dit que ce fut afin que l'enfantement de la Vierge fût caché au Diable, qui par là eût connu que c'étoit le Redempteur, & qu'il étoit le veritable Messie, puisque Dieu, par la bouche de son Prophete, avoit promis qu'il naîtroit d'une Vierge. 3. S. Jerôme sur le 1. chapitre de S. Mathieu, dit que ce fut afin que la Vierge eût de l'assistance pour l'éducation de

l'enfant Jesus; de la consolation & protection és persecutions, & de la compagnie en ſes voyages d'Egypte. Saint Thomas en rapporte quantité d'autres raiſons en ſa troiſiéme Partie, queſtion 29. article premier.

Or le mary de la Vierge eſtoit un pauvre charpentier, ſelon S. Thomas, ou un ferronnier, ſelon ſaint Hilaire. Et cela pour apprendre aux hommes qu'il eſtoit le Fils de l'Architecte du Ciel; ou que c'eſt à luy à amollir les cœurs les plus durs, comme le ferronnier amollit le fer avec le ſouffle, le feu, & l'eau. Vous ſçaurez auſſi que la Mere de N. Seigneur s'appelle Marie, & que le nom de Marie a trois belles ſignifications.

1. Marie veut dire Dame ou Maîtreſſe, & cela fort à propos; parce que c'eſt la Reine du Ciel, des Anges & des hommes, eſtant bien neceſſaire que celle-là fût appellée Dame, qui avoit apporté de grands biens à toutes les creatures. Elle

s'appelle

s'appelle auſſi Maîtreſſe, parce que c'eſt elle qui a eſté Maîtreſſe des Apôtres, leur ayant appris quantité de choſes, particulierement à S. Jean & à S. Luc, qui ont eu plus de communication avec elle.

2. Le nom de Marie ſignifie aſſemblage d'eaux, ou Mer amere: ce qui nous ſignifie qu'en elle toutes les graces de tous les Anges, & de tous les Saints y ont eſté aſſemblées, ayant eu plus de graces & de perfections elle ſeule, que tous les Saints enſemble; & cela à raiſon de ſa qualité de Mere. ny plus ny moins qu'il y a plus d'eau dans la Mer, que dans toute les rivieres & fontaines enſemble. Aucun ne peut compter les goutes de la Mer, ny auſſi raconter les perfections de Marie. Mais ſi elle eſt mer de graces, elle eſt auſſi une mer d'amertume, parce qu'elle a eſté remplie de douleur & d'amartume en la Paſſion de ſon Fils, & a eſté plus que Martire, ſouffrant pour Dieu, & compâtiſſant à un Dieu ſouffrant.

3. Le nom de Marie ſignifie Illuminée ou Illuminante, n'y ayant jamais eu de perſonne plus illuminée d'enhaut & plus éclairée que la Vierge. Toute cette lumiere conſiſte en deux choſes : l'une, en ce qu'elle avoit plus de cõnoiſſance de Dieu qu'aucun Saint ny Docteur, quel qu'il ſoit : on dit méme qu'elle voyoit Dieu. 2. En ce qu'elle avoit plus de connoiſſance de ſon neant que perſonne, reconnoiſſant que tout ce qu'elle avoit venoit de Dieu.

4. Le nom de Marie ſignifie Eſtoille de mer ; nom encore fort convenable à la Mere de Dieu, qui ſert comme d'étoille & de guide à ceux qui voguent ſur la mer de ce Monde : c'eſt elle qui nous éclaire dans nos perils ; qui nous fait éviter les écuëils & precipices, & particulierement ceux qui ſont contre la chaſteté. Combien y en a-t-il qui tomberoient en des pechez horribles ſans l'aſſiſtance de la Vierge ? Combien y en a-t-il qui s'en retirent par ſon moyen ? mais com-

bien de ceux, qui aprés avoir mal vêcu, se convertissent par l'assistance de la Vierge, & souvent à l'heure de la mort.

FRUITS ET PROFITS.

De tout ce discours nous tirerons deux instructions. La premiere sera pour les pecheurs : *Natus* : il est dit que N. Seigneur est né, tâchons de naître avec luy. Ce que nous faisons autant de fois, que nous nous convertissons & faisons penitence. Qu'heureux sont ceux dont on pourra dire comme de Jesus-Christ, *Natus*, qu'ils sont nez. Car le pecheur est dans le neant, & il ne merite pas d'estre nombré au rang des enfans. L'estre des étoilles, des arbres, des bestes & des serpens, est plus prisé devant Dieu que celuy des pecheurs : ce qui se voit dans le *Laudate Dominum de cœlis, &c.* où on invite les serpens de loüer Dieu, & non les pecheurs. *Psal. 148. v. 1.*

La seconde instruction sera pour les personnes vertueuses, de faire cas tout particulier de la virginité

& chasteté, puisqu'elle est si agreable à N. Seigneur, que d'avoir fait des miracles exprés pour conserver la chasteté & virginité de sa Mere :

Math. 5. 2. *Beati mundo corde, quoniam ipsi Deum videbunt.* O virginité ! ô pureté ! que tu es louable ! que tu es aimable ! Tu rends les hommes égaux aux Anges ; voire plus que les Anges ; car tu les rends semblables à Dieu. Souvenés-vous aussi que vous ne serez pas sans recompense : car aux personnes pures est promis, non pas seulement le Royaume des Cieux, ny d'estre consolez, ny d'estre rassasiez, ny d'estre appellez enfans de Dieu, mais de le voir, &c. C'est la gloire que je vous souhaite. Amen.

INTERROGATIONS.

D. *Combien de temps N. Seigneur fut-il dans les chastes entrailles de la Vierge Marie ?*

R. Durant neuf mois comme les autres hommes.

D. *Ne fit-il rien de merveilleux pendant ce temps-là ?*

R. Excuſez-moy; il ſanctifia ſaint Jean, le viſitant lors qu'il eſtoit encore enfermé dans le ventre de ſainte Elizabeth ſa mere.

D. *Aprés les neuf mois expirez que fit noſtre Seigneur?*

R. Il ſortit du tres-ſacré-ventre de la glorieuſe Vierge, comme le bouton ſort de la roſe, ou le rayon du corps de ce beau Soleil qui nous éclaire.

D. *Quel fut le lieu de ſa naiſſance?*

R. Une pauvre créche expoſée aux incommoditez du temps.

D. *Quel fut préciſément le temps?*

R. A l'heure de minuit.

D. *Quelle fut la ſaiſon de l'année?*

R. La plus froide, au milieu de l'hyver.

D. *Quel fut ſon train & ſon équipage?*

R. Un peu de paille où il ſe repoſa; un peu de langes, où on l'emmaillota; un bœuf & un aſne qui l'échauferentde leur haleine.

D. *En naiſſant ne fit-il point de peine à ſa Mere?*

R. Il ne fit ny peine ny douleur, c'eſtoit un fruit beny du Ciel; rare en ſon eſpece, & il devoit naiſtre d'une façon qui ne fuſt pas commune.

D. *N'offença-t-il point ſa virginité?*

R. Non; car il la laiſſa toûjours Vierge; le Soleil qui de ſon rayon penettre le verre, ne le caſſe pas pour cela.

D. *Il faut donc croire que Noſtre-Dame a eſté Vierge & Mere tout-enſemble?*

R. Ouy; & cet article nous y oblige, puis qu'il dit: *Né de la Vierge Marie.*

EXEMPLES.

1. Pour vous prouver la Virginité & la maternité tout enſemble de la Sainte Vierge, je veux vous faire part d'une hiſtoire que j'ay leuë en la vie du B. Frere Gilles, rapportée par Surius. Il dit qu'un grand Théologien de l'Ordre de S. Dominique eſtoit tourmenté d'une forte tentation touchant la virginité de

la ſainte Vierge, & ne pouvoit trouver aucun remede pour s'en deliurer; mais ayant entendu parler de la ſainteté du B. Frere Gilles, il reſolut de l'aller trouver. Le Saint divinement adverty de ſa venuë, & du motif qui le faiſoit venir, luy alla au devant, & le ſaluant de loin, luy dit: Frere Predicateur, elle eſt Vierge avant l'enfantement; & touchant en meſme temps la terre d'vne baguette, il en ſortit un beau lis. Puis continuant, il luy dit: Frere Predicateur, elle eſt Vierge en l'enfantement; & touchant la terre vne ſeconde fois, il en ſortit vn ſecond lys. Mon Frere, ajoûta-il elle eſt Vierge aprés l'enfantement; & touchant la terre pour la troiſiéme fois, il en ſortit un autre lys: ce qu'ayant vû ce Theologien, ſa tentation le quitta par ce miracle, & les merites du ſaint homme

2. Sainte Gerthrude, vn jour de la Naiſſance de N. Seigneur, comme ſes Religieuſes prononçoient ces

ſaintes paroles de l'Incarnation : *Et Verbum caro factum eſt*, avec un profond reſpect, J. CHRIST luy apparut, & luy dît : Toutes les fois que quelqu'un ſe proſterne avec humilité entendant ces paroles, en action de graces de ce que j'ay bien daigné me faire homme, autant de fois je me tourne vers luy, & j'offre à Dieu mon Pere tous les merites de mon humanité. *Au liv. 4. c. 3. des Inſinuations de ſainte Gertrude.*

3. S. François étoit ſi devot à ce Myſtere de la Naiſſance du Sauveur, qu'une nuit de Noël (ayant obtenu congé du Pape, de peur qu'on ne luy imputât cela à legereté) il fit apporter de la paille, & amener un bœuf & un aſne en un lieu où la Meſſe ſe dît dans une créche, en preſence d'une infinité de peuple & de ſes Religieux, qui chanterent en Muſique. Le Saint dît l'Evangile, & prêcha au peuple de la Naiſſance du Roi pauvre. Dieu témoigna par un miracle qu'il agreoit cette devotion, car le peuple

ayant gardé du foin qui avoit esté dans la créche, s'en servit pour guerir les maladies des bestiaux, & se délivrer de plusieurs dangers. *S. Bonav. in vita S. Francisci. c.* 10. *n.* 9.

REFLEXION.

Je vous invite, N. de penser souvent à ce Mystere, & de méditer cette belle parole de S. Pierre Chrysologue : *Sic nasci voluit, qui amari voluit.* JESUS-CHRIST qui a voulu estre aimé, a voulu naître de la façon.

CONTINUATION du troisiéme article du Symbole.

Natus ex Maria Virgine.

PRELUDE.

APRE's vous avoir parde la Naissance de N. Seigneur, il est à propos aussi de vous dire quelque chose de sa Vie. C'est le miroir le plus ordinaire où nous devons nous regarder : C'est le livre où chacun est obligé de lire ; c'est le Modele, le Patron & l'Exemplaire où tous les Chrétiens sont obligez de jetter les yeux, pour tâcher de vivre conformément sur luy, à cause qu'il dit luy-méme : *Ex m-*

Ioan. 13. 15 *plum dedi vobis, ut quemadmodum*

ego feci, ita & vos faciatis. C'eſt donc de quoy nous parlerons en cet entretien. Nous ne ferons point de diviſion de diſcours; mais nous parcourerons ſeulement les principaux points de ſa Vie; puis nous tirerons enſuite nos reflexions & profits ordinaires.

II. PRELUDE.

Outre la Conception de Noſtre Seigneur & ſa Naiſſance, il eſt bien à propos de ſçavoir quelque choſe de ſa Vie : c'eſt ce que l'Egliſe fait fort ſagement, en nous repreſentant durant l'année peu à peu toutes les actions principales de nôtre Seigneur, par les Feſtes qu'elle celebre expreſſément, dont la premiere eſt la Circonciſion de nôtre Seigneur. La ſeconde eſt l'Adoration des Rois. La troiſiéme eſt la Préſentation au Temple. La quatriéme eſt ſa fuite en Egypte, qui ſe fait la Feſte des Saints Innocens. En ſorte que ſi l'on ſçavoit bien les Feſtes de l'année, & leurs ſignifications, l'on ſçauroit à peu prés

toute la Vie de noſtre Seigneur.

La premiere choſe donc à ſçavoir, eſt que noſtre Seigneur eſtant homme comme nous, il a vêcu icy-bas en terre une eſpece de temps ; & aprés cela il eſt mort : Et le temps qu'il a eſté ſur terre, ce n'a pas eſté ny cent années, ny quarante, ny ſoixante, mais trente & trois ſeulement, étant mort à la fleur de ſon âge ; pour nous apprendre en paſſant que la felicité de cette vie ne conſiſte pas à vivre de longues années, comme pluſieurs s'imaginent. Sçavés vous la difference qu'il y a entre celuy qui meurt jeune, & celuy qui meurt vieil ? C'eſt que celuy qui vit long-temps eſt plus chargé de pechez au Jugement de Dieu, que celuy qui meurt jeune, &c.

La ſeconde choſe à ſçavoir touchant la Vie de noſtre Seigneur, c'eſt que huit jours aprés qu'il fut né, il fut circoncis, comme les autres enfans de ce temps-là, qui étoit une ceremonie où l'on impoſoit le nom, & où l'on coupoit

une petite peau de dessus le corps, qui ne se faisoit pas sans de grandes douleurs, & quelque effusion de sang ; de sorte que N. Seigneur ne fut pas plûtost né, qu'il voulut épancher son sang pour preuve de son amour n'y ayant aucune obligation. D'où nous apprenons que ce n'est pas assez de naître spirituellement ; mais qu'il faut donner des preuves de sa fidelité & de son amour envers Dieu. C'est ce qu'a voulu dire S. Jacques : *Ostende mihi fidem ex operibus :* Montrés vôtre foy par vos œuvres. Car plusieurs se trompent, disant qu'ils croyent en Dieu, & nient cette croyance par leurs œuvres, en faisant des œuvres contraires à cette foy, &c. Ce n'est pas encore assez d'avoir la Foy, puisque la Foy sans les œuvres, dit ce méme Apôtre, est morte : *Fides sine operibus mortua est, &c.*

Iacob 2. v. 18.

Ibid. v. 26.

La 3. chose à sçavoir de la Vie de N. Seigneur, est qu'aprés sa Naissance (environ dix jours aptés) il

Math. 2. 1. fut adoré des Mages : *Ecce Magi venerunt ex Oriente dicentes : Vbi est qui natus est Rex Iudæorum.* Ce qui est bien considerable, c'est que c'étoient des Rois, ainsi qu'il avoit *Psal.* 71. 1. esté prédit par David : *Reges Tharsis & Insulæ.* Ce n'étoient pas des personnes de neant, des gens de basse condition. 2. C'est qu'ils étoient fort sçavans ; car étant interrogez comment ils sçavoient qu'il étoit né un nouveau Roi en Judée, ils répondirent qu'ils avoient vû son *Math.* 2. 2. Etoille : *Vidimus stellam ejus, &c.* D'où l'on collige qu'ils étoient sçavans en l'Astrologie, & en la science des Astres. Comme c'étoient des gens sçavans (car Mages veut dire Sage) cela étonna toute la Ville, & le Roi-méme, qui les fit venir devant luy, pour en sçavoir toutes les particularitez, & trouva que le lieu où N. Seigneur devoit naître, c'étoit Bethléem. Ce fut pourquoy il les y envoya, à dessein qu'ils luy en rapportassent des nouvelles ce qu'ils ne firent pourtant

pas : car l'Ange de Dieu les avertit d'aller par un autre chemin. D'où nous apprenons que ce que Dieu garde eſt bien gardé, & qu'il fait bon ſe fier en Dieu ; car il a ſoin de ceux qui le ſervent.

La 4. choſe à ſçavoir de la Vie de N. Seigneur, eſt qu'au quarantiéme jour il fut preſenté au Temple, où il fut porté par ſa Mere, qui eſt la Feſte que nous appellons de la Chandeleur. Là il ſe rencontra deux perſonnes fort âgées, qui toutes deux vivoient fort ſaintement, qui ſans avoir rien ſceu du petit enfant, prophetiſerent tous deux ce qui en étoit. L'un ſe nommoit Simeon, & l'autre Anne la Propheteſſe. Le premier dît qu'il ne ſe ſoucioit plus de mourir aprés avoir vû ce qu'il avoit vû : *Nunc dimittis ſervum tuum, &c.* Et en effet, N. nous en devrions dire tous autant aprés la ſainte Communion ; puiſque nous recevons en nos entrailles celuy que Simeon ne receut qu'entre ſes bras. *Luc. 2. 29.*

La 5. choſe eſt qu'aprés cela il s'enfuit en Egypte ; ce qui arriva en cette ſorte. Herode ayant ſceu que les Mages l'avoient trompé, il voulut faire mourir ce nouveau Roi, crainte de perdre ſon Royaume : & là-deſſus il prit la reſolution de le faire chercher par tout ; ce qu'il fit : & aprés cela, ne le pouvant trouver, il ſe fit apporter tous les enfans au deſſous de deux ans, pour les faire tous mourir, penſant l'enſevelir dans cette mort commune & generale. Mais l'Ange apparut à S. Joſeph la nuit en ſonge, qui luy dît, qu'il prît l'Enfant & la Mere, & qu'il allât en Egypte : ce qu'il fit en méme temps. Or nous avons en cecy un exemple d'une obeïſſance la plus parfaite, d'obeïr en une choſe ſi difficile, d'entreprendre un ſi grand voyage que celuy-là, ſe fiant à la Providence de Dieu, que puiſque Dieu les envoyoit là, il les y ſçauroit bien conſerver. En ſorte qu'il ne repliqua rien à l'Ange, ny ne luy de-

manda point comment il pourroit subsister en ce païs si éloigné. Ecoutez cela, vous autres, qui vous défiez tant de la Providence de Dieu, craignans d'avoir trop d'enfans, &c.

La 6. chose est, qu'il demeura en Egypte quelque temps jusqu'à la mort d'Herode. Or luy & ses parens souffrirent sans doute quantité de necessitez, & quantité d'opprobres, estant parmy une nation fort idolatre, trouvant neanmoins qu'il estoit plus tolerable d'estre parmy des Idolatres, que parmy ceux de la vraye Religion qui ne vivoient pas bien; nous donnant par là à connoître qu'il étoit moins offensé des Payens & Idolatres, que des pechez des Chrétiens. Ce qu'il a depuis dit assez clairement dans l'Evangile : *Tolerabilius erit Sodomæ quàm huic civitati.* Estant de retour en Judée, il y sejourna quelque temps, jusqu'à l'âge de douze ans : Or il alla au Temple, & il arriva qu'il s'y perdit. Là-dessus ses *Math.* 10. *v.* 15.

parens furent extremement en peine, ſçavoir la Vierge & S. Joſeph. Ils le chercherent par tout, & ils ne le trouverent point du tout. Ils s'aviſerent au bout de trois jours d'aller au Temple où ils le trouverent parmy les Docteurs, qu'il les interrogeoit des choſes fort ſublimes, & où tout le monde l'admiroit. Ayant ainſi eſté retrouvé, la Vierge s'étant plainte amoureuſement à luy de ce qu'il les avoit ainſi quittez : *Fili, ut quid feciſti nobis ſic ?* Il leur repliqua : *Neſciebatis his quæ Patris mei ſunt oportet me eſſe ?* Ne ſçavez-vous pas qu'il me faut travailler aux affaires de mon Pere ? &c.

Luc. 2. 48. *Ibid.* 49.

Or il donna à connoiſtre à tous ceux qui l'entendoient, qu'il avoit un autre Pere qu'eux à qui il devoit obeïr. Enfans, ſouvenez-vous de cela, quand vos parens voudroient vous faire faire quelque choſe contre les Commandemens de Dieu. Que s'ils ſont vos Peres pour vous commander, que vous

avez là-haut un Pere plus puissant qu'eux, à qui vous devez la premiere obeïssance.

Depuis douze ans jusques à trente, nous ne trouvons plus rien de luy dans toute l'Escriture, sinon ces paroles. *Erat subditus illis :* c'est à dire, qu'il faisoit tout ce que son Pere & sa Mere luy cõmandoient. Ecoutez cela, jeunes gens, qui aussi-tost que vous avez quinze ou seize ans, vous voules vivre à vostre fantaisie, & ne voulez plus leur rendre ny honneur ny obeïssance ? Vous vivez comme l'enfant prodigue, sans avoir de respect, & vous demandez souvent comme luy : *Da mihi portionem substantiæ quæ mihi contingit*, de l'argent pour entretenir vos débauches : Souvenez-vous que Nostre Seigneur ne vous a pas montré cet exemple-là. Ce n'est pas seulement le mal des enfans ; mais chacun se soustrait de l'obeïssance tant qu'il peut ; les serviteurs aussitost qu'ils ont esté un peu de temps dans les maisons, ils ne veulent-

Ibid.

Luc. 15. 12.

plus reconnoître de Maîtres, les ſervantes de Maîtreſſes ; les femmes de maris, &c.

Durant ce temps il travailloit dans la boutique de ſon pere putatif & nourricier S. Joſeph : *Nonne his eſt faber filius Mariæ, frater Iacobi & Ioſeph, &c.* *Marc. 6. 3.*

A trente ans il fut au fleuve du Jourdain, où il fut baptiſé par S. Jean, & où il arriva un grand conteſte entre luy & S. Jean. Saint Jean ne le vouloit pas baptiſer ; mais être baptiſé de luy. Voilà les conteſtes & differens qui devroient eſtre entre les Chrétiens, à qui s'humilieroit davantage ; mais on voit tout le contraire, perſonne ne veut ceder à ſon compagnon. Il ne fut pas ſi-toſt baptiſé, que voilà le Saint-Eſprit qui deſcend ſur luy en forme de colombe, & enſuite une voix qu'on entendit du Ciel, qui dît : *Matth. 3.* *Voilà mon fils bien-aimé ; voilà celuy auquel je me ſuis complu.* Voulez-vous eſtre les enfans bien-aimez de Dieu, humiliez-vous comme luy.

Aprés cela il fut au desert, où il fût quarante jours, d'où nous avons pris le Caréme, & là il fut tenté; ce qui nous apprend que ce que dit le Sage, est veritable : *Fili, accedens ad servitutem Dei præpara animam tuam ad tentationem* ; que ceux qui veulent entreprendre de servir Dieu, se doivent preparer à la tentation. C'est ce qu'éprouvent ceux qui veulent commencer à se préparer à la Confession, ils trouvent mille obstacles qui leur arrivent, mille peines, &c. *Eccli.* 2. 1.

Enfin il sortit du desert pour aller prêcher, où il commença par la Penitence. Il assembla ensuite des Pecheurs jusques au nombre de douze, qui quitterent tout pour le suivre, & qui sont ceux qu'on appelle Apôtres, & les envoya prêcher comme luy. Il fit pendant les trois dernieres années de sa Vie quantité de miracles, dont les plus signalez furent lors qu'il redonna la veuë à celuy qui estoit aveuglené; qu'il ressuscita le Lazare mort

de quatre jours ; qu'il convertit la Magdelene, qui estoit une pecheresse publique : Enfin la derniere action qu'il fit auparavant sa Passion, ce fut l'institution du saint Sacrement qu'il institua, 1. Aprés avoir lavé les pieds à ses Apostres; 2. Aprés leur avoir fait une exortation à se bien entre-aimer les uns les autres. De tout cela nous pouvons tirer deux inductions.

FRUITS ET PROFITS.

Le premier est pour les pecheurs, de se ressouvenir qu'il n'est venu au monde, & n'y a demeuré tant de temps que pour eux. *Non veni vocare justos, sed peccatores :* ce qu'il expliquoit encore par Paraboles: comme du Berger, qui ayant perdu une brebis, quitte les quatre-vingt-dix-neuf autres pour courir aprés celle qui est perduë. Par celle du pere de l'Enfant prodigue, qui receut son enfant avec plus de liesse que celuy qui avoit toûjours esté sage.

Marc. 2. 17.

La seconde instruction est pour les

gens de bien, de se ressouvenir que le vray modele de la vie parfaite, c'est de vivre comme Jesus-Christ a vêcu. Il a été humble, soyez humble; il a été obeïssant, soyez obeïssant; il a été chaste, vivez chastement; il a été au Temple, aimez d'aller au Temple, à venir à vostre Paroisse entendre la grande Messe les Festes & Dimanches; d'assister aux Prônes, Catechismes & Instructions qui s'y font; Il a travaillé, aimez le travail, aimez de vous occuper dans vostre employ, pour gagner la vie à vostre famille. Il a jeusné, aymez le jeune; il a prié, aymez la priere, vous souvenant de ce qua dit l'Apostre: *Quos præcivit, hos prædestinavit conformes fieri imagini Filij Dei:* Que ceux qu'il a prévûs, c'est à dire, qui doivent estre sauvez, il les a prédestinez pour estre conformes à l'Image de son Fils; pour ressembler à son Fils en ses souffrances, & par elles parvenir au Royaume celeste, comme il a fait. C'est la gloire que je vous souhaite. *Rom. 8. 29.*

INTERROGATIONS.

D. *Aprés la Naiſſance de Nôtre Seigneur combien a-t-il veſcu?*

R. Trente-trois ans.

D. *Qu'a t-il fait pendant tout ce temps-la?*

R. Je vous le reciteray par ordre, ſi vous l'avez pour agreable.

D. *Tres-volontiers; commencez à me dire, s'il a eſté circoncis comme les autres hommes?*

R. Oüy, huit jours aprés ſa Naiſſance, quoy qu'il n'y fuſt pas obligé; & c'eſt la Feſte que l'on nomme la Circonciſion.

D. *Aprés la Circonciſion que luy arriva-t-il?*

R. Peu de jours aprés il fut adoré des Rois Mages, qui vinrent de fort loin luy apporter des preſens, & le reconnoître pour leur Souverain; & c'eſt ce qu'on appelle la Feſte des Rois.

D. *Qu'entendez-vous par la Feſte qu'on nomme la Chandeleur?*

R. C'eſt celle en laquelle la ſainte Vierge préſenta ſon Fils au Temple,

ple, à l'exemple des autres femmes, & cette loy s'appelloit Purification, qui se faisoit pour les garçons au bout de quarante jours, & pour les filles, de quatre-vingt ; mais la Vierge n'y estoit point tenuë que par son humilité, n'ayant point esté souïllée en sa couche virginale.

D. *Aprés cela que devint Nostre Seigneur?*

R. Il fut contraint de s'enfuir en Egypte, & de s'y tenir caché avec la sainte Vierge sa Mere, & saint Joseph jusques à la mort d'Herode, qui cherchoit l'occasion de le faire mourir ; & qui pour en venir à bout, fit tuer tous les enfans masles de son Royaume, pensant l'enveloper avec eux.

D. *A son retour en Iudée que fit-il ?*

R. Il demeura avec sa Mere & saint Joseph jusques à l'âge de douze ans, qu'il le menerent au Temple, où il se perdit d'eux, & aprés l'avoir cherché pendant trois

jours ; étant retournés au Temple, ils le trouverent disputant de l'explication des Ecritures au milieu des Docteurs.

D. *Que fit-il aprés cela?*

R. Il fut jusqu'à l'âge de trente ans à travailler avec S. Joseph, à qui il étoit soûmis aussi-bien qu'à sa Mere. A trente ans il fut trouver saint Jean au fleuve de Jourdain pour se faire baptiser. Il prêcha ensuite pendant trois années, durant lesquelles il fit quantité de miracles, rendant la vie aux morts, illuminant les aveugles, redressant les boiteux, & gueriſſant tous ceux qui avoient quelque infirmité ou maladie. Il assembla des Apôtres & des Disciples, & les instruisit de ce qu'ils devoient faire, quand il ne seroit plus avec eux. Voilà ce qu'il fit jusques à sa mort.

EXEMPLE.

1. Ce n'éſt pas assez, N. de sçavoir toute la vie de N. Seigneur ;

mais il la faut mettre en pratique, & imiter ſes belles actions ; c'eſt pourquoy il nous eſt donné pour modele & pour exemple : *Exemplum dedi vobis, ut quemadmodum ego feci, ita & vos faciatis.* C'eſt auſſi ce qu'ont fait tant de Saints à ſon imitation. Une ſainte Agathe eſtant apprehendée, nonobſtant ſon âge tendre & delicat, répondit hardiment qu'elle eſtoit Chrétienne, ſans craindre les préparatifs des tourmens qu'elle voyoit qu'on ſe préparoit de luy faire ſouffrir. Et comme le Préfet nommé Quintian la vouloit perſuader de renoncer au Chriſtianiſme, & qu'il luy objectoit qu'étant noble, comme elle eſtoit, c'eſtoit une honte à elle de ſuivre des gens abjects, tels qu'étoient les Chrétiens. Quoy que je ſois Damoiſelle, luy répondit nôtre Sainte, ſçachez que je tiens à beaucoup plus grande gloire d'être la ſervante & l'eſclave de JESUS-CHRIST, & de ſuivre l'humilité des Chrétiens, que de poſſeder toutes Ioan. 13. 15

les richeſſes & les Royaumes du monde.

Lib. 5 c. 1 2. Euſebe en ſon hiſtoire Eccleſiaſtique, rapporte qu'un Diacre nommé Sanctus, auſſi ſaint d'effet que de nom, fut pris & mis au nombre des Martyrs; & comme le Tyran luy demanda ſon nom, il répondit, Je ſuis Chreſtien; d'où eſtes-vous? Chreſtien: de quelle qualité? Chreſtien: Et pour quelque tourment qu'on luy fiſt endurer, il ne répondit jamais autre choſe, ſinon, Je ſuis Chreſtien. Voilà mon nom, voilà ma profeſſion, voilà mon extraction, voilà ma gloire, voilà tout ce que je ſuis.

REFLEXION.

C'eſt là, N. ce que vous devez dire, lors qu'on vous veut oblig[illegible] de faire quelque choſe contre vôtre conſcience & la gloire de Dieu. Il faut dire abſolument: Je ne ſçaurois faire cela; je ſuis Chreſtien, & ne feray rien qui intereſſe ma conſcience. C'eſt ce qu'on appelle imiter la Vie de Noſtre-Seigneur.

EXPLICATION

du quatriéme article du *Credo.*

Passus sub Pontio Pilato, crucifixus mortuus & sepultus.

PRELUDE.

C'Est une choſe qui n'eſt pas ſeulement utile, mais abſolument neceſſaire, que la connoiſſance de cet article : *Passus sub Pontio Pilato, &c.* S. Paul meſme en la 1. aux Corinthiens chap. 1. dit qu'il ne ſçait point d'autre ſcience que celle de Ieſus-Chriſt, & iceluy crucifié : *Prædicamus Christum crucifixum.* Auſſi c'eſt en ce Myſtere de la Mort & Paſſion de JESUS-CHRIST que conſiſte le fondement 1. Cor. 1. 23.

de noſtre Religion. Car c'eſt par ce Myſtere que l'œuvre de la Redemption du genre humain a eſté achevé. C'eſt là où aboutiſſoient tous les ſacrifices de la Loy de Nature & de Moïſe, toutes les Ceremonies, toutes les Figures & Prédications des Prophetes. C'eſt donc de ce grand Myſtere auſſi que je deſire vous donner l'intelligence, & vous en dire trois choſes.

PARTITION.

1. Les raiſons pour leſquelles il eſtoit neceſſaire que N. Seigneur ſouffrît les peines qu'il a ſouffertes.

2. Les objections qu'on peut faire contre. 3. Les profits que nous en devons tirer.

I. POINT.

Luc. 24. *v.* 26. *Joan.* 13. *v.* 34. *Oportuit Chriſtum pati.* Il a fallu, dit l'Ecriture, que le Chriſt endurât: *Oportet exaltari filium.* 1. Parce qu'il avoit eſté ainſi prophetiſé de luy par Iſaïe : *Sicut ovis ductus eſt ad occiſionem*; qu'il ſe laiſſoit conduire à la mort comme un doux Agneau, & une innocente brebis.

Iſay. 53. 9.

Le Prophete Royal David parlant de luy, luy fait dire ces paroles : *Foderunt manus meas & pedes meos, & dinumeraverunt omnia ossa mea.* Ils ont percé mes mains & mes pieds, & compté tous mes os. *Psal.* 21. v. 17.

2. C'est que toutes les figures qui avoient précedé ce Mystere, l'avoient ainsi signifié : ce qui se voit 1. par l'occision de l'innocent Abel. *Genes.* 4. 2. Par l'Arche de Noë, qui sauva tout le monde. *Genes.* 6. 3. Par Isaac portant du bois pour estre immolé. *Genes.* 22. 4. Par Joseph vendu par ses freres. *Genes.* 37.

Il est neanmoins vray qu'il y a deux sortes de necessitez ; l'une absoluë, & l'autre conditionnelle. De necessité absoluë il n'y en avoit aucune qui obligeât nostre Seigneur à endurer. 1. Parce qu'il pouvoit ne nous point racheter, s'il eût voulu, laissant les hommes en estat de damnation, & les punir eternellement : *Quis tibi imputabit, si pererierint nationes terræ ?* *Sap.* 12. 12. 2. C'est qu'il pouvoit nous racheter par mille autres moyens, comme en

quittant parfaitement la dette ; ou bien, en ſe contentant de la ſeule Incarnation, ou de la premiere goute de ſon Sang tres-precieux, &c.

Mais s'il eſt queſtion d'une neceſſité de condition & de ſuppoſition, il eſtoit neceſſaire qu'il enduraſt; ſuppoſé, dis-je, le Decret eternel de la Providence divine, de ſa preſcience & préordination, qui avoit deſtiné ce remede comme le plus convenable pour l'avancement de ſa gloire, & le ſalut de l'homme; & c'eſt ce que veulent dire tous les *Oportet* de l'Ecriture : *Oportet exaltari Filium hominis : Oportet Filium hominis pati ; Oportuit Chriſtum pati. Neceſſe eſt*, dit le Fils de Dieu luy-meſme, *adimpleri omnia quæ ſcripta ſunt in lege Moyſi, & prophetis, & Pſalmis de me.* 2. Nous pouvons dire encore qu'il eſtoit expedient que le Fils de Dieu enduraſt, afin d'apporter non ſeulement le remede à nos playes; mais auſſi afin de nous donner les

Iean. 1. *Marc* 8. *Luc.* 24.

exemples de toutes les vertus. Car premieremẽt c'eſt par là qu'il nous a montré combien il nous aimoit: *Sit Deus dilexit mundum ut filium ſuum unigenitum daret.* Il nous a fait paroiſtre en cela la grandeur de ſa charité, de mourir pour des pecheurs, dit le grand Apoſtre: *Commendat autem charitatem ſuam Deus in nobis, quoniam cùm adhuc peccatores eſſemus, ſecundùm tempus Chriſtus pro nobis mortuus eſt.* *Majorem charitatem nemo habet, quàm ut animam ſuam ponat pro amicis ſuis*, dit le Fils de Dieu en l'Evangile: L'on ne ſçauroit faire paroiſtre un plus évident ſignal d'amour, que de mourir pour ſes amis. Sur quoy S. Bernard s'écrie: Pardonnez-moy, Seigneur! Vous en avez vous-meſme fait paroiſtre un plus grand: mourant pour vos ennemis.

Ioan 3. 16. *Rom.* 5. 8. *Ioan* 15. 13.

2. Il eſtoit neceſſaire pour nous donner des exemples d'obeïſſance, d'humilité, de patience, de conſtance & de force. 1. D'obeïſſance;

car quelle obeïſſance plus grande que celle du Fils de Dieu à ſon Pere, de luy obeïr juſqu'à la mort, & à une mort la plus ignominieuſe & la plus cruelle? Quelle humilité plus profonde que de s'aneantir juſques à eſtre mis à une Croix infame? Quelle force & conſtance de ne ſe plaindre point? *Propoſito ſibi gaudio ſuſtinuit crucem, confuſione contempta, &c.* Hebr. 12. 2.

3. Il a eſté néceſſaire qu'il endurât, pour nous mériter la grace juſtifiante, & la gloire eternelle: car qui eſt-ce qui pouvoit faire cela, ſinon un homme-Dieu Mediateur, auſſi grand & auſſi puiſſant que luy.

Enfin, il a eſté neceſſaire qu'il endurât, afin que par là les hommes reconnuſſent plus parfaitement la Sageſſe, la Juſtice, & la Miſericorde, & autres attributs de Dieu: *Nam quia in Dei ſapientia non cognovit mundus per ſapientiam Deum, placuit Deo per ſtultitiam prædicationis ſalvos facere credentes.* 1. Cor. 1. v. 21.

Voilà les raiſons pour leſquelles il a eſté néceſſaire & convenable que JESUS-CHRIST endurât. Voyons maintenant ce qu'il a enduré.

II. POINT.

1. Nôtre Seigneur J. CHRIST a ſouffert en ſon corps, il a eſté lié avec de groſſes cordes par les mains, par le corps & par le col. Il a eſté traîné par le torrent de Cedron, & au milieu de la ville de Jeruſalem. Il a eſté battu, ſoufleté & foüetté, craché, moqué, couronné d'épines; il a porté une peſante Croix, où il a eu les mains & les pieds attachés avec de gros clouds; & enfin il y eſt mort.

2. Il a ſouffert en ſon ame une ſi grande triſteſſe & une ſi violente douleur, qu'il en ſua le Sang. Douleur ſans doute qui luy eût cauſé la mort, ainſi qu'il le proteſte, ſi ſon amour ne l'eût obligé à mourir ſur un infame gibet : *Triſtis eſt anima mea uſque ad mortem.* Il a ſouffert des confuſions ignominieuſes, des irriſions, &c. ſpecia- *Marc. 14. v. 34.*

lement quand ſa chair tres-innocente fut miſe à nud à la veuë de tout le monde. La cauſe neanmoins principale des tourmens de l'ame de Jeſus-Chriſt a eſté les pechez des hommes, & nommément ceux qui ſe commettoient à l'endroit de ſa perſonne en ſa Paſſion ; telles qu'ont eſté les fauſſes accuſations, les blaſphêmes, la proclamation injuſte contre ſon innocence ; le reniement de S. Pierre, la trahiſon de Judas, la fuite de ſes Diſciples ; & ſur tout, tant de perſonnes qu'il prévoyoit ne devoir pas faire grand fruit d'une Paſſion ſi amere ; & ce par leur malice. Outre tout cela, ce qui nous peut faire comprendre quelque choſe de la griéveté de ſa Paſſion. Ce ſont les cinq ou ſix circonſtances remarquées, tant par les Prophetes, que par les Evangeliſtes.

La premiere eſt, qu'il a enduré de toutes ſortes de gens quelque choſe, de tout degré, ſexe, condition ; à ſçavoir, des Juifs, des Gen-

tils, des Rois, & des Peuples ; des Citoyens, des Etrangers, des Soldats, des Artisans, des Scribes, des Prestres, de ses Domestiques, de ses Apostres, des Larrons, de la part de sa Mere, la voyant toute éplorée au pied de la Croix ; de la part de Dieu son Pere mesme, qui le priva de toute sorte de consolation.

2. Il a enduré en tout ce en quoy l'homme peut endurer, en soy-mesme, en ses amis, en sa reputation par blasphêmes ; en son honneur par moqueries ; en son corps, estant déchiré & brisé ; en son ame, en ses propres vestemens, dont il a esté dépoüillé.

3. Il a enduré en tous les membres de son corps, en son chef, en sa face, en ses joües, &c. Il n'a eu aucune partie exempte ; il n'y a ny nerfs, ny tendons, ny arteres, ny veines, qui n'ait souffert. Son chef a esté couronné de piquantes épines, sa face couverte de vilains crachats, ses joües de soufflets ; sa langue a

eſté abreuvée de fiel; ſes yeux ont eſté bandez, ſes bras diſloquez, ſes mains remplies de roſeaux, ſon dos & ſon ventre déchiré deſcourgées de verge, &c.

3. Il a enduré en tout ſes ſens exterieurs; en ſon attouchement, par les douleurs tres-piquantes de tout le corps; en ſon gouſt, par le fiel; en ſon odorat, par la puanteur du Calvaire; en ſon oüye, par les moqueries qu'on faiſoit de luy; en ſa veuë, voyant ſa Mere éplorée, ſes Diſciples qui l'abandonnent, ſa nudité, &c.

5. Il a enduré en tout âge, & en toute ſa vie: dés qu'il fut né il endura le froid, il fut contraint de fuir en Egypte, &c. Et cela juſques à la mort: voire méme aprés la mort on luy ouvre le coſté.

6. Il a enduré toutes les ſouffrances qu'Adam avoit merité de ſouffrir pour ſon peché, eſtant né en pauvreté, élevé en miſeres; il a eu faim, ſoif, froid, &c. Il a eſté battu & fatigué, perſecuté, &c.

ſans recevoir aucune conſolation de la Divinité. C'eſt de quoy il ſe plaint en ſa Paſſion : *Pater, ut quid dereliquiſti me?* Voyez de là s'il n'avoit pas ſujet de dire : *Videte ſi eſt dolor ſicut dolor meus.* Voyez s'il ſe peut trouver douleur ſemblable à la mienne.

Marc. 15. *v.* 34. *Thren.* 1.

Objections contre ce Myſtere.

1. *Object.* Mais, me direz-vous, noſtre Seigneur n'étoit-il pas Dieu ? Comment donc pouvoit-il ſouffrir ?

R. Il étoit Dieu, il eſt vray ; mais il eſtoit homme : en tant que Dieu, il ne peut rien ſouffrir, mais ſi bien en tant qu'homme : Et pource que c'eſt une méme perſonne qui eſt Dieu & homme, l'on dit que Dieu a ſouffert, que Dieu eſt mort. Iſaac qui repreſentoit la Divinité, n'a pas eſté immolé ; mais en ſa place le belier, qui ſignifioit la Nature humaine.

Geneſ. 22.

2. *Object.* Mais s'il étoit Dieu, il pouvoit donc s'empêcher de ſouffrir ?

R. Ouy, ſans doute, & luy-même le témoigne aſſez, & le dit clairement au Juge : *Non haberes poteſtatem adverſum me ullam, &c.* Vous n'auriez aucune puiſſance ſur moy, ſi elle ne vous eſtoit donnée d'enhaut : *Oblatus eſt, quoniam ipſe voluit* : Il a eſté offert, parce qu'il l'a bien voulu, dit le Prophete Iſaye, parlant de luy : *Ego pono animam meam, ut iterum ſumam eam.* Je mets mon ame, afin que je la reprenne derechef : *Nemo tollit eam à me ; ſed ego pono eam à me ipſo, &c.* Nul ne me l'ôte ; mais je la laiſſe moy-méme, &c. *An putas quia non poſſum rogare Patrem meum, & exhibebit mihi modo pluſquam duodecim legiones Angelorum* ; Penſez-vous, dit-il à S. Pierre, que je ne puiſſe pas prier mon Pere qui m'envoyeroit plus de douze legions d'Anges pour me défendre, ſi je le voulois.

Ioan 19. v. 11.

Iſaye 53.

Ioan 10. v. 17. & 18.

Matth. 26. v. 53.

3. *Objection.* Pourquoy a-t-il tant enduré pour nous, ne pouvoit-il pas nous rachepter par une ſeule goute de ſon Sang.

R. ouy, mais il l'a fait pour nous témoigner d'autant plus son amour & la griéveté de nos pechez & offenses.

FRUITS ET PROFITS.

Les profits que nous devons tirer de ce discours sont trois. Le premier est pour les pecheurs & pechereſſes. Le 2. pour les justes & personnes devotes. Le 3. est pour les uns & les autres.

Pecheurs & pechereſſes ! souvenez-vous, quand vous dites que vous croyez que Jesus-Christ à souffert ? Souvenez-vous, dis-je, qu'il n'a pas simplement souffert, mais qu'il a souffert des le premier moment de sa vie jusques à la mort : Et vous ne voulez rien souffrir : Si l'on vous dit la moindre petite injure, vous vous emportez de colere, de haine, & de dépit. Helas ? arrive-t il la moindre contradiction, vous vous emportez dans les rages & dans les deſeſpoirs; & outre cela, vous voulez toutes vos aiſes & tous vos plaiſirs, ne

vous contentant pas des plaisirs licites, mais vous en prenez de défendus, à boire, à manger, à yvrogner, à joüer, à danser, à dire des mauvaises paroles, à faire des actions deshonnestes, &c. Souvenez-vous de ce que dit l'Ecriture en general de tous les pecheurs ; *Iob* 21. 13. *Ducunt in bonis dies suos, & in momento ad inferna descendunt :* Ils passent leurs jours en joye, & en un moment ils se trouvent dans les enfers. L'Apôtre parlant en particulier des veuves qui veulent vivre en delices, dit que ce sont des femmes mortes : 1. *Tim.* 5. v. 6. *Quæ in deliciis est vidua vivens, mortua est.* Et S. Jean nous dépeignant une femme de delices, dit qu'étant morte il entendit une voix criant : *Apoc.* 18. 7. *Quantùm in deliciis fuit, tantum date illi tormentum :* Autant qu'elle a receu de plaisirs, donnez-luy autant de tourmens. Nostre Seigneur même parlant du mauvais Riche, dit la cause de sa damnation : *Luc.* 16. 19 *Epulabatur quotidie splendidè, & induc-*

batur purpura & bisso ; qu'il se traitoit tous les jours splendidement, se couvroit de pourpre, beuvoit les vins delicieux, &c. Vous estes Chrestiens, souvenez-vous que le Christianisme est quelque chose d'austere : *Si quis vult venire ad me, abneget semetipsum, tollat crucem suam, & sequatur me.* Si quelqu'un veut venir aprés moy, qu'il renonce à soy-méme, & qu'il porte sa Croix, & me suive. Luc. 9. 23.

2. Instruction, c'est pour les gens de bien Bonnes Ames, qui avez soin de vostre conscience, & du service de Dieu, ne vous affligez pas demesurément, si quelquefois vous souffrez en vostre honneur, en vos biens, en vos amis, en vos enfans. C'est estre crucifié comme nostre Seigneur l'a esté. Il a souffert, dites-vous, dans vôtre *Credo : Omnes qui volunt piè vivere, in Christo persecutionem patiuntur:* Sçachez que tous ceux qui veulent vivre pieusement, qui veulent imiter JESUS-CHRIST, souffriront. 2. Tim 3. v. 12.

Ps. 33. 10. plusieurs persecutions : *Multæ tribulationes justorum.* Vous ne serez pas du nombre des Predestinez, si vous n'estes du nombre des affligez. Tous les Saints l'ont esté, les Apostres, que n'ont-ils pas souffert ? les Martyrs, les Confesseurs, &c. Quelle penitences n'ont point fait les Vierges ? L'on n'est pas Saint pour neant.

La 3. Instruction c'est pour les uns & les autres, tant bons que méchans, les justes que les injustes. Souvenez-vous les uns & les autres, que nous ne devons pas estimer malheureux ceux qui souffrent en ce monde ; au contraire, nous les devons estimer bienheu-

Iacob. 1. 12 reux : *Beatus vir qui suffert tentationem, quoniam cùm probatus fuerit, accipiet coronam vitæ :* C'est Nostre-Seigneur qui nous en assu-

Matth. 5. 11. re : *Beati cùm maledixerint vobis homines, &c. gaudete & exultate ; quoniam merces vestra copiosa est in cœlis.* Et la raison est, que nous avons plus de conformité avec

Noſtre Seigneur en ſouffrant, & que nous aurons auſſi plus de part à ſa gloire, que je vous ſouhaite.

INTERROGATIONS.

D. *Combien de choſes nous propoſe à croire ce quatriéme article*, Paſſus ſub Pontio Pilato ? *&c.*

R. Quatre choſes. La 1. Que Jeſus a ſouffert. La 2. Qu'il a ſouffert le tourment de la Croix. La 3. qu'en ſouffrant il eſt mort. La 4. Qu'aprés ſa mort il a eſté enſevely.

D. *Faut-il croire que Ieſus-Chriſt ait ſouffert ?*

R. Ouy, puis que les Prophetes l'avoient prédit, les Evangeliſtes l'aſſurent, Jeſus-Chriſt luy-meſme nous l'enſeigne.

D. *Hé quoy ! le Fils de Dieu a-t-il pû ſouffrir, eſtant d'une nature impaſſible ?*

R. Il a ſouffert comme homme, & non pas comme Dieu. Les Juifs ont offenſé ſon humanité, ſans toucher à ſa Divinité.

D. *Eſtoit-il neceſſaire que Ieſus-Chriſt ſouffriſt ?*

R. Non pas d'une neceſſité abſoluë ; mais ſuppoſé qu'il voulût racheter l'homme, & meriter la gloire de ſon corps, il étoit neceſſaire.

D. *Eſtoit il convenable ?*

R Ouy ; parce que l'homme étant malade par le peché d'Adam, il falloit pour le guerir que JESUS-CHRIST donnât ſon Sang.

D. *Ne pouvoit-il pas le guerir par un autre moyen ?*

R. Ouy, il ne falloit dire qu'une ſeule parole ; mais pour obeïr au decret de ſon Pere, & nous témoigner ſon amour, il a voulu ſouffrir.

D. *De qui a-t-il ſouffert ?*

R. Des Juifs, ſes cruels ennemis ; des Juges, qui l'ont condamné ; des Soldats, qui l'ont tourmenté ; de ſes Apôtres mémes, qui l'ont abandonné : enfin, il a enduré de tous.

D. *Queſt-ce qu'il a ſouffert ?*

R. En ſon corps toutes les douleurs imaginables ; en ſon ame,

des ennuis, des dégousts, & une triſteſſe ſi grande, qu'il dît : *Mon ame eſt triſte juſqu'à la mort.*

D. *En quelle partie de ſon corps a-t-il ſouffert ?*

R. En toutes les parties, ayant accomply la Prophetie, qui dit : *Depuis la teſte juſques aux pieds ; il n'y a aucune partie en moy qui ſoit ſaine.*

EXEMPLES.

Comme il n'y a rien, N. en toute la Vie de N. Seigneur, qui nous repreſente mieux ſon amour, que la Mort & Paſſion qu'il a voulu endurer pour nous ; auſſi n'y a-t-il rien ſur quoy nous devions plus ſouvent mediter, à l'exemple des Saints.

1. S. Jerôme parlant de la converſion de Theodore l'Egyptien, nous apprend que cet homme Noble de ſang, & pourvû de grands biens, ſe trouva un jour en une grande ſolemnité ; & comme il eſtoit ſur le point de prendre part à la joye commune à toute la famille, voyant

la maison de son Pere tres-bien parée, les Salles rapissées, la table couverte de viandes delicates, il luy vint en pensé : *Que te profitera, Theodore ! d'avoir eu tant de richesses, si tu perd les eternelles ?* Sur cette pensée il sort du festin, comme Jesus de son Cenacle ; & se mettant à l'écart il entre en un lieu solitaire ; & là se representant Jesus dans le jardin, il se jette sur le pavé, il le lave de ses larmes ; & parmy les sanglots de son cœur, il demande à Dieu de connoistre sa volonté. La nature luy livra pour lors un furieux combat, elle luy persuadoit qu'il devoit se contenter d'une vie commune, & joüir des plaisirs permis ; mais la partie superieure de son ame luy persuadoit d'embrasser la Croix de Jesus-Christ : celle-cy luy representoit que sa retraite pourroit servir à convertir plusieurs ; l'autre luy disoit, que ce n'estoit pas à luy à convertir les autres. Ainsi dans ce combat de diverses pensées, semblable à celuy

que

que voulut souffrir N. Seigneur, il entra en une si grande tristesse, que ne pouvant donner du sang par les pores de son corps, il donna des larmes de ses yeux : Et fut si vivement touché, que quoy que sa mere, qui le trouva en cet estat, luy pût dire & remontrer, il voulut embrasser une vie plus austete, & penser le reste de ses jours à porter la Croix de JESUS-CHRIST.

2. Je pouurrois vous rapporter encore l'exemple de S. Athanase Martyr, qui estant condamné au foüet par le commandement de Cosdroas, parce que de payen qu'il étoit, il s'étoit fait Chrétien & Religieux, comme il étoit en ce tourment, il apperceut que son habit luy paroit quelques coups, il demanda par grace d'étre mis tout nud, disant que cet habit étoit deshonoré par là. O la sainte invention ! pour mieux endurer à l'exemple de son Maître. *Baron.*

Mais c'est l'exemple de JESUS-CHRIST qui a fait toutes ces

merveilles, & il a eſté ſi puiſſant pour perſuader le bonheur des ſouffrances, qu'on a veu de petites fillettes, que l'âge & la nature devoient diſpenſer de ſouffrir, chercher qui les voudroit martyriſer: & lors que l'occaſion du Martyre leur manquoit, elles cherchoient elles-mémes les inventions de ſe martyriſer. Comme les Thereſes, les Catherines de Sienne, les Elizabeths de Hongrie, & une ſainte Magdeleine de Pazy, qui voyant que ſon chef n'avoit encore rien enduré, ſe fit une couronne d'épines, & ſe l'enfonça dans la teſte, pour eſtre plus ſemblable à noſtre Seigneur ſon divin Epoux.

REFLEXION.

Voilà l'effet d'un vray amour, qui ſe plaît à ſouffrir pour la choſe qu'il aime; voilà ce que nous devons imiter, ſi nous voulons étre un jour couronnez de la gloire: Et c'eſt une choſe honteuſe, dit S. Bernard, de voir ſous un chef couronné d'épines des membres delicats,

CONTINUATION
du quatriéme article du Symbole.

Sub Pontio Pilato crucifixus, mortuus.

PRELUDE.

CE n'eſt pas aſſez de vous avoir donné une connoiſſance generale de la Paſſion de noſtre Seigneur, il eſt à propos de vous en donner encore une plus particuliere. C'eſt ce qu'ont voulu faire les Apoſtres, lors qu'ils ne ſe ſont pas contentez d'avoir mis dans le Symbole, *Paſſus*, que noſtre Seigneur avoit ſouffert ; mais y ont ajoûté ces trois circonſtances, qui meritent bien chacunes d'eſtre peſées.

La premiere eſt celle-cy : Que ç'a eſté ſous Ponce Pilate : *Sub Pontio Pilato.* La 2. qu'il a eſté crucifié & mis en croix : *Crucifixus.* La 3. eſt, qu'il eſt mort ; *Mortuus.* C'eſt de ces trois circonſtances dont je deſire vous parler en ce jour.

I. POINT.

La 1. choſe à ſçavoir ſur l'explication de cet article, eſt celle-cy : Pourquoy c'eſt que l'on met au Symbole le nom de Ponce Pilate, *Paſſus ſub Pontio Pilato.* L'on en apporte ordinairement trois raiſons.

La 1. eſt afin de marquer plus exactement le temps de cette hiſtoire ſi tragique de la Paſſion de noſtre Seigneur, dont la connoiſſance eſt extremement neceſſaire, par la mention que l'on fait de Pilate, qui alors étoit Gouverneur pour l'Empereur de Rome en la Province de Judée : Dautant qu'une hiſtoire bien circonſtanciée des lieux, des temps, & des perſonnes, eſt bien plus croyable.

La 2. dit S. Auguſtin, a été pour

faire connoître au monde ce méchant Juge, qui a si iniquement condamné son Dieu à mort, en voulant satisfaire le peuple qui le demandoit.

La 3. a esté pour montrer que la Prophetie de nôtre Seigneur avoit esté accomplie, qu'il avoit dit qu'il seroit livré aux Gentils : *Tradent eum Gentilibus ad illudendum & flagellandum, & crucifigendum.* En sorte que par là nous voyons que ce n'a pas esté seulement les Juifs qui ont fait mourir nostre Seigneur ; mais aussi les Gentils. Aussi est-il vray que nous y avons contribué. C'étoit le sentiment des premiers Chrestiens : *Convenerunt in ista civitate adversus sanctum puerum tuum Iesum quem unxisti, Herodes & pontius Pilatus cum Gentilibus & populis Israël.* *Matth. 20. v. 19* *Act. 4. 27*

La 2. circonstance à vous expliquer est celle-cy : *Crucifixus*, où vous remarquerez, s'il vous plaît, ce que nous entendons par ce mot, *crucifixus.* 2. Les raisons pour les-

quelles il eſtoit à propos qu'il fût crucifié. 3. Quelle ſorte de tourment c'étoit que celuy de la Croix. 4. Le lieu où N. Seigneur fut crucifié, & quelqu'autre circonſtance de la crucifixion.

Quant à ce qui eſt du premier, ce que nous entendons par ce mot, *Crucifixus*, c'eſt que le Fils de Dieu a eſté attaché à la Croix, les pieds & les mains percées de clouds.

Pour ce qui eſt des raiſons pour leſquelles N. Seigneur a enduré un tel genre de mort : la 1. fut, dit S. Athanaſe, pour accomplir les Figures & Propheties de ce Myſtere ; comme du Serpent de bronze, de l'Arc exalté. Noſtre Seigneur l'a-
Ioan. 12. 32. voit prédit : *Ego ſi exaltatus fuero à terra, omnia traham ad meipſum.*

La 2. afin que comme la mort avoit commencé par le fruit d'un arbre, ainſi la vie ſe rencontrât par le fruit d'un autre arbre : *Fructus arboris ſeduxit nos, fructus arboris redemit nos.*

Que ſi vous deſirez ſçavoir quelle ſorte de ſupplice ç'a eſté que le ſupplice de la Croix, je vous diray que ç'a eſté un ſupplice extremement ignominieux & infame, comme le témoignerent ſes ennemis par ces paroles : *Morte turpiſſima condemnemus eum ;* & non ſeulement le ſupplice étoit infame, mais il étoit maudit : *Maledictus qui pendet in ligno.* C'eſt pour cela que Dieu commandoit qu'on ôtaſt le pendu de la Croix le méme jour ; & la raiſon qu'il en donne, c eſt de peur que la terre ne fût polluë : *Nequaquam contaminabis terram tuam, quam Dominus tuus dederit tibi.*

Sap. 2. 20

Gal. 3. 13.

Deut. 21. *v.* 23.

Lactance dit que la Crucifixion eſtoit le ſupplice des Eſclaves, & non celuy des perſonnes d'une condition libre : *Servile fuit ſupplicium, & homine libero indignum.* C'eſt pourquoy N. Seigneur endurant le ſupplice de la Croix, a eſté reduit à la condition des Eſclaves. Et Ciceron dit que c'eſtoit le ſupplice des parricides.

Pour ce qui eſt du lieu où noſtre Seigneur a eſté crucifié, ç'a eſté hors de la Ville, afin qu'on ſceuſt que le ſacrifice que l'on alloit offrir eſtoit pour tout le monde, & non pour une partie, ou pour un peuple, comme les Juifs. Noſtre Seigneur y fut attaché tout nud, ainſi que le diſent S. Ambroiſe ſur S. Luc, S. Athanaſe, au Livre *De Cruce & Paſſione*, ſaint Bonaventure en ſes Meditations. Joint que c'eſtoit la coûtume de pendre les malfaicteurs tous nuds. Noſtre Seigneur ayant voulu endurer cette confuſion, pour reparer la honte de tant de pechez que nous commettons journellement ſans vergogne. Il eſt vray qu'on nous le dépeint avec un voile, n'étant pas raiſonnable que les Chreſtiens le regardent comme les Juifs ont fait, qui pour cela ſont appellez par le Prophete Roi, des gens ſans honte & ſans vergogne. Et ont eſté maudits comme Cham fils de Noë, pour n'avoir point eu vergogne de voir N. S. ainſi nud.

2. Il fut attaché à la Croix, ayant la couronne d'épines sur la teste. Origene & Tertulien le disent, & semble extremement probable, attendu qu'il est dit, qu'on le dépoüilla de son manteau, & non pas de sa couronne : joint qu'on luy donna pour titre, *Iesus Nazarenus Rex Iudæorum.* *Math.* 27. v. 36.

3. Il avoit la teste tournée vers l'Occident, pour montrer qu'il venoit comme un Soleil-levant pour illuminer par sa mort l'Occident, lieu de tenebres : *Visitavit nos oriens ex alto.* D'où est arrivé que les Chrestiens voulant prier, tournoient la teste vers l'Orient, comme regardant le Crucifix en face. Et c'est la raison pour laquelle toutes les Eglises ont esté édifiées du costé de l'Orient, ainsi que le remarque S. Clement. *Luc.* 1. 78.

Les Figures qui ont précedé la Croix de Nostre Seigneur, ont esté.

1. L'Arbre de vie au milieu du Paradis terrestre. *Genes.* 2.

Genes. 6. 2. L'Arche de Noë, par laquelle tout le monde fut sauvé en la personne de Noë & de sa famille. Ainsi ceux de la famille de J. CHRIST sont sauvez par le bois de la Croix.

Genes. 48. 3. La Benediction que Jacob donna à ses enfans les bras croisez, disent S. Jean Damascene & Tertullien.

Genes. 28. 4. L'Echelle de Jacob, dit saint Augustin.

Exod. 14. 5. La Verge de Moyse frapant en forme de Croix la Mer-rouge, pour sauver Israël, & perdre Pharaon.

Ibid. 6. Celle d'Aaron florissant extraordinairement, & contre la nature.

Exod. 15. 7. Le bois jetté dans l'eau amere pour la rendre douce & propre à boire.

Voilà, N. l'explication de ces paroles de nostre quatriéme article du Symbole, *Sub Pontio Pilato crucifixus.* Reste maintenant à voir ce que veut dire ce mot qui suit, *Mortuus*; & répondre aux Objections qu'on nous peut faire sur cet arti-

cle, avant que d'en tirer les Instructions.

II. Point.

Par ce mot, *Mortuus*, il nous faut entendre que l'Ame de N. Seigneur a esté separée de son Corps, tout ainsi qu'il arrive au reste des hommes, quand ils meurent. Pour ce qui est de la Divinité de Nostre Seigneur, elle n'a pas pour cela esté separée de son Corps: au contraire, elle est toûjours demeurée unie, tant avec le Corps qu'avec l'Ame.

L'on demande sur ce sujet, pourquoy c'est que le Fils de Dieu fait homme a voulu endurer une si cruelle mort? R. C'a esté principalement pour satisfaire à Dieu pour nos pechez; & ç'a esté pour nous montrer par son exemple les vertus de patience, d'humilité, d'obeïssance & de charité, qui sont les quatre vertus signalées par les quatre bouts de la Croix. Car l'on ne sçauroit trouver une plus grande patience, que de souffrir injuste-

ment une mort si ignominieuse ; ny une humilité plus grande, que de voir le Seigneur des Seigneurs se soûmettre à la Croix ; ny une obeïssance plus exacte, que de vouloir plûtost mourir que de n'accomplir point le commandement de son Pere ; ny une plus grande charité, que d'exposer sa vie pour sauver ses ennemis.

1. *Objection.* Mais, dit-on, si N. Seigneur est mort pour satisfaire à nos pechez, d'où vient qu'il y en a tant qui se damnent encore ?

R. C'est qu'il faut s'appliquer en particulier la satisfaction de JESUS-CHRIST. Ce qui se fait par le moyen de la Foy, des Sacremens, & bonnes œuvres, & particulierement de la Penitence. Les saints Docteurs apportent quelques similitudes pour cela. S. Prosper dit que c'est comme si un Medecin fort experimenté avoit preparé une medecine fort excellente, & souveraine pour les maux d'un malade, & qu'il n'y eût qu'à la prendre ; au-

tant de temps qu'il ne la prend point, il ne guerit point. Ainſi, dit ce Pere, le doux breuvage de l'immortalité mêlé de nôtre infirmité & de la vertu divine, a cela en ſoy qu'il peut faire grand bien à tous; mais il ne profite rien auſſi long temps qu'on ne le prend point : *Poculum medecinæ ſi non bibit, non medetur : Ita poculum immortalitatis quod confectum eſt ex noſtra infirmitate & divina virtute, habet quidem in ſe ut omnibus præſit; ſed ſi non bibitur, non medetur.* S. Proſper.

Pour ce qui eſt du jour auquel N. Seigneur eſt mort, ç'a eſté le Vendredy que les Juifs appelloient le *Paraſceve*, au méme jour qu'Adam avoit tranſgreſſé le Commandement de Dieu. Ainſi le tient le venerable Bede, S. Cyrille en ſa Cath. 14. & S. Auguſtin au livre de la Trinité.

Il mourut en baiſſant la teſte, comme pour nous preſenter le baiſer, & à tous les pecheurs qui ſe voudroient reconcilier; comme

aussi pour témoigner qu'il agrée la mort, & qu'il meurt volontairement, pource qu'il n'est pas mort par necessité, mais à cause qu'il l'a voulu. Reste maintenant à tirer de tout cela quelque Instruction.

FRUITS ET PROFITS.

La premiere Instruction sera par ces paroles, *Crucifixus*. N. Seigneur a esté crucifié, donc il faut être crucifié. Ecoutez cela, Ames devotes, Il faut distinguer deux sortes de Croix; l'une materielle, comme celle de bois, en laquelle N. Seigneur, & ses Apôtres, S. Pierre & S. André ont esté crucifiez : L'autre est spirituelle, qui n'est autre chose que le travail, les peines, les fâcheries, & les afflictions qui se presentent en la vie chrétienne. Il y a trois sortes de Croix; les unes sont bonnes de toutes parts, telles que sont de souffrir persecution pour la justice, endurer bien patiemmét ce que Dieu nous envoye, pour nous faire meriter. 2. D'autres sont mauvaises en leurs causes, & bonnes

pour le bon usage qu'on en fait, comme celle du bon Larron, qui agrea la Croix, quoy que necessairement il y fût attaché. Les troisiémes sont mauvaises tout-à-fait, tant à raison de la cause que du mauvais usage, comme celle du mauvais Larron, qui blasphemoit contre N. Seigneur : *Si tu es Christus, salvum fac temetipsum.* Matth. 24.

La premiere Instruction est, puis que nous lisons que N. Seigneur est mort, souvenez-vous qu'il faut mourir. Il est mort pour nous apprendre qu'il faut mourir, puis que luy-méme n'en a pas esté exempt. Nous avons besoin de cet exemple pour nous le persuader ; car chacun s'oublie aisémẽt de cela : & cependant il n'y a rien de plus souverain pour éviter le vice & le peché, & pour nous faire mépriser le monde : *Memorare novissima tua, & in æternum non peccabis.* Eccli 7. 40 Si nous voyons un Crucifix dans les Eglises, dans nos Oratoires, c'est une bonne pensée que celle-là, en regardant le Crucifix.

La 2. Instruction est celle-cy, d'avoir bien de la tendresse pour la Mort & Passion de N. Seigneur: *Plangent eum omnes fines terræ.* A-t'il esté prédit par le Prophete, que le Chef patissant, tous les membres s'en doivent ressentir. Que si les choses muettes & insensibles ont porté le deüil & compati à la mort de leur Createur; car, selon l'Ecriture, la terre trembla, les pierres se fendirent, les tenebres couvrirent la terre, le Soleil s'éclipsa; comment est-ce que les Chrétiens n'auront pas un peu de ressentiment de la mort de leur bon Maître & frere? Nous aurions bien pitié d'un chien que nous verrions attacher à un poteau. En un mot, l'on ne peut pas prendre part à la joye de la Resurrection, qu'on n'aye pris quelque part à la Mort & Passion.

Math. 24. *v.* 39.

La 3. chose que nous devons à la Mort & Passion de nôtre Seigneur, c'est la Meditation, pour ce qu'on en tirera d'admirables effets. 1. Rien ne nous émeut plus puissamment

que l'amour de Dieu. 2. Cela rend nos peines & afflictions plus supportables. Il eſt impoſſible de mediter ſouvent la Paſſion, qu'on ne ſoit épris de quelque affection pieuſe ſur ce ſujet. Cela nous fait entreprendre des penitences, &c.

La 4. Inſtruction eſt celle-là, que ce point étant le principal de la vie Chreſtienne, que Dieu eſt mort pour nous, aprés cela il faut que nous mourions pour luy. Un grand Perſonnage decedé depuis peu diſoit que les premiers Chreſtiens ne ſçavoient pas tant de choſes; ils n'en ſçavoient que deux; L'une, qu'il y avoit un Dieu; & la 2. que ce Dieu eſtoit mort pour nous. Et pour cela ils quittoient tout, ils enduroient d'eſtre empriſonnez, foüettez, déchirez tous vifs, rotis, pendus, décapitez, &c. Voilà ce qui fait encore aujourd'huy, que tant de ſaintes ames quittent le monde, & meurent à toutes les choſes de la terre.

La derniere Inſtruction eſt; que

pour estre Disciple de J. CHRIST, il faut estre crucifié avec luy : *Qui vult venire post me, abneget semetipsum, & tollat crucem suam.* Estant crucifié avec luy, vous mourez avec luy ; mourant avec luy, vous ressuciterez avec luy, & aurez part à sa gloire & à son triomphe. C'est ce que je vous souhaite.

Luc, 9. 23.

INTERROGATIONS.

D. *Sous qui nostre Seigneur Iesus-Christ a-t-il souffert ?*

R. L'article quatriéme nous l'enseigne, lors qu'il dit qu'il a souffert sous Ponce Pilate.

D. *Pourquoy ne dit-on pas qu'il a souffert sous Herode ou Caïphe, aussi-bien que sous Ponce Pilate ?*

R. Parce que ce fut Pilate qui le condamna à la colomne, à la Croix, & à la mort ; ou bien, parce que ce fut luy qui fut son propre Juge, comme President dans la Judée.

D. *Pourquoy a-t-on ajoûté ces mots*, Sous Ponce Pilate ?

R. Pour deux raisons. La 1. pour

nous apprendre le temps auquel JESUS-CHRIST a souffert. La 2. pour nous faire concevoir l'excés de son amour, puis qu'il a voulu pour nous se soûmettre à un Juge, aussi-bien qu'à Marie sa Mere.

D. *Quel a esté le dernier supplice qu'il a souffert.*

R. L'article que nous expliquons nous l'apprend, quand il dit : *A esté crucifié* ; c'est à dire, attaché à la Croix.

D. *Pourquoy a-t-il voulu estre en Croix ?*

R. Adam avoit peché en mangeant le fruit d'un arbre défendu, il faloit que J. CHRIST reparât son peché en l'arbre de la Croix.

D. *Pourquoy en une Croix élevée ?*

R. Afin qu'en mourant il purifiât l'air, comme en vivant il avoit sanctifié la terre, dit saint Jean Chrysostome.

D. *Comment fut-il en Croix ?*

R. Les deux bras étendus, pour nous embrasser, quand nous re-

tournerions à luy aprés noſtre peché.

D. *Y fut-il attaché?*

R. Ouy, & pieds & mains, pour nous meriter noſtre liberté, & rompre les liens de nos pechez, qui nous tenoient eſclaves.

D. *En quel lieu fut-il crucifié?*

R. Sur la montagne de Calvaire, hors la ville de Jeruſalem, afin qu'il fût veu de tout le monde, comme il mouroit pour tout le monde.

D. *Mourut-il crucifié?*

R. Ouy; & ce meſme article nous l'apprend, quand il dit: *Crucifié, mort & enſevely.*

D. *Hé quoy! l'Auteur de la vie*, Jesus, *a-t-il bien pû mourir?*

R. Il eſt mort comme homme, mais comme Dieu il n'a pû mourir, eſtant immortel, Eternel, & impaſſible de ſa nature.

D. *Et comment eſt-il mort?*

R. Aprés avoir recommandé ſon Eſprit à ſon Pere celeſte, il pancha la teſte vers la terre, & en

méme temps il expira.

D. *Quel jour eſt-il mort?*

R. Le Vendredy, que les Juifs appelloient, *Paraſceve.*

D. *A quelle heure?*

R. A l'heure de None, qui répond à 3. heures, ſelon les Evangeliſtes.

D. *A quel jour du Mois?*

R. Le 25. de Mars, au méme jour qu'Adam avoit mangé le fruit défendu, ſuivant la penſée de S. Cyrille & S. Auguſtin.

EXEMPLES.

Il eſt rapporté dans le Pré ſpirituel, chap. 4. que trois vieillards Solitaires furent trouver l'Abbé S. Eſtienne, pour entendre de luy quelques diſcours pour le bien de leur ame. Ce Pere ne leur dit rien; mais il méditoit attentivement devant un Crucifix: ce que voyant ces Solitaires, ils luy dirent: Mon Pere, nous eſtions venus vers vous, pénſant entendre de vous quelque diſcours pour noſtre édification, & vous ne dites mot. Pardonnez-nous, mes freres, leur dit-il, juſ-

qu'icy je n'ay pas remarqué ce que vous desiriez, mais quant à moy, je vous diray sincerement mes pensées, je ne regarde autre chose jour & nuict, que mon Sauveur JESUS pendant en Croix : ce que ces bons Religieux ayant entendu, ils se retirerent fort satisfaits.

2. C'estoit aussi la pratique de sainte Gertrude, qui méditoit jour & nuict sur la Passion de nostre Seigneur ; & un jour de l'Exaltation de sainte Croix N. Seigneur luy apparut, comme elle méditoit sur ce Mystere, & luy dit : Considere, ma bien-aimée, que je n'ay esté attaché à la Croix que trois heures, & pour cela je l'ay tant honorée, qu'elle est adorée de tout le monde : d'où vous devez concevoir de quelle abondance de grace je combleray ceux qui auront toûjours en leur ame le souvenir de ma Passion. *L. 4. des Insinuat. c. 54.*

3. Le B. Amedée Duc de Savoye, étoit travaillé sur la fin de ses jours de diverses sortes de maladies; com-

me ſes amis le plaignoient : *Ah !* dît-il, *voyant le Fils de Dieu pendu entre deux Larrons, pouvons-nous juſtement nous plaindre de ſi peu d'incommodité ?*

REFLEXION.

Je vous dis le méme, N. voyant les douleurs que noſtre Sauveur a enduré pour vous ; refuſerez-vous de luy aider à porter une partie de ſa Croix ; c'eſt à dire, à ſouffrir ſans murmure les peines & les afflictions dont il luy plaiſt quelquefois vous viſiter, pour voſtre ſanctification.

†

IHS

******

CONTINUATION du quatriéme article du Symbole.

Sepultus est.

PRELUDE.

APRE's vous avoir fait voir comme nôtre Seigneur a souffert & enduré, & comme il est mort, il est à propos de vous parler de ce qu'il devint aprés sa mort, *Mortuus & sepultus* : Il est mort, & a esté ensevely. C'est donc de sa Sepulture dont il nous conuient parler : Je vous en diray trois choses.

PARTITION.

1. Ce que nous entendons par ce mot, *sepultus*, il a esté ensevely.

2. Les

2. Les raiſons pour leſquelles il a eſté enſevely. 3. Lés circonſtances de ſa ſepulture, pour aprés en tirer quelques profits.

I. POINT.

La 1. choſe à ſçavoir ſur cette parole, *Sepultus*, eſt ce que nous entendons par ce mot: *Il a eſté enſevely*. Cela veut dire que le Corps mort de J. CHRIST a eſté mis dans un ſepulchre, enveloppé d'un ſuaire. Vous ſçaurez donc que noſtre Seigneur J. CHRIST eſtant mort, Dieu donna le courage à Joſeph d'Arimathie, homme riche & noble, pour demander hardiment à Pilate ſon Corps pour l'enſevelir. Il amolit le cœur de Pilate, pour luy accorder ce qu'il luy demandoit. Et lors amenant avec ſoy Nicodeme, homme de bien & noble, ils vinrent pour prendre le Corps, portant avec eux un linceul blanc, & d'un onguent de myrrhe & d'aloës prés de cent livres, pour oindre le Corps de JESUS. Ils le deſcendirent de la Croix, avec un grand

respect, devotion & compassion, & avec abondance de larmes, en presence de la sainte Vierge, de saint Jean, de sainte Magdeleine, & de tant d'autres femmes qui avoient assisté à sa mort. Aprés l'avoir lavé & oinct avec cet onguent, ils l'envelopperent dans ce linceul blanc, mirent un suaire sur sa teste; & avec grande devotion, accompagnée d'une abondance de larmes, ils firent les funerailles; la sainte Vierge, saint Jean, la Magdelaine, & les autres Dames, avec Joseph & Nicodeme, conduirent le Corps au sepulchre, qui estoit tout neuf, qui n'avoit jamais servy pour aucun, en un jardin, & dans un sepulchre coupé en une roche, & là ils l'ensevelirent. Voilà ce qui se passa en la sepulture de Nostre Seigneur JESUS CHRIST.

Or il n'y a rien de repugnant à dire que Dieu a esté ensevely, non plus qu'à dire que Dieu est mort. Car ny plus ny moins qu'à la mort, la Divinité n'abandonna point le

Corps ny l'Ame, ainſi de méme en ce qui a ête de la ſepulture, Dieu étoit uny avec le Corps de JESUS-CHRIST dans le ſepulchre; de ſorte que l'on peut dire que Dieu a êté dans le ſepulchre; mais il y a pluſieurs cauſes pour leſquelles nôtre Seigneur a voulu eſtre enſevely.

La premiere, c'eſt afin de ſubir tout ce à quoy la Nature humaine étoit ſujette, ayant voulu en toutes choſes eſtre ſemblable à nous: *Vnde debuit per omnia fratribus ſimilari, ut miſericors fieret & fidelis Pontifex ad Deum, &c.* Hebr. 2. v. 17.

2. Il a voulu l'être, afin qu'il fût encore plus notoire à tout le monde que vraiment il étoit mort: Car l'on ne met au ſepulchre ſinon les Morts. Ce fut pourquoy Pilate fit une diligente recherche s'il étoit veritablement mort, avant que de donner le Corps pour l'enſevelir: *Pilatus autem mirabatur ſi jam obiiſſet, & accerſito Centurione interrogavit eum ſi jam mortuus eſſet, & cum cognoviſſet, donavit corpus Ioſeph.* Marc. 15. v. 44. & ſeq.

3. Ce fut afin que ſa Reſurrection éclataſt davantage, & qu'on la creuſt plus aiſément. Noſtre Seigneur ayant été veu reſſuſcité du ſepulchre ; c'eſt pourquoy les Juifs penſoient avoir mis un grand obſtacle à la Reſurrection, par les gardes qu'ils avoient mis à ce ſepulchre.

4. C'a été pour donner une eſperance plus aſſurée de la Reſurrection à tous ceux dont les corps ſont giſans dans le ſepulchre.

5. Afin de donner un exemple en ſoy-méme, que c'eſt une choſe ſainte d'enſevelir les morts, & appartenant aux œuvres de miſericorde.

6. Il étoit neceſſaire qu'il accomplît les Propheties & Figures de ce Myſtere, & particulierement ce qu'il avoit prédit luy-meſme : *Sicut fuit Ionas in ventre ceti tribus diebus & tribus noctibus : Sic erit filius hominis in corde terræ, &c.* Comme Jonas a eſté trois jours & trois nuits dans le ventre de la Baleine ; ainſi le Fils de l'homme ſera dans

Matth. 12. v. 40.

le Sepulchre. Voilà donc, N. les principales causes & raisons pour lesquelles nostre Seigneur a voulu estre ensevely & mis dans un sepulchre. Nous avons insensiblement joint ensemble les deux premiers Points de nostre Discours, en vous disant de suite que JESUS-CHRIST avoit esté ensevely, & pourquoy il l'avoit esté. Reste donc maintenant à vous faire voir quelque circonstance de sa sepulture.

II. POINT.

Pour ce qui est des circonstances de la sepulture de nostre Seigneur, il y en a sept toutes marquées dans l'Evangile.

La premiere, est qu'il a été ensevely par des personnes des premieres qualitez d'entre les Juifs, à sçavoir, comme je voue disois tantost, *Marc. 15.* Ioseph d'Arimatie, noble Chevalier, & par Nicodeme Prince des *Ioan 19.* Iuifs. Nostre Seigneur ayant voulu estre ensevely de la sorte par des gens d'honneurs, afin de faire paroître sa vertu & puissance, nonob-

stant qu'il fut mort. Et pour verifier sa parole : *Qui se humiliat exaltabitur.* Plusieurs personnes trespieuses & religieuses s'y trouverent aussi.

Luc. 14. 11.

La seconde circonstance, est qu'il fut ensevely avec une grande & extraordinaire dépense ; il y avoit presque cent livres de myrrhe & d'aloës meslez ensemble, selon que les Juifs avoient coûtume d'ensevelir les corps des gens honorables: *Acceperunt ergo corpus Iesu, & ligaverunt illud linteis cum aromatibus, sicut mos est Iudeis sepelire.* Pour enseigner que les coûtumes des Nations, touchant la sepulture des Morts, ne doit pas estre rejettée, principalemẽt de celles qui croyent la Resurrection ; comme aussi pour nous enseigner que ceux qui veulent long-temps retenir chez eux JESUS-CHRIST, sans aucune corruption, ne doivent pas abhorrer l'amertume de la myrrhe & de l'aloës de penitence, & des bonnes œuvres qui en proviennent.

Ioan 19. *v.* 40.

La troiſiéme circonſtance eſt qu'il fut enſevely dans un ſuaire blanc. Ce qui nous ſignifie la pureté & netteté de cœur, dans lequel l'on doit mettre le corps de JESUS-CHRIST. D'où eſt procedé, comme remarque le Venerable Bede, ſur ſaint Luc, qu'on uſe dans l'Egliſe de linge blanc pour le Sacrifice de l'Autel, pour les Corporaux, &c.

La quatriéme circonſtance, eſt qu'il fut mis dans un jardin, pour nous ſignifier que par ſa mort & ſepulture nous ſommes délivrez de la mort que nous avions encouruë dans le jardin par le peché de nos premiers parens.

La cinquiéme circonſtance, eſt qu'on l'a mis dans un ſepulchre taillé de pierre, afin qu'on ne pût ſi aiſément l'emporter; Comme auſſi pour nous ſignifier, dit S. Hilaire, que J. CHRIST par la prédication des Apôtres, a été mis dans la croyance des Gentils, qui étoient durs comme une pierre. Et le ſepulchre eſtoit neuf, dautant que juſ- *S. Hilar. in Math.*

ques-là ils n'auroiét receu aucunes nouvelles des choſes divines, ou de leur ſalut. Le ſepulchre étoit neuf, dit S. Jerôme, afin qu'on n'eût point ſujet de penſer que ce fût un autre corps que celuy de J. CHRIST qui fût reſſuſcité, s'il y en eût eu d'autres qui y euſſent été mis. Joint que nous apprenons par là que nous ſommes tous renouvellez par la mort & ſepulture de J. CHRIST.

La ſixiéme circonſtance, eſt qu'il a eſté mis dans un ſepulchre emprunté, pour nous apprendre l'extréme pauvreté de J. CHRIST, qui comme vivant n'avoit point de retraite, il n'en a pas voulu auſſi avoir aprés ſa mort non plus qu'à ſa naiſſance.

La ſeptiéme, l'on roula une peſante pierre devant le monument, pour dire que rien ne devoit gliſſer en nos cœurs que J. CHRIST.

Pour ce qui eſt du ſepulchre de nôtre Seigneur, l'on le voit encore aujourd'huy, & c'eſt un lieu de grande veneration & devotion.

Auſſi avoit-il eſté ainſi prédit : *Et erit ſepulchrum ejus glorioſum.* *Iſay.* 11.

Saint Bernard parlant du ſaint Sepulchre de Jeruſalem, dit ces paroles : *Sepulchrum Chriſti inter loca devotionis quodammodo tenet principatum & devotionis neſcio quid plus ſentitur ubi mortuus requievit quam ubi vivens converſatus eſt ; & amplius movet ad pietatem mortis quam vitæ recordatio, &c.* *S. Bern. l. de nov. Milit. cap.* 11.

Entre les lieux ſaints les plus aimables, le Sepulchre tient en quelque façon le premier rang ; & l'on reſſent je ne ſçay quels mouvemens de plus grande devotion dans ce lieu où a repoſé noſtre Seigneur aprés ſa mort, que dans tous les autres où il a paru durant ſa vie ; le ſouvenir de la mort ayant beaucoup plus d'efficace que celuy de la vie, pour nous émouvoir & nous dõner de plus grands ſentimens de pieté.

Ce qui eſt merveilleux, eſt que quoyqu'il ſoit occupé par des Infideles, ce lieu eſt en grande veneration aux Infideles meſmes

comme les Turcs. En ſorte qu'ils n'empêchent point les viſites & pelerinages continuels qui s'y font.

Saint Jerôme écrit de ſainte Paule : *Ingreſſa ſepulchrum Domini oſculabatur lapidem, & ipſum corporis locum in quo Chriſtus jacuerat quaſi ſitiens deſideratas aquas fideli ore lambebat.* *Ep. 27. ad Euſtoch.*

Ce qui eſt encore fort remarquable touchant la ſepulture de nôtre Seigneur, eſt qu'étant dans le ſepulchre, il ne s'eſt en aucune façon reſſenty de la corruption. 1. Parce qu'il y fut fort peu de temps, environ trente-ſix heures, à ſçavoir depuis le ſoir du Vendredy juſqu'au Dimanche du matin, ſelon le calcul de ſaint Auguſtin. 2. Pource que Dieu le garda de corruption, ainſi que David l'avoit prophetiſé : *Non dabis ſanctum tuum videre corruptionem.* Car comment eſt-ce que le Corps precieux de Nôtre Seigneur, qui eſt toûjours uny au Verbe, qui eſt le principe de toute incorruption, eût dû & pût endurer *S. Aug. l. 4. de Trinit. cap. 6.* *Pſal. 15.*

quelque putrefaction. Il eſt écrit des hommes : *Cum interierit, non* Pſ. 48 18
ſumet omnia ; neque deſcendet cum eo gloria ejus. Que quand ils meurent, ils n'emportent rien avec eux, & que leur gloire ne les ſuit point : mais quand le Fils de Dieu meurt, toute ſa gloire, toute ſa majeſté, toute ſa puiſſance deſcendent avec luy dans le ſepulchre. D'où vient qu'il a eſté préſervé de toute corruption ? De tout cela il nous faut colliger deux profits.

FRUITS ET PROFITS.

Le 1. ſera pour les pecheurs, & le 2. pour les perſonnes devotes & vertueuſes. Pecheurs, ſouvenez-vous de ce que vous venez d'entendre, que J. CHRIST aprés ſa mort a voulu eſtre mis dans un ſepulchre neuf, & enſevely dans un linge blanc. Le ſepulchre neuf nous ſignifie le renouvellement de vie, qu'il faut faire pour eſtre digne de le recevoir. C'eſt à quoi il nous faut travailler, non ſeulement il faut le ſepulchre neuf, mais le linceul

blanc, qui signifie la pureté. Ecoutez cela, ames impures, sales & vilaines qui, comme le pourceau, vivez continuellement dans la fange, dans l'ordure, & dans la puanteur. C'est tout au contraire de ce que vous venez d'entendre de la sepulture de JESUS CHRIST : Où est cette myrrhe, cet aloës, ce linceul blanc, ce sepulchre neuf? Non, non, vous n'avez qu'une seule chose du sepulchre, qui est la dureté de la pierre. C'est où je m'écrirois volontiers avec les Maries : *Quis revolvet nobis lapidem ?* Qui ôtera l'empêchement & l'obstacle ? vous mémes ; si vous le voulez, personne ne le peut que vous seulement.

Le second, est pour les personnes vertueuses & devotes. *Sepultus*, ayant appris par ce Catechisme que J. CHRIST a voulu estre dans un sepulchre d'emprunt, & un suaire qui luy fut donné par charité. Réjoüissez-vous, si vous estes pauvres : Car vous estes plus semblables à J. CHRIST, qui n'a pas eu un linceul

pour l'enſevelir. Que ſi vous eſtes riches, imitez Nicodéme & Joſeph d'Arimathie ; faites quantité d'actes de charité & particulierement celle-cy de vous plaire à avoir ſoin des morts. 1. Faiſant prier pour eux. 2. Accompliſſant leur volonté. 3. Ayant ſoin de leurs funerailles, donnant volontiers pour cela, vous ſouvenant que c'eſt une action de charité bien agreable à Dieu: Nous en avons dans l'Ecriture un bel exemple en la perſonne de Tobie, qui employoit la pluſpart de ſon temps à enſevelir les morts.

INTERROGATIONS.

D. Ieſus eſtant mort, que fit-on de ſon Corps ?

R. Joſeph d'Arimathie demanda à Pilate congé de le deſcendre de la Croix : il le deſcendit, & le fit oindre de myrrhe & d'aloës, ſelon que portoit la coûtume.

D. Fut-il enſevely ?

R. Ouy, & nous le proteſtons en cet article, quand nous diſons : *Mort & enſevely* ; c'eſt à dire,

que ſon corps, aprés avoir eſté lavé à l'ordinaire, fut mis dans un linceul, & peu aprés dans le Sepulchre.

D. *Ce Sepulchre avoit-il déja ſervy?*

R. Non, dit l'Evangeliſte, car il eſtoit tout neuf.

D. *Où eſtoit-il placé?*

R. Dans un jardin. Adam ayant peché dans un jardin, fut condamné à la mort; & le ſecond Adam, JESUS, y eſt enſevely, pour nous delivrer de la mort.

D. *Où eſtoit-il taillé?*

R. Dans un Roc, pour ſignifier qu'il devoit recevoir JESUS, qui eſt la ferme pierre travaillée comme un roc par les tourmens de ſa Paſſion amere.

D. *Cet article expliqué, quel profit en reçoit voſtre eſprit?*

R. Il demeure grandement affectionné à la Mort & Paſſion de J. CHRIST; & conſiderant qu'il a ſouffert tous ces tourmens pour moy, il me reſte un grand

desir de souffrir quelque chose pour luy.

EXEMPLES.

S. Jean Chrysostome dit qu'entre tous les lieux saints, le principal est celuy du saint Sepulchre de nôtre Seigneur, & que de tous les endroits du monde les Pelerins y accourent en grand nombre, & de toutes qualitez. Et mesme encore à present, quoy qu'il soit occupé par les Turcs, il y va du monde de toutes parts. Aussi ce lieu a-t-il toûjours esté illustre par quantité de miracles. Les Diables y ont esté chassez, les malades gueris. Je me contente seulement d'en rapporter un seul exemple écrit par Sophronius en son Pré spirituel, ch. 48.

Il dit que la femme d'un Gentilhomme qui se nommoit Cosmiane, s'en allant entrer au saint Sepulchre en fut repoussée par une vertu occulte, parce qu'elle estoit Heretique Severiane. Cette femme remplie de confusion d'un effet si inopiné, se resout de faire penitence.

Elle abjura son heresie ; & aprés avoir embrassé la Foy, & communié, elle eut permission d'entrer dans le saint Sepulchre, & d'y faire ses devotions sans aucun empêchement.

Il arriva pareille chose à sainte Marie Egyptienne.

REFLEXION.

Pour nous montrer, N. que les choses mesmes inanimées ont tiré leur vertu de l'attouchement du Corps saint de JESUS-CHRIST, & qu'un sepulchre qui a servi à un corps si chaste & si pur, comme celuy de N. Seigneur, ne peut recevoir rien de soüillé : pour nous apprendre que lors que nous approchons de la sainte Communion, nôtre cœur, qui doit servir de demeure, non au Corps mort de nôtre Seigneur, mais le loger vivant, doit estre assurément épuré par la penitence.

EXPLICATION

du cinquiéme ārticle du Symbole.

Deſcendit ad Inferos.

PRELUDE.

APRE's vous avoir fait voir ce qu'eſt devenu le Corps de N. Seigneur aprés ſa mort, & comme il a eſté mis au Sepulchre, il eſt à propos de vous faire ſçavoir ce qu'eſt devenuë ſon Ame. C'eſt ce que je prétends aujourd'huy vous apprendre ſur l'explication de cet article : *Deſcendit ad Inferos*, où nous apprendrons :

PARTITION.

1. Ce que nous devons entendre par le mot d'Enfer. 2. Les raiſons

pour lesquelles il étoit à propos que N. Seigneur descendît aux Enfers. 3. Les circonstances particulieres de cette descente de JESUS-CHRIST en ce lieu.

I. POINT.

La premiere chose à sçavoir sur cet article, *Descendit ad Inferos*, c'est ce que veut dire ce mot d'Enfer. Enfer est un mot general, qui signifie un lieu qui est sous terre; & se prend ordinairement pour quatre lieux differens, où étoient détenuës les ames des Trépassez, qui ne voyoient pas Dieu auparavant l'Ascension de Nostre Seigneur.

Le premier lieu appellé l'Enfer, c'est un lieu qui est au centre de la terre, qui est plein de feu, où sont les Demons, & les ames damnées; c'est à dire, les ames de ceux qui sont décedez en peché mortel, & d'où ils ne sortiront jamais. Car, comme dit l'Eglise, *In inferno nulla est redemptio.* Entendez cela, vous autres qui commettez le peché si

facilement, qui beuvez l'iniquité comme l'eau, &c.

Le 2. lieu, appellé du nom d'Enfer, c'eſt le Limbe des enfans décedez avec le peché Originel, n'ayant point eſté baptiſez, qui eſt un lieu auquel, quoy qu'on n'y ẽdure aucune peine ſenſible, l'on ſera neanmoins à jamais privé de la viſion de Dieu. Ecoutez cela, Meres, qui ne conſervez pas voſtre fruit; Et vous, Maris, qui maltraitez vos femmes lors qu'elles ſont enceintes, & qui eſtes ſouvent la cauſe de la perte de vos enfans.

Le 3. lieu eſt celuy que nous appellons, Purgatoire, où ſont purgées les ames, & où elles achevent le reſte de leur ſatisfaction: c'eſt à dire, les perſonnes paſſées de ce monde en eſtat de grace, ſans avoir pleinement & entierement ſatisfait à Dieu. Ecoutez cela, vous autres qui vous flatez par trop aprés avoir peché, qui negligez de faire penitence, &c.

Le 4. lieu, appellé du nom d'En-

fer, c'eſt le ſein d'Abraham, ou bien, le Limbe des Peres, qui eſt un lieu ſouſterrain, où une grande multitude de captifs attendoient leur Liberateur. C'eſt de ce lieu dont Job entendoit parler, quand
Iob 14. 13. il diſoit : *Quis mihi tribuat, ut in inferno protegas me.* Or c'eſt de ce lieu dont il eſt parlé icy. Neanmoins quelques uns ont eſtimé que N. Seigneur avoit eſté dans le Purgatoire, & qu'il l'avoit vuidé. Il eſt au moins aſſuré qu'il les conſola tous, & les illumina, leur communiquant la Redemption, diſent S. Auguſtin, S. Gregoire, S. Thomas. Et Salomon, par un eſprit prophetique, le fait parler en ces
Eccli. 24. *v.* 45. termes : *Penetrabo omnes inferiores partes terræ, & inſpiciam omnes dormientes, & illuminabo omnes ſperantes in Domino :* Je penetreray toutes les baſſes parties de la terre, & regarderay tous les dormans, & illumineray tous ceux qui ont eſperance au Seigneur. D'aucuns mémes ont dit qu'il avoit eſté dans

l'Enfer des damnez, afin de leur donner plus de terreur. C'eſt ce que David ſemble avoir prophetiſé, diſant : *Attollite portas, principes, veſtras, & elevamini, portæ æternales, & introibit Rex gloriæ :* Princes, ouvrez vos portes ; portes eternelles, elevez-vous, & le Roy de gloire y entrera. Qui eſt ce Roi de gloire : *Quis eſt iſte Rex gloriæ ? Dominus virtutum ipſe eſt Rex gloriæ* ; c'eſt le Seigneur des puiſſances ; c'eſt le ſeul qui eſt Roi de gloire. Saint Thomas tient que Noſtre Seigneur n'entra dans les Enfers que par ſa vertu ; de meſme qu'on dit que le Soleil entre dans une chambre, quoy qu'il n'y aye que ſon rayon ; de quelque maniere qu'il y fût, le Cardinal Bellarmin eſtime qu'il y entra, pour donner confuſion au Prince des tenebres, & à tous les damnez : ce n'eſt pas erreur de le croire, mais c'eſt bien une erreur de croire qu'il en retira quelques ames damnées, parce que *in inferno nulla eſt redemptio.* Voilà

Pſal. 23. v. 9. & 10

Ibid.

donc ce que nous devons entendre par ce mot d'Enfer ; voyons les raiſons pour leſquelles il a eſté à propos que noſtre Seigneur deſcendît aux Enfers.

II. Point.

L'on rapporte ordinairement ſix raiſons, pour leſquelles N. Seigneur deſcendit aux Enfers : *Deſcendit ad inferos.*

La 1. pour témoigner ſa charité à ces bonnes ames, auſſi-bien qu'il avoit fait à nous autres : Ayant voulu exercer ſa charité non ſeulement en ſa vie, mais auſſi en ſa mort, & aprés ſa mort. C'eſt ce que dit Euſebe, que la loy de charité appella noſtre Seigneur juſqu'aux Enfers.

La 2. raiſon, ce fut afin d'élargir aux ſaintes ames la beatitude eſſentielle ; c'eſt à dire, la claire viſion de Dieu : ce qui étoit en effet les rendre participans de nôtre Redemption : *Limbos in Paradiſum convertit.*

La 3. raiſon : ce fut afin de ſubju-

guer plus parfaitement le Diable, la victoire étant bien plus signalée quand non seulement l'on combat & abat son ennemy, mais encore quand on luy va faire affront jusques dans sa maison : c'est la raison qu'en apporte S. Augustin. Il dit que Nostre Seigneur alla faire parade de sa force & de sa puissance dans les Enfers, & que là il enchaîna le Diable, & se fit adorer de tous : *Vt in nomine Iesu omne genu flectatur, cœlestium, terrestrium, & infernorum.* *S. Augustin. Serm. de Sabath. S.* *Philip. 2. v. 10.*

La 4. raison, dit S. Hilaire, c'étoit afin d'exempter de là en avant les justes de descendre dans les Enfers. Car maintenant toutes les ames justes estant entierement acquittées de toute coulpe & de toute peine, s'envont droit en Paradis.

La 5. raison, c'étoit afin de délivrer les prisonniers du Limbe : *Vt diceret iis qui vincti sunt, Exite : & his qui in tenebris, relevamini :* & dire, ainsi que le Prophete Isaye *Isay. 49 9.*

avoit dit à ceux qui estoient liez captifs : *Sortez dehors* ; & à ceux qui étoient dans les tenebres, *montrez-vous*, *voyez la lumiere*, *&c.* Et c'est ce que vouloit dire, sans doute, S. Pierre, lors qu'il écrit que J. CHRIST venant en esprit, c'est à dire, quant à l'ume, prêcha aux Esprits qui étoient enchaînez & en prison : car cela ne peut estre entendu, selon S. Cyrille, du Sepulchre ; vû que l'on ne prêche pas aux corps morts, qui gisent sous la tombe ; moins encore aux damnez qui sont en enfer, qui est une conciergerie de desesperez, & que pour eux il n'y a point de redemption : joint aussi que l'Apôtre parle des Esprits qui étoient, & qui consequemment ne sont plus en prison. Reste donc que saint Pierre ait parlé d'un troisiéme lieu, où il y avoit des ames capables de consolation, qui sont les Limbes des Peres.

La 6. raison qu'on apporte de la descente de Jesus aux Enfers, c'étoit

afin

afin de reprocher aux méchans leur malice, & aux Infideles leur incredulité & opiniâtreté, & pour leur faire voir que juſtement ils étoient condamnez à l'enfer, parce qu'ils l'avoient offenſé; & comme ils ne l'avoient pas voulu reconnoître en qualité de Redempteur, il ſe voulut montrer à eux comme un Triomphateur. Voilà les ſix raiſons que l'on apporte ordinairement de la deſcente de J. CHRIST dans les Enfers. Voyons maintenant les circonſtances de cette deſcente.

III. POINT.

La 1. circonſtance de cette deſcente de N. Seigneur dans le Limbe des ſaints Peres, c'eſt qu'il y eſt deſcendu par ſa propre vertu, n'ayant point eu beſoin d'y eſtre porté, comme l'Ame du Lazare, par l'entremiſe des Anges : *Dominus eſt qui mortificat & vivificat, ducit ad inferos & reducit.* 1. *Reg.* 2. v. 6.

La 2. circonſtance, c'eſt qu'il n'y eſt pas deſcendu en corps & en ame; il n'y a eu que ſon ame jointe

à sa Divinité. Ce n'est pas qu'il n'y en eût déja dans les Enfers qui y sont en corps & en ame, comme Coré, Dathan & Abiron, lesquels l'Ecriture nous dit qu'ils sont descendus tous vivans dans les Enfers:

Num. 16. v. 33. *Descenderuntque vivi in infernum, &c.*

La 3. circonstance fort remarquable est, que quoy que l'ame de N. Seigneur soit descenduë dans l'Enfer, qu'elle n'y ait rien souffert ny enduré. C'est ce que S. Pierre enseigne tres-clairement au 2. chapitre des Actes des Apôtres, parlant au peuple immediatement aprés qu'il eut receu le Saint-Esprit:

Act. 2. 24. *Quem Deus suscitavit, solutis doloribus inferni, juxta quod impossibile erat teneri illum ab eo.* David le dit:

Psal. 15. v. 8. 9. & 10. *Providebam Dominum in conspectu meo semper, quoniam à dextris est mihi, ne commovear. Propter hoc lætatum est cor meum, & exultavit lingua mea, insuper & caro mea requiescet in spe, quoniam non derelinques animam meam in inferno.*

De ſorte que c'eſt un blaſphème de nos Heretiques, & particulierement de l'impie Calvin, qui a dit que Noſtre Seigneur a eſté en damnation pour un temps. Ce qui eſt temporel en luy eſt perpetuel aux autres, diſent-ils dans leurs Catechiſmes; qui eſt donc un blaſphême, puis qu'il eſt dit que l'ame du Saint des Saints ne demeurera point dans les Enfers, & ne verra pas méme la corruption : *Non derelinques animam meam in inferno, nec dabis Sanctum tuum videre corruptionem.* *Act. 2. 27.*

La 6. circonſtance eſt celle du temps que N. Seigneur a demeuré dans le Limbe. Il y demeura autant de temps que ſon Corps dans le Sepulchre; car y ayant eſté environ trente-ſix heures, il en ſortit en la compagnie de toutes les ames juſtes, maintenant glorieuſes & retirées du Limbe, qui ſejournerent l'eſpace de quarante jours au monde, & puis furent menées en Paradis par N. Seigneur le jour de ſon

Ascension. Voilà ce que nous devons ensendre par ces paroles, *descendit ad inferos*. Reste à en retirer les fruits & profits. Le premier profit sera, s'il vous plaît, pour les justes. Le 2. pour les pecheurs. Le 3. pour les uns & les autres.

FRUITS ET PROFITS.

Bonnes Ames, souvenez-vous de l'obligation que vous avez à JESUS-CHRIST. Il est descendu aux Enfers, afin que vous n'y descendiez point. Il en a fermé les portes; il a attaché les Demons, en sorte que le Diable ne vous peut plus nuire maintenant. Il est, dit S. Augustin, comme un mâtin qui est attaché, qui peut bien aboyer, mais ne peut mordre personne, sinon celuy qui s'approche de luy. Au reste, souvenez-vous d'imiter la charité de JESUS descendu aux Enfers, y descendant par la
Ps. 54. 16. pensée : *Descendunt in infernum viventes*, pour faire la charité aux Ames du Purgatoire, à méditer sur ces peines, &c. Vous pouvez l'imiter, dit S. Bernard, allant dans les

prisons, dans les cachots, chez les pauvres honteux. C'est faire durant vôtre vie ce que J. CHRIST a fait aprés sa mort. Il n'y a point de charité pareille à celle de délivrer les Ames de la prison du Purgatoire.

Le 2. profit, c'est pour les pecheurs. Pecheurs, souvenez-vous de cette parole : *Descendit ad inferos.* Que si vous vivez dans le peché, que vous mourrez dans le peché, & que mourant dans le peché, vous descendrez dans les Enfers, souvenez-vous, dis-je, que vous n'y descendrez pas comme N. Seigneur, qui n'y endura rien, mais que vous y descendrez pour y souffrir les peines des damnez. 2. Souvenez-vous qu'il y fut, & qu'il en sortit trois jours aprés; mais que si une fois vous y allez, vous n'en sortirez jamais. Une bonne Dame disoit qu'en ce monde, si la maison où nous sommes logez, fume, nous sommes quittes pour la quitter, & en loüer une autre; mais si la chambre ou la maison où

nous sommes logez dans l'Eternité, fume, nous y demeurerons eternellement. En sorte que ny les larmes que vous y pourrez verser ne pourront éteindre vos flammes, ny vos prieres, ny vos cris diminuer rien de vos peines. Jamais Dieu ne sera pour cela ému de pitié. *Nunc tempus acceptabile, nunc dies salutis;* 2. Cor 6. 2. *Veniet nox in qua nemo poterit operari*, disoit Nostre Seigneur : Vous avez maintenant un temps propre, vous avez maintenant des jours de salut ; mais il viendra une nuict dans laquelle nul ne pourra operer. Prenez-y garde, pecheur ; tremblez, &c. Ioan. 9. 4.

Le 3. profit sera sur ces paroles, *descendit ad inferos.* C'est pour les uns & les autres, tant pour les pecheurs que pour les justes. Sçavez-vous ce qu'il faut que chacun face à l'exemple de JESUS-CHRIST, Décendons tous dans les Enfers des vivans ; & cela 1. estant bien-aise d'en parler, & oüir parler ; lisant les livres qui en traitent. 2. Nous

essayans quelquefois dans les tribulations qui nous arrivent, pour voir si nous pourrions bien estre damnez, & souffrir les peines des damnez. Que l'homme de journée s'éprouve, quand il se trouve bien las, & recreu du travail! Que la femme enceinte s'éprouve estant preste d'accoucher; voudroit-elle bien eternellement supporter de semblables douleurs. En un mot, que les riches & les pauvres s'éprouvent, quand il leur arrive quelque tribulation. C'est ainsi qu'on peut descendre dans les Enfers; & c'est à quoy je vous exhorte, vous laissant pour cela la benediction du Pere, du Fils, & du S. Esprit.

INTERROGATIONS.

D. *Combien d'actes de foy doit-on faire en disant cet article*, Descendit ad inferos? &c.

R. Deux: Le 1. de la descente de JESUS aux Enfers; & le 2. de sa Resurrection.

D. *Pour faire le premier que doit-on croire de sa descente?*

R. La Foy Catholique nous apprend que le Corps du Fils de Dieu repoſant dans le ſepulchre, ſon Ame deſcendit dans les Enfers, pour y faire voir ſa puiſſance & ſa grandeur.

D. *Que faut-il entendre par les Enfers ?*

R. Quatre ſortes de lieux. Le 1. eſt l'Enfer des damnez ; le 2. eſt le Purgatoire ; le 3. eſt le lieu où ſont les enfans morts ſans Bapteſme ; & le 4. eſt celuy qu'on appelle les Limbes, où étoient enſevelies les ames des Sts. Peres avant la mort de J. CHRIST.

D. *En quel de ces lieux deſcendit* JESUS-CHRIST ?

R. Il deſcendit en tous les quatre lieux, quant aux effets de ſa puiſſance ; mais quant à ſa preſence réelle, il ne fut qu'aux Limbes des ſaints Peres.

D. *Pourquoy y deſcendit-il ?*

R. 1. Pour y faire éclater ſa puiſſance. 2. Pour retirer les ames des Sts. Peres. 3. Pour triompher de l'Enfer.

D. *Eſtoit-il convenable au Fils de Dieu d'y deſcendre?*

R. Ouy ; car il étoit raiſonnable qu'on reconnût qu'il étoit le vainqueur de la mort & de l'Enfer. De la mort, en reſſuſcitant ; de l'Enfer, en retirant ſa proye, & en le confondant.

D. *Y eſt-il deſcendu par ſa propre vertu?*

R. Ouy ; car il n'y a eſté ny contraint, ny porté ; mais ſon Ame unie à la Divinité y eſt deſcenduë de ſa propre & franche volonté.

D. *Et ſa Divinité eſt-elle deſcenduë dans les Enfers?*

R. Ouy ; car elle a eſté inſeparable de ſon Corps & de ſon Ame : & quoy que la mort, dit S. Thomas, ait pû ſeparer l'ame du corps, elle n'a jamais pû ſeparer la Nature divine de l'une & de l'autre partie.

D. *Eſtant deſcendu dans les Limbes, a-t-il retiré toutes les Ames des ſaints Peres?*

R. Il n'en faut point douter, puisqu'il ne demandoit que leur bonheur, & que toutes ne soupiroient qu'aprés leur délivrance. Quand un Prince entre dans la prison, il délivre tous les prisonniers, sans exception.

D. Demeura-t-il long-temps dans les Limbes?

R. Aussi long-temps, dit S. Thomas, que son corps demeura dans le tombeau.

EXEMPLE.

Se peut-il voir, N. un plus grand amour que celuy de J. CHRIST envers les hommes? Non seulement il a voulu naître pour eux, endurer pour eux pendant toute sa vie; mais méme encore aprés sa mort il leur témoigne ce méme amour, prenant la peine de descendre dans les Enfers, pour en retirer les ames de nos Peres: voire méme il est encore prest d'endurer les mémes tourmens qu'il a déja soufferts, si les hommes vouloient absolument quitter leurs pechez, & que cela fût

neceſſaire. Un exemple nous confirmera la propoſition que j'avance.

Saint Denis Areopagite, dans une Epître qu'il écrit à Demophile, rapporte avoir ouy luy-méme ce trait de la miſericorde de Dieu envers les hommes. C'eſt que de ſon temps vivoit un ſaint Evêque nommé Carpus, lequel ayant appris qu'un Payen avoit perverti un Chrétien, étant animé du zele de la gloire de Dieu, il entra en une telle colere contre ces deux miſerables, qu'il prioit Dieu jour & nuit de les vouloir engloutir tous vivans dans les Enfers. Comme il étoit un jour en la ferveur de ſes prieres ſur ce ſujet, élevant ſes yeux au Ciel, il apperceut J. CHRIST aſſis en ſon Trône, entouré d'une multitude d'Anges, & venant à baiſſer ſa veuë, il vid un profond abîme tout remply de ſerpens. Sur le bord de ce précipice étoient ces deux pauvres miſerables en un pas fors gliſſant, tous tremblottans de crainte & de frayeur pour le danger où ils

ſe trouvoient. Carpus ravi de les voir en cet eſtat, ſouhaitoit qu'ils fuſſent vîtement abîmez en ſa preſence; mais venant à lever les yeux en haut, il apperceut N. Seigneur deſcendre de ſon Trône, & venir tendre la main à ces deux miſerables, pour les retirer de cet eſtat ſi dangereux; puis ſe tournant du côté de Carpus, il luy dit ces paroles: O Carpus! ſi tu ſçavois ce que vaut une ame, tu ne ſouhaiterois point leur perte: Sçaches donc que j'aime tant les hommes, que je ſuis preſt de ſouffrir derechef pour les ſauver, ſi mes tourmens pouvoient les empêcher de plus pecher.

REFLEXION.

Que dites-vous, N. de cet exemple, eſt-ce là aimer les hommes? & ne ſommes-nous pas bien miſerables de ne pas aimer un ſi bon Seigneur & un ſi bon Maître? S'il met ſa vie pour nous, ne devons-nous pas bien faire & enudurer quelque choſe pour luy?

CONTINUATION du cinquiéme article du Symbole.

Tertia die resurrexit à mortuis.

PRELUDE.

APRE'S vous avoir parlé des souffrances de J. CHRIST, de sa Mort, & des choses plus remarquables qui arriverent aprés sa mort; sçavoir est, de sa Sepulture & de sa descente dans les Enfers, il est à propos de vous parler de sa Resurrection. C'est un point de grande importance que celuy de la Resurrection; c'est un des principaux fondemens de la Religion Chrétienne. Car, comme dit saint Paul : *Si Christus non resurrexit*, 1. Cor. 15. 14

vana est fides nostra; inanis prædicatio nostra. Comme s'il disoit: Quoy! voulez-vous mettre l'effet sans la cause? La cause de nostre justification doit estre la Resurrection de J. CHRIST; s'il n'est pas ressuscité, l'homme n'est pas justifié. Qu'est-ce donc que vous croyez? Qu'est-ce que nous prêchons? Et en effet, N. les Juifs & les Payens croyent assez que JESUS-CHRIST est mort; mais ils ne veulent pas croire qu'il soit ressuscité. C'est donc de ce Mystere si important que je desire vous parler aujourd'huy, & vous en dire trois choses.

PARTITION.

1. Vous faire voir les preuves de cette Resurrection. 2. Vous dire ce que c'est que ressusciter, & les raisons pour lesquelles il étoit necessaire que J. CHRIST ressuscitât. 3. Vous parler des circonstances de cette Resurrection; puis nous tirerons ensuite les fruits & profits de tout ce discours, à nôtre ordinaire. Cette matiere, comme vous voyez,

eſt de la derniere importance; donnez-y, s'il vous plaît, attention.

I. POINT.

C'eſt une choſe aſſurée, qu'entre tous les Myſteres de nôtre Foy, il n'y en a pas un plus clairement prouvé, que celuy de la Reſurrection de N. Seigneur; & cela pour deux raiſons. 1. Pource qu'il eſt de grande importance. 2. Pource qu'il eſt de difficile croyance, qu'un hõme mort ſoit reſſuſcité; voyant, comme nous voyons tous les jours le contraire, que ceux qui meurent ne reſſuſcitent point. Combien en a-t-on vû mourir? En voyons-nous quelquefois reſſuſciter? C'eſt donc pour cela qu'il a eſté neceſſaire de bien établir le Myſtere de la Reſurrection de noſtre Seigneur. Auſſi eſt-il vray qu'il y a pluſieurs Figures de ce Myſtere. 1. Nôtre Seigneur dit que ce qui eſt rapporté de Jonas, qui fut trois jours dans le ventre d'une Baleine, & rejetté ſur le rivage le troiſiéme jour, étoit une Figure de ce Myſtere: *Sicut*

Matth. 24. v. 40. *enim fuit Ionas in ventre Ceti tribus diebus tribusque noctibus : sic erit filius hominis in corde terræ tribus diebus & tribus noctibus.*

Ce Myſtere eſt prouvé par quantité de paſſages tres-exprés dans les Pſeaumes, & ailleurs : *Ego dormivi & ſoporatus ſum, & exurrexi :* J'ay dormi & j'ay êté pris de ſommeil, & me ſuis éveillé. *Non derelinques animam meam in inferno, nec dabis ſanctum tuum videre corruptionem :* Tu ne delaiſſeras pas mon ame en Enfer, & ne permettras pas que ton Saint voye la corruption.

Pſal. 3. 6. Pſal. 5. 10 Pſal 70. v. 20. Oſée 6. 3. *Vivificaſti, & de abyſſis terræ iterum reduxiſti me* ; Tu m'as vivifié, & retiré des abîmes de la terre. *Vivificabit nos poſt duos dies, & tertia die ſuſcitavit nos* ; Il nous vivifiera aprés deux jours, & au troiſiéme jour il nous ſuſcitera en ſa preſence. Et infinis autres paſſages, qu'il ſeroit trop long de rapporter.

3. Noſtre Seigneur prouve ſa Reſurrection par deux moyens. 1. Par le témoignage des Anges, qui dirent

aux trois Maries qui étoient allées à ſon Sepulchre de grand matin : Celuy que vous cherchez n'eſt plus dans le tombeau, où il avoit eſté mis, il eſt reſſuſcité : *Surrexit, non eſt hic.* Allez l'annoncer à Pierre & à ſes autres Diſciples. *Marc 16. v. 6.*

2. Il leur prouve encore par des argumens & ſignes ſenſibles, par leſquels il leur manifeſta trois choſes de la part du Corps. 1. Que c'étoit un vray corps, & non fantaſtique, le leur faiſant toucher : *Palpate & videte, quia ſpiritus carnem & oſſa non habet, ſicut me videtis habere.* *Luc. 24. 39* 2. Que c'étoit un corps d'homme, leur en faiſant voir la figure. 3. Que c'étoit le méme qu'il avoit auparavant, leur montrant ſes playes, & diſant à un des ſes Apoſtres, Thomas : Vous dites que vous ne pouvez croire que je ſois reſſuſcité, & qu'à moins que vous ne mettiez vos doigs dans mes playes, & vôtre main dans mon côté, vous n'en croirez rien ; tenez, aprochez-vous de moy ; portez vôtre main dans

mon coſté percé, & mettez vos doigts dans les trous de mes playes, & ne veillez plus eſtre incredule, mais fidele, &c. C'eſt pour cette raiſon que JESUS-CHRIST avoit gardé ſes cicatrices, afin de ſe faire reconnoître à ſes Apoſtres.

De la part de l'Ame, il leur prouva encore la verité de ſa Reſurrection par les operations des trois vies, Vegetative, en mangeant & beuvant; Senſitive, les voyant & écoutant, & répondant à leurs demandes; Intellectuelle, diſcourant avec eux des ſaintes Ecritures; & enfin, Divine, par le miracle en la capture des poiſſons; en ſon Aſcenſion au Ciel, y montant à la veuë de tous ſes Diſciples. Car, comme dit S. Jean, *Nemo aſcendit in cœlum, niſi qui deſcendit de cœlo filius, &c.* *Ioan.* 3. 13.

4. Nôtre Seigneur voulut reſſuſciter préciſément au temps qu'il avoit dit, & qu'il avoit eſté prophetiſé. Enfin, il voulut paroiſtre, comme à la Magdeleine, aux Pele-

rins d'Emaüs; & à divers autres, afin d'avoir plusieurs témoins de sa Resurrection. Et à ceux qui en doutoient, il la leur fit paroistre par miracles, comme à ses Disciples, entrant, les portes clauses, dans le lieu où ils s'estoient retirez; aux Pelerins d'Emaüs, se rendant invisible en leur presence; estant le propre du corps glorieux, de se faire voir, & de se cacher, selon sa volonté, dit S. Thomas. Ce peu de preuve parmy une infinité d'autres, que nous pourrions rapporter, suffira pour vous faire voir la verité de la resurrection de Nostre-Seigneur. Voyons maintenant ce que c'est que ressuſciter, & les raisons pour lesquelles il est ressuſcité.

II. Point.

Quant à ce qui est du mot de ressuſciter, cela veut dire que l'Ame de nostre Seigneur, qui estoit sortie de son Corps par sa mort, revient derechef dans son Corps pour l'animer; & cela s'appelle Resurrection. En sorte que cet article dit deux

choſes ; L'une, que noſtre Seigneur eſt mort, & que ſon Ame a eſté ſeparée de ſon Corps : La ſeconde, qu'elle y eſt retournée pour l'animer derechef, & pour ne plus mourir une autre fois : *Chriſtus reſurgens ex mortuis, jam non moritur, &c.* *Rom. 6. 9.*

Il y a pluſieurs raiſons pour leſquelles il eſtoit neceſſaire que nôtre Seigneur reſſuſcitât. 1. Parce que le Pere Eternel avoit promis à ſon Fils, s'il mouroit, la Reſurrection pour recompenſe. Il falloit donc aprés la victoire de ſa mort, celebrer le triomphe de ſa Reſurrection. C'eſt la raiſon qu'en apporte S. Auguſtin : *Humilitas claritatis eſt meritum, claritas humilitatis eſt premium.* *Tract. 104. in Ioan.*

2. Il eſtoit neceſſaire qu'il reſſuſcitât, pour la confirmation plus authentique de ſa Divinité. Car comme il étoit mort pour l'infirmité de nôtre nature, ainſi devoit-il vivre par ſa vertu &. puiſſance divine, afin de ſe declarer Dieu & Homme.

3. Il eſt reſſuſcité, pour mieux

établir nôtre Foy. Car, comme dit saint Paul, nôtre Foy seroit vaine & frivole sans la Resurrection : *Si Christus non resurrexit, vana est fides nostra, &c.* 1. Cor. 15. v. 17.

4. C'a esté pour fortifier nôtre Esperance : Car il n'y a rien qui nous console davantage dans nos miseres, que l'attente d'une bienheureuse immortalité. Et en effet, N. qui est-ce qui se voudroit appliquer à la vertu, s'il n'y avoit point de Resurrection ? S'il n'y a pas de Resurrection, dit S. Paul, nous sommes les plus miserables de tous les hommes ; mais s'il y a une Resurrection, ne vous affligez pas outre mesure, si vos amis trépassent, comme font ceux qui n'ont ny Foy ny Esperance. Consolez-vous sur la Resurrection. C'étoit ce qui consoloit Job dans ses miseres : *Credo, quòd Redemptor meus vivit ; reposita est hæc spes in sinu meo.* Job 19. 25.

5. Il est ressuscité pour nostre justification, dit l'Apôtre ; car s'il ne fût point ressuscité, nôtre Foy

demeureroit foible, qui eſt le premier principe de noſtre juſtification: *Traditus eſt propter delicta noſtra, & reſurrexit propter juſtificationem noſtram. Quæ utilitas in ſanguine meo dum deſcendo in corruptionem,* dit le Pſalmiſte: *Quel profit peut-on tirer de mon Sang, ſi je deſcend en corruption.* Joint que les Sacremens n'euſſent point eſté inſtituez; & ainſi peu nous euſt profité la Mort de JESUS-CHRIST; ſes Apoſtres n'euſſent pas eſté prêcher l'Evangile par tout le monde, &c.

Rom. 4. 25.

Pſal. 29 10

6. Noſtre Seigneur eſt reſſuſcité pour noſtre inſtruction: *Vt quomodo Chriſtus ſurrexit à mortuis per gloriam Patris, ita & nos in novitate vitæ ambulemus*: Et pour nous enſeigner que s'eſtant relevé de la mort par ſa Reſurrection, il ne meurt plus; qu'ainſi nous devons nous lever une bonne fois de la mort du peché, pour vivre à jamais d'une nouvelle vie: *Chriſtus reſurgens ex mortuis, jam non moritur, ita & vos exiſtimate vos mortuos qui-*

Rom. 6. 4.

Ibid. v. 9.

dem esse peccato, viventes autem Deo. Enfin, il falloit qu'il ressuscitât pour l'accomplissement de nostre salut & redemption, tant du côté de l'esprit, que du côté du corps: afin que comme en mourant il avoit détruit la mort, ainsi en ressuscitant il reparât la vie, donnant à la Nature humaine les biens d'une vie immortelle. 1. A soy en effet. 2. A nous autres en esperance, reservant l'effet pour la Resurrection generale. C'est pourquoy il est appellé, *Primogenitus ex mortuis.* Voyons maintenant les circonstances de cette Resurrection.

III. Point.

La 1. circonstance de ce Mystere, est que N. Seigneur, trois jours aprés sa mort, est ressuscité: *Tertia die resurrexit à mortuis.* C'est ce qu'il fit premierement, pource que Jonas, qui avoit esté la Figure de la Resurrection, avoit esté trois jours dans le ventre de la Baleine. 2. Parce qu'il l'avoit aussi prédit: *Solvite Templum hoc; ille autem* Joan 2. 19.

dicebat de templo corporis sui, & in tribus diebus excitabo illud. 3. C'eſt que ſi la chair fût demeurée plus long-temps au Sepulchre, elle eût enduré la corruption : ce qui n'étoit pas bien-ſeant au Corps du
Pſal. 15. 10 Fils de Dieu : *Non dabis ſanctum tuum videre corruptionem.* C'eſtoit auſſi pour nous apprendre que la Croix, la Paſſion & la mort des Fideles n'eſt que de trois jours ; c'eſt à dire, tres-bréve, au regard de la Beatitude & du repos eternel. C'eſt, ce ſemble, ce que vouloit dire ſaint
1. *Tim* 2. 8 Paul à ſon Diſciple Timothée : *Memento Dominum Ieſum reſurrexiſſe à mortuis*, pour l'exciter à travailler & à endurer. *Ayez ſouvenance que N. Seigneur n'a eſté que trois jours mort, reſſuſcitant par aprés plus glorieux* : Et partant, ſçachez qu'à ſon exemple nous devons reſſuſciter, & que nous ne ſerons que trois jours morts ; c'eſt à dire, peu de temps affligez & mortifiez. C'étoit auſſi pour prouver qu'il étoit veritablement mort, dit S. Thomas,

à quoy

à quoy ſuffiſoit l'eſpace de trois jours.

La 2. circonſtance de la Reſurrection de N. Seigneur, eſt qu'il eſt reſſuſcité par ſa propre vertu ; ce que n'ont pû faire ceux qui ont eſté reſſuſcitez devant luy, comme le Lazare, le fils de la veuve de Naïm, & autres. Comme luy ſeul a pû mourir volontairement, il eſt reſſuſcité tout de méme, ayant réuni par ſa puiſſance ſon Ame avec ſon Corps, qui en avoit eſté ſeparé, & ce contre le commun ſentiment des Philoſophes : *A privatione ad habitum non datur regreſſus.*

La 3. circonſtance eſt de ſçavoir le jour & l'heure de ſa Reſurrection. Pour le jour, ce fut le premier jour aprés le Sabath, & cela environ ſur la minuit. C'eſt l'opinion de ſaint Jerôme, & de ſaint Grégoire de Niſſe. C'eſt le ſentiment de l'Egliſe, où nous trouvons qu'à la Benediction du Cierge Paſchal, au Canon de la Meſſe de la

veille de Pasque, le temps de ce Mystere est nommé, *Sacratissimam noctem in qua Dominus resurrexit.* L'Ecriture semble même fort favorable à cette opinion. Car S. Luc dit que les femmes estant parties du matin, trouverent la pierre ôtée ; & cela, afin que les Fideles appriſſent par-là qu'ils doivent s'élever des tenèbres du peché, pour reſſuſciter en
Ephes. 5. la lumiere de juſtice : *Eratis aliquando tenebræ, nunc autem lux in Domi-*
2. Cor. 4. 6 *no. Et Deus, qui dixit de tenebris lucem ſplendeſcere, ipſe illuxit in cordibus noſtris.*

La 4. circonſtance de ce Myſtere, eſt que N. Seigneur reſſuſcita avec ſes playes. Ce qu'il fit 1. pour donner aſſeurance à ſes Diſciples que c'eſtoit luy qui eſtoit reſſuſcité. 2. Afin que priant Dieu ſon Pere pour nous, il le pût fléchir plus aiſément à miſericorde, luy repreſentant toûjours ce qu'il avoit ſouffert pour nous. 3. Pour nous témoigner à jamais combien il a ſouffert pour nous, & combien il nous a

aimé. 4. Pour montrer aux Reprouvez, au jour du Jugement, que juſtement ils ſont damnez, n'ayant pas fait leur profit de tant de miſericorde. C'eſt le ſentiment de ſaint Auguſtin, & de ſaint Thomas. *S. Auguſt. ſerm. 21. S. Thom.*

La 5. circonſtance de la Reſurrection de N. Seigneur, c'eſt qu'elle fut tres-parfaite, eſtant reſſuſcité avec un corps glorieux & impaſſible, n'étant plus ſujet à la mort. *Chriſtus reſurgens ex mortuis, jam non moritur, mors illi ultra non dominabitur:* Non comme le Lazare. Enfin, c'eſt qu'aprés la Reſurrection il a apparu à pluſieurs juſques à ſix fois tres-remarquables. La premiere apparition, ce fut à la Vierge, comme enſeigne S. Ambroiſe, & S. Anſelme; Et c'eſt la commune opinion : *Hunc Deus ſuſcitavit tertia die, & dedit eum manifeſtum fieri, non omni populo, ſed teſtibus præordinatis à Deo.* *Rom. 6. 9.* *Act. 10. v. 40. & 41.*

2. Il a apparu à la Magdeleine : *Manè prima Sabbathi apparuit Mariæ Magdalenæ, &c.* *Marc. 16.*

Matth 28. 3. Aux femmes qui retournoient au Sepulchre.

Luc 24. 4. A saint Pierre.

Ibid. 5. Aux Disciples allant en Emaüs.

Ibid. 6. Aux Apostres assemblez, & cela le méme jour; huit jours aprés, à tous les Disciples, Thomas étant present.

Enfin, vous sçaurez aussi que la Feste en laquelle l'Eglise celebre ce Mystere, s'appelle, *Pasques*; c'est autant à dire, que *Transitus* en Latin, ou *Passage* en François, qui signifie aux Chrestiens que nostre Seigneur a passé des miseres & des afflictions de cette vie à une parfaite immortalité: si bien que faire la Pasque, c'est passer d'une vie commune & ordinaire, à une vie nouvelle.

Les fruits & profits que nous devons tirer de ce Mystere, sont trois. Le 1. pour les pecheurs. Le 2. pour les gens de bien. Le 3. pour les uns & les autres.

FRUITS ET PROFITS.

Pecheurs & pechereſſes! sçavez-

vous quel profit vous devez tirer de cet article, *Tertia die resurrexit à mortuis?* JESUS-CHRIST n'a esté mort que trois jours, il est ressuscité le troisiéme; c'est à dire, que vous ne devez pas croupir dans vos pechez; il en faut sortir le plus vîte que vous pourrez : *Memento Christum resurrexisse à mortuis*, disoit S. Paul à Timothée. Je vous en dis de méme; A qui tient-il que vous ne sortiez du tombeau de vos vices & de vos pechez? Qu'attendez-vous? *Illuminare his qui in tenebris & in umbrâ mortis sedent.* Seigneur! illuminez ceux qui sont dans les tenebres. Car en effet, si vous étes dans le peché, vous étes dans les tenebres : *Ambulabunt ut cæci, quia Domino peccaverunt.* 2. Vous étes dans le tombeau. Enfin, vous étes du nombre des morts, non pas des vivans. Souvenez-vous que J. CHRIST n'a pas été plus de trois jours dans le tombeau. C'est trop de demeurer trois jours dans le peché. Saint Chrysostome s'étonne

2. *Tim.* 2. *v.* 8.

Luc. 1. 79

Sophon. 1. *v.* 17.

comme on peut s'y endormir. L'Apoſtre conſeille de ne pas ſe coucher ſur ſa colere, & pluſieurs demeurent les années entieres dans le peché, &c.

Le 2. profit c'eſt pour les bonnes Ames : *Tertia die reſurrexit.* Bonnes Ames, eſtimez-vous bienheureuſes d'eſtre reſſuſcitées avec JESUS-CHRIST : Souvenez-vous bien de faire voir au monde que vous eſtes reſſuſcitez avec J. CHRIST ; communiquez cela dans les lieux où vous vous trouverez, dans les compagnies, dans les affaires dont vous vous meſlerez : *Si conſurrexiſtis cum Chriſto, quæ ſurſum ſunt quærite, non quæ ſunt ſuper terram.* 1. Ne recherchez pas avec tant de paſſion les choſes de ce monde, les honneurs, les richeſſes, les voluptez, &c. qui ſont des marques qui font connoiſtre que ces gens-là qui les recherchent, ne ſont pas reſſuſcitez ; mais recherchez les choſes celeſtes, de plaire à Dieu : *Si hominibus placerem, Chriſti*

Coloſſ. 3. 1.

Galat. 10. 1

ſervus non eſſem. Aimez les prieres, les frequentations des Sacremens, la parole de Dieu, la lecture des bons Livres, les œuvres de charité & de miſericorde.

Enfin, le dernier avis pour les uns & les autres, c'eſt de ſe réjoüir penſant au Myſtere de la Reſurrection. L'Egliſe le veut ainſi, chacun a ſujet de le faire, l'on chante, *Alleluya.* Réjoüiſſez-vous donc, N. non par des réjoüiſſances charnelles, mais ſpirituelles. Les pauvres ont ſujet de ſe réjoüir; car ils ont eſperance d'eſtre enrichis; les affligez d'eſtre conſolez; les malades d'eſtre gueris, &c. *Credo quòd Redemptor meus vivit*; & qu'aprés les maux de cette vie, ils joüiront là-haut de la bienheureuſe Eternité, que je vous ſouhaite, &c. *Iob* 19 25.

INTERROGATIONS.

D. *Qu'eſt-ce que ces paroles nous obligent de croire:* Tertia die reſurrexit?

R. Que le corps du Fils de Dieu, aprés avoir eſté trois jours mort

dans le Sepulchre, en eſt ſorti en vie, & reſſuſcité.

D. *Pourquoy eſt-il reſſuſcité?*

R. Pour noſtre juſtification, dit ſaint Paul, & pour nous donner aſſurance que nous reſſuſciterons un jour.

D. *Eſtoit-il neceſſaire qu'il reſſuſcitaſt?*

R. Ouy, pour recevoir la recompenſe de ſes humiliations, & pour confirmer noſtre Foy, & affermir noſtre eſperance.

D. *Quand fuſt-ce qu'il reſſuſcita?*

R. Le troiſiéme jour aprés qu'il fut mis dans le Sepulchre.

D. *Pourquoy ne reſſuſcita-t-il pas incontinent aprés ſa mort?*

R. Pour deux belles raiſons. La 1. pour faire voir qu'il étoit vraiment mort; & la 2. afin que comme il avoit eſté trente-trois ans en vie, il fût trente-trois heures en un eſtat de mort.

D. *Comment reſſuſcita-t-il?*

R. Par ſa propre vertu.

D. *En quel eſtat eſt-il reſſuſcité?*

R. En un état glorieux, ſon corps paroiſſant doüé de quatre qualitez glorieuſes, quoy qu'il ait retenu encore ſes cinq playes.

D. *Pourquoy retient-il ſes cinq playes?*

R. Pour luy ſervir comme de trophées de ſes victoires, & à nous de cinq fontaines pour puiſer beaucoup de graces.

D. *Eſt-il reſſuſcité comme les autres?*

R. Non; car les autres, aprés être reſſuſcitez, ſont morts pour la ſeconde fois, comme le Lazare; mais JESUS, aprés ſa Reſurrection n'eſt plus mort.

D. *Aprés la Reſurrection s'eſt-il manifeſté?*

R. Ouy, pour conſoler les Apôtres & la glorieuſe Vierge ſa Mere.

D. *A qui le premier s'eſt-il manifeſté?*

R. Il faut croire que ce fut à ſa treſſainte Mere, comme ayant eſté la plus affligée, puis à ſainte Marie Magdeleine, comme

dit l'Evangeliſte, & à ſes douze Apoſtres.

D. *Fut-il long-temps à ſe manifeſter?*

R. Quarante jours, pendant leſquels il apparut pluſieurs fois, & à pluſieurs perſonnes.

D. *Faites-moy un acte de Foy ſur cet article du Symbole?*

R. Je croy, mon Dieu, qu'aprés voſtre glorieuſe mort, voſtre Ame ſeparée du corps deſcendit dans les Limbes, & voſtre Corps ayant eſté dans le tombeau trois jours, reſſuſcita glorieux, & le motif de ma croyance eſt l'authorité de l'Evangile.

D. *Eſt-ce là tout le profit que vous tirez de cet article?*

R. Excuſez-moy; j'ay encore apris que je dois reſſuſciter ſpirituellement, ſi je veux un jour reſſuſciter glorieux avec J. CHRIST; & cela me donne un deſir de m'y exciter encore davantage, par quelque exemple.

EXEMPLES.

Baronius en ſon hiſtoire Eccleſiaſtique rapporte un exemple qui fait merveilleuſement bien à nôtre ſujet. Il dit que Pilate ayant envoyé des Soldats pour garder le Sepulchre de N. Seigneur, à la ſollicitation des Juifs, qui avoiẽt crainte que ſes Diſciples ne l'enlevaſſent de nuit, le ſort tomba ſur un Centenier nommé Longis, qui ayant vû avec ſes cõpagnons la merveilleuſe Reſurrection du Sauveur, & ayant vû les autres prodiges, qui étoient arrivez à ſa mort, publia qu'il étoit veritablement le Fils de Dieu, comme luy-méme s'appelloit. Pilate ne pouvant ſupporter qu'on eût cette opinion de celuy qu'il avoit condamné, appella à ſoy les Soldats, leur commande de dire le contraire de ce qu'ils avoient publié. Ils eurent au commencement de la peine de conſentir à ce menſonge, & ne ſçavoient comment déguiſer la verité: mais les Pontifes autant malicieux que ru-

ſez, leur donnent ordre de dire qu'on avoit dérobé le Corps de J. CHRIST dans le Sepulchre pendant qu'ils prenoient leur repos; & accompagnans ce menſonge d'une groſſe ſomme de deniers, ces ames lâches & venales eurent aſſez de lâcheté pour publier que ce qu'on diſoit de la merveilleuſe Reſurrection de JESUS-CHRIST, étoit faux. Le ſeul Longis ne peut refuſer ſa croyance à ce Myſtere, & ſoûtint hardiment devant Pilate & les autres Pontifes, que c'étoit calomnier JESUS-CHRIST, & luy ôter l'honneur que ſa dignité meritoit, & que quant à luy, il ne croiroit jamais que J. CHRIST ait eſté ſeulement homme, mais qu'il étoit Dieu. Cette propoſition hardie de Longis aigrit fort les Princes de la Synagogue. Longis voyant leur mauvaiſe volonté, & qu'ils avoient deſſein ſur ſa vie, ſe démit de ſa Charge de Centenier, il quitte la milice, & ſe retire avec deux autres ſoldats auſſi zelez que luy à défendre

l'honneur de J. CHRIST. Quelque temps aprés s'étant retiré en Cappadoce, il publia, teſte levée, la Reſurrection de J. CHRIST. Cela vint aux oreilles de Pilate, qui commande qu'on luy aille trancher la teſte. Ceux qui avoient cette commiſſion étant arrivez en Cappadoce, par je ne ſçay quel bonheur s'adreſſent à Longis ſans le connoître, & luy déclarent leur commiſſion. Luy, ſans s'étonner, les invite à dîner chez luy, il les traite ſplendidement; & s'étant revêtu de ſes plus beaux habits, il leur dit avec un viſage riant, à l'iſſuë du repas: Mes amis, vous cherchez Longis, c'eſt moy; me voicy preſt, faites ce que Pilate vous a commandé. Nous n'avons garde, répondirent les ſoldats, d'ôter la vie à celuy qui nous a ſi bien receus. A cela le valeureux Longis repartit: En verité: je ne ſçaurois recevoir de vous une plus grande faveur, que de mourir pour une ſi juſte cauſe. Cela dit, il ſe proſterne en terre, il preſente ſon

col ; & le Bourreau d'un coup de glaive le fait glorieux Martyr de JESUS-CHRIST.

REFLEXION.

O le courageux Centenier ! ô le glorieux & fidele témoin de la Resurrection ! d'avoir voulu sceller par son sang la verité de ce Mystere. Aprés cet exemple, ce seroit un crime d'en douter.

EXPLICATION
du ſixiéme article du Symbole.

Aſcendit ad Cœlos, ſedet ad dexteram Dei Patris.

PRELUDE.

APRE's vous avoir enſeigné ce que nous ſommes obligez de ſçavoir du Myſtere de la Reſurrection de noſtre Seigneur, il eſt à propos maintenant de vous parler du Myſtere de ſon Aſcenſion glorieuſe dans le Ciel, & vous en dire trois choſes.

PARTITION.

1. Les raiſons pour leſquelles nôtre Seigneur eſt monté au Ciel.
2. Ce que nous entendons par ces

paroles : *Il eſt monté au Ciel.* 3. Les circonſtances particulieres de ce Myſtere, & nous colligerons enſuite les fruits que nous en devons tirer.

I. Point.

Ayant à vous parler de l'Aſcenſion de N. Seigneur, il eſt à propos de vous dire premierement les raiſons pour leſquelles il étoit convenable qu'il montât au Ciel. La 1. raiſon eſt, que N. Seigneur eſt monté au Ciel pour confirmer ſa Loy & ſa Doctrine, & pour montrer qu'elle venoit du Ciel, veu qu'il en étoit deſcendu pour la venir prêcher au monde, & que maintenant il y retournoit comme le Fils unique de
Ioan.16.28 Dieu : *Exivi à Patre, veni in mundum; iterum relinquo mundum, & vado ad Patrem.*

2. C'eſt que le monde corruptible ne convenoit plus à Jesus-Christ reſſuſcité à une vie incorruptible & glorieuſe.

3. Il falloit exalter au plus haut lieu celuy qui s'étoit tant humilié :

Humiliavit semetipsum, propter quod & Deus exaltavit illum. Philip 2. v. 8. & 9.

4. Il falloit qu'il y allât. 1. Pour nous ouvrir la porte du Ciel, qui avoit esté fermée jusques à lors. 2. Pour rendre compte à son Pere de son Ambassade : *Vado ad eum qui misit me.* 3. Pour nous préparer la place : *Vado vobis parare locum :* comme aussi pour nous servir d'Avocat auprés de Dieu son Pere : *Si peccaverimus, Advocatum habemus apud Patrem Iesum Christum justum.* Joint que, comme il avoit pris possession de la terre & des Enfers, il estoit juste qu'il se montrât aussi-bien le Maître de l'air & du Ciel. Ioan 16. v. 5. Ioan 14 2. 1. Ioan. 2. v. 1.

5. Il falloit qu'il y montât, pour montrer que son Royaume n'étoit pas de ce monde, & que ceux qui le veulent suivre, doivent quitter la terre, & tout ce qui est de la terre. Car, comme dit S. Augustin : *Cum Christo non ascendit superbia, non avaritia, non luxuria, nullum vitium nostrum ascendit cum Medico* S. August. serm. 175. de temp.

noſtro. Et ideo, ſi poſt medicum deſideramus aſcendere, debemus peccata & vitia deponere.

Enfin, il y eſt monté, diſent les Saints, & entr'autres S. Leon, pour l'exercice de noſtre Foy : *Fides in rerum non apparentium* ; pour aſſeurer noſtre eſperance, & élever nos cœurs en haut ; comme auſſi afin que nous l'aimaſſions, non d'une bien-veillance humaine & d'un amour imparfait, mais d'un amour ſpirituel & parfait : *Qui aſcendit ad cælos, non deſeruit adoptatos.* Ce peu de raiſons ſuffiſent pour prouver qu'il étoit neceſſaire que noſtre Seigneur montât au Ciel. Voyons maintenant l'explication de ces mots : *Aſcendit ad cælos, ſedet ad dexteram Dei Patris.*

S. Leon.

II. Point.

1. *Aſcendit.* Il eſt monté. Cela veut dire que N. Seigneur s'eſt élevé au Ciel par ſa propre vertu & puiſſance, & non pas par l'aſſiſtance d'autruy ; & qu'il y eſt monté avec une grande joye & un grand triom-

phe. Il eſt monté aux Cieux en corps & en ame, ſelon ſon Humanité; car ſelon ſa Divinité, jamais il n'en avoit eſté éloigné; de ſorte, dit S. Thomas, qu'il n'y eſt pas ſeulement monté par ſa propre vertu, comme Dieu, mais auſſi comme homme. Vous remarquerez, s'il vous plaît, qu'on ne dit pas que la Vierge ſoit montée au Ciel, mais ſeulement qu'elle y a eſté enlevée; par la méme raiſon que nous venons de dire, parce qu'elle n'y monta pas par ſa propre vertu comme ſon Fils: *Aſſumpta eſt Maria in cœlum*. L'on dit l'Aſſomption de la Vierge, & non pas ſon Aſcenſion, ainſi qu'autrefois fut élevé en l'air le Prophete Abacuc par l'aſſiſtance d'un Ange; Elie dans un chariot de feu, & Philipe Diacre par un Ange.

S. Thom 3. p. q. 57.

Act. 8.

2. *Ad cœlos*; aux Cieux. Nous diſons aux Cieux au nombre plurier, parce qu'il y a pluſieurs Cieux. Ouy, ſans doute, il y en a pluſieurs. S. Paul ne dit-il pas qu'il a eſté ravy juſques au troiſiéme Ciel. Au

Baptême de S. Jean Baptiſte il eſt
Mark. 1. v. 16 dit : *Cœli aperti ſunt.* Saint Eſtienne
Act. 7. 56. tout de méme : *Videte cœlos apertos, &c.* Nous diſons qu'il eſt monté aux Cieux, pource que, dit ſaint
Hebr. 4. 14 Paul, il les a tous pénétrez : *Penetravit cœlos Ieſus Filius Dei.* Et il eſt parvenu enfin juſques au dernier des Cieux, qui eſt le Ciel Empirée, où eſt le Siege de Dieu, & la reſidence des Bienheureux. Or quoy qu'il y ait une grande diſtance de la Terre au Ciel, il n'a pas mis un long temps pour y arriver, par le don d'agilité qui eſtoit en ſon corps. La vîteſſe d'un corps glorieux étant plus grande que celle du tonnerre, qui en un inſtant & en un clin d'œil paſſe de l'Orient en l'Occident. Et en montant comme cela, il ſanctifia tous les lieux où il a paſſé, rempliſſant tout de ſa gloire &
S. Auguſt. ſerm. 37. de temp. de ſa Majeſté : *Omnem ad momentum creaturam ſanctificat, vivificat & illuſtrat*, dit S. Auguſtin ; *aquas enim conſecrat dum baptiſatur, terram ſanctificat dum ſepelitur ; mor-*

tuos suscitat dum resurgit, cœlestia glorificat dum ascendit in cœlum, & sedet ad dexteram Patris.

3. Nous disons, *Sedet*, qu'il est assis; cela veut dire que Dieu le Pere a fait son Fils égal à luy en grandeur, en gloire, & en Majesté. En sorte que tout ce qui est au Ciel, est au dessous de luy : *Ad quem Angelorum dicit aliquando : Sede à dextris meis.* Aussi avoit-il esté prophetisé de luy par le Roi David, quand il disoit : *Dixit Dominus Domino meo, sede à dextris meis, &c.* Il est propre à nostre Seigneur seul d'estre à la droite du Pere, à raison de sa Divinité, qui le rend égal à luy; & quant à son Humanité, il est encore plus excellent qu'aucun ny des Anges, ny des hommes. *Hebr. 1. 13.* *Psal. 109 v. 1.*

4. *Ad dexteram Dei Patris*; aprés ce mot, *Il est assis*, nous ajoûtons : *A la droite du Pere.* S. Jean Damascene dit que nous appellons la dextre de Dieu, *Gloriam & honorem Divinitatis*; la gloire & l'honneur qui appartient à la Divinité. Et

S Augustin. saint Augustin au Livre *de Symbolo*, dit que, *sedere ad dexteram Patris est, simul cum Patre habere gloriam immutabiliter.* Et cela non seulement quant à la Divinité ; mais aussi quant à l'Humanité. C'est comme quand un Roi revêtu de son grand manteau de pourpre, assis en son Trône, & tous les Princes à ses pieds ; tous sont au dessous de son manteau, aussi bien que de sa Personne ; non pas que la pourpre soit d'égale dignité au Roi ; mais parce qu'elle luy est unie : *Christus stat, ut ejus benignitas ostendatur ; sedet autem, ut ejus authoritas commendetur.*

L'admirable Ascension de nôtre Seigneur doit causer un grand respect en nous à son égard, nous le faisant connoître, non plus comme un homme terrestre, mais comme un Dieu celeste : *Et si cognovimus secundùm carnem Christum (mortalem scilicet) sed nunc jam non novimus.* Nôtre Seigneur est assis comme Roi ; car il est certain que nostre

2. Cor. 5. v. 16.

Seigneur, non seulement comme Dieu, mais encore comme Homme, a eu une royale puissance & souveraine authorité sur toutes les choses spirituelles, pour les justifier, commander & changer selon son bon plaisir. C'est une verité de foy, qui est manifestée, parce que dans l'Evangile il est dit, que nôtre Seigneur a usé pleinement, & sans restriction de cette puissance; abrogeant par elle l'ancienne Loy, établissant la nouvelle, instituant des Sacremens, remettant les pechez, & faisant beaucoup d'autres choses, qui ne pouvoient proceder que de cette souveraineté, cela ayant esté prédit : *Ego autem Rex constitutus sum ab eo super Sion, &c.* *Psal. 2. 6.*

Quant aux circonstances particulieres de ce Mystere, les principales sont de sçavoir. 1. En quel jour il est monté. 2. De quel lieu. 3. Si on l'a vû monter, & qui étoient ceux qui le virent monter, & qui en ont rendu témoignage. 4. Ce qui arriva

d'extraordinaire en ſon Aſcenſion. C'eſt ce que nous vous allons expliquer en noſtre

III. Point.

Premierement, pour ce qui eſt du jour, auquel N. Seigneur eſt monté au Ciel, ce fut le quarantiéme jour aprés la Reſurrection, que nous appellons maintenant le jour de l'Aſcenſion ; n'ayant pas voulu y monter ſi-toſt aprés ſa Reſurrection. 1. Pour s'employer à établir & confirmer le Myſtere de la Reſurrection par diverſes apparitions, & autres témoignages qu'il faiſoit, tantoſt aux femmes, tantoſt aux hommes. Car comme la femme, dit S. Cyrille, avoit apporté la premiere les nouvelles de la mort, il étoit à propos qu'elle aportât la premiere la nouvelle de la vie par les témoignages de ſa Reſurrection. En ſecond lieu, il ſe ſervoit de divers argumens pour prouver ſa Reſurrection, comme je vous diſois dans nôtre dernier Entretien. De ces argumens, il y en avoit de naturels,

&

& de ſurnaturels. Les ſurnaturels eſtoient les Anges, qui les preſchoient : les naturels eſtoient de diverſes ſortes ; les uns eſtoient de la part de ſon Corps, montrant en effet qu'il avoit le méme Corps qu'auparavant : *Palpate & videte, quoniam ego ipſe ſum* ; faiſant auſſi paroiſtre les proprietez naturelles de ſon Corps glorieux, apparoiſſant tantoſt dans un lieu, & tout ſubitement diſparoiſſant. Les ſeconds argumens eſtoient du côté de ſon Ame, en toutes ſes fonctions, beuvant & mangeant, écoutant, parlant, marchant, diſcourant des Ecritures & des choſes du Royaume de Dieu. Les troiſiémes ont eſté des miracles, par leſquels il eſt declaré Dieu & Homme. 1. Quand il fit prendre une quantité de poiſſons. 2. Quand il entra au Cenacle, &c. S. Luc dit que tous ſes devis entre la Reſurrection & l'Aſcenſion eſtoient du Royaume de Dieu. S. Leon dit que ce ne furent que diſcours de Myſteres & Luc. 24. 39.

de Sacremens. Et en effet, durant ce temps-là il dreſſa ſon Egliſe, il inſtitua les Sacremens, établit les Apoſtres en autorité, les conſtitua ſes Predicateurs, leur donna le S. Eſprit, & la puiſſance de remettre les pechez; à ſaint Pierre les clefs de ſon Egliſe, &c.

2. Le lieu d'où il monta: Ce fut de deſſus une montagne, d'une façon viſible à tous; car ce fut en preſence de tous ſes Apoſtres, & de ſes Diſciples, au nombre d'environ ſix-vingts. Cette montagne eſtoit celle des Olives, pour pluſieurs raiſons. 1. C'étoit en ce lieu qu'il avoit commencé ſa Paſſion; & il étoit à propos qu'il commençât là ſon triomphe. 2. C'eſt qu'il avoit prié Dieu ſon Pere fort ſouvent en cette montagne. 3. C'étoit afin que là où il avoit eſté abaiſſé & humilié, il fût exalté.

Ce lieu a eſté illuſtré par pluſieurs miracles. 1. Par les veſtiges des pieds de N. Seigneur, qui ſont reſtées imprimées en la pierre dure;

Et ces vestiges sont tournez vers l'Occident : En sorte qu'il est vraysemblable, qu'en montant il regardoit l'Eglise Romaine. S. Jerôme & le Venerable Bede ont fait cette remarque.

2. Dieu n'a jamais permis que ce lieu ait esté enrichi ou paré de quelque pierre précieuse, comme marbre ou Jaspe. La terre rejettant par une secrete Providence tout ce qu'on y mettoit

3. Sainte Heleine mere du Grand Constantin ayant fait bâtir un temple, dans lequel ses vestiges furent enserrez, l'on ne put jamais couvrir ny la voûte, ny le toict à l'endroit du lieu par lequel N. Seigneur avoit passé montant au Ciel. Ce sont ces mesmes Auteurs qui rapportent ces particularitez. Enfin, ce qui arriva d'extraordinaire aprés l'Ascension de N. Seigneur, fut que deux Anges descendirent du Ciel, qui firent commandement aux Apôtres de se retirer, leur disant que celuy qui estoit monté ne vien-

droit plus, ſinon à la fin du monde, pour juger tous les hommes.

Je me ſuis oublié de vous dire, N. que N. Seigneur ne monta pas ſeul, mais qu'il fut accompagné de toutes les Ames de ceux qui étoient morts devant luy dans l'innocence; & que tous les Anges du Ciel vinrent au devant de luy; de ſorte qu'il n'y eut jamais un triomphe ſemblable. J'en paſſe toutes les particularitez, pour venir aux fruits & profits que nous devons tirer de ce diſcours, qui ſeront trois. Le premier profit ſera pour les pecheurs; le ſecond, pour les Juſtes & bonnes ames; & le troiſiéme, pour les uns & les autres.

FRUITS ET PROFITS.

Ames pechereſſes! avez-vous envie de monter avec J. CHRIST dans le Ciel? humiliez-vous comme il a fait: *Nemo aſcendit, niſi qui deſcendit.* Quittez cet orgueil d'eſprit, cette bonne opinion que vous avez d'eſtre plus gens-de-bien que vous n'eſtes. Vous eſtes des pe-

Joan. 3. 13.

cheurs, & vous croyez estre des Saints, parce que vous n'étes pas peut-estre dans les derniers égaremens. Sçavez-vous ce que vous estes ? vous estes des superbes : *Et sunt impij, qui ita securi sunt, quasi opera justorum habeant, & hoc novissimum judico*, dit le Sage. Quittez donc cet orgueil, cette ambition de paroître devant le monde. Humiliez-vous, pecheurs, car le Ciel n'est pas le partage des Orgueilleux ; c'est l'Enfer. *Quid gloriaris in malitia, qui potens es in iniquitate ?* Humiliez-vous dans vos meubles, dans vos habits, dans l'ornement de vos enfans, serviteurs, &c. *Filiæ eorum compositæ, circumornatæ ut similitudo templi.*

Eccle. 8. v. 14.

Psal. 51. 3.

Psal. 14. v. 13.

Et pour vous, bonnes Ames, qui craignez Dieu, souvenez-vous qu'il est dit de JESUS-CHRIST, qu'il est assis à la droite de Dieu son Pere: Souvenez-vous de cela ; ne vous troublez pas de scrupule, de craintes vaines, &c. *Illic trepidaverunt timore ubi non erat timor.* Sçavez-

Psal. 13. 5.

vous bien que vous avez Dieu avec vous, ſi vous avez la grace de Dieu? Que craignez-vous? Pourquoy vous mettez-vous tant en peine? ſoyez aſſis & en repos? C'eſt à faire aux méchantes ames à eſtre triſtes & agitées de ſcrupules; car elles en ont du ſujet: mais les gens de bien doivent imiter le Fils de Dieu, & doivent eſtre aſſis à la droite de leur Pere. Souvenez-vous de ce que diſoit ce méme Sauveur à ſainte Marthe, qu'il n'y avoit qu'une choſe neceſſaire à faire, & que Marie avoit choiſi la meilleure part: *Martha, Martha, turbaris erga plurima; porrò unum neceſſarium: Maria optimam partem elegit.* Que faiſoit Magdeleine? Elle eſtoit aſſiſe aux pieds de JESUS-CHRIST, quoy que le Phariſien parlât mal d'elle, quoy qu'elle eût offenſé autrefois: *Sedet ad dexteram, &c.*

Luc. 10. 41.

Enfin, le dernier profit pour les uns & pour les autres, tant bons que méchans, c'eſt d'aimer les ſouffrances; c'eſt ſur la montagne des

Olives, d'où JESUS-CHRIST eſt monté au Ciel, N. il faut ſouffrir auſſi, ſi nous deſirons y arriver : *Per multas tribulationes oportet intrare in regnum cœlorum.* Si Dieu ne vous envoye rien, preñez des mortifications : Et pour les méchans, qu'ils ſe ſouviennent qu'on ne peut pas eſtre heureux en deux lieux, au Ciel & en la terre. Si vous n'étes point du nombre des affligez, vous ſerez du nombre des Reprouvez. C'eſt de deſſus la montagne des Olives qu'on cõmença la Paſſion & les ſouffrances du Fils de Dieu ; que ſi vous l'imitez en ſes ſouffrances, vous aurez part à la gloire de ſon triomphe dans le Ciel. C'eſt ce que je vous ſouhaite, &c. *Act.* 14. 21.

INTERROGATIONS.

D. *Que faut-il croire par l'article ſixiéme du Symbole*, Aſcendit ad cœlos ? &c.

R. Que quarante jours aprés la Reſurrection de N. Seigneur, il ſe fit voir à ſes Apoſtres ; & à leur veuë, ſans ayde ny aſſiſtance

d'aucun, il monta dans les Cieux.

D. *Et comment dit-on qu'il eſt monté dans les Cieux, puiſqu'il a toûjours eſté aux Cieux?*

R. On dit qu'il y eſt monté comme homme, & non pas comme Dieu. Or comme homme, il n'a pas toûjours eſté au Ciel, & pour cela il y monte.

D. *D'où eſt-il monté?*

R. De la montagne des Olives, où les Apoſtres & Diſciples étans aſſemblez, il leur apparut plus beau & reſplendiſſant qu'à l'ordinaire; & peu à peu s'élevant de la terre, il y monta.

D. *Comment y monta-t-il?*

R. Par la vertu que la Divinité donna à ſon Humanité.

D. *Pourquoy y voulut-il monter?*

R. 1. Pour augmenter noſtre Foy.
2. Animer noſtre eſperance.
3. Nous embraſer de l'amour des choſes celeſtes; & pour nous ſervir d'Avocat auprés de ſon Pere celeſte.

D. *Pourquoy n'y monta-t-il pas in-*

continent aprés eſtre reſſuſcité ?

R. Pour rendre ſa Reſurrection plus aſſurée, & convaincre l'erreur de ceux qui croyoient qu'il n'avoit qu'un corps phantaſtique.

D. *A quelle heure y monta-t-il ?*

R. Saint Auguſtin dit que ce fut à midy.

D. *En quelle compagnie fit-il ſon Aſcenſion ?*

R. En la compagnie de tous les Chœurs des Anges, dit S. Cyprien, & on peut ajoûter celle des Patriarches qu'il avoit retirez des Limbes.

D. *De quoy ſe ſervit-il pour y monter ?*

R. D'une nuée tres-belle, non pour monter plus facilement, mais plus majeſtueuſement, la nuée étant le ſymbole de la Majeſté.

D. *Et pourquoy dit-on, Il eſt monté aux Cieux, puiſque c'étoit aſſez de dire au Ciel ?*

R. Pour nous apprendre que ſon Corps glorieux a paſſé tous les Cieux, & a été placé en un lieu

tres-élevé, & en un siege tres-honorable.

D. *Quelle a esté sa place ?*

R. Cet article le dit és paroles qui suivent : *Et est assis à la droite de Dieu le Pere.*

D. *Pourquoy dit-on qu'il est assis ?*

R. Pour deux raisons. La 1. pour faire voir qu'il possede fermement le Paradis, sans que personne puisse le chasser. La 2. parce qu'il fait dans les Cieux l'office de Maistre & de Juge, dont le propre est d'estre assis, parce qu'il ne combat plus, qu'il est arrivé au lieu du repos, qu'il a achevé l'œuvre de nostre Redemption, qu'il est le paisible Seigneur des Anges & des hommes.

D. *Et pourquoy ajoûte-t-on, A la droite de Dieu ?*

R. Ce n'est pas pour nous faire concevoir quelque chose de corporel, dit S. Athanase ; mais pour nous apprendre qu'il est égal à son Pere en gloire, en majesté, & en tout.

D. *Eſt-il a la droite de ſon Pere comme Dieu, ou comme homme ?*

R. Il y eſt comme Dieu & homme tout enſemble ; comme homme, il eſt moindre que ſon Pere ; comme Dieu, il luy eſt égal : mais parce que ſon Humanité eſt unie à ſa Divinité, nous diſons qu'elle eſt à la droite de ſon Pere. Le Manteau Royal eſt au meſme Trône que le Roi, parce qu'il eſt uny au Roi comme ſon propre vêtement.

D. *Mais puis que Dieu n'a point de droite, pourquoy dit-on que ſon Fils y eſt aſſis ?*

R. On le dit pour s'accommoder à noſtre façon de concevoir, & pour nous faire entendre que le Fils de Dieu eſt égal à ſon Pere ; puis qu'eſtre à la droite de quelqu'un, n'eſt pas eſtre ny plus haut, ny plus bas, mais parfaitement égal.

D. *Comment peut on faire un acte de Foy ſur cet article ?*

R. Je vous adore, ſacrée Humanité

de mon Sauveur, & croy que vous estes dans les Cieux assis à la droite de Dieu le Pere.

D. *Quel profit peut-on tirer de cet article expliqué?*

R. Il faut que tout Chrétien s'exerce à meriter le bonheur de monter dans les Cieux pour y voir JESUS-CHRIST. Et afin d'avoir quelque exemple qui m'y porte, je vous prie de m'en dire quelqu'un sur ce sujet.

EXEMPLES.

J'avois dessein de vous rapporter celuy dont le devot Grenade fait mention dans ses œuvres, d'une vertueuse Damoiselle, qui desiroit si ardemment de monter dans les Cieux, qu'elle obtint de Dieu la faveur de mourir le propre jour de l'Ascension de JESUS son Sauveur. Mais celuy de ce brave Cavalier, dont il est parlé au Miroir des Exemples, occupe trop mon esprit pour ne vous en pas faire le détail, quoy que je vous l'aye déja raporté en un autre discours l'année passée;

& je ne ſçaurois m'empêcher de la repeter, parce qu'elle fait merveilleuſement bien à noſtre ſujet.

Il n'apartient qu'aux grands courages de faire de grandes entrepriſes, & celuy, dont nous parlons, en fit une des plus rares qu'on puiſſe jamais trouver : car aprés avoir paſſé la meilleure de ſes années au ſervice de ſon Prince, vivant ſous ſon étendart en qualité de ſimple ſoldat, il reſolut de combattre ſous le Drapeau de J. CHRIST : ſi-bien que quittant les armes, il voulut viſiter la Terre-ſainte, pour honorer les lieux où J. CHRIST avoit été. Il va en Nazareth, de Nazareth en Bethléem, de Bethléem en la ville de Jeruſalem ; de Jeruſalem en Bethanie : Enfin, il viſite les Lieux & les Maiſons que JESUS avoit honorez de ſa preſence. Il va voir la Salle de Simon le Lepreux; le Logis de Marthe & de Magdeleine ; la Chambre de Zachée, & le Cenacle où les Apôtres s'aſſembloiét. De là il viſite le Jardin des Olives, le Pre-

toire de Pilate, le Palais d'Herode ; & avec de grands reſſentimens interieurs qu'il témoignoit par de continuelles larmes & ſanglots, il monte ſur le Calvaire ; du Calvaire il ſe tranſporte ſur le mont des Olives ; & ſe ſouvenant que c'étoit là le lieu d'où JESUS-CHRIST eſtoit monté au Ciel, il fut ſaiſi d'un deſir ſi grand de le ſuivre, qu'il ne put moderer ſa ferveur : il fallut que pour la contenter il fît cette priere : *Mon Seigneur & mon Dieu, de qui j'adore les veſtiges imprimez en cette terre où je marche, appellez-moy au Ciel ; & puis que j'ay eu le bonheur de viſiter les lieux où voſtre ſacrée Humanité a eſté pendant qu'elle vivoit parmy les hommes ; faites-moy la faveur que j'entre dans le Ciel où vous eſtes monté : vous ayant cherché par tout, je ne puis plus vous trouver qu'à la droite de voſtre Pere, qui eſt au Ciel ; c'eſt pourquoy je vous demande la grace d'y pouvoir monter.* Sa Requeſte fut enterinée, ſes forces viennent peu à peu à manquer,

ſa nature à défaillir ; & ſon cœur boüillonnant du deſir d'aller joüir de Dieu, vient à mourir. Ceux qui eſtoient preſens, quand il rendit l'eſprit ſi doucement, furent fort étonnez d'un ſi grand accident ; & ne ſçachant quelle en pouvoit eſtre la cauſe, ils appellent le Medecin, qui, à la premiere veuë, ne ſçavoit que dire ny penſer : Il regarde ce corps, il le viſite, & ne trouve aucune marque qui pût avoir eſté la cauſe de cette mort ſoudaine. Il demande de quelle complexion eſtoit cet homme. Ses compagnons de guerre, qui avoient entrepris le méme voyage que luy, répondent que ſon naturel eſtoit jovial ; mais qu'ils l'avoient remarqué depuis peu ſi ardent en l'amour de Dieu, qu'ils croyoient que ſon cœur n'avoit pû reſiſter à cette ſainte paſſion. Le Medecin approuve leur opinion ; & pour s'en éclaircir, il fait ouvrir le corps. Le Chirurgien l'ouvre ; & au premier coup de raſoir, il trouve ſon cœur comme

crevé & partagé en deux moitiez, qui portoient gravées ces belles & amoureuſes paroles : *IESVS, mon Amour.*

REFLEXION.

O le beau cœur ! ô le brave ſoldat ! ô le vray Amoureux de JESUS ! N'eſt-il pas vray qu'on ne ſçauroit deſirer une plus belle mort ? Mourir du deſir d'aller joüir de Dieu ; mourir de paſſion pour le Ciel ; mourir au méme lieu d'où JESUS eſt monté dans les Cieux ; n'eſt-ce pas avoir quelque aſſeurance d'y aller ? Aſpirons, N. à une ſi ſainte mort, & ne vivons que pour Dieu : je veux dire, en vivant ne penſons qu'à monter au Ciel.

EXPLICATION

du septiéme article du Symbole.

Inde venturus est judicare vivos & mortuos.

PRELUDE.

APrès vous avoir fait voir N. Seigneur comme le Redempteur des hommes, il est bien à propos que vous le reconnoissiez en qualité de Juge. C'est ce que nous avons à vous expliquer maintenant sur cet article : *Inde venturus est judicare vivos & mortuos* ; où j'espere vous faire voir quatre choses fort importantes du Jugement.

PARTITION.

La premiere, les raiſons pour leſquelles il eſt important d'avoir la connoiſſance de cet article. 2. Ce que nous devons entendre par cet article. 3. Quelles ſont les circonſtances plus remarquables du Jugement. 4. Pourquoy il faut qu'il y en ait un general. Et enfin, les fruits & profits que nous en devons tirer.

I. POINT.

La premiere raiſon pour laquelle il eſt important de vous expliquer cet article du Symbole, & le bien entendre, c'eſt que tous les Predicateurs du paſſé ont ſouvent preſché de cette matiere, comme d'une matiere extremement importante. Les Propheres l'ont prêché, comme Joël, Jeremie, Iſaïe, Amos, Ezechiel. Les Apoſtres preſchoient à tout propos ce ſujet du Jugement, comme l'on peut voir par les Epiſtres de ſaint Paul, & les Actes des Apoſtres. Saint Clement rapporte que S. Pierre avoit coûtu-

me de dire : *Quis peccare poterit, si ante oculos suos judicium ponat?* *S. Clem. Epist. 1.* Et S. Cyprien en l'une de ses Epîtres, montre qu'il faut representer aux pecheurs l'effroy du Jugement de Dieu. L'on raconte de S. Pierre le Martyr, de l'Ordre des Freres Prescheurs, qu'ordinairement il prenoit pour themes de ses Predications ces paroles : *Adhuc quadraginta dies & Ninive subvertetur.* *S. Cypr. Epist. 9.* Et avec cela il convertissoit tout le monde.

La 2. raison pour laquelle il est à propos de bien expliquer cet article, qui concerne le Jugement, c'est que non seulement les Saints l'ont prêché ; mais tous, ou la plusparт, l'ont extremement apprehendé. Job parlant de luy-mesme, tout saint qu'il étoit, dit qu'il apprehendoit de toutes ses œuvres & de toutes ses actions, parce qu'il sçavoit que Dieu ne pardonne point aux pecheurs : *Verebar omnia opera mea, sciens quod non parceres delinquenti.* *Iob 9. 24.* Et ailleurs il s'écrie : *Quia* *Iob 31. 14.*

fi ci im cùm ſurrexerit ad judicandum Deus? & cúm quæſierit quid reſpondebo illi? Helas ! que feray-je lors que le Seigneur ſe levera pour juger ? & quand il interrogera les hommes, que luy repondray-je ? Saint Jerôme, ce grand Penitent du deſert, diſoit ſouvent : *Quoties diem illum conſidero toto corpore contremiſco* ; Quand je penſe à ce jour terrible du Jugement, je tremble en tout mon corps. *Sive comedo, ſive bibo, ſive aliquid facio, ſemper videtur mihi tuba illa terribilis ſonare in auribus meis : Surgite mortui, venite ad Iudicium* ; Soit que je mange, ou que je boive, ou que je faſſe quelqu'autre choſe, il me ſemble toûjours entendre à mes oreilles le ſon effroyable de cette trompette, qui me dit : *Levez-vous, Morts, & venez au Iugement.* C'eſt donc pour cela, N. qu'il le faut expliquer : car ſi nous ne l'apprehendons pas, c'eſt que nous ne ſçavons ce que nous diſons, lors que nous prononçons ces paroles,

Inde venturus est judicare vivos & mortuos.

L'on rapporte de l'Abbé Agathon, qu'étant prest de mourir, il demeura trois jours immobile sans rien répondre à tout ce qu'on luy demandoit; & étant revenu à soy, & interrogé d'où il venoit, & ce qu'il avoit veu pendant tout ce temps, il répondit qu'il voyoit le Jugement de Dieu, & qu'il l'apprehendoit extremement. Mais, mon Pere, luy dit-on, vous avez si bien vêcu. Ah! souvenez-vous, dit-il, mes freres, que je suis homme. Mais n'avez-vous pas confiance en la bonté & en la misericorde de Dieu, luy dit-on encore? Ouy, répondit-il; mais sçachez que les Jugemens de Dieu sont bien differens de ceux des hommes; & peu aprés il mourut. Cela vous doit donc bien faire apprehender; & par consequent il est besoin de sçavoir ce que nous devons apprehender.

La troisiéme raison pour laquelle

il convient expliquer cet article du *Credo*, & le bien entendre, c'eſt qu'il ſe trouve que la pluſpart de ceux qui ſe convertiſſent, le font par la Prédication des jugemens de Dieu. S. Auguſtin parlant de luy-meſme dans ſes Confeſſions, dit que ſouventefois la crainte des jugemens de Dieu l'a retiré des plaiſirs charnels & du peché : *Nil me revocabat à profundiore voluptatum carnalium gurgite, niſi metus mortis & Iudicij futuri.* On dit que S. Bruno ſe convertit aprés avoir entendu ce Chanoine & Docteur de Paris, lequel aprés ſa mort, cõme on prioit pour luy, ſe leva de la biere par trois jours conſecutifs, & dît : *Iuſto Dei judicio condemnatus ſum.* Voilà donc pourquoy il importe de vous expliquer cet article : *Inde venturus eſt judicare vivos & mortuos.* Voyons maintenant ce qu'il en faut ſçavoir.

S. Auguſt. l. Confeſſ. cap. 26.

II. Point.

La 1. choſe à ſçavoir ſur ces paroles, c'eſt que c'eſt à N. S. à qui il appartient de juger les vivans &

les morts, non seulement en tant que Dieu, mais mesme en tant qu'Homme. Car vous sçaurez, s'il vous plaist, que trois Offices luy ont esté commis, particulierement pour le bien de l'Eglise. 1. Celuy de Redempteur, duquel il est parlé aux articles 3. 4. & 5. & dont il est dit par l'Ange : *Natus est vobis hodie Salvator.* 2. L'Office d'Avocat qu'il a entrepris le jour de l'Ascension : *Advocatum habemus apud Patrem.* 3. Celuy de Juge souverain & universel des vivans & des morts : *Præcepit nobis*, disoient les Apôtres, *prædicare populo & testificari, quia ipse est qui constitutus est à Deo Iudex vivorum & mortuorum.* Il a esté convenable qu'il fût établi Juge. 1. Parce qu'il est la Sagesse Eternelle, & la Verité procedante du Pere ; afin qu'on sceust que le Jugement dernier se fera tres-sagement & en toute verité : *Neque enim Pater judicat quemquam ; sed omne judicium dedit Filio.* 2. Pource qu'il estoit à propos qu'il eust quelque

Luc. 2.

1. Ioan. 2. *v.* 1.

Act. 10, 42.

Ioan. 5, 22.

reſſemblance avec ceux qui devoient eſtre jugez, afin qu'il leur pût compatir, & qu'on ne l'accuſât pas de dureté; & que le Juge fût ſemblable à ceux qui devoient eſtre jugez: ce qui n'eût pas eſté, s'il n'y eût eu que Dieu qui les euſt jugez. 3. C'eſt qu'il étoit à propos que celuy-là fût Juge, qui avoit eſté injuſtement jugé & condamné, & que chacun le reconnuſt:

Luc. 3. 6. *Omnis caro videbit ſalutare Dei.* Les Demons, les Infideles, les Juifs, les Heretiques, les Impies, & les Libertins le verront de leurs yeux, & l'entendront de leurs oreilles:

Math. 24. *A modo videbitis Filium hominis ſedentem à dextris virtutis Dei.*

La 2. choſe à ſçavoir, c'eſt qu'il viendra en ſa gloire & en ſa majeſté, y ayant bien de la difference entre la venuë de N. Seigneur, quand il viendra pour nous juger; & celle en laquelle il eſt venu pour nous racheter. Car la premiere fois il eſt venu en l'humilité de noſtre chair; & ce fut pour cela que les Juifs ne

le

le voulurent pas recevoir : *In propria venit, & sui eum non receperunt.* Mais dans son second advenement, il viendra en une telle puissance & majesté, que chacun le reconnoîtra ; avec cette difference, que les uns, qui sont les méchans, le verront avec crainte, épouvente & tremblement indicible ; & les bons avec beaucoup de joye & de consolation : *Quis mihi tribuat ut in inferno protegas me ?* C'est pour lors que les pecheurs diront ce que nôtre Seigneur avoit prophetisé : *Montes, cadite super nos* ; O montagnes ! tombez sur nous, écrasez-nous, & nous ôtez de cette horrible confusion. Pour lors ils souhaiteront la mort, & ne la pourront rencontrer : *Quarent mortem, & non invenient.* C'est ce que le Symbole nous dit : *Iterum venturus est cum gloria judicare vivos & mortuos.* Sa venuë, en un mot, sera plus éclatante que celle du Soleil, & plus épouventable que celle du tonnerre.

Ioan. 11. 1.

Iob 14. 13.

Luc. 23. 30.

Apoc. 9. 6.

La 3. choſe à ſçavoir, c'eſt d'où il viendra juger. Noſtre article le dit : *Inde venturus eſt, &c.* Il viendra du Ciel en terre pour nous juger ; il nous jugera icy-bas, & non pas dans le Ciel. 1. Parce que c'eſt ſur la terre que nous avons merité. 2. Parce que c'eſt là où noſtre Seigneur & ſes ſaints ſerviteurs ont eſté condamnez injuſtement par
c. 22. les méchans. 3. Le Iugement ſe doit
f. faire pour tous, tant pour les bons que pour les méchans : Or les méchans & les damnez, non plus que les diables, ne peuvent mettre le pied dans le Ciel : *Foris canes*, dit S. Jean en ſon Apocalypſe : *& venefici, & impudici, & homicidæ, & Idolis ſervientes, & omnis qui amat & facit mendacium, non intrabit in eam ſanctam civitatem.* Ny les impudiques, ny les homicides, ny les Idolatres, ny les menteurs, &c. n'entrent point dans le Ciel.

La 4. choſe à ſçavoir, c'eſt du temps que cela arrivera. On demande quand ce ſera que le Iuge-

ment general arrivera. 1. A cela l'on répond, que pour ce qui eſt du jour & de l'heure, perſonne ne le ſçait, non pas méme les Anges, ny les Saints, qui ſont dans le Ciel. 2. Ce que nous en ſçavons, c'eſt qu'il arrivera à la fin du monde. 3. Que neanmoins il y aura quelques ſignes qui précederont, leſquels quand on verra arriver, l'on pourra dire aſſurément que le Iugement eſt proche. Tels que ſont 1. les guerres univerſelles. 2. la famine. 3. les peſtes. 4. les tremblemens de terre. 5. les Schiſmes, révoltes, Apoſtaſies, les Hereſies. 6. Le mépris des choſes ſaintes, comme Egliſes, Autels, Sacrifices, profanations des Feſtes, abus des Sacremens. Toutes ces choſes ſont les fouriers, ſignes & avant-couriers du Iugement. C'eſt *Math. 16.* N. Seigneur qui nous donne toutes ces choſes pour ſignes. S. Paul écri- *1. Tim. 4.* vant à Timothée fait mention bien expreſſe de l'iniquité qui foiſonnera auparavant la venuë du Seigneur: Sçachez, dit-il, qu'és der-

niers jours il y aura des temps dangereux; car les hommes seront s'aimans eux-mémes, avares, vanteurs; orgueilleux, desobeissans à pere & à mere, ingrats, contempteurs de Dieu, sans affection, sans loyauté, calomniateurs, incontinens, cruels, haïssans les bons, traistres, enflez, aveuglez, amateurs des voluptez plûtost que de Dieu, ayant apparence de pieté; mais reniant la force de cette méme pieté.

Les Ecritures saintes parlans du Iugement. en parlent neanmoins comme d'un temps fort proche: *Ioël 3. 14.* *Iuxta est dies Domini.* Pourquoy cela? Pour trois raisons. La 1. Parce qu'en effet à l'égard de l'Eternité; & de Dieu; ce que nous appellons mille ans, ce n'est que comme un *Psal. 89. 4.* jour: *Mille anni ante conspectum Domini tanquam dies hesterna.* 2. C'est que ce Iugement par toutes ces marques ne semble pas beaucoup éloigné: car quantité de signes sont déja arrivez. 3. C'est

Pource qu'il y aura deux Iugemens, l'un à la fin de cette vie, & l'autre à la fin du monde. Et tel sera le dernier, quant à la substance, que le premier aura esté; c'est pourquoy nous avons raison de dire qu'il est proche, & plus proche que nous ne pensons.

La pluspart des hommes font comme le mauvais serviteur de l'Evangile, qui ayant dit en son cœur: Mon Maistre est allé bien loin, il ne reviendra de long-temps, je puis faire ce que voudray. Il se mit à faire bonne chere du bien de son Maistre, à joüer, à battre ses serviteurs, &c. Ainsi les hommes se persuadans que la Mort & le Jugement sont bien éloignez d'eux, ils se donnent du bon temps, ne songent qu'à se divertir, dans les jeux, dans les bals, dans les comedies, dans la braverie, la bonne chere, &c. Mais que leur arrivera-t-il ensuite, sinon le méme qu'à ce mauvais serviteur, dont le Maistre viendra à l'heure qu'il y pensera le moins, & le chas- *Marc. 24.*

sera honteusement de sa famille, pour n'avoir plus d'autre bien & partage qu'avec les Hipocrites, dans un lieu où il n'y aura que des pleurs & des grincements de dents.

Afin, N. que ce malheur ne vous arrive point. Voyons les fruits que nous pouvons tirer de ce discours; car cette matiere est trop d'importance pour achever en une seule Instruction : tout ce que nous nous estions proposez de dire du Iugement. Nous continuerons Dimanche prochain à parler de ce sujet.

FRUITS ET PROFITS.

Le premier profit que nous devons tirer de cette Instruction, est pour les bonnes Ames. Ames saintes & devotes qui m'écoutez, vous ne devez point tant apprehender le Iugement, soit general, soit particulier; mais plûtost vous y devez avoir devotion; puis qu'ayant bien vescu, vous pouvez dire comme ce grand Apostre : *Bonum certamen certavi, cursum consummavi, fidem*

2. *Tim. 4. v. 7. & 8.*

servavi ; in reliquo posita est mihi corona justitiæ, quam reddet Dominus in illa die justus Iudex, &c. J'ay combatu le bon combat, j'ay achevé ma course, j'ay gardé la foy & la fidelité que je devois à mon Maître ; pour le reste, je suis seur de ma récompense, la couronne de justice m'est gardée, que le Seigneur (qui est un juste Iuge) me rendra au jour du Iugement, & lors qu'il récompensera ses fidels serviteurs, & tous ceux qui souhaitent sa venuë. Et bien loin de l'apprehender, vous souhaiterez qu'il approche : *Festina ad me venire cito.* S. Augustin dit que ce doit être la devotion des Chrétiens d'attendre ce dernier advenement, comme celle des Iuifs estoit du premier. C'est ce que nôtre Seigneur nous a appris à demander : *Adveniat Regnum tuum.* C'est à faire aux bons serviteurs de desirer la venuë de leur Maistre, & aux méchans de l'apprehender. Il y a cette raison, que le peché sera ôté, & que J. CHRIST *Ibid.*

ſera reconnu de tout le monde.

Le 2. profit eſt pour les pecheurs. Pecheurs, ne vous fiatez pas ſur l'éloignement du Jugement general; car il eſt plus proche que vous ne penſez. Nôtre Seigneur dit qu'il viendra à l'heure que nous y penſerons le moins : Que ferez-vous, pauvres miſerables, à cette heure-là ? Vous ferez ce que nous liſons des Vierges foles, qui n'ayans pas de feu dans leurs lampes, s'adreſſent à celles qui en avoient pour leur en demander; mais écoutez leur réponſe : *Ne fortè non ſufficiat nobis & vobis, ite potius ad vendentes; dùm autem irent emere clauſa eſt janua :* De peur, leur dirent-elles, que nous n'en ayons pas aſſez pour nous & pour vous, allez-en plûtoſt acheter; & pendant qu'elles furent chez les marchands, l'Epoux ſurvint à l'improviſte; il entra dans la maiſon, & en méme temps les portes furent fermées; & quand elles revindrent ſur le tard, elles eurent pour réponſe : *Amen, dico*

Matth. 25. 9.

Ibid. 12.

vobis, nescio vos ; Allez, je ne vous connois point.

Le 3. profit est pour les uns & les autres. C'est d'imiter ce serviteur fidele & prudent, qui dans l'attente de son Maître, se comporte fidelement : *Beatus ille servus, quem cùm venerit Dominus ejus invenerit sic facientem ; Amen, dico vobis, quoniam super omnia bona sua constituet eum.* Parce que le trouvant de cette sorte, son Maistre luy donnera la récompense de la gloire, que je vous souhaite, &c. *Matth. 24. v. 46.*

INTERROGATIONS.

D. *Que devons-nous entendre par ce septiéme article du Symbole :* Inde venturus est judicare vivos & mortuos ?

R. Que JESUS-CHRIST, qui est monté au Ciel, doit venir au monde pour juger tous les vivans & les morts.

D. *Est-il necessaire de prescher & d'enseigner cette Doctrine du Iugement ?*

R. Ouy, il n'y a rien de plus utile

pour convertir les pecheurs ; & c'eſt ce qu'ont pratiqué les Prophetes, les Apoſtres, & tous les Saints, tant du vieux que du nouveau Teſtament.

D. *Les Saints ont-ils fort apprehendé ce Iugement ?*

R. Ouy ; comme Job, S. Jerôme, & infinis autres, trembloient quand ils penſoient à ce Jugement.

D. *La penſée de ce Iugement a-t-elle ſervi à convertir quelques pecheurs ?*

R. Ouy ; & en tres-grand nombre ; Saint Auguſtin dit que la ſeule crainte des jugemens de Dieu l'a ſouvent retiré du peché.

D. *Qui doit faire ce Iugement ?*

R. Ce ſera Noſtre-Seigneur JESUS-CHRIST, ſuivant que nôtre Article l'enſeigne. 1. Parce que toute puiſſance luy a eſté donnée au Ciel & en la terre. 2. Parce que ayant paſſé par les foibleſſes humaines, il aura plus de compaſſion des hommes. 3. Parce qu'il

eſt tres à propos que celuy-là ſoit Iuge, qui a eſté injuſtement jugé & condamné, & que chacun reconnoiſſe ſon innocence.

D. *Comment viendra-t-il?*

R. Il viendra dans ſa Majeſté, ſur une nuée du Ciel pleine d'éclat, de gloire & de puiſſance, pour relever ſa ſacrée Humanité, que les hommes ont mépriſée.

D. *D'où viendra-t-il?*

R. Du Ciel comme nous apprend noſtre Article.

D. *Où viendra-t-il?*

R. En la Vallée de Ioſaphat, proche de la ville de Ieruſalem, afin qu'au meſme lieu où il a eſté crucifié & mépriſé, il paroiſſe plein de gloire & de Majeſté.

D. *Quand viendra-t-il?*

R. On ne peut ſçavoir ny le jour, ny l'heure. Dieu ſeul s'en eſt reſervé la connoiſſance, & l'a caché aux hommes, afin qu'ils ſe tiennent toûjours ſur leur garde.

D. *Que doit-on faire pour ne point apprehender ce Iugement?*

R. C'eſt d'y penſer ſouvent, ſuivant la penſée du Sage : *Souviens-toy de tes fins dernieres, & jamais tu ne pecheras :* Car ne pechant point, nous ne craindrons point de Jugement ; au contraire, nous le ſouhaiterons.

EXEMPLE.

En effet, N. celuy, dit S. Pierre, ne peut pecher, qui penſe ſouvent au Jugement. C'eſt pourquoy l'Abbé Ammon eſtant prié de dire un mot d'édification à des Religieux : Penſez, dit-il, mes freres, comme fait celuy qui eſt en priſon ; & vous arraiſonnant vous méme, dites : *Malheur à moy, qui dois comparoiſtre au Parquet de la Iuſtice de Dieu, comment pourray-je rendre bon compte de tout ?* Si vous penſez toûjours à cela, c'eſt le moyen de vous ſauver. *En la vie des Peres Hermites.*

S. Jean Climaque, au Livre qu'il a compoſé, intitulé, *Scala cœli*, raconte qu'un certain Religieux nommé Eſtienne, aprés avoir paſſé pluſieurs années dans la ſolitude, en

pleurant & jeûnant preſque toûjours, tomba à la fin malade; & eſtant à l'extremité de ſa vie, un jour devant ſa mort on le vit qui parut tout étonné; & ayant les yeux ouverts il regardoit de tous les côtez de ſa couchette, comme s'il y euſt eu quelqu'un devant luy qui luy euſt demandé compte des actions de ſa vie. On l'entendoit quelquefois dire: Il eſt vray, j'ay fait cette action; mais pour cela j'ay jeûné tant de temps. D'autres fois il diſoit: Non, cela n'eſt pas, vous mentez, je n'ay pas fait ce que vous dites. Une autre fois il diſoit: Cela eſt vray, je n'ay rien à répondre; mais la miſericorde de Dieu eſt grande; & là-deſſus il mourut, ſans qu'on pût ſçavoir l'évenement de ſa Sentence. Ah! miſerable que je ſuis, s'écrie ce Pere, que ſera-ce de moy, ſi un Solitaire, qui a fait une penitence de quarante ans, qui avoit obtenu le don des larmes, & qui donnoit à manger de ſa main à des Tigres & à des Serpens, com-

me aucuns m'ont assuré ne peut répondre à de certains pechez, que feray-je moy ?

REFLEXION.

Ie vous dis le mesme, N. & avec bien plus de raison que ce bon Saint. Si ces choses sont faites au bois vert, que sera-il fait au sec ? Si ce saint personnage ne peut répondre à de certaine accusations, & si on l'accuse faussement des pechez qu'il n'avoit pas commis; que direz-vous lors qu'on vous accusera de tant de pechez des-honnestes, de tant de desobeïssances que vous avez renduës à vos parens ? de tant de bonnes pensées que vous avez rejettées, &c. Tremblons, N. tremblons, & songeons de bonne heure à nous preparer à ce Jugement.

CONTINUATION de l'Explication de l'article 7. du Symbole.

Inde venturus est judicare vivos & mortuos.

PRELUDE.

SI nous sçavions combien il est utile de penser souvent au Jugement de Dieu, rien ne nous seroit plus agreable que les Livres qui en traitent, & que les Predicateurs qui en preschent. C'est la pensée de ce Jugement épouventable, qui a fait tant de Martyrs, qui fait tant de Saints & de Saintes, qui assemole tous les jours tant de bonnes Ames dans les Religions & dans les Monasteres, & qui fait que tant de pauvres souf-

frent leurs maux avec plus de patience. Oſtez la penſée de ce Jugement, & le ſouvenir d'iceluy, ce ne ſont plus que pechez deſſus la terre. C'eſt pourquoy il ne faut pas s'étonner, ſi nous employons deux ou trois Inſtructions à vous traiter de ce ſujet : *Inde venturus eſt judicare vivos & mortuos.* C'eſt donc de cet article dont je vous donneray une ſeconde Inſtruction : Mais comme ce ſujet eſt plein d'horreurs & de confuſion, n'attendez pas de moy que j'en puiſſe donner aucun ordre de diſcours & aucun partage; je continueray ſeulement cette matiere avec le plus de ſuite & d'intelligence que je pourray, pour le vous faire entendre clairement, & vous le faire auſſi en méme temps apprehender; puis nous en tirerons enſuite les fruits & profits accoûtumez.

II. PRELUDE.

Outre les ſignes qui précedent le Jugement, deſquels nous vous avons parlé, il y en aura encore de

ſignalez, qui précederont immediatement la venuë de noſtre Seigneur.

Le premier, eſt que l'Evangile ſera preſchée univerſellement par tout le monde, en ſorte que les Juifs meſmes ſe convertiront.

Le 2. c'eſt que l'Antechriſt naîtra, qui regnera trois ans & demy, & fera de grandes perſecutions dans l'Egliſe contre les Chrétiens.

Le 3. c'eſt qu'aprés ſa mort, il y aura de grands ſignes au Soleil, en la Lune, & aux Etoiles; & une tres-grande épouvante par tout. Un chacun tâchera de ſe cacher dans les cavernes, dans les cachots, dans les rochers & les montagnes.

Le 4. c'eſt qu'un feu viendra du Ciel qui embraſera tout, & en méme temps le Signe de la Croix paroiſtra au Ciel.

Enfin, c'eſt que les Anges viendront du Ciel avec des Trompettes; qui aprés avoir ſonné aux quatre coins de la terre, feront reſſuſciter tous les morts, & alors le Ju-

ge viendra avec beaucoup de puiſſance & de Majeſté.

Touchant le premier Point qui eſt la prédication de l'Evangile par toute la terre; c'eſt que l'on tient qu'en ce temps, comme la terre ſera couverte de pechez, & principalement parmy les Chrétiens, Dieu fera ce qu'il a promis dans l'Evangile, qu'il tranſportera ſon Royaume ailleurs aux Nations les plus infideles & barbares, les convertiſſant à noſtre ſainte Religion; en ſorte que les Iuifs, Mahometans, Iaponnois, Sauvages & Maures, ſe convertiront, Dieu ſuſcitant des Hommes exprés, avec grand zele, qui iront par toute la terre; & l'on tient qu'Henoch & Helie en ſeront, qui ne ſont pas morts, mais que Dieu a reſervé exprés. Et qui fera cela? Ce ſeront deux choſes, l'une le peché des Chrétiens, la ſeconde leur endurciſſement; en ſorte que les Predicateurs les quitteront là pour aller preſcher la Parole de Dieu aux peuples les plus barba-

tes ; & les perſonnes qui n'auront jamais ouy parler de l'Evangile, la recevront avec un amour & une devotion tres-grande. Craignons, N. que cela n'arive bien-toſt, car l'on y commence déja.

Pour ce qui eſt du ſecond Signe, qui ſera la venuë de l'Antechriſt, ce que nous en pouvons dire, c'eſt que ce ſera un homme comme nous, que l'on tient qui ſera Iuif de nation, qui commencera ſon regne en Babilone, puis mettra ſon ſiege en Ieruſalem.

1. Pour ſa vie ce ſera un homme qui ſera un grand hypocrite d'abord, & un grand Politique, faiſant au commencement du grand Zelateur de Moyſe & de la Loy pour ſeduire les Iuifs. 2. *Theſſ.* 2. 1.

2. Ce ſera un homme extrémement ambitieux, rapportant tout à ſa gloire & à ſes pretentions déreglées ; voire meſme il voudra eſtre adoré au Temple de Ieruſalem comme Dieu. *Ibid.*

3. Il ſera impudent, atheiſte, &

blaſphemateur de Dieu & de ſes Saints, dit le Prophete Daniel.

4. Il ſera un Tyran tres-cruel, & principalement contre les Chrétiens.

Dan. 11. 5. Il ſera adonné à toutes ſortes de paillardiſes.

6. Il ſera Magicien dés ſa jeuneſſe, & aura grande accointance avec le Diable, approuvant par ſon entremiſe toutes ſortes de méchancetez.

Pour ce qui eſt de ſa doctrine, les principaux articles ſeront:

1. Qu'il enſeignera que JESUS-CHRIST n'a pas eſté le Fils de Dieu, ny Sauveur, & par conſequent que toute la Religion Chrétienne n'eſt qu'une pure ſuperſtition. Et pour cela il s'appellera Antechriſt.

2. Il perſuadera aux Juifs qu'il ſera le Meſſie, & leur propoſera au commencement la Loy de la Circonciſion, par où il attirera les Juifs à ſoy.

Dan. 7. 3. Eſtant fait Monarque, il rejettera la Loy de Moyſe & de la Nature, &

niera le vray Dieu Autheur de la Loy, & voudra luy seul estre tenu pour Dieu, niant l'Enfer, le Paradis, le Iugement, la Vie eternelle, & l'immortalité de l'Ame, qui sont les points de l'atheisme. *2. Thess. 2.*

4. Il commandera qu'on luy bâtisse des Eglises, qu'on luy fasse des Sacrifices, & qu'on l'honore comme Dieu.

5. Ses adherans auront une marque au front. *Apoc. 13.*

6. Il persecutera les Chrétiens de telle sorte, que la pluspart apostasieront.

7. Il fera beaucoup de Martyrs, nommément Enoch & Helie; & aprés avoir regné trois ans & demy, il sera englouty tout vivant dans l'Enfer: Et alors le feu du Ciel descendra, qui consommera ses soldats & Ministres; Pour lors cessera la persecution, aprés laquelle seront encore donnez quarante-cinq jours de recipiscence à ceux qui auront esté seduits. Et Enoch & Helie ressuscireront. *Dan. 12. Apoc. 21.*

Quant à ce que disent quelquefois les Heretiques, que le Pape est l'Antechrist, ils sont bien aisez à refuter : Car ce n'est pas sçavoir ce que c'est que le Pape, ny sçavoir ce que c'est que l'Antechrist.

1. L'Antechrist doit venir au dernier temps, & à la fin du monde, & il y a mil six cens soixante & quinze ans & plus que les Papes sont en l'Eglise. Saint Pierre ayant gouverné l'Eglise immediatement aprés I. CHRIST, & tous ses Successeurs sans interruption jusqu'à présent.

2. L'Antechrist sera un homme particulier, de tres-mechante vie, & les Papes sont plusieurs en nombre; & plusieurs d'entr'eux ont été Saints, mesme au dire des Heretiques, comme Calvin qui reconnoist saint Gregoire.

3. L'Antechrist se dira estre le vray Christ, & le Pape dit qu'il n'est que le Vicaire de J. CHRIST; & ne prend méme que la qualité de Serviteur des Serviteurs de Dieu, *Servus Servorum Dei, &c.*

4. Il sera l'ennemy des Chrétiens, & celuy-là est leur Pere, leur protecteur & défenseur. Enfin, il ne doit regner que trois ans & demy, & aprés cela, il doit estre englouty dans les Enfers. Et lequel des Papes est mort de la sorte? Combien y en a-t-il qui ont regné plus de vingt ans? &c. *Filij hominum usquequo gravi corde, ut quid diligitis vanitatem & queritis mendatium.* Enfans des Hommes, jusques à quand endurcirez-vous vostre cœur? Ne voulez-vous pas vous reconnoistre, & reconnoistre vôtre Chef? &c. *Psal.* 4. 3.

II. Point.

Aprés vous avoir declaré les Signes qui devanceront le Iugement, il vous faut dire quels sont ceux qui le précederont de prés. Il est dit dans l'Evangile, qu'il y aura des Signes au Ciel, en la Lune, & aux Etoiles. Ces Signes sont,

1. Que le Soleil sera extremément obscur, en sorte que les Hommes de ce temps-là vivront com-

me dans une nuit continuelle. Ce ne ſeront que cris lamentables, l'on ne pourra plus travailler à tous les ouvrages que l'on fait de jour.

2. La Lune ne donnera plus de lumiere la nuit, l'on ne pourra plus voyager, auſſi les Hommes n'en auront-ils pas le courage, car ils ſecheront de peur.

3. Les Etoiles tomberont du Ciel. Ce qui ſignifiera que le monde doit finir bien-toſt. Comme quand un Homme veut prendre fin, la lumiere des yeux s'affoiblit, l'on ne connoiſt plus perſonne, le viſage pállit, l'on entre en foibleſſe & en pamoiſon.

4. Le feu viendra du Ciel, & le Signe de la Croix apparoiſtra. Ce ſera là un des Signes qui épouventera le plus les Hommes, que le Signe de la Croix. Car pour les autres choſes, on les aura déja veu arriver, comme les guerres, les famines, les perſecutions des Chrétiens, les tremblemens de terre; Mais un Signe de Croix plus réplandiſſant

pladiſſant que le Soleil n'aura jamais eſté veu.

Ce ſera auſſi où les méchans ſe deſeſpereront, & où les bons & les amateurs de la Croix ſe conſoleront: Car ils diront comme ſaint André: *O bona Crux, diu deſiderata, &c.* O ſainte & aimable Croix, il y a long-temps que je vous deſire, &c.

Enfin, c'eſt que les Anges viendront du Ciel avec des trompettes en main qui aprés en avoir ſonné les Tombeaux s'ouvriront, & les morts reſſuſciteront tant bons que méchans. Ce ſera alors que les Colomnes du Firmament trembleront, tous les Edifices tomberont, toutes les Egliſes ſeront abbatuës, tous les Autels renverſez, & ceux qui ne ſeront pas encore morts, mouront au ſon de cette Trompette épouventable, qui dira, ſelon le recit de ſaint Jeroſme, *Surgite mortui, venite ad judicium;* Levez-vous morts & venez au Jugement. Ce ſera alors que les Montai-

gnes crouleront, & seront fonduës comme la cire, devant la face du Seigneur, &c. De toutes ces choses, nous en tirerons trois Instructions.

FRUITS ET PROFITS.

La premiere est de nous affermir dans la creance de toutes ces veritez; car comme dit Nostre-Seigneur, aprés avoir parlé de toutes ces choses: *Ie vous dis en verité, que le Ciel & la Terre passeront, mais que mes paroles ne passeront jamais. Cœlum & terra transibunt, verba mea non præteribunt.* Il est plus vray que toutes ces choses arriveront, qu'il est vray que vous & moy sommes icy. Il le faut croire, pource que je ne vous ay rien dit qui ne soit de l'Ecriture sainte, que de la Parole de Dieu, que de l'Evangile, que des Apostres, des Prophetes, & de Nostre-Seigneur mesme. Vous n'estes pas Chrétien si vous ne croyez ces veritez, car elles sont toutes de foy.

2. C'est que ce n'est pas le tout

de croire ces veritez ; mais il faut vivre conformément à tout ce que nous croyons. Or tous les Chrétiens croyent un Jugement, & cependant ils vivent comme s'ils ne le croyoient pas, commettant aussi hardiment les pechez mortels, vivant dans le peché, s'y glorifiant comme si ce n'estoit rien ; & cependant ce sera la cause de tous les Signes dont il est parlé dans l'Evangile ; ce sera la cause qu'on ira prescher ailleurs ; ce sera la cause de la venuë de l'Antechrist, & de tous les maux qu'il fera. 2. Ce sera la cause du feu du Ciel qui viendra, de la Croix qui apparoistra, & des Anges qui viendront du Ciel.

Chrétiens : je croy que personne de la compagnie ayant entendu ces choses, ne sçauroit qu'il ne les apprehende. Si vous les apprehendez, apprehendez encore plus les pechez, puis qu'ils en seront la cause.

C'est la troisiéme instruction que

j'ay à vous donner : Quitez cette occaſion du peché, cette attache à cette creature, &c. Reſtituez ce bien mal acquis ; preparez de bonheure vos comptes, pour paroiſtre à ce grand jour & n'eſtre pas ſurpris au dépourveû.

Sauveur du monde, qui devez eſtre noſtre Juge, faites-nous la grace de bien apprehender ces veritez ; & de s'y bien regler toutes les actions de noſtre vie, que nous n'en ayons que de bonnes à eſtre preſentez à voſtre Jugement, & pour en recevoir la recompenſe que vous preparez en ce jour à vos Eleus, qui eſt la gloire, &c.

INTERROGATIONS.

D. *Quels ſont les ſignes qui precederont le Iugement?*

R. Il y en aura de deux ſortes ; les uns communs, & les autres extraordinaires. Les premiers ſeront comme les avant-coureurs ; & les ſeconds ſeront les ſignes voiſins du Jugement.

D. *Quels ſeront les premiers ſignes ?*

R. Les Guerres, la Famine, les Peſtes, les Tremblemens de terre, les Revoltes, les Apoſtaſies, le Mépris des Sacremens, & du Sacrifice, l'abondance du peché, &c.

D. *Quels ſeront les ſignes voiſins du Iugement ?*

R. Trois principaux. 1. L'Evangile ſera preſché par tout le monde ; en ſorte que pluſieurs des Gentils & des Juifs ſe convertiront. 2. L'Antechriſt viendra. 3. Aprés ſa mort il y aura d'étranges & épouventables ſignes au Ciel.

D. *Quels ſeront ces ſignes ?*

R. La Lune changera de couleur, le Soleil ne donnera plus de lumiere, les Etoilles tomberont du Ciel, & toutes les creatures s'armeront contre les pecheurs.

D. *Enſuite de ces ſignes qu'arrivera-t-il ?*

R. Il viendra un deluge de feu du Ciel qui conſommera tout le monde : il paroiſtra au Ciel le ſigne de la Croix d'une maniere

tres-reſplendiſſante & lumineuſe; & enſuite un Ange viendra ſonner d'une trompette, dont le ſonſera ſi terrible, qu'il éveillera tous les morts.

EXEMPLES.

Les ſignes du Jugement ſeront ſi épouventables, que la ſeule penſée a eſté capable de faire mourir de frayeur pluſieurs perſonnes. Mais comment, N. les ſignes du Jugement ne ſeroient-ils pas capables de nous faire trembler, ſi les ſeuls ſignes de la mort ont eſté ſuffiſans de faire peur à un grand Roy: c'eſt Joſaphat Roy des Indes, lequel eſtant un jour à la campagne, eut en rencontre un pauvre vieillard tout courbé, les cheveux blancs, la face ridée, & qui ne faiſoit que begayer en parlant, à faute de dents. Ce Roy épouvanté de cette veuë, parce qu'il avoit eſté élevé dans ſon Palais, ou on luy avoit ôté tout ſujet qui luy pût eſtre deſagreable, s'enquit de ce que cela vouloit dire, & fit approcher ce

vieillard de plus prés pour le mieux contempler. Ceux de sa suite luy dirent, que les signes que l'on voyoit à cet homme, estoient les avant-coureurs de la Mort. Ce vieillard a vescu plusieurs années, & ses forces estant peu à peu diminuées & ses membres cassez, il est venu par là à cette misere que vous voyez. Et quoy, dit ce Roy, tous les hommes sont-ils sujets à cette misere: Ouy, Sire, luy dit-on, si la mort ne previent l'homme en sa jeunesse, il est impossible que par succession de temps il n'éprouve de pareille infirmitez. Et en combien de temps cela arrive-t'il? En quatre-vingt ou cent années les hommes parviennent à cette décadence, puis ils meurent. Et tous les hommes doivent-il mourir, demanda-t-il, ou s'il y en a seulement quelques-uns? Tous, luy répondit-on, doivent payer le tribut à la mort. Ce que ce jeune Roy ayant entendu, il s'écria en soûpirant du plus profond de son cœur: Ah! que

cette vie eſt amere, qui aboutit à une ſi étrange fin. Quoy! faut-il que je periſſe un jour! & que deviendray-je aprés ma mort? ſeray-je reduit au neant, ou s'il y a un autre monde à eſperer? Cette penſée luy occupa tellement l'eſprit, qu'il fut toûjours triſte, juſqu'à ce ce que Dieu luy ſuſcita un ſaint Hermite pour le convertir, & en faire un ſaint Anachorete du deſert, changeant ſa pourpre à une méchante bure, & ſon Palais à un petit trou dans les bois- *S. Iean Damaſcene en l'Hiſtoire de Barlaam & de Ioſaphat.*

REFLEXION.

Si, N. les ſeuls ſignes de la mort ont eſté capables de faire fremir un grand Roy, que ne doivent point faire les ſignes épouventables du Jugement, lors qu'on verra le Soleil s'obſcurcir, les Etoilles tomber, &c. Faites-y reflexion, N. & n'attendez pas à la mort à y penſer.

CONTINUATION de l'Explication de l'article 7. du Symbole.

Inde venturus est judicare vivos & mortuos.

PRELUDE.

APres toutes les choſes que nous vous avons expliquées touchant cet article du Jugement, il en reſte encore trois fort importantes, à ſçavoir. La premiere, eſt de vous faire voir les qualitez du Juge. La ſeconde, qui ſont les perſonnes qui ſe doivent trouver à ce Jugement. La troiſiéme, ce qu'on y fera. C'eſt dequoy je vous entretiendray aujourd'huy.

I. POINT.

Nous vous avons déja dit dans les precedentes Instructions, que c'eſt JESUS-CHRIST qui eſt noſtre Juge; mais il eſt bon de vous inculquer les qualitez & conditions de ce Juge. Car c'eſt ce qui doit eſtre mis comme le fondement & la baſe de tout ce diſcours. Or une des premieres & principales qualitez du Juge, duquel nous vous parlons, c'eſt que c'eſt un Juge qui a tant de lumiere & de connoiſſance qu'il ſçait tout. C'eſt ce que Dieu nous repreſente par Jeremie, en ces paroles: *Pravum eſt & inſcrutabile cor hominum. Quis cognoſcet illud; Ego Dominus ſcrutans cor & probans renes, qui do unicuique juxta viam ſuam, & juxta fructum ad inventionum ſuarum.* Le cœur de l'Homme a tant de replis, que nous n'y voyons goute; il y a tant de diſſimulations, de feintes larmes, de fauſſes compaſſions, d'hypocriſies, &c. que cela nous trompe; mais Dieu ſeul connoiſt les cœurs, il ſon-

Jerem. in v. 9. & 17

de l'intention de nos actions & de nos motifs; il donne à un chacun selon sa voye, & le fruit de ses inventions, &c.

Saint Augustin parlant en ses Soliloques, à ce propos disoit: *Cum hoc diligenter considero Domine Deus meus terribilis & fortis timore pariter & ingenti rubore confundor, quoniam nobis magna est indita necessitas recte justeque videnti qui cuncta facimus ante oculos judicis & cuncta cernentis.* En sorte qu'on ne luy sçauroit rien cacher, l'on ne sçauroit pas mentir devant luy, &c. *S. August. Sol. c. 14.*

2. C'est qu'il est Tout-puissant, de maniere qu'il n'aura crainte de personne: *Tunc potentes quondam Reges*, dit saint Jerosme, *nudo pectore palpitabunt.* Les Roys & les Puissans de la Terre, & ceux qui ont fait trembler tant de milliers d'hommes, trembleront devant sa face, &c.

3. C'est qu'il sera inflexible. C'est maintenant le temps de la misericorde, & alors ce sera celuy de la

Jac. 1. 13 juſtice : *Iudicium ſine miſericordia.*

4. C'eſt que ſa Majeſté ſera extremement redoutable aux méchans. Car il ne ſera pas ſimplement faſché ny couroucé, mais il paroiſtra comme une perſonne en fureur : En ſorte que ce ſera là où pour lors les pecheurs s'écriront : *Montes cadite ſuper nos & abſcondite nos ab ira Agni.* O Montagnes tombez ſur nous, écraſez-nous, & nous délivrez de la fureur de l'Agneau.

Apoc. 6. 2. 16.

Que ſi vous deſirez ſçavoir la maniere avec laquelle il viendra, ce ſera de la meſme ſorte qu'il eſt écrit par l'Evangeliſte ſaint Ma-

Matth. 11. thieu, en ces termes : *Lors que le Fils de l'Homme ſera venu en ſa majeſté, & tous les Anges avec luy, alors il s'aſſoira ſur le ſiege de ſa Majeſté & ſeront aſſemblez devant luy toutes les Nations de la Terre, & il les ſeparera les unes d'avec les autres, comme un Paſteur fait ſes Oüailles & les boucs ; & il rangera ſes Oüailles au coſté droit, & les boucs au co-*

ſté gauche. Voilà donc ce qui eſt du premier Point touchant la qualité du Juge. Voyons maintenant qui ſont ceux qui doivent aſſiſter à ce Jugement.

II. Point.

Le Symbole répond à cette demande, qui ſont ceux qui aſſiſteront à ce Jugement, en diſant, *vivos & mortuos*? Que ce ſera les vivans & les morts. C'eſt à dire en un mot, tous les Hommes qui ont jamais eſté, tous les Anges, & tous les Demons.

Il eſt dit qu'il jugera tous les vivans; Ce n'eſt pas à dire que tous ne meurent auparavant le Jugement; mais par les vivans, on doit entendre les gens de bien, & ceux qui ſont morts en grace; Et par les morts il faut entendre les méchans, & ceux qui ſont morts dans le peché mortel. Or quoy qu'ils vivent icy peſle meſle, ils ſeront alors ſeparez les uns d'avec les autres, ne plus ne moins, N. que ceux qui peſchent ayant retiré leurs filets,

jettent les mauvais poiſſons dans la mer,& retiennent les bons,ou comme le Paſteur qui ſepare, eſtant de retour au logis, les brebis d'avec les boucs ; ou comme en la maiſon les païſans ſeparent la zizanie d'avec le bon grain ; le bon grain l'on le met dans le grenier, & les mauvaiſes herbes l'on les jette au feu. Il en arrivera de meſme en ce jour entre les bons & les méchans, comme il fait en Eſté à l'égard des arbres qui ſont morts, & ceux qui ſont vivans : durant l'Hyver l'on n'y connoiſt rien, tous ont de la reſſemblance les uns avec les autres ; mais quand l'Eſté eſt venu, l'on reconnoiſt ceux qui ſont morts d'avec ceux qui ont vie ; car ceux-cy pouſſent des fueilles & des fruits & les autres n'ont rien de tout cela.

Cette ſeparation ſera bien épouventable : Car l'on verra le Maiſtre mis à la gauche, & le Valet à la droite ; le Pere mis à la droite, & ſon fils à la gauche ; le Predicateur & le Confeſſeur mis à la gauche, &

son penitent à la droite. *Vnus assumetur & unus relinquetur. Erunt duo in lecto uno, unus assumetur & alter relinquetur.* Deux femmes qui auront esté de compagnie toute leur vie au Moulin, l'on en prendra une, & sera mise à la gauche, & l'autre à la droite. Et ce sera en cette occasion où il arrivera ce que décrit le Sage : *Stabunt justi in magna constantia*, que les justes demeureront en une grande constance, & les méchans au contraire : *Turbabuntur timore horribili dicentes nos insensati, &c.* Ils seront troublez d'horibles craintes, & diront parlant en eux-mesmes ; Ah insensez que nous avons esté ! Nous estimions la vie de ceux que nous voyons maintenant nombrez entre les Enfans de Dieu & mis parmy les Saints, une vie de miserables & de fols; nous nous mocquions de leurs jeûnes & mortifications, de leurs peines & de leurs souffrances, & maintenant nous voyons que c'est nous qui nous sommes trompez:

Matth. 24 *v.* 40. *Luc.* 17.

Sap. 7. *v.* 41. *&* 64.

Ibid. *Lassati sumus in via iniquitatis*, Nous nous sommes lassez dans le chemin de l'niquité & de la perdition ; nous avons marché par des chemins difficiles ; mais nous n'avons pas connu le chemin qui conduit au Seigneur comme ceux-cy.

Ibid. *Quid nobis profuit superbia* ? Helas que nous a servy nostre orgueil ? Quel profit nous ont apporté nos richesses, nos honneurs, &c. *Transierunt*, tout cela a passé comme l'ombre ; & à peine avons nous esté nez, que nous avons cessé d'estre ; mais dans ce peu de temps que nous avons vescu, nous nous sommes consommez en malice. Voila, N. ce que diront au Jugement universel, & dans l'Enfer pendant toute l'Eternité, ceux qui ont peché, & qui sont morts dans leur peché. Jusques icy ce sont les paroles de la Sagesse.

Nous vous avons dit que parmy ceux qui assisteront à ce Jugement, les Anges & les Diables s'y trouveront.

1. Les Anges y assisteront, non seulement pour separer les bons d'avec les méchans, mais aussi pour y estre jugez, & cela par les Apôtres, qui les loüeront & approuveront de leur fidelité & fermeté.

2. Les Diables y seront aussi, 1. pour accuser les Hommes de tout ce qu'ils auront fait en leur vie, dit saint Cyprien. 2. pour y estre aussi jugez. Saint Paul le disoit assez clairement : *Ne sçavez-vous pas que nous jugeront les Anges*, & cela se fera en les condamnant, & en leur reprochant qu'eux estant de purs Esprits ils n'ont pû garder leur rang, surmontez en cela par les Hommes, qui sont d'une Nature plus fragile qu'eux ; comme aussi de ce que les Saints auront resisté à leurs tentations, & auront prévalu à l'encontre d'eux.

Vous sçaurez aussi, s'il vous plaist, que quoy qu'il n'y ait qu'un Souverain Juge, qu'il y aura avec luy plusieurs Assesseurs, qui sont les Apostres : *Vos qui secuti estis me,* *Matth. 19. v. 28.*

ſedebitis ſuper ſedes duodecim, judicantes duodecim tribus Iſraël, &c. Qui porteront la Sentence prononcée par le Juge, la loüant l'approuvant, & leur faiſant voir avec combien de juſtice & d'équité ils ſeront jugez, ils reprendront ceux qui n'auront pas voulu recevoir leur doctrine, &c. ou les examineront ſur leurs œuvres; on leur demandera compte de leurs actions; C'eſt ce que nous allons voir en noſtre.

III. Point.

On rendra compte au Jugement general de quatre choſes principales.

Sap. 1. 9. 1. Des penſées, *De cogitationibus impij interrogatio erit.* Ce ſera lors que les ſecrets des conſciences ſeront mis en lumiere, dit l'Apoſtre:

1. Cor. 4. *Illuminabit abſcondita tenebrarum & manifeſtabit conſilia cordium.*

Matth. 12. v. 36 & 37. 2. De toutes les paroles, *De omni verbo otioſo quod locuti fuerint homines reddent de eo rationem in die judicij: Ex verbis tuis juſtificaberis,*

ex verbis tuis condemnaberis. C'eſt Dieu meſme qui le declare à ſes Apoſtres. Les Hommes, leur dit-il, rendront compte au jour du Jugement, des paroles oiſeuſes & inutiles qu'ils auront dites, & ce ſera par leurs paroles qu'ils ſeront condamnez ou juſtifiez. Si donc, N. l'on doit rendre compte de toutes les paroles oiſeuſes & inutiles, que l'on a proferées, que ſera-ce des paroles ſales & deshonneſtes, des imprecations, des juremens & blaſphemes que l'on a eu ſi ſouvent dans la bouche, &c.

3. Nous y rendrons compte de toutes nos œuvres commiſes : *Omnes nos manifeſtari oportet ante tribunal Chriſti, ut referat unuſquiſque propria corporis, prout geſſit, ſive bonum, ſive malum.* On rendra compte des concuſſions, qu'on y aura faites, des larcins, des rapines, des fornications, des adulteres, &c. & tous ſeront jugez ſelon leurs œuvres. C'eſt ce qu'entendoit le Prophete Roy, lors qu'il s'écrioit

2. *Cor.* 5. 10.

Psal.61.31. dans ses Pseaumes *Tu reddes unicuique Domine, secundùm opera sua* : Seigneur, vous rendrez à un chacun selon ses œuvres.

4. On y rendra compte de toutes *Matth. 25.* les œuvres obmises : *I'ay eu faim*, leur dira le Juge, *vous ne m'avez pas donné à manger ; I'ay eu soif, & vous ne m'avez pas donné à boire ; I'ay esté nud, &c.* Et apres leur avoir reproché le peu de compassion, ou plûtost la dureté qu'ils ont euë pour luy en la personne des pauvres, il prononcera cette terri- *Ibid.* ble Sentence : *Ite maledicti* ; Allez, maudits, retirez-vous de moy. Hé ! Seigneur, où voulez-vous que ces miserables se retirent ? Vous estes leur centre & leur repos, où iront-ils ? *In ignem* ; dans le feu. Mais combien voulez-vous que leur supplice dure pour satisfaction de leurs fautes ? *æternum* : à tout jamais, pendant toute l'Eternité, tout autant de temps que je seray Dieu. Cela est effroyable, N. mais ce qui est encore plus surprenant,

c'eſt qu'on n'examinera pas ſeulement les méchantes œuvres; mais auſſi les bonnes: *Ego Iuſtitias judicabo*; L'on examinera ſi elles ont eu toutes les circonſtances pour eſtre meritoires, l'intention, le motif, la fin pour leſquels on les a faites, comme je vous diſois tantoſt. C'eſt pourquoy Noſtre-Seigneur diſoit que pluſieurs viendroient en ce jour-là, qui luy diroient: N'avons-nous pas fait des miracles en voſtre nom? chaſſé les Diables, converty les peuples &c. Mais il leur répondra comme à ces Vierges foles: *Neſcio vos.* Je ne vous connois point. *Pſal 9. 5.* *Matth. 25. v. 12.*

Que ſi Noſtre-Seigneur ne parle que des œuvres de charité, c'eſt pour nous apprendre, que s'il condamne ceux qui ne les auront pas exercées, que fera-t-il aux autres, qui outre cela auront encore tranſgreſſé ſes ſaints commandemens? 2. C'eſt qu'il n'y a point de peché ſi grand, que la charité n'efface; & partant qu'on a trop de ſujet de

condamner les pecheurs, qui ont negligé de rachepter leurs pechez par les aumônes & par la charité.

Apoc. 11. 12. C'eſt en ce jour que les Livres ſeront ouverts *Et libri aperti ſunt*, Le premier de ces Livres c'eſt la conſcience d'un chacun ; c'eſt à dire, leur Memoire, Entendement & Volonté ; l'on verra ce qu'il y aura là dedans.

Le 2. Livre qui ſera ouvert ce ſera celuy des ſaintes Ecritures, qui nous ſera montré ; & principalement ce qui regarde la Loy de Dieu & ſes Commandemens.

Le 3. Livre, c'eſt le Livre de la connoiſſance de Dieu. Or ne plus, ne moins que dans un Livre, nous verrons que tout ce que nous avons jamais fait, dit & penſé, y ſera écrit. Et ce qui épouventera terriblement les méchans, c'eſt d'y voir toutes leurs mauvaiſes actions écrites : *Et libri aperti ſunt.* Et un autre Livre ſera ouvert, qui eſt celuy de Vie, où ſont écrits les noms des Elus ; en ſorte que ceux-

là seront bien confus & étonnez, qui n'y verront pas leur nom écrit. Dans ce Livre l'on y lira le nom d'une pauvre servante en gros caractere, & on n'y lira point le nom de sa maitresse. Le nom du Riche ne s'y trouvera point, & l'on y trouvera celuy du pauvre mendiant qui estoit à sa porte. Quelle confusion pour les pecheurs.

Pour ce qui est du temps que le Jugement durera, il est certain que pour la Resurrection des Morts, elle se fera en un moment par la toute puissance de Dieu. Les transports des corps au lieu ou l'on sera jugé, se fera par les Anges, & cela se fera en bien peu de temps. Mais quant à ce qui est de la recherche des consciences, des reproches des méchans, des loüanges des bons, & de la définition & la fin de tous les procés, il y faudra employer du temps, attendu que le Jugement se passera entre JESUS-CHRIST & les hommes, conformément à la portée de tous, mesme des damnez,

dit S. Gregoire, au livre 26. de ſes Morales chapitre 20. Ce Jugement ſera fort ignominieux pour les méchans; car il leur arrivera pour lors ce que David a prophetiſé d'eux:

Pſal. 108. v. 29. *Induantur pudore & operiantur ſicut diploide confuſione ſua*; Ils ſeront vétus de confuſion, & la honte leur ſervira d'une double couverture. Les actions d'un chacun eſtans veuës & examinées, le Juge prononcera enfin la Sentence. 1. En faveur des bons. 2. Contre les méchans. La Sentence en faveur des bons eſt conceuë en ces termes:

Matth. 25. *Venez les benis de mon Pere, poſſedez le Royaume qui vous eſt preparé dés le commencement du monde*; Ce qui ne leur ſera pas une petite joye. Il prononcera en faveur des bons, afin que l'on voye qu'il eſt beaucoup plus enclin à pardonner qu'à châtier. 2. Pour augmenter la peine, le deſeſpoir, & la damnation des méchans qui fremiront de crainte, voyant aller les gens de bien dans le Ciel, & qu'à eux la porte

porte sera fermée pour leurs fautes & méchancetez.

La Sentence qui sera prononcée contre les méchans sera bien contraire ; il leur dira ces effroyables paroles, que je vous ay déja dites : *Allez, maudits, au feu eternel, qui est préparé aux Diables & à ses Anges.* O que cette Sentence sera formidable contre les méchans. Cela se peut entendre par ce que nous lisons. 1. Combien la voix d'un Ange fut épouventable sur le mont de Sina, lors que Dieu donna la Loy à son peuple ; il n'y eut jamais de tonnerre semblable à cette Sentence. 2. Avec qu'elle puissance N. Seigneur chassa du Temple les vendeurs & acheteurs. 3. Ou enfin, de ce qu'il fit auparavant sa Passion, que prononçant seulement ces deux petits mots, *Ego sum*, il renversa la multitude des Soldats & Ministres de justice qui vinrent pour le prendre au Jardin. De tout ce discours nous en devons tirer trois. *Ibid.* *Ioan* 18. v. 6.

FRUITS ET PROFITS.

Le premier profit, ou l'Instruction que nous devons remporter, regarde tout le monde. Puis que, N. nous avons à faire à un tel Juge : Ah ? nous ne devons craindre que luy : *Nolite timere eos qui possunt occidere corpus, animam autem non possunt ; sed potius timete eum qui potest & animam & corpus perdere in gehennam.* N'apprehendez plus ceux qui ne peuvent faire patir que le corps ; mais craignez celuy qui peut jetter l'ame & le corps dans les flammes eternelles.

Math. 10. *ch.* 10.

Le 2. profit est pour les pecheurs, Sçavez-vous le moyen de ne point estre jugé ny condamné. 1. Retirez-vous de vos pechez. 2. N'y retournez plus ; & en satisfaction des pechez que vous avez commis, faites des œuvres de charité & de misericorde : car jugement sans misericorde sera fait à celuy qui ne fera point de misericorde : *Iudicium enim sine misericordia illi qui non facit misericordiam.* Jugez de là

Iacob. 2. 13.

combien il eſt important de racheter vos pechez par les aumônes.

Le 3. profit eſt pour les gens de bien. Ils ſe ſouviendront, s'il leur plaiſt, que comme ce jour ſera pour eux, un jour de triomphe & de panegyrique de leurs vertus, de rejetter toutes les vaines loüanges que les hommes nous peuvent donner. Il n'y a point de loüanges plus veritables que celles-là qui ſeront données par Noſtre-Seigneur J.-CHRIST. Pour lors nous ſerons les biens venus ; *Venite.* Gardez-vous donc bien de vous glorifier pour les bonnes œuvres que vous faites : car les juſtices ſeront jugées ; on examinera toutes les actions, tout cela ſera peſé, non à la balance des hommes, mais à celle de Dieu. Autres ſont les jugemens de Dieu, & autres ceux des hommes. Il en faut demeurer là ; *Venite & ite, Iudicii extremi brevis eſt vox, dicetur pravis, Ite ; Venite probis ; qui habet aures audiendi, audiat ; Ibunt Iuſti in vitam æternam, ibunt*

bi in suplicium æternum. Que celuy donc, qui a des oreilles pour entendre, écoute ces paroles, & y fasse reflexion : *Les Iustes & les gens de bien iront dans la gloire ; & les impies & méchans iront dans les Enfers.* Pensez-y bien.

INTERROGATIONS.

D. *Aprés tous les signes qui précederont le Iugement qu'arrivera-t-il ?*

R. JESUS-CHRIST viendra, comme je vous ay déja dit, dans sa Majesté, pour juger tous les vivans & les morts.

D. *Iugera-t-il diffinitivement?*

R. Ouy, & sa Sentence sera sans appel ; car du Tribunal de Dieu on ne peut appeller ailleurs.

D. *De quoy jugera-t-il ?*

R. De toutes les pensées, paroles, & actions que les hommes auront fait, dit, & pensé, & rien ne sera caché à sa divine connoissance.

D. *Iugera-t-il les paroles inutiles, & autres ?*

R. Helas ouy, & l'Evangile m'en

assure, quand il dit, qu'on luy rendra compte d'une parole oiseuse.

D. *Mais qui jugera-t-il ?*

R. Nostre Article le dit, tous les Vivans & les Morts; c'est à dire, tous les hommes, de quelque estat & condition qu'ils soient, les Rois aussi bien que les pauvres Bergers, & les Doctes aussi bien que les Ignorans.

D. *Qu'entendez-vous par les vivans ?*

R Quelques-uns ont enteudu ceux qui sont en estat de grace; & par les morts, ceux qui seront en peché mortel; mais j'aime mieux dire que l'Apostre qui a dressé cet Article a voulu entendre ceux qui seront sur terre dans les derniers jours, qui mouront & ressuciteront aussi-tost; & par les Morts, ceux qui sont dés long-temps trépassez.

D. *Quelle sera la Sentence qu'il portera en faveur des Iustes & des bons ?*

R. Celles-cy : *Venez les benits de mon Pere, poſſedez le Royaume qui vous eſt preparé ; car j'ay eu faim, & vous m'avez donné à manger, &c.*

D. *Quelle ſera la Sentence qu'il prononcera contre les Reprouvez.*

R. *Allez, maudits. allez au feu qui vous eſt preparé.* O l'effroyable Sentence!

D. *Quel moyen de l'éviter?*

R. C'eſt, comme je vous ay déja dit, 1. En penſant ſouvent. 2. Se reſoudre à ſi bien regler ſa vie, qu'on puiſſe avoir JESUS-CHRIST pour Juge favorable.

D. *Qui aſſiſtera en ce Iugement en la compagnie de Noſtre-Seigneur.*

R. On tient que la ſainte Vierge ſera preſente à ce Jugement, les Anges, & les ſaints Apoſtres: Et l'Ecriture dit, qu'ils doivent eſtre aſſis comme des Juges en ce Jugement, en approuvant la Sentence tres-juſte de Nôtre Sauveur JESUS-CHRIST, duquel ſeul dépend l'Arreſt diffinitif.

EXEMPLES.

Pour vous faire voir, N. quelle sera la vigueur de ce Jugement, je ne veux vous en rapporter qu'un seul exemple, & comme un petit échantillon. C'est S. Jean Climaque qui nous le fournira. Il rapporte que de son temps en un certain Monastere de son quartier il y avoit un Religieux qui vivoit fort mal, & qu'estant proche de sa mort, il fut ravi en esprit par un long espace de temps, où il vit la rigueur & severité épouventable de ce Jugement. Et comme par une grace particuliere de Dieu, il eut obtenu du temps pour faire penitence, estant revenu à soy, il nous pria tous, dit ce Pere, de sortir de sa petite cellule; & ayant bouché sa porte avec des pierres & du mortier, il demeura enfermé l'espace de douze ans, ne vivant que d'un peu de pain & d'eau, qu'on luy donnoit par la fenestre: Et il estoit si consterné de ce qu'il avoit vû, que pendant tout ce temps il avoit toû-

jours la veuë fichée en un meſme endroit, ſans tourner ſes yeux ny à droit ny à gauche, mais il verſoit continuellement de chaudes larmes, ſans dire une ſeule parole. Et voyant, continuë ce Pere, que l'heure de ſa mort eſtoit venuë, nous enfoncâmes ſa porte, qu'il avoit bouchée, pour l'aſſiſter en ce dernier paſſage; & luy demandant quelque mot d'édification, il ne nous dit autre choſe, ſinon ces paroles: *En verité, mes Peres, ſi les hommes ſçavoient combien ce dernier paſſage du Iugement eſt épouvantable, ils ſe garderoient bien d'offenſer Dieu.* Juſques icy ſont les paroles de S. Jean Climaque.

REFLEXION.

Et bien, N. que dites-vous de cet Exemple, que ne devons-nous pas craindre aprés cela, ſi un Religieux, qui n'avoit peut-eſtre, pas fait la centiéme partie des pechez que nous avons commis, fait une ſi rude penitence, & ſe trouve ſi ſurpris? Que ſera-ce de nous, qui ne vou-

lons rien endurer ny souffrir en satisfaction de nos fautes ? ne vous attendez pas à une pareille grace, & que Dieu vous donnera du temps pour faire penitence ; mais commencez-la dés maintenant ; car vous ne sçavez ny le jour ny l'heure : Partant veillez, & priez sans cesse,

CONTINUATION de l'Explication du 7. article du Symbole.

Inde venturus est judicare vivos & mortuos.

PRELUDE.

C'Est une chose asseurée qu'outre le Iugement general, il y en aura encore un particulier, duquel je ne vous ay point parlé, parce qu'il a beaucoup de rapport avec l'autre. C'est donc du rapport & difference de ces deux Iugemens dont je pretends vous entretenir en ce present Discours.

PARTITION.

1. Ie vous feray voir les raisons pour lesquelles il faut qu'il y ait un Iugement general, outre le particulier, 2. Les differences qu'il y au-

ta entre ces deux sortes de Iugement, & les convenances de l'un & de l'autre. 3. Les moyens de se bien disposer à l'un & à l'autre,

I. POINT.

L'on apporte ordinairement cinq raisons pour lesquelles outre le Jugement particulier, il est important qu'il y en ait un general.

La premiere raison se prend du costé de Dieu, de sa plus grande gloire, & de la manifestation de sa justice : Car plusieurs qui voyent souvent dans le monde les méchans en prosperité, & les bons en adversité, vont s'imaginant qu'il n'y a pas de Providence, & que Dieu ne gouverne pas bien le monde ; mais alors l'on verra clairement comme Dieu a veu & remarqué toutes choses, & cõme avec une grande équité il a donné aux méchans quelque prosperité temporelle, pour recompense de quelques-unes de leurs œuvres de peu d'importance, leur reservant pour le futur la peine eternelle pour les grands pechez.

Au contraire, il ordonne aux bons des afflictions temporelles pour les nettoyer de quelque peché veniel, leur preparant par une miſericorde particuliere la matiere de penitence, voir meſme de merite, & de plus grande couronne qui leur eſt gardée à la Vie eternelle. Ce ſera alors qu'un chacun confeſſera *Iuſtus es Domine, & rectum judicium tuum*, & dira hautement avec le Prophete Roy : *Seigneur, vous eſtes juſte, & voſtre Iugement eſt equitable.*

Pſalm. 118 *v.* 137.

La ſeconde raiſon, c'eſt que le Jugement general ſe fera pour la gloire de JESUS-CHRIST, afin qu'elle ſoit, non ſeulement manifeſtée dedans le Ciel aux bons, mais meſme ſur la terre aux méchans. Et que ceux qui ont veu ſon humilité & ſa confuſion, voyent ſa gloire & ſon exaltation, l'honorant par force, ſinon par amour comme le vray Roy & Seigneur de tout l'Univers. *Vivo ego*, dit Dieu par Iſaye, *quia curvabitur omne genu. In nomine Ieſu,*

Iſaye 45.

dit saint Paul, *omne genu flectatur, cœlestium, terrestrium, & infernorum.* Tout ce qu'il y a de puissant dans le Ciel, dans la Terre, & dans les Enfers, tremblera au seul Nom de JESUS. *Philip. 2. 10.*

La troisiéme raison pour laquelle il y aura un Jugement universel, c'est pour la gloire des Saints; afin que le monde voye combien Dieu glorifie ceux qui ont esté persecutez au monde. *Hi sunt quos aliquando habuimus in derisum, &c.* Ah! voila, diront les méchans voyant les gens de bien, ceux dont nous nous mocquions dans le monde en voyant leurs miseres; cependant que nous estions dans l'abondance de toutes choses, & que nous joüissions de tous les plaisirs de la vie; helas que nostre chance est bien maintenant tournée! Ils n'ont souffert que tres-peu de temps, & ils reçoivent des recompenses eternelles; Et pour nous qui n'avons eu que des plaisirs d'un moment, nous sommes condamnez à des suppli- *Sap. 5. 3.*

ces qui n'auront jamais de fin.

La quatriéme raiſon, c'eſt pour la confuſion des ſuperbes ennemis de Dieu, qui publiquement doivent ſouffrir la honte & l'opprobre.

La cinquiéme, c'eſt afin de rendre, auſſi-bien au corps que l'on fait à l'ame, la gloire qu'il aura merité, Eſtant bien raiſonnable que le corps ſoit puny, ou recompenſé, puis qu'il a contribué ou au bien ou au mal. Voila les cinq raiſons que l'on apporte ordinairement, pour faire voir la neceſſité qu'il y aye un Iugement general outre le particulier. Voyons maintenant les differences qui ſe trouvent entre ces deux Iugemens.

II. POINT.

La premiere difference qui ſe trouue entre ces deux Iugemens, c'eſt que le premier ne ſe fait qu'à la fin de la vie de la perſonne, *in fine hominis denudatio operis ejus* : mais l'autre ſe fera à la fin du monde. En ſorte qu'alors il n'y aura

Eccli. 11. 29.

plus de Soleil, de Lune, ny d'Etoiles. Il n'y aura plus de temps, *tempus non erit amplius*; il ny aura plus d'hommes ny de femmes, ny beſtes ny animaux, ny arbres ny fruits, plus de maiſons ny jardinages, en un mot la terre ſera toute deſerte. Apoc. 10. 7

La ſeconde difference entre les deux Iugemens, c'eſt que le premier ſe fait en particulier, ny ayant que quelques perſonnes particulieres qui aſſiſteront à ce Iugement, comme le bon Ange, l'Ame, & quelques Diables; mais à ce dernier Iugement, tous les hommes y aſſiſteront, tous les Anges, tous les Saints, & tous les Diables.

La troiſiéme difference, c'eſt que dans le Iugement particulier il n'y a que l'Ame, qui eſt preſentée à ce Iugement, le corps ny comparoit pas: mais en ce dernier, l'on y comparoîtra, non ſeulement avec ſon Ame, mais auſſi avec ſon corps,

La quatriéme, c'eſt que le Iugement ne ſe porte que contre l'Ame

au Jugement particulier ; mais dans le dernier, il se portera contre l'Ame & contre le corps. Enfin, c'est qu'aprés le Jugement particulier, il semble que les damnez ne seront pas encore si damnez comme aprés le general. Car aprés le dernier Jugement, ils seront tout-à-fait sans esperance. C'est pourquoy leurs peines redoubleront sans doute, leur rage & tous leurs desespoirs.

Pour ce qui est des convenances entre l'un & l'autre, les voicy:

La premiere est, que c'est le mesme Juge devant qui l'on comparoistra, aussi bien au premier qu'au second.

Le second, c'est qu'on y rendra compte à tous les deux, des pensées, des paroles, des œuvres, & des actions.

La troisiéme est, que c'est la même Sentence que l'on rendra en l'un & en l'autre.

La quatriéme, c'est que le lieu où l'on envoye les Ames aprés le Jugement particulier, c'est le mes-

me lieu où elles seront envoyées aprés le Jugemeut general ; avec cette difference seulement ; qu'aprés ce Jugement-là, jamais ny les Hommes ; ny les Demons ne sortiront de ce lieu, tout de mesme comme les Bien-heureux ne bougeront du Ciel.

Voila N. les rapports & les differences qu'il y a entre ces deux Jugemens. Voyons maintenant les moyens de se preparer à l'un & à l'autre.

III. Point.

Le premier moyen pour se bien preparer à l'un & à l'autre de ces Jugemens, c'est de souvent examiner sa conscience, & tres-exactement: *Vias meas in conspectu meo arguam,* Iob. 13. v. 15. & 16 disoit le saint Homme Job, *& ipse erit Salvator meus.* Et le grand Apôtre nous asseure, que si nous nous jugeons nôus-mesmes, qu'on ne nous jugera pas davantage : *Si nos* 1. Cor. 11. v. 11. *ipsos dijudicaremus, non utique judicaremur.*

Le second moyen, c'est de nous

adonner de bonne heure à la peni-
Joel 2. v. 12. tence *Convertimini ad me in toto corde veſtro, &c.* dit Dieu par ſon Prophete, *quia benignus patiens & miſericors eſt, & multæ miſericordiæ, & præſtabilis ſuper malitias.* Convertiſſez-vous à moy de tout vôtre cœur, &c. Vous avez à faire à un Dieu benin, patient & miſericordieux, ajoûte le meſme Prophete, & qui a beaucoup plus de miſericorde que vous n'avez de malice. Mais auſſi ne differez pas voſtre converſion de jour à autre, vous appuyant ſur cette grande bonté & miſericorde, en diſant, nous avons à faire à un Dieu qui eſt bon, qui ne veut pas nous perdre; il aura patience, lorſque nous auront pris les divertiſſemens de noſtre jeuneſſe, nous nous convertirons dans un âge plus mur; quand j'auray acquis du bien, je me mettray à en faire; quand j'auray pourveu mes enfans, étably ma maiſon, je ne penſeray plus qu'à ſervir Dieu, &c.

Ah! ne vous y trompez pas, N.

ſçachez que ſi Dieu eſt bon, qu'il eſt auſſi juſte, & que ſa colere ſuit de bien prés ſa miſericorde. Ce n'eſt pas moy qui le dit, c'eſt le Saint Eſprit, parlant par la bouche du Sage. *Non tardes, converti ad Dominum & ne differas de die in diem, ſubito enim veniet ira ejus, &c. Homo,* dit Saint Auguſtin, *ſi male vivit, non vivit: moriatur, ne moriatur. Quid eſt moriatur, ne moriatur? mutetur ne damnetur.* L'Homme qui vit mal, ne vit pas, il faut qu'il meure pour ne pas mourir. Et qu'eſt-ce que de mourir pour ne mourir pas? C'eſt à dire qu'il doit eſtre changé par la penitence, de peur d'eſtre damné.

Eccli. 5. v. 8

S. Auguſt. Serm. 141. de temp.

Le troiſiéme moyen, eſt de s'adonner aux œuvres de miſericorde: *Beatus vir qui intelligit ſuper egenum & pauperem, in die mala liberabit eum Dominus.* Bien-heureux eſt l'Homme qui prend ſoin du pauvre & de l'indigent, dit le Roy Prophete, pource que dans les jours mauvais, le Seigneur délivrera ſon

Pſal. 40. 2.

Ame. Et c'eſt ce que Noſtre-Seigneur dira auſſi en ce jour du dernier Jugement aux miſericordieux : *Venite benedicti Patris mei, &c.* Venez, les benis de mon Pere, poſſeder le Royaume qui vous eſt preparé; Car j'ay eu faim, & vous m'avez repeu; j'eſtois nud, & vous m'avez veſtu, &c.

Matth. 25. v. 35.

Le quatriéme moyen, c'eſt de ſervir devotement la Sainte Vierge, qui eſt la Mere de miſericorde. Salomon diſoit autrefois au Preſtre Abiatar : *Et quidem vir mortis es, ſed hodie te non interficiam, quia portaſti arcam Domini Dei.* Tu avois merité la mort, mais je te pardonne aujourd'huy, parce que tu as porté l'Arche du Seigneur. Si nous portons en noſtre cœur la vraye & vive Arche de Dieu, la glorieuſe Vierge, Dieu nous fera miſericorde : *Filioli*, preſchoit autrefois ſaint Bernard, *hæc peccatorum ſcala, hæc mea maxima, fiducia eſt, & hæc tota ratio ſpei mea eſt* Mes chers enfans, voila l'Echelle des pecheurs, voila

1. Reg. 22. v. 16.

S. Bern. Serm. de Nat. Mariæ.

ma plus grande confiance ; voila tout le fondement de mon eſperance aux perils & dangers. Penſez à Marie ; invoquez Marie ; qu'elle ne parte point de voſtre bouche, & qu'elle ne s'éloigne point de voſtre cœur. Il eſt rapporté dans la vie de ſaint Elzeard, que comme la Nourice de ce ſaint prioit inceſſamment pour ce jeune garçon, elle entendit une voye qui luy dit : *Que veux-tu que je te faſſe, je luy ay donné ma Mere, c'eſt aſſez, ne doute de rien.* *Surius, 27 ſept.*

Le cinquiéme moyen, c'eſt de mediter ſouvent le jugement de Dieu, & l'apprehender ; c'eſt encore un excellent moyen pour s'y bien preparer que celuy-là, puis qu'une des raiſons principales pour leſquelles l'on s'y prepare ſi mal, c'eſt qu'on ny penſe pas ! *Memor eſto judicij mei : Sic enim erit & tuum mihi heri & tibi hodie.* Souvenez-vous de mon Jugement, dit Dieu par la bouche du Sage, en l'Eccleſiaſtique, car ainſi ſera le vôtre, hier à moy, & aujourd'huy à *Eccli. 38. v. 23.*

toy ; cela veut dire, N. que le meilleur moyen de ne point pecher, c'eſt de ſe ſouvenir de ce Jugement, & de ce qui le ſuit ; de ſe juger ſoy-meſme auparavant, ſuivant le conſeil de l'Apoſtre : Et ſi nous nous jugeons bien nous-meſmes, il ne nous jugera pas davantage, ſi ce n'eſt pour nous faire part de ſa gloire que je vous ſouhaite.

INTERROGATIONS.

D. *Pourquoy eſt-il neceſſaire de faire un Iugement general, puiſque chacun a déja eſté jugé en particulier?*

R. C'eſt. 1. pour faire voir l'équité de la premiere Sentence. 2. Pour découvrir le bien & le mal qui a eſté caché. 3. Afin que les corps ayent part à la gloire ou à la peine des Ames.

D. *Quelle difference y a-t-il entre ces deux Iugemens?*

R. Il y en a pluſieurs.

1. L'un ſe fait à la fin de la vie de la perſonne, & l'autre ne ſe fera qu'à la fin du monde.

2. L'un ſe fait en particulier, ou peu de perſonnes aſſiſtent ; l'autre ſe fera devant tout le monde.

3. Dans l'un on ne juge que l'Ame; & dans l'autre, l'Ame & le corps enſemble.

D. *N'y a-t-il point de rapport entre ces deux Iugemens ?*

R. Excuſez-moy, il y en a beaucoup.

1. C'eſt le meſme Juge.

2. On y rendra compte des mémes choſes.

3. C'eſt la meſme Sentence.

4. C'eſt le meſme lieu où l'on ſera envoyé.

D. *Quels ſont les moyens pour ſe bien préparer à l'un & à l'autre de ces Iugemens ?*

R. 1. C'eſt d'examiner ſouvent ſa conſcience.

2. De vous adonner de bonne heure à la penitence.

3. Pratiquer les œuvres de miſericorde.

4. Servir devotement la ſainte Vierge.

En dernier lieu, méditer souvent le Jugement de Dieu, & l'apprehender.

EXEMPLES.

Pensez-vous, N. que ceux que cette effroyable Sentence de Nôtre Seigneur, tant de fois repetée en l'Evangile: *Allez, maudits, au feu eternel*, n'a pû convertir; non plus que les plaintes d'un mauvais Riche, qui se plaint depuis tant de mille ans dans les Enfers sans toucher leurs cœurs, puisse se convertir au recit d'une seule histoire; je ne le pense pas. Neanmoins, pour satisfaire à mon devoir, je vous en veux rapporter une, racontée par S. Jerôme. Il dit qu'un jeune homme de son temps se voulant convertir, & se donner totallement à Dieu en la vie Religieuse, en fut empesché un fort long-temps par sa mere; mais il persistoit toûjours en son propos, & luy disoit qu'absolument il vouloit sauver son ame. Cette mere voyant que pour quelque resistance qu'elle luy fist, il persistoit toûjours

en

en la meſme volonté, elle luy permit d'entrer en Religion. Il y entra; mais ſes premieres ferveurs eſtant paſſées, il ſe relaſcha beaucoup, & veſcut depuis fort negligemment. Peu de temps aprés ſa mere décéda, & luy tomba enſuite dans une grande maladie, pendant laquelle il eut un raviſſement d'eſprit, & luy ſembla eſtre preſenté au Jugement de Dieu, pour eſtre jugé & condamné avec pluſieurs autres: & où trouvant ſa mere, elle luy fit ce reproche. Et quoy! mon fils, qu'eſt-ce-cy; eſtes-vous venu icy pour eſtre condamné; Et où ſont ces bons propos que vous me teniez eſtant au monde, diſant que vous vouliez ſauver voſtre ame; Sur quoy le jeune homme ne ſceut que répondre, & demeura tout confus. Mais eſtant revenu à ſoy, il fit une ſi rude penitence, que cela étonnoit tous ceux du Monaſtere; & comme on luy diſoit de ſe moderer un peu: Ah! dit-il, ſi je n'ay pû ſupporter les reproches de ma me-

re, comment pourray-je soûtenir la confusion de JESUS-CHRIST, & de ses Anges au grand jour du Jugement. *S. Ierôme in vita Patrum, ch. 96.*

REFLEXION.

Je vous dis le mesme, N. si vous ne pouvez souffrir presentement un peu de honte devant un homme, en luy racontant vos pechez, comment pourrez vous supporter une si horrible confusion, lors qu'il faudra paroître au Jugement de Dieu? au jour de ces grandes assises; & que tous vos crimes & vos pechez les plus cachez seront exposez à la veuë de tout le monde. Pensez-y bien, mes freres; je vous laisse sur cette pensée, pour continuer Dimanche prochain à vous expliquer les autres Articles du Symbole.

EXPLICATION
du huitiéme Article du Symbole.

Credo in Spiritum ſanctum.

PRELUDE.

APRES vous avoir expliqué les deux premieres parties du Symbole, nous avons maintenant encore à vous expliquer une troiſiéme, qui eſt celle qui nous apprend ce que nous ſommes obligez de ſçavoir & de croire de la troiſiéme Perſonne de la très-ſainte Trinité, qui eſt le S. Eſprit. C'eſt icy où nous apprendrons 1. ce que c'eſt que nous ſommes obligez de ſçavoir & de croire du S. Eſprit. 2. Combien il importe,

& les raiſons pour leſquelles il faut croire au Saint Eſprit & en avoir connoiſſance, & la devotion que nous luy devons porter.

I. POINT.

La premiere raiſon qui nous peut faire voir l'importance d'avoir la connoiſſance de cet Article, c'eſt que nous trouvons dans l'Ecriture, que ceux qui ne ſçavoient pas ce que c'eſtoit que le ſaint Eſprit, ne ſont pas eſtimez parfaits Chrétiens. ſaint Paul trouvant certaines perſonnes d'Epheſe, qui n'étoient pas bien inſtruites de ce point, leur fit cette demande: *Au nom de qui avez-vous eſté baptiſez, ſi vous ne ſçavez pas ce que c'eſt que ſaint Eſprit*: Comme voulant dire, que puis que nous avons eſté baptiſez au nom des trois Perſonnez de la tres-ſainte Trinité, du Pere, du Fils, & du ſaint Eſprit, nous devons avoir la connoiſſance du S. Eſprit, auſſi-bien que des deux autres. Autrement nous ne ſommes pas de veritables Chrétiens.

Act. 19.

La 2. raiſon qui nous peut faire voir l'importance & la neceſſité de ſçavoir cet Article; c'eſt qu'il y a dans l'Egliſe une Feſte particuliere inſtituée à l'honneur du S. Eſprit, qui eſt la Pentecoſte : Or nous ne ſommes pas aſſez inſtruits dans nôtre Religion & dans la creance de l'Egliſe, ſi nous ne ſçavons pas les myſteres que l'Egliſe nous propoſe dans les Feſtes principales de l'année; comme à Noël, que c'eſt la Naiſſance de N. Seigneur; à Paſques, ſa Reſurrection, & ainſi du reſte.

La 3. raiſon qui nous oblige encore à avoir la connoiſſance particuliere de cet Article, c'eſt qu'il y a un Sacrement dans l'Egliſe inſtitué expreſſément pour tous, où nous y recevons le ſaint Eſprit; & où le S. Eſprit nous eſt donné. De meſme comme par l'Euchariſtie, le Corps de Jeſus-Chriſt nous eſt communiqué; ainſi, par le Sacrement de Confirmation le S. Eſprit nous eſt donné, comme on

peut apprendre de la pratique des saints Apostres, mentionnées en leurs Actes : *Imponebant manus super eos, & accipiebant Spiritum Sanctum.*

Act. 8. 17.

Enfin, c'est que tous les Dons & faveurs plus speciales que nous recevons de Dieu, nous les recevons par l'entremise du S. Esprit, jusques-là que nous ne sçaurions avoir une bonne pensée, ny dire une bonne parole, si ce n'est par une grace speciale du S. Esprit : *Nemo potest dicere, Dominus Iesus, nisi in Spiritu sancto.* En second lieu, le plus grand & excellent de tous les dons, qui est la charité, nous est donnée par le S. Esprit : *Charitas Dei diffusa est in cordibus vestris per Spiritum Sanctum.*

1. Cor. 12. v. 3.

Rom 5. 5.

Ces trois raisons puissent suffire, pour faire voir la necessité qu'il y a d'avoir la connoissance de ce huitiéme Article du Symbole : *Credo in Spiritum sanctum :* Je croy au S. Esprit ; mais il nous faut étendre davantage sur le second Point, afin

de vous apprendre ce que nous ſommes obligez d'en ſçavoir.

II. POINT.

La premiere choſe à ſçavoir touchant la troiſiéme Perſonne de la tres-ſainte Trinité, qui eſt le ſaint Eſprit, c'eſt de ſçavoir qu'il eſt Dieu, & qu'on le doit adorer comme le Pere & le Fils, étant non ſeulement Dieu comme le Pere & le Fils, mais étant le meſme Dieu. Cette declaration eſt du Concile de Conſtantinople, que l'on chante à l'Egliſe, qui l'a ainſi déterminé: *Et in Spiritum ſanctum Dominum, & & vivificantem: Qui ex Patre Filióque procedit; Qui cum Patre & Filio ſimul adoratur & conglorificatur.* Auſſi eſt-ce ce que l'Ecriture ſainter enſeigne en termes formels. *Cur tentavit Satanas cor tuum*, dit S. Pierre: *Mentiri te Spiritui ſancto, non es mentitus hominibus, ſed Deo.* *Act. 5. 3.*
S. Paul: *An neſcitis quoniam membra veſtra, templum ſunt Spiritus ſancti, portate Deum in corpore veſtro.* Il eſt commandé en S. Matthieu *1. Cor. 6.* *Matth. 28*

de baptiſer au nom du Pere, du Fils, & du S. Eſprit. S. Jean : *Tres*
1. *Ioan.* 6. *ſunt qui teſtimonium dant in cœlo, Pater, Verbum, & Spiritus ſanctus, & hi tres unum ſunt.* Joint que l'Ecriture attribuë au S. Eſprit ce qui n'appartient qu'à Dieu, comme d'être
Sap. 1. 7. par tout : *Spiritus Domini replevit orbem terrarum.* 2. De penetrer les ſecrets des cœurs : *Ego ſum ſcrutans*
Apoc. 2. *corda & renes, &c.*
v. 23.

La 2. choſe à ſçavoir, eſt que quoy qu'il ſoit Dieu, qu'il eſt auſſi une Perſonne diſtincte d'auec le Pere & le Fils ; qu'il n'eſt pas le Pere, mais qu'il procede du Pere ; qu'il n'eſt pas le Fils, mais qu'il procede du Fils : Que ce n'eſt pas le Pere ny le Fils enſemble, mais qu'il procede de l'un & de l'autre. Il y a un peu de peine à ſçavoir, comme cela ſe fait : mais il n'eſt pas neceſſaire de ſçavoir comme cela ſe fait, il n'eſt pas neceſſaire de le penetrer, c'eſt aſſez de le croire comme l'on vous le propoſe. S. Athanaſe contre les Ariens apporte la

similitude du Soleil, de sa splendeur ou lumiere, & de la chaleur qui en procede. S. Gregoire de Nazianze apporte celle d'Adam, d'Eve & de Seth. Tertullien *contra Praxeam*, apporte celle de la fontaine, du ruisseau, & du lac qui en provient; & par là il est à propos de desabuser les simples, qui pourroient s'imaginer que le S. Esprit seroit une Colombe, ou une langue de feu, pource qu'on le represente de la sorte. On le dépeint ainsi, pour nous faire entendre les effets qu'il produit, qui sont la simplicité, la pureté, la ferveur d'amour, & la fecondité. C'est aussi pource qu'il procede du Pere & du Fils, qu'il est appellé quelquefois l'Esprit du Pere, quelquefois l'Esprit du Fils: *Quem ego mittam vobis Spiritum veritatis qui à Patre procedit. Ille me clarificabit quoniam de meo accipiet, &c.* Quoy qu'il procede du Pere & du Fils, il n'est pas appellé Fils, pource qu'il procede par voye de volonté, & non *Ioan.* 15. *Ioan.* 16. *v.* 4.

1. p. q. 24. art. 4. pas d'entendement, dit S. Thomas, Cela eſt un peu trop relevé pour vous autres.

La 3. choſe à ſçavoir, c'eſt pourquoy l'on appelle la troiſiéme Perſonne de la ſainte Trinité, Saint Eſprit. Tous les Anges en Paradis, & tous les Saints, ne ſont-ils pas Eſprits ſaints; L'on répond que les creatures peuvent eſtre appellées ſaintes par grace & privilege; mais par nature il n'y a que Dieu ſeul. Il eſt appellé Saint, du nom commun de toutes les trois Perſonnes: car le Pere pouvoit eſtre appellé Saint-Eſprit, n'eſtoit qu'il a un nom particulier, qui eſt celuy de Pere; & le Fils tout de meſme; mais pource que le S. Eſprit n'a point de nom particulier, on lui donne ce nom. Et ce ſont les Ecritures de l'ancié & nouveau Teſtament qui l'appellent

Pſalm. 11. de ce nom: *Spiritum ſanctum ne auferas à me*, dit David. En ſaint

Math. 3. Matthieu il eſt dit que Noſtre-Dame a conceu du S. Eſprit Noſtre Seigneur meſme nous a appris ſon

nom, en disant : *Baptisez au nom du Pere, du Fils & du S. Esprit.* Il a encore plusieurs autres noms outre celuy de S. Esprit. Tantost on l'appelle Paraclet, qui signifie Consolateur, ou Advocat : quelquefois il s'appelle Esprit de priere, parce qu'il nous fait prier & pleurer ; Esprit droit, Esprit principal, bon Esprit. Quelquefois il est appellé Feu ; en outre, Doigt de Dieu, à cause du partage & distribution de ses diverses graces.

Le S. Esprit est appellé par excellence, le Don de Dieu ; *Donum Dei Altissimi* ; parce qu'en nous le donnant, il nous apporte ordinairement quantité de graces & de dons spirituels. L'on en trouve sept particuliers dans les saintes Ecritures, dont le premier est la Crainte de Dieu ; le second, celuy de Pieté ; le troisiéme, celuy de Science ; le quatriéme, celuy de Force ; le cinquiéme, celuy de Conseil ; le 6. celuy d'Entendement ; & le septiéme, celuy de Sagesse. Et ces Dons nous sont

donnez, afin que par leur moyen nous exercions avec plus de gouſt & de facilité la vertu, & que nous montions comme par de certains degrez, à la perfection Chreſtienne.

5. Outre ce que nous appellons les Dons du S. Eſprit, il y a encore ce que nous appellons les Fruits du S. Eſprit, qui ſont de certains effets que le S. Eſprit opere en nous par l'entremiſe de la Charité, qui eſt comme le premier fruit de l'origine des autres : ils ſont douze en nombre. Le 1. c'eſt la Charité. Le 2. la Joye. Le 3. la Paix. Le 4. la Patience. Le 5. la Longanimité. Le 6. la Bonté. Le 7. la Benignité. Le 8. la Debonnaireté. Le 9. la Foy. Le 10. la Modeſtie. Le 11. la Continence. Le 12. la Chaſteté. On les appelle Fruits du S. Eſprit, pour deux raiſons. La premiere, parce qu'ils apportent au cœur de l'homme une douceur, comme le fruit d'un bon arbre à la bouche. La 2. raiſon, pource que comme par le fruit on

connoiſt l'arbre ; ainſi par là l'on connoiſt bien ſi la perſonne eſt bonne ou mauvaiſe.

La 6. & derniere choſe à ſçavoir du S. Eſprit, c'eſt qu'il a été donné autrefois à l'Egliſe d'une façon viſible le jour de la Pentecoſte, apparoiſſant ſur les Apoſtres & Diſciples en langues de feu : Et cela, parce que le S. Eſprit les venoit remplir de Science, de Charité, & d'Eloquence, leur enſeigner à parler toutes ſortes de langues, afin qu'ils pûſſent preſcher la ſainte Foy par tout le monde ; & que c'eſt luy qui gouverne maintenant l'Egliſe, en étant comme l'Epoux en l'abſence de Nôtre Seigneur. S. Ambroiſe, S. Cyrille & S. Cyprien diſent qu'il apparut en langue de feu, pour ſignifier qu'il étoit Dieu : car autrefois Dieu s'étoit montré en feu au buiſſon ardent, & au Mont Sinaï. Les Grecs, pour n'avoir pas voulu recevoir cette créance de la doctrine du S. Eſprit, en ont été punis, comme il leur avoit été prédit au-

trefois par le Pape Nicolas, au Concile de Florence, les menaçant par lettres que Diéu les puniroit. Et en effet, on dit que la Ville de Conſtantinople fut brûlée la Feſte de la Pentecoſte; pour montrer que c'étoit par une punition, de ce qu'ils ne vouloient pas reconnoiſtre que le S. Eſprit procedaſt du Pere & du Fils, diſent S. Auguſtin, Bellarmin, & autres.

FRUITS ET PROFITS.

Les fruits & inſtructions que nous devons remporter de ce diſcours, ſont trois. Le premier, c'eſt de ſe garder des pechez contre le ſaint Eſprit, qui ſont ſix. Le 1. eſt la preſomption de ſon ſalut. Le 2. eſt le deſeſpoir. Le 3. combattre contre la verité connuë. Le 4. l'Envie des graces de ſon prochain. Le 5. l'Endurciſſement de cœur: Et le dernier, c'eſt l'impenitence finale, vous ſouvenant de ce que dit nôtre Seigneur dans l'Evangile: *Blaſphemia in Spiritum ſanctum non remittitur in hoc ſæculo neque in futuro.*

Marc. 2. 31.

Que les pechez qui se commettent contre le saint Esprit, ne se pardonnent ny en ce monde, ny en l'autre. C'est pourquoy les libertins sont si difficiles à convertir, les heretiques, les personnes sçavantes, les Prestres, les personnes qui ayant esté devotes, viennent à quiter la devotion: *Impossibile est eos qui semel illuminati iterum, &c.* *Hebr. 6. 4.*

La 2. Instruction que nous devons tirer de ce Catechisme du saint Esprit, *Credo in Spiritum Sanctum*, c'est puisque nous croyons qu'il y a un saint Esprit, abandonnons-nous à sa conduite, & ne suivons plus les sentimens & les pensées de nos petits esprits malins & diaboliques: *Proni enim sunt sensus hominis in malum ab adolescentia.* De nous mêmes nous ne sommes pas capables d'avoir une bonne pensée, de saints mouvemens, des saintes inspirations; C'est du saint Esprit dont il faut attendre les lumieres & connoissances pour la conduite de nôtre vie. Si nous suivons nos lumie- *Genes. 8. v. 21.*

res naturelles, nous reſſemblons à ceux qui cheminent de nuit, qui ſuivent de certains feux follets qui les conduiſent à des precipices. Avez-vous quelques affaires de conſequence où vous ne ſçavez comment en ſortir, ny comment vous en débarraſſer, adreſſez-vous au ſaint Eſprit. Eſtes-vous ſur le point de prendre condition, recommandez cette affaire au ſaint Eſprit : *Cum ignoremus quid agere debeamus, hoc ſolum habemus reſidui, ut oculos noſtros dirigamus ad te*, diſoit Joſaphat.

2. Par. 20. 12.

La 3. Inſtruction, c'eſt que le moyen le plus aſſeuré pour recevoir les graces du ſaint Eſprit, c'eſt l'humilité & la pureté : *Superquem requieſcet Spiritus Domini niſi ſuper humilem.* L'Eſprit de Dieu qui eſt extremément relevé, cherche les perſonnes les plus humbles pour y repoſer ; & partant humilions nous, ſi nous voulons que le ſaint Eſprit s'abaiſſe en nous.

2. Soyons amateurs de la pureté ;

car comme il eſt appellé Saint, il demande la ſainteté : *Domum tuam decet ſanctitudo Domine. In malevolam animam, non introibit ſapientia* *Pſal. 92. 5. Sap. 1. 4.*

3 La Colombe étant ſortie de l'Arché, ne repoſa pas ſur les charognes comme le Corbeau, mais s'arreſta ſur l'Olivier, ſymbole de la charité, qui eſt la troiſiéme vertu requiſe, pour non ſeulement acquerir la grace du ſaint Eſprit, mais auſſi pour la conſerver, car l'amour ſe gagne par l'amour. Donc, N. *Nolite Spiritum extinguere*, n'éteignez pas en vous le feu du ſaint Eſprit ; le feu s'éteint par l'eau, ainſi le ſaint Eſprit par l'eau des voluptez charnelles : *Non permanebit Spiritus meus in homine, quia caro eſt.* *1. Theſſ. 5. v. 19.* *Geneſ. 6. 3.*

2. Quand on luy oſte le bois qui luy ſert de paſture, ainſi le ſaint Eſprit par la ſubſtraction des bonnes œuvres. 3. Quand il eſt ſuffoqué, l'air n'y pouvant entrer, parce que le bois eſt mal rangé ; ainſi le ſaint Eſprit lors que nous nous ſurchargeons de tant d'affaires du

monde & de ſes bagatelles, que nous étouffons toutes les bonnes inſpirations, &c Au lieu donc, N. d'éteindre ce feu ſacré de noſtre cœur, rallumons-le par de ſaintes aſpirations; diſons ſouvent le *Veni Creator*, ou le *Veni ſancte*, & ce ſera le moyen de le faire venir en nos Ames, & y établir ſa demeure; C'eſt ce que je vous ſouhaitte. Amen.

INTERROGATIONS.

D. *Que doit-on croire du S. Eſprit?*

R. Qu'il eſt un meſme Dieu que le Pere & le Fils, parce qu'il a une meſme nature; & toutefois il eſt autre Perſonne.

D. *Pourquoy s'appelle-t-il S. Eſprit, puis que le Pere & le Fils ſont ſaint; & ſont Eſprit?*

R. Parce que cette troiſiéme Perſonne a dû avoir ce nom pour la diſtinguer du Pere & du Fils.

D. *De qui eſt-il engendré?*

R. Il n'eſt pas engendré, mais il eſt produit du Pere & du Fils.

D. *Comment eſt-il produit?*

R. Par voye d'amour; le Pere & le

Fils s'entre-aimant mutuellement, produisent un amour, & cet amour s'appelle S. Esprit.

D. *Est-il égal au Pere & au Fils?*

R. Il leur est égal en tout, car il a la mesme essence; le lac qui est produit d'un mesme ruisseau, & le ruisseau d'une fontaine, ne sont pas trois diverses eaux.

D. *Qu'est-ce que produit le Saint Esprit?*

R. Il ne produit rien au dedans de soy; mais au dehors il produit divers effets de grace dans les Ames qui s'en rendent capables.

D. *Est-il descendu icy-bas en terre?*

R. Il y descend souvent invisiblement par les inspirations; mais il y est descendu autrefois visiblement, comme au Baptesme de Jesus-Christ, en forme de Colombe; & au Cenacle sur les Apostres, en forme de langues de feu, afin de s'en servir pour prescher à toutes les Nations.

D. *Quels sont les Dons du Saint-Esprit?*

R. Il y en a ſept. Sageſſe, Entendement, Conſeil, Force, Science, Pieté, & Crainte de Dieu.

D. *Quels ſont les pechez contre le S. Eſprit?*

R Six. 1. Le deſeſpoir de ſon ſalut. 2. La préſomption de ſe ſauver ſans merite. 3. Debattre la verité connuë. 4. Porter envie à l'état de grace d'autruy. 5. L'endurciſſement au peché. 6. L'impenitence finale.

D. *Pourquoy les appelle-t-on pechez contre le S. Eſprit?*

R. Parce que ce ſont pechez de malice; & par conſequent contraire à la bonté du S. Eſprit.

D. *Quel honneur luy faut-il rendre?*

R. Le meſme qu'aux deux premieres Perſonnes, puis qu'elles ont une meſme Divinité.

D. *Faut-il l'invoquer ſouvent?*

R. Ouy; car c'eſt le Conſolateur des affligez, le Pere des pauvres, & l'Advocat de ceux qui ont peché.

EXEMPLES.

L'Hiſtorien qui a écrit la vie de ſaint François de Sales, aſſure que ce Saint étant un jour dans la ferveur de ſes prieres, retiré en ſa chambre, & joüiſſant des douceurs qu'il y a de s'entretenir cœur à cœur avec Dieu, vid tout à coup ſa chambre éclairée de nouveaux rayons de lumiere; & ne ſçachant quelle en pouvoit eſtre la cauſe, comme ſon eſprit demeuroit toûjours recueilli, il apperceut un globe de feu, qui venant à ſe lever, jetta quantité de flammeſches, qui ſortant de ce globe embraſé, s'éparpilloient çà & là par ſa chambre. N'étoit-ce pas une marque viſible de la deſcente du ſaint Eſprit dans ce cœur? Que dis-je, dans le cœur, ſur le corps meſme de ce grand Perſonnage, puis qu'une partie de ces flammeſches s'arrêterent ſur ſon Oratoire, & l'autre partie ſur ſes habits.

Si cette lumiere miraculeuſe ſurprit ſes yeux & ſes ſens exterieurs,

je veux croire qu'une plus grande lumiere interieure saisit son ame & son esprit : car en mesme temps il entra dans une ferveur Apostolique, de sorte que depuis ce glorieux accident on ne pouvoit moderer son zele. On vit ce grand Prelat, à la façon des Apostres, quand ils eurent receu le *S.* Esprit, publier & prescher hardiment l'Evangile, & dire publiquement les veritez Chrestiennes, & travailler en son particulier ; ou à l'établissement de la paix des Provinces, ou à l'entretenement du repos des consciences. Et on peut facilement juger par les actions qui couronnerent sa vie, qu'en la descente de ce globe de feu, le S. Esprit avoit pris possession de son ame ; & que luy de son costé avoit receu ces mouvemens de ses inspirations avec fidelité.

REFLEXION.

Voulons-nous, N. recevoir de semblables caresses, suivons l'exemple de ce grand & saint Evesque, &

des Apoſtres : Retirons-nous ſouvent du grand tintamarre du monde ; faiſons de noſtre cœur un Oratoire auquel nous preſentions nos prieres à Dieu. Demeurons recueillis en nous-meſmes, & par nos ſaintes affections demandons au S. Eſprit qu'il deſcende en nos ames, ſinon viſiblement pour le moins inviſiblement par le moyen de ſes graces & de ſes ſaintes inſpirations : & meditez cette belle Sentence de S. Auguſtin : Si vous voulez vivre du S. Eſprit, & mener une vie vraiment ſpirituelle : Gardez ce qui eſt de la charité ; aimez la verité, & deſirez l'unité, afin que vous arriviez à la bienheureuſe Eternité.

EXPLICATION du neufiéme article du Symbole.

Credo Eccleſiam Catholicam.

LE neufiéme article du *Credo*, eſt celuy où il eſt parlé de l'Egliſe, & cela tres-à propos: Car, comme dit ſaint Auguſtin : *Rectus ordo confeſſionis poſcebat, ut Trinitati ſubjungeretur Eccleſia, tanquam habitatori domus ſua, & Deo Templum ſuum, & conditori civitas ſua.* L'ordre d'une vraye confeſſion, requeroit qu'on miſt aprés la ſainte Trinité, l'Egliſe, comme la maiſon à ſon Hôte, comme le Temple à Dieu, & comme au Fondateur de la Cité. Ou bien parce que, comme enſeigne ſaint Paul, ces Myſteres nous doivent

doivent étre propoſez par l'Egliſe. On met cet Article de l'Egliſe immediatement aprés celuy du Saint Eſprit, dautant que c'eſt luy qui la ſanctifie & qui la regit & gouverne en toutes ſes affaires. C'eſt donc de cette Egliſe dont je deſire vous entretenir aujourd'huy, & pour cela je diviſe mon diſcours en trois Points.

PARTITION.

Dans le premier je vous feray voir trois ou quatre veritez 1. Qu'il y a une Egliſe. 2. Qu'il n'y en a qu'une. 3. Que hors de cette Egliſe il n'y a point de ſalut. 4. Quelle eſt cette Egliſe. Dans le ſecond Point je vous diray ce que c'eſt que l'Egliſe, & les marques pour diſcerner la vraye Egliſe d'avec les autres Heretiques & Schiſmatiques. Dans le 3. Point nous colligerons trois profits. Le 1. ſera pour les Heretiques; le ſecond, pour les libertins d'entre les Catholiques; & le 3. pour les gens de bien. Vous voyez que cette matiere eſt de la derniere

importance, donnez-moy, s'il vous plaît, vôtre attention.

I. POINT.

La 1. verité qui doit servir de fondement à cette Instruction, est qu'il y a une Eglise. Il en est sou-

Matth. 9. Vers. 17. vent parlé dans l'Ecriture : *Qui Ecclesiam non audierit, sit tibi sicut Ethnicus & Publicanus.* (*Dic Ecclesiæ*) C'est ce que les Apostres nous ont voulu enseigner par cet Article, qu'il y a une Eglise, & qu'il la faut croire; qui est appellée du nom d'Epouse, de Colombe, de bien-aimée, &c. La 2. verité à ça-

Cant. 6. 8. voir, est qu'il n'y en a qu'une : *Vna est columba mea.* C'est l'Epouse de Jesus-Christ que l'Eglise : or nôtre Seigneur n'a pas plusieurs Epouses: *Erunt duo in carnem unam, non duas aut tres*, dit S. Jerôme; les deux se joindront en un, non en deux ou

Genes. 2. Vers. 24. en trois : *Propter quod relinquet homo Patrem & matrem : & adhærebit uxori suæ*, non *uxoribus*; c'est pourquoy l'homme quittera son pere & sa mere, & demeurera avec

ſa femme, non avec pluſieurs. Lequel témoignage, dit S. Jerôme, S. Paul accommode à N Seigneur & à l'Egliſe, afin que le premier Adam & le ſecond n'ayent tous deux qu'une Eſpouſe : *Et ſi una Eva mater viventium, & una Eccleſia Parens Chriſtianorum.* Et il ajoûte, que comme le maudit Lamech la diviſa en deux, ainſi les Heretiques le partagent en pluſieurs Egliſe. *Quæ juxta Apocalypſim Ioannis Synagogæ magis Diaboli appellandæ ſunt, quàm Chriſti Conciliabula*; Ce ſont plûtoſt des Synagogues des Diables, que des Aſſemblées de Jeſus-Chriſt; comme il n'y a qu'un Dieu, il n'y a qu'une Foy, une Loy, & une Egliſe.

La 3. verité bien importante à ſçavoir, c'eſt que hors de cette Egliſe veritable il n'y a point de ſalut. Car tout ainſi, diſent les Peres, comme durant le deluge l'on ne pouvoit ſe ſauver, ſi ce n'étoit dans l'Arche de Noë; ainſi hors de l'Egliſe Catholique il n'y a point

de salut. C'est ce que les Saints nous enseignent, en nous disant, que personne ne peut avoir Dieu pour Pere, qui n'a point l'Eglise pour Mere. Et la raison de cela, c'est qu'il n'y a qu'un Evangile & une Doctrine, N. Seigneur n'ayant point prêché deux Evangiles. Donnant cela pour marque d'une fausse Religion : *Omne Regnum in seipsum divisum desolabitur.* C'est le sentiment de S. Gregoire au livre 27. de ses Morales, & de S. Cyprien au livre *de Vnitate Ecclesiæ, &c.*

Luc. 21. 17.

La 4. verité, c'est que cette Eglise veritable & unique, est l'Eglise Catholique, Apostolique & Romaine ; & la raison de cela, c'est qu'elle seule a toutes les marques de la vraye Eglise, comme nous vous ferons voir tantost. Mais qu'est-ce que l'Eglise, me direz-vous ? c'est ce que je vous vay faire voir en nostre

II. Point.

Vous sçaurez donc, s'il vous plaît, que l'Eglise n'est pas composée de

toict, de fondement, de murailles, & le reſte, comme vous voyez les lieux où s'aſſemblent les Fideles; ces lieux-là ſont des Temples, & cela n'eſt pas tant l'Egliſe, comme l'Aſſemblée qui s'y fait. En ſorte, que par le mot d'Egliſe nous entendons la Congregation ou Aſſemblée des fideles Chrétiens dans une meſme Foy, & ſous un meſme Chef viſible, qui eſt le Souverain Pontife de Rome, qui eſt le Vicaire de JESUS-CHRIST & ſon Lieutenant en terre. D'où nous colligeons que trois ſortes de perſonnes ſont cenſées hors de l'Egliſe. Les premieres ſont les Payens, n'y étant jamais entrez, ny par la Foy, ny par les Sacremens; & par conſequent ils n'ont aucun commerce avec nous.

Les ſeconds ſont les Heretiques, qui n'ont pas une meſme Foy avec nous, n'y ayant pas de diverſité de Foy ny de Creance. Pour ceux-là ils y ſont entrez par le Bapteſme, & en ont été chaſſez par

le glaive d'Excommunication.

Les troiſiémes ſont les Schiſmatiques, qui ſe ſont eux-meſmes retirez, ſe ſeparant de l'obeïſſance du Pape, Chef de l'Egliſe. L'Egliſe, dit S. Cyprien, eſt un troupeau uni & aſſemblé avec ſon Paſteur; & partant ceux qui ne ſont pas avec l'Eveſque, ne ſont pas dans l'Egliſe: *Eccleſia grex eſt ſub Paſtore adunatus, qui cum Epiſcopo non ſunt, in Eccleſia non ſunt.* Or l'Egliſe dont nous parlons à deux conditions fort notables.

Cypr. l. 4. Epiſt. 9.

L'une, c'eſt d'eſtre viſible, & non cachée, comme veulent les Heretiques. Cela ſe prouve par ce que N. Seigneur dit: *Dic Eccleſiæ:* & de ce qu'elle eſt comparée à la ville ſiſe ſur une montagne, au flambeau allumé, qu'on ne met pas ſous un boiſſeau, mais ſur un chandelier; à la lumiere du Soleil & à ſes rayõs, qui ſont auſſi viſibles que le iour: *Vox eſtis lux mundi, &c*

Matth 5. v. 14.

La 2. condition, c'eſt d'étre veritable & infaillible, n'étant pas

sujette à erreur ny tromperie, étant gouvernée par le S. Esprit, & cela, selon les promesses que fit autrefois N. Seigneur luy-mesme à S. Pierre: *Tu es Petrus, & super hanc petram ædificabo Ecclesiam meam, & portæ inferni non prævalebunt adversus eam.* Matth. 26. Vers. 18. Outre ces deux conditions, elle a encore quatre marques qui la distinguent d'avec toutes les autres Eglise, qui sont, d'étre une, sainte, Catholique & Apostolique.

La 1. marque de la vraye Eglise, c'est d'étre une. C'est l'Epouse de Jesus-Christ, & par consequent il faut qu'elle soit une; c'est sa Bergerie, & partant il n'y a qu'un Berger, n'y ayant qu'un trou peau: *unum ovile & unus Pastor.* Ioan. 11. 16 Or l'unité de l'Eglise Catholique se remarque, 1. en ce qu'elle est une en une même Foy. Il n'y a pas de difference entre nous en matiere de Foy, ouy bien entre les Heretiques, ou les uns croyent le contraire des autres, cõme les Lutheriens & les Calvinistes. 2. Il n'y a qu'une mesme Doctrine,

comme il n'y a qu'une seule verité. 3. Ce sont les mesmes Sacremens. 4. Cette unité paroît en un seul Chef visible, qui est le saint Pere; là où entre eux tous les Ministres pretende d'être égaux. Il n'y a que Schisme & division. *Vnus eligitur*, dit S. Jerôme contre Jovinian, *ut Capite constituto Schismatis tollatur occasio.*

Si l'Eglise est une, ceux qui la divisent, comme les schismatiques, & les Heretiques, n'en sont plus. La Robe sans coûture de Nostre Seigneur étoit une figure de l'Eglise, qui doit être sans division. S. Augustin appelle pour cela la Chaire de Saint Pierre, la Chaire d'Unité, en laquelle Jesus-Christ a remis la Doctrine de verité. S. Cyprien : *Vt Dominus unitatem manifestaret, unitatis originem ab uno incipientem authoritate sua disponit.* C'est pour cela que les Eglises d'Afrique doutant si l'Election du Pape Cornelius étoit legitime, ils envoyerent des Co-Evesques exprés à

S. Cyp. l. 1. Epist 3.

Rome pour en avoir assurance, & y apprendre la verité; les exhortant à reconnoître cette Eglise de Rome pour la Mere & principale Eglise. *Baronius.*

La 2. marque de la vraye Eglise, c'est la saincteté. Or nous appellons l'Eglise sainte, pour plusieurs raisons.

1. Pource qu'elle est consacrée à Dieu; ainsi dans l Eglise, quoy qu'il y en ait de méchans, ils sont appellez Saints, luy étant dédiées par la Foy & le Sacrement de Baptême. Ainsi S. Paul appelloit les Corinthiens Saints, quoy qu'il y en eust de tres méchans.

2 Parce que Jesus-Christ, qui est leur Chef, est tres-saint, qui par les graces & dons du S. Esprit, la sanctifie de jour à autre, pour la rendre à la fin toute nette & sans soüilleure. Ainsi disons-nous d'une Ville, qu'elle est riche, quoy qu'il y en ait de pauvres. Ainsi pouvons-nous dire avec David : *Custodi animam meam, quoniam sanctus sum.* En un mot, nous sommes saints, estant *Psal* 85 2.

membres d'un Chef qui eſt tres-ſaint. *Quotquot baptizati eſtis, Chriſtum induitis, &c.*

3. Elle eſt appellée ſainte, parce qu'il n'y a qu'elle qui ait le vray Culte divin, les Sacrifices, les Sacremens par leſquels Dieu opere és Ames fideles la vraye ſainteté; de ſorte qu'il n'y a que la vraye Egliſe Catholique où il y aye jamais eu des Saints.

4. Parce qu'il n'y a que dans cette ſeule Aſſemblée, où l'on faſſe profeſſion d'une Loy tres-juſte & tres-ſainte, laquelle ne défend que les choſes mauvaiſes, & ne commande que les bonnes : *Lex Domini immaculata.* Toutes les autres Sectes ont enſeigné des erreurs manifeſtes contre les bonnes mœurs & la droite raiſon. Voyez ſur cela ſaint Auguſtin au livre 7. de la Cité de Dieu, &c.

5. Parce qu'en elle l'on fait cas de la chaſteté & Virginité plus qu'en aucune autre Secte. Qui eſt ce qui ne la diſtingue pas mal auſſi de

toutes les autres Assemblées.

La 3. marque, c'est qu'elle est Catholique & universelle, pour trois raisons. 1. Pource qu'elle est étenduë par tout le monde: Les Heretiques ne sont qu'à un petit coin du monde, 2. Parce qu'elle a son étenduë depuis les Apostres jusques à nous dans tous les siecles. 3. Parce qu'elle reçoit & embrasse dans son sein toutes sortes de personnes, de quelque nation, estat ou condition que ce soit: ce qui n'est pas des Heretiques; ce n'est qu'une petite flamme prise dans des épines, qui s'éteint aussi-tost: ou un peu d'eau sortie d'un torrent qui se seche bien tost. Ainsi l'Heresie prend bien tost fin. Voyez saint Augustin sur le Psalme 57. Saint Cyprien livre 4. Ep. 2.

La 4. marque, c'est qu'on l'appelle Apostolique, parce qu'elle a toûjours retenu la Foy & la Doctrine des Apostres ses fondateurs, selon l'ordonnance & promesse de Jesus-Christ, & qu'elle retient en-

core la succeſſion des Pontifes au Siege Apoſtolique. Or nous faiſons grand cas de cette ſucceſſion, parce que les ſaints Peres l'ont toûjours beaucoup eſtimée contre les Heretiques. S. Irenée, livre 3. chap. 3. compte tous les Papes de Rome juſques à Eleuthere. Par la ſucceſſion, dit-il, tous les Heretiques ſont confondus ; & dit qu'on ſe doit tenir aux Eveſques qui ont ſuccedé aux Apôtres, auſquels ſeuls la verité eſt donnée, & non à d'autres : *Rogavi pro te Patrem, ut non deficiat fides tua.*

Luc. 22. 32.

Que les Heretiques, dit Tertullien, faſſent une liſte de leurs Eveſques, & montrent leur ſucceſſion dés le commencement ; en ſorte que le premier Eveſque ait eſté un Apôtre ou un hõme Apoſtolique. S. Epiphane, Optat Milevitain, ſaint Auguſtin, ſaint Jerôme diſent la meſme choſe. C'eſt pourquoy l'Egliſe Romaine eſt ſeule Apoſtolique, tenant encore aujourd'huy le Siege inébranlable de S. Pierre,

selon la promesse de N. Seigneur: *Tu es Petrus, &c.* *Matth. 16 v. 18.*

En voicy le raisonnement. Cette seule Assemblée doit estre tenuë pour la vraye Eglise de JESUS-CHRIST, laquelle est une, sainte, Catholique, Apostolique, qui sont les vrayes marques de l'Eglise, données par le premier Concile de Constantinople. Or il n'y a que l'Assemblée rangée sous l'obeïssance du Pape de Rome, à qui conviennent les quatre marques, donc il n'y a qu'elle seule qui soit la vraye Eglise de Jesus-Christ. Voilà donc, N. les marques pour reconnoître la vraye Eglise d'avec celles qui ne le sont pas. Tirons maintenant les fruits & profits de ce discours.

III. POINT.

1. Pauvres Heretiques, à quoy pensez-vous d'avoir quité la veritable Eglise, qui est la colomne & le firmament de la verité, pour en prendre une nouvelle, qui n'est que depuis cent ans, ou environ? Quelle verité y a-t-il dans vostre Eglise,

autant de testes, autant d'opinions. Dans l'Angleterre il y a deux sortes de Religion, de Lutheriens & de Calviniſtes, ſans toutes les autres Sectes qui en dérivent; de Trembleurs, d'Indépendans, &c. Dans la Hollande il y en a de plus de ſept ſortes, qui tous ſe diſent de la vraye Egliſe. Où eſt cette unité? N'eſt-ce pas une Babylone, ville de diſcorde & de confuſion Permettez-moy que je leur adreſſe ce trait de ſaint Bernard : *Egredere de medio Babylonis;* Sortez du milieu de Babylone. N'eſt-ce pas la maiſon, de laquelle parle Noſtre Seigneur dans l'Evangile, baſtie par le fol & inſenſé ſur le ſable & la pouſſiere? Quelle aſſurance de vivre & de mourir en cette Religion, qui eſt plûtoſt une Babylone qu'une Religion.

2. Où eſt cette ſainteté? Quels Saints avez-vous entre vous? Des Renegats, & des Moines défroquez, des Libertins? Quelle Egliſe? Où eſt la ſainteté? ou eſt l'uni-

verſalité? auſſi peu. Elle eſt comme les ordures que l'on met au petit coin de la maiſon; il y a mille Catholiques contre un Heretique.

Enfin, où eſt cette marque d'être Apoſtolique? Montrez-nous les Paſteurs de cette Egliſe devant Luther & Calvin? Elle ſe trouve inviſible, qui eſt une choſe ridicule, vû le commandement de JESUS-CHRIST, d'avoir recours à l'Egliſe: *Dic Eccleſiæ.* Au contraire, les Catholiques ont tout ſujet de s'aſſurer qu'ils ſont dans la vraye Egliſe, puis qu'ils y voyent toutes les marques que nous vous avons declarées.

Aprés avoir parlé aux Heretiques, permettez-moy que je m'adreſſe aux Libertins. A quoy penſez-vous, de vivre comme vous faites? L'Egliſe doit eſtre ſainte, & vous vivez plus mal que les Payens: *Auditur, inter vos fornicatio, & talis fornicatio, qualis nec inter gentes.* Sçavez vous bien que c'eſt vous autres qui eſtes cauſe de

1 *Cor.* 5. 1.

la division des Heretiques,& qu'ils ne reviennent pas avec nous. Mais quoy que cela soit vray des Chrétiens, il l'est encore davantage des Prestres;car c'est à eux d'étre saints;
Levit. 20 7. *Sancti estote.*

La troisiéme Instruction c'est pour les gens de bien. Courage, N. continuez à bien vivre, assurez-vous que c'est dans ce vaisseau dans lequel vous estes, que vous pouvez vivre en assurance. C'est la nacelle de saint Pierre; elle fut autrefois attaquée de vents & de tempestes; mais elle ne perit pas pour cela:
Matth. 8. 26. *Quid timidi estis modicæ fidei ? &c.* Pourquoy craignez-vous, le Seigneur est dans le vaisseau, il vous conduira infailliblement & assurément au port, qui sera la vie Eternelle, que je vous souhaite.

INTERROGATIONS.

D. *Combien de chose nous propose à croire cet Article*, Sanctam Ecclesiam Catholicam?

R. Quatre choses. 1. Qu'il y a une Eglise. 2. Qu'elle est une. 3. Qu'-

elle eſt Catholique. 4. Qu'en elle ſe trouve la Communion des Saints.

D. *Qu'eſt-ce que l'Egliſe?*

R. C'eſt une Congregation & une Aſſemblée des Fideles Chrétiens dans une meſme Foy, & ſous un meſme Chef viſible, qui eſt le Souverain Pontife, & Vicaire de JESUS-CHRIST en terre.

D. *Combien y a-t-il d'Egliſe?*

R. Trois. 1. La triomphante, qui eſt l'Aſſemblée des Bienheureux dans le Ciel 2. La ſouffrante, qui eſt la Congregation des Fideles qui ſont en Purgatoire attendant de joüir de Dieu. 3 La militante, qui eſt celle dont parle noſtre Article, qui s'appelle Militante, parce qu'elle eſt une Congregation de Fideles, qui vivent ſous une meſme Loy, & combattent ſous un même Chef.

D. *Qui a fondé cette Egliſe?*

R. Jeſus-Chriſt en a été le premier Architecte, & les Apoſtres, ſuivant ſon deſſein, en ont jetté les

fondemens en divers quartiers du monde.

D. *Quelle eſt la vraye Egliſe?*

R. C'eſt l'Egliſe Catholique, Apoſtolique & Romaine; parce qu'elle en a toutes les marques.

D. *Quelles ſont ces marques?*

R. 1. Elle eſt une, parce qu'elle n'a qu'un ſeul Chef & une ſeule Loy; & comme dit S. Paul, une ſeule Foy, un ſeul Bapreſme, & un ſeul Dieu. 2. Parce qu'elle eſt univerſelle, & étenduë en divers lieux; & ouverte à toutes ſortes de perſonnes, de quelque âge & condition qu'ils ſoient. 3. Parce qu'elle eſt ſainte, ſon Chef étant ſaint, qui eſt JESUS-CHRIST; ſa Doctrine eſt tres-ſainte, ſes Sacremens ſanctifiez, ſes Loix ne ſouffrent rien qui ne ſoit ſaint.

D. *Eſt-elle bien fondée & aſſurée?*

R. Si bien, qu'au dire du Fils de Dieu, les portes & les puiſſances de l'Enfer ne pourront jamais l'ébranler.

D. *Eſt-elle bien conduite?*

R. Le S. Esprit en est le premier & principal Conducteur ; il la considere comme son Epouse, & préside à tous ceux qui la gouvernent ; & partant il ne se peut que la conduite ne soit bonne.

D. *Est-on assuré d'estre sauvé, si on est dans cette Eglise ?*

R. Ouy, pourvû que par ses actions on ne démente point sa profession ; c'est l'Arche de Noé, où tous ceux qui sont retirez, ne seront point abîmez ; & ceux qui sont hors d'elle ne peuvent étre sauvez.

D. *Sur quoy estes-vous fondé pour dire cela ?*

R. Sur la parole de JESUS-CHRIST, qui ne peut mentir ; sur l'autorité de l'Eglise, qui ne peut faillir ; & sur la raison, qui veut que ceux qui n'ont point été Enfans de l'Eglise militante, ne soient point receus en la Triomphante.

EXEMPLES.

Nous avons, N. une grande

grace & reconnoiſſance à rendre à Dieu, de nous avoir fait naître de parens Chrétiens, de naître dans une Egliſe Catholique; mais c'eſt une grace qu'il faut bien conſerver, & pour cela ne point frequenter avec les Heretiques, de peur d'être entachez de leur contagion: les Saints meſmes les ont toûjours fuis & évitez.

1. Saint Irenée parlant des Apôtres & de leurs Diſciples, dit qu'ils les ont eus en telle crainte, que jamais ils n'ont voulu communiquer avec ceux qui ont falſifié les Ecrisures. Et il rapporte que ſaint Jean l'Evangeliſte s'en étant allé aux Bains, il trouva l'Heretique Cerinthus qui s'y l'avoit; lors ſe tournant du côté de ſes Diſciples, il leur dit: *Fuyons promptement d'icy, de peur que nous ne ſoyons infectez par l'eau de ces bains où ſe lave l'Heretique Cerinthus, ennemy de la verité.* S. Irenéel. 12. c. 3.

2. S. Policarpe s'en allant en la ville de Rome, rencontra fortuite-

ment l'Heretique Marcion, qu'il n'apperceut pas plûtoſt, que tournant le viſage, il tâcha d'éviter l'occaſion de parler à luy; Mais Marcion y ayant pris garde, courut incontinent aprés, & luy dit: Quoy! tu ne me connois donc point? Je ne te connois que trop, luy répondit Policarpe: Qui ſuis-je donc, ajoûta Marcion? Tu es le fils-aiſné de Sathan, luy répondit le Saint.

5. S. Athanaſe en la vie de ſaint Antoine, écrit que jamais ce ſaint homme ne dit une douce parole aux Manichéens, ou aux autres Heretiques de ſon temps, diſant que les devis & entretiens d'amitié avec telles gens ſont cauſe de la perte des ames.

REFLEXION.

Cela veut dire, N. que nous prenons bien plûtoſt leurs mauvaiſes impreſſions, qu'ils ne prennent nos bonnes. Il en eſt de meſme que de deux perſonnes qui ſont enſemble, d'ont l'un eſt ſain, & l'autre malade; celuy qui ſe porte bien

tirera bien plûtoſt le mal du malade, que le malade la ſanté de celuy qui ſe porte bien: Et non ſeulement nous devons fuir la converſation des Heretiques, mais meſme nous ne devons point lire, ny retenir chez nous de leurs Livres.

On rapporte de l'Abbé Cypriaque, qu'un jour il vit en ſonge la ſainte Vierge accompagnée des Ss. Jean Baptiſte & l'Evangeliſte, qui étoit devant la porte de ſa petite cellule; & comme il l'invitoit d'y entrer, elle luy dit avec ſeverité; Tu tiens en ta cellule mon ennemi, comment veux tu que j'y entre? Cela dit elle diſparut. Ce bon Abbé s'étant éveillé, commença à s'examiner, pour voir s'il n'étoit point coupable d'aucun peché envers la ſainte Vierge; & ne trouvant rien ſur ſa conſcience qui luy fiſt du reproche, il ſe leva; & prenant pour ſe divertir l'eſprit un livre que luy avoit prêté un Preſtre de l'Egliſe de Jeruſalem, nommé Iſichicus, en feüilletant ce livre, il

trouva à la fin le livre de l'impie Nestorius joint au mesme volume; ce qui le fit écrier : Ah ! voilà l'ennemy qui a empeſché la ſainte Vierge d'entrer en ma cellule ; & de ce pas il reporta ce livre à celuy qui le luy avoit prêté, à qui il conta ce qui s'étoit paſſé : ce que voyant ce bon Preſtre, il arracha ce livre. & le jetta au feu, diſant : L'ennemy de la ſainte Vierge ne demeurera pas chez moy. *Sophr. Prat. ſpirit. c. 45. Baron. anno Dom.* 429. *num.* 23.

REFLEXION.

Faites vôtre profit, N. de cet exemple, & ne liſez point de livres d'Heretiques, ny de ceux qui ſont ſoupçonnez de l'étre, quelques agreables qu'ils vous paroiſſent.

CONTINUATION de l'Explication du 9. Art. du Symbole.

Sanctorum Communionem.

PRELUDE.

APRE'S vous avoir fait voir ce que c'eſt que l'Egliſe, il eſt à propos de vous parler des biés qui ſe trouvent en elle. Et comme un des premiers & principaux biens qui ſe trouvent dans l'Egliſe eſt entendu par cet article, *Sanctorum Communionem*, de la Communion des Saints, c'eſt pourquoy il en eſt parlé dans le Symbole aprés l'Egliſe; parce que tous ceux qui ſont dans l'Egliſe ſont participans des biens ſpirituels des uns & des autres. C'eſt ce que voulut

lut dire David, disant : *Particeps ego sum omnium timentium te, Domine : Seigneur, je participe aux biens de tous ceux qui vous craignent.* C'est donc de ce sujet dont je vous entretiendray aujourd'huy. *Psal. 118. v. 63.*

PARTITION.

J'ay trois choses à vous expliquer sur cet Article, *Sanctorum Communionem*, ou plûtost sur cette seconde partie de cet Article. La 1. c'est ce que nous entendons par la Communion des Saints. La 2. quels sont les biens dont on jouyt par la Communion des Saints, & les personnes qui en joüissent. La 3. quels sont les maux que l'on encourt, quand l'on est privé de cette Communion, & qui sont ceux qui en sont privez.

I. POINT.

1. Qu'est-ce donc que la Communion des Saints ? C'est à dire, que dans l'Eglise, ne plus ne moins que dans une famille bien ordonnée & unie, il y a communauté de biens entre le Mary & la Femme;

ou comme dans le corps humain il y a participation de biens, des membres, les uns aux autres; ainſi en eſt-il de l'Egliſe. C'eſt ce que vouloit dire David, comme ie vous diſois tout à l'heure, quand il s'écrioit avec joye : *Particeps ego ſum omnium timentium te, Domine.* O Seigneur mon Dieu! ma joye n'eſt pas concevable, de ce que je ſuis fait participant de tous les biens que font ceux qui vous craignent. C'eſt l'explication qu'en donne ſaint Ambroiſe, au Sermon 8. ſur ce Pſalme. Or cette Communion des Saints, c'eſt un bien qui eſt extremement grand, juſques-là que les Apoſtres meſme ſe glorifioient ordinairement d'eſtre dans une Egliſe, où ils avoient participation des bonnes œuvres de tous les Chrétiens : *Adimpleo in corpore meo,* diſoit S. Paul, *quæ deſunt Paſſioni Chriſti, pro corpore ejus, quod eſt Eccleſia.* Je remplis en mon corps ce qui manque à la Paſſion de Jeſus-Chriſt, pour l'Egliſe qui eſt ſon

Ibid.

Coloſſ. II. v. 23.

Corps. Voulant dire, qu'eſtant membre de l'Egliſe dont JESUS-CHRIST eſtoit le Chef, ce qu'il ſouffroit pour aſſembler cette Egliſe, ſes Voyages, ſes Priſons, ſes Naufrages, &c. JESUS-CHRIST meſme les endureit en ſa perſonne, les ſouffrant en ſon Corps myſtique. C'eſt tout de meſme, dit l'Ecriture, comme dans les corps humains, où il y a pluſieurs membres, qui liez tous enſemble ne font tous qu'un meſme corps, quoy que chacun de ces membres ayent leurs fonctions diverſes, neanmoins toute la diverſité ſe rapporte au commun bien du corps. De meſme, l'Egliſe, quoy qu'elle ait pluſieurs membres differens, les uns Prelats, les autres Princes & Magiſtrats, les autres du commun peuple; & quoy que les membres ſoient differens, & qu'ils ayent leurs fonctions differentes & leurs exercices, tout ce qu'ils font en particulier ſe rapporte au bien commun, qui eſt l'Egliſe. Eſtant tous liez par enſemble en

un meſme corps par le Bapteſme & la Foy. C'eſt à ce Sacrement qu'on va traiter l'affinité, & union fraternelle, lors que nous ſommes regenerez par un meſme Pere; vivifiez par un meſme Eſprit, & aliez à un meſme Seigneur & Redempteur JESUS-CHRIST. Et comme dans le corps humain les membres participent à la joye & à la triſteſſe ou bonne diſpoſition du corps; de même Dieu ayant établi divers eſtats dans l'Egliſe, dit ſaint Paul, les uns Apoſtres, les autres Prophetes, les autres Evangeliſtes, les autres Paſteurs & Docteurs, pour achever l'édifice du Corps de JESUS-CHRIST, qui eſt ſon EGLISE; il veut auſſi que nous participions aux biens les uns des autres.

Epheſ. 4. v. 11. & ſeq.

2. Pour ce qui eſt des biens dont l'on joüit par la Communion des Saints, ce ſont des biens ſpirituels; qui ſont, à proprement parler, les vrais biens; car comme nous n'avons rien plus precieux que noſtre ame, auſſi avons-nous ſujet de pen-

ſer que les biens qui la regardent, ſont les veritables biens : *Quam dabit homo commutationem pro anima ſua* . dit Noſtre Seigneur ; & ailleurs : *Quid prodeſt homini ſi univerſum mundum lucretur , &c.* de tous les biens qui la concernent , il n'y en a pas de ſemblables ; & partant une ame vaut mieux que tout le monde enſemble. Et c'eſt une grande folie de tant priſer les biens du monde , &c. *Matth. 16. ch. 26.* *Ibid.*

Voyons un peu plus en particulier de quels biens on eſt participant par la Communion des Saints. C'eſt mon

II. Point.

Le 1. bien dont on profite par la Communion des Saints , c'eſt la participation des Sacrifices : En ſorte qu'une perſonne en grace a part à toutes les Meſſes qui ſe diſent en toutes les Egliſes. C'eſt ce que l'on voit dans le *Memento* , où l'on ne prie pas ſeulement pour ceux qui font celebrer la Meſſe , & ceux qui y aſſiſtent, mais pour tous

les Fideles ; ce qui se voit aussi par l'oblation de l'Hostie, qui se fait pour tous les fideles. Or considerez combien de Messes se celebrent tous les jours dans tout le monde, vous avez vostre part à tout cela, ce qui n'est pas une petite grace.

2. L'on a part aux prieres publique & particulieres qui se font dans toutes les Eglises ou Maisons particulieres, des Maisons Religieuses, ou autres ; soit qu'on les connoisse ou non, ou qu'on aye association avec eux ; jusques-là, que nous ne sçaurions dire un *Pater*, *&c.* que vous n'y ayez vostre part. C'est pourquoy Nostre Seigneur nous a appris le *Pater* en plurier, *Panem nostrum*, *&c.* Or voyez combien de prieres l'on fait dans toutes les Eglises, à chaque heure du jour il y a des personnes en prieres & oraison, mesme durant la nuict ; & vous participez à toutes ces prieres

3. Nous participons aux bonnes œuvres de chaque particulier, com-

me ſont les Aumônes, Viſites des Priſons, Hoſpitaux de malades, tant de bonnes œuvres qui ſe font, tant d'actes d'humilité, d'obeïſſance, de charité, de patience, &c. Nous participons à tout cela.

4. Nous participons à toutes les penitences, mortifications & auſteritez corporelles qui s'exercent par tout, dans les Cloiſtres, Monaſteres, & quantité de bonnes perſonnes ſeculieres. Combien de larmes & de diſciplines, jeûnes, &c. ſe pratiquent. *Si mortui non reſurgunt, quid faciunt qui baptizantur pro mortuis?* 1. Cor. 15. v. 29. Combien y en a-t-il qui ſouffrent pour les ames en peché mortel, qui font des penitences & auſteritez, à l'exemple de S. Paul: *Adimpleo quæ deſunt Paſſionum Chriſti pro corpore ejus, quod eſt Eccleſia.* Coloſſ. 11. v. 24.

5. Nous participons aux graces gratuites, comme ſont les dons de Science, des Langues, concedez pour le bien commun de l'Egliſe.

Voilà donc, les biens où l'on participe par la Communion des

Saints; mais il nous faut voir maintenant ; qui ſont ceux qui en ſont privez : c'eſt le ſujet de mon

III. Point.

Il y a trois ſortes de perſonnes qui ſont privées de la participation à la Communion des Saints , & aux biens qui ſe font dans l'Egliſe. Les 1. ſont les Juifs & les Infideles, pource que comme ils ne ſont jamais entrez dans l'Egliſe, ils ne peuvent pas auſſi eſtre participans des biens de cette Egliſe.

Les 2. ſont les Heretiques & les Schiſmatiques ; parce que quoy qu'ils y ſoient entrez par le Bapteſme, ils s'en ſont du depuis ſeparez. Et hors d'icelle l'on ne peut jouïr de ſes biens.

Les 3. ſont les Chreſtiens & Catholiques meſmes , qui peuvent eſtre ſeparez de la Communion des Saints , principalement s'ils ſont excommuniez. Ouy ; car ils ſont ainſi appellez , Excommuniez; parce qu'ils ſont retranchez de la Com-

munion, & ne peuvent participer aux biens des Fideles.

Ceux qui peuvent retrancher les Chreſtiens de la Communion des Fideles, ce ſont les Prelats de l'Egliſe, pource qu'ils ont l'adminiſtration des biens ſpirituels de l'Egliſe; & c'eſt N. Seigneur luy même, qui ayant donné puiſſance aux Prelats de l'Egliſe de regir l'Egliſe, de lier & délier ſur la terre, leur a défendu la communication avec ceux qui ne veulent pas obeïr à l'Egliſe. Et en cela les Eveſques ſe comportent comme les peres temporels, qui chaſſent pour un temps les enfans deſobeïſſans, & les envoyent hors de la maiſon, afin qu'ils s'humilient & reconnoiſſent leurs fautes. Les Bergers jettent hors de la bergerie la brebis galeuſe, & la laiſſent en proye au loup, ſi elle ne guerit. Les Princes & Magiſtrats puniſſent du banniſſement ceux qui font des crimes qui le meritent. Or que ce ſoit un grand mal que l'Excommunication, il paroît en

ce qu'elle nous prive de tous les biens que nous avons rapportez de la Communion des Saints. 2. Parce que par elle nous sommes fuis & abandonnez de tous les Fideles, comme des Payens, & Publicains; & qui pis est, délaissez de Dieu, qui ne veut pas étre le Pere de celuy qui ne reconnoist pas l'Eglise pour mere.

3. C'est que par l'Excommunication nous sommes livrez au Diable : *Tradidi illum Satanæ*, dit saint Paul, parlant de l'Incestueux Corinthien. Et Baronius rapporte, qu'un de nos Roys nommé Robert, pour avoir pris en Mariage une sienne parente sans avoir dispensé, fut excommunié par tous les Evesques assemblez, & qu'on vit deux effets de cette Excommunication. Le premier fut, que l'enfant qui nâquit de ce Mariage vint au monde extremement monstrueux, n'ayãt point la figure humaine; mais ayant la teste & le col semblable a un Oison. 2. Chacun le quitta, & se vid

1. Cor. 5 5.

Baronius an. 998.

réduit à n'avoir en sa maison que deux petits Pages, qui aprés l'avoir servy à table, jettoient la viande au feu, n'en voulant pas manger. Cela fit, qu'enfin le Roy se trouvant réduit à l'extremité, quitta ce Mariage incestueux, & s'alia legitimement. De sorte que par là l'on voit que l'Excommunication n'est pas pour perdre les ames tout-à-fait; mais c'est pour les sauver & ramener au sein de leur bonne Mere l'Eglise. Car l'Eglise ne chasse point les excommuniez, afin qu'ils soient toûjours dehors, mais afin qu'ils se repentent de leur desobeïssance, & cherchent à retourner & à rentrer en la Communion des Saints.

Pour ce qui est des mauvais Catholiques, ils ne laissent pas d'estre de la Communion des Saints de l'Eglise, parce qu'on ne laisse pas de prier pour eux, de converser avec eux, &c. Mais il est vray aussi que pour ce qui est du fruit principal, de l'acroissement de l'amour de Dieu, & de beaucoup d'autres gra-

ces dont joüiſſent ceux qui vivent en gens de bien, ils ſont privez de tout cela.

Il reſte encore deux choſes extremement importantes touchant cette Communion des Saints. La 1. c'eſt qu'elle ſe trouve entre les Saints qui ſont au Ciel, & avec ceux qui ſont en terre, car les Saints prient pour nous en haut dans le Ciel. C'eſt pourquoy auſſi nous les invoquons par Litanies, &c. Je dis qu'ils ont quelque Communion avec nous touchant nos bonnes œuvres; car ſi nous les imitons, ou ſi nous profitons de leurs écrits ou bons exemples qu'ils nous ont laiſſez, ils en reçoivent un accroiſſement de gloire accidentelle.

La 2. choſe, c'eſt que la meſme Communion ſe trouve auſſi entre ceux du Purgatoire & nous. Car nous prions pour eux, nous offrons le ſaint Sacrifice de la Meſſe, nous faiſons de bonnes œuvres à leurs bonnes intentions; ce qui leur vaut beaucoup. Et quant à eux,

nous tenons qu'ils nous aident auſſi par leurs prieres : car Jeremie eſtant encore aux Limbes prioit pour le peuple d'Iſraël. Toutes les trois Egliſes, Triomphante, Militante, & Souffrante, ne faiſant qu'un Corps, ſe reſſentent de la bonne & mauvaiſe diſpoſition des uns & des autres, ſelon qu'ils en ſont capables.

De tout ce Diſcours nous pouvons tirer trois ou quatre Inſtructions.

FRUITS ET PROFITS.

Le 1. eſt le grand mal d'être hors de cette Communion & participation des biens communs de l'Egliſe. Fuyons, je vous prie, les Heretiques, qui ſont privez de ces biens & exclus de l'Egliſe : Apprehendons beaucoup l'Excommunication, & gardons-nous bien de nous en rire & moquer. Quand nous entendons dire qu'on fulmine quelque Excommunication, il faut trembler ; car c'eſt livrer une perſonne à Sathan, quant au corps,

& auſſi qu'on n'en faſſe pas jetter pour des choſes de neant, comme on fait quelquefois.

La 2. Inſtruction regarde le grand bien que c'eſt d'être dans l'Egliſe Catholique; mais ce n'eſt pas tout d'y eſtre, il faut y vivre en homme de bien, & toûjours en la grace de Dieu; car tandis que l'on eſt en peché, l'on eſt privé du principal bien de la Communion des Saints; & pour y bien demeurer, il faut craindre Dieu, & obſerver ſes Commandemens, puis qu'elle eſt compoſée de ces gens-là : *Timentium te, Domine, & cuſtodientium mandata tua. Deum time, & ejus mandata obſerva, hoc eſt omnis homo.* Craindre Dieu, & faire ſes Commandemens, c'eſt tout l'homme, dit le Sage; c'eſt à dire, c'eſt tout ce que l'homme a à faire, &c.

Pſal. 118. *v.* 63. *Eccleſ.* 12.

La 3. Inſtruction eſt, que puis qu'il y a communication des Saints dans l'Egliſe, il faut que les Chreſtiens s'entre-aiment extrememét les uns les autres, & vivent ſans envie ny

mal talent les uns contre les autres. Car pourquoy l'envie entre ceux qui ont un mesme Pere, & une même mere, qui sont nourris de même viande, ont la mesme prétention & mesme droit à l'heritage eternel.

La 4. & derniere Instruction est de ne point dénier l'assistance au prochain de nos biens temporels, puis que nous avons part à leurs biens spirituels. Voudrions-nous leur dénier une assistance moindre, cependant qu'ils nous en donnent une plus grande? cela ne seroit pas juste ny raisonnable. C'est ce que demandoit autrefois saint Paul des Corinthiens qu'ils fissent une sorte de compensation de leurs biens temporels aux autres Chrestiens qui en avoient besoin, pour les spirituels qu'ils recevoient d'eux: *In præsenti tempore vestra abundantia illorum inopiam suppleat, ut & illorum abundantia vestræ inopiæ sit supplementum, ut fiat æqualitas.* 2. *Cor.* 8. *v.* 14. Cette verité neanmoins ne vous doit point rendre faineans, vous

fiant & vous assurant sur les bonnes œuvres des Saints, puis que Nostre Seigneur proteste que le serviteur inutile sera jetté aux tenebres exterieures ; c'est à dire, dans l'Enfer. Au contraire, elle vous doit animer à travailler courageusement à faire quantité de bonnes œuvres, afin de contribuer au bien des Fideles, & d'étre de veritables membres de l'Eglise, afin de participer à la Communion & à la joye des Saints dans le Ciel, qui est la gloire que je vous souhaite.

INTERROGATIONS.

D. *Qu'entendez-vous par la Communion des Saints?*

R. C'est à dire, qu'il faut croire qu'en la vraye Eglise il y a une telle union entre tous les Fideles Chrétiens, qu'ils participent aux prieres les uns des autres.

D. *Que veut dire ce mot, Communion?*

R. C'est le même que participation, mutuelle correspondance de l'un à l'autre, ou plûtost une commune union.

D. *Pourquoy ajoûtez-vous, Des Saints?*

R. Pour faire voir que cette participation & Communion n'eſt qu'entre ceux qui ſont en la grace de Dieu, & qui en cet eſtat ſont les Saints de la terre.

D. *Ceux qui ſont en peché mortel en ſont-ils?*

R. Non; car le peché mortel les met dans l'impuiſſance de meriter; & ſont des membres pourris qui ne peuvent participer au bien des autres.

D. *Les Heretiques & Infideles y participent-ils?*

R. Encore moins; puis qu'ils ſont retranchez du corps myſtique de l'Egliſe.

D. *Eſt-il le meſme de l'Excommunication?*

R. Ouy, & pour cela on les appelle Excommuniez, parce qu'ils ſont hors de la Communion des Saints, & ne peuvent participer aux merites des autres.

D. *Cette Communion ne ſe trouve-*

elle que dans l'Eglise Militante ?

R. On peut dire qu'elle est encore en l'Eglise Souffrante, parce que les Ames du Purgatoire ont part aux prieres de ceux qui vivent.

D. *Est-ce un grand bien d'être en cette Communion ?*

R. Le bien est si grand, qu'on ne sçauroit le dire. Il ne faut que penser qu'un Chrestien, qui est, par exemple, en cette ville, participe aux merites & prieres de tous ceux qui sont à Rome, à la Chine, au Japon, & par tous les coins du monde où l'Eglise est étenduë.

D. *Quel profit le Chretien peut-il tirer de cet Article ?*

R. 1. Il doit concevoir le bonheur qu'il a d'estre enfant de la vraye Eglise. 2. Le concevant il doit fort l'estimer. 3. Et s'obliger à ne rien faire qui soit contre l'honneur de l'Eglise, & qui le puisse rendre indigne de participer aux merites des autres.

EXEMPLES.

C'eſt un grand bien, N. d'eſtre participant de la Communion des Saints ; mais c'eſt un grand mal auſſi d'en eſtre privé & retranché par quelque Excommunication. Si nous ſçavions ce que c'eſt que l'Excommunication, nous tremblerions quand nous l'entendons prononcer : mais l'accoutumance fait que nous n'y faiſons pas de reflexion : Et non ſeulement cette Excommunication s'étend ſur les hommes, mais meſme juſques ſur les animaux. Nous en avons un exemple rapporté aux Chroniques de Ciſteaux, où il eſt dit qu'un Abbé appellé Conrard ayant perdu un Anneau, qu'un corbeau familier & domeſtique du Monaſtere avoit emporté avec ſon bec, croyãt que quelqu'un l'eût pris, il fit publier une Excommunication pour découvrir le larron. Pour lors, bien que le corbeau qui l'avoit emporté ne fuſt pas capable de reconnoître ſa faute, il ne laiſſa pas de reſſentir

les effets de l'Excommunication ; car deſlors il commença de s'affoiblir peu à peu, & ne pouvoit manger ny croacer à ſon ordinaire; toutes les plumes luy tomberent, & il devint peu à peu ſi maigre, qu'il n'y avoit plus apparence de vie. Les ſerviteurs de l'Abbé recherchant un jour en preſence de leur Maiſtre, d'où pouvoit venir que ce corbeau s'en alloit ainſi mourant, l'un d'entr'eux vint à dire en riant : Seroit-ce point un effet de l'Excommunication ? n'eſt-ce point luy qui eſt le larron de l'Anneau que nous cherchons. On envoya à ſon nid pour s'en éclaircir, & on trouva l'Anneau avec d'autres petites choſes. Car merveilleux, N. cet Anneau eſtant rendu, ce corbeau revint en ſon premier eſtat. *L'hiſtoire de Ciſteaux.*

REFLEXION.

Si vous ſçaviez, N. ce que c'eſt que d'eſtre privé de la participation des biens de l'Egliſe, vous vous garderiez bien de tomber dans les fau-

tes qui vous en peuvent priver.

EXEMPLES.

Je vous ay rapporté autrefois l'hiſtoire de l'Empereur Theodoſe, qui fut huit mois enfermé dans ſon Palais à faire penitence, avant que d'étre réintegré dans l'Egliſe par S. Ambroiſe, pour avoir fait tailler en pieces les habitans de Theſſalonique qui s'étoient révoltez.

Nous avõs encore l'exemple d'un certain Gentilhomme de l'Eveſché d'Alſace, qui ayant épouſé une ſienne parente ſans diſpenſe, s'étant mocqué des avertiſſemens que luy avoit donné ſon Eveſque, il l'excommunia; mais ce moquant encore de cette Excommunication, il fut une nuict tué dans ſon lict d'un éclat de foudre. Tellement, dit Pierre Damien, que par cette mort il reſſentit les effets de la Sentence de ce Souverain Juge, pour punition de ce que durant ſa vie il n'avoit déferé à la Sentence du Juge Eccleſiaſtique. *Pet. Dam. ep. 2. t. 2.*

EXPLICATION
du dixiéme Article du Symbole.

Remiſſionem Peccatorum.

Voicy un ſecond bien dont nous joüiſſons dans l'Egliſe Catholique; ſçavoir eſt la Remiſſion des pechez. C'eſt un article dont la connoiſſance nous eſt tres-importante. 1. Parce que la Remiſſion des pechez eſt un des plus grands dons de Dieu que nous puiſſions recevoir en cette vie. 2. Parce que ſans la Remiſſion de nos pechez tous les merites de la Vie & Paſſion de Noſtre Seigneur nous ſeroient inutiles. Il falloit que Jeſus-Chriſt enduraſt & reſſuſcitaſt

le troisiéme jour, & que la Penitence & Remission des pechez fust annoncée à toutes les Nations : *Oportebat Christum pati, & resurgere à mortuis tertia die, & prædicare in nomine ejus pœnitentiam & remissionem peccatorum* : C'est pour cela aussi que Nostre Seigneur étoit venu au monde, ainsi que le Prophete Isaïe avoit prophetisé de luy ; *Spiritus Domini super me, propter quod unxit me. Evangelizare pauperibus misit me, sanare contritos corde, prædicare captivis remissionem, &c.* Ce sera donc du sujet de la Remission des pechez dont je vous entretiendray aujourd'huy, & vous en diray deux choses. *Luc. 24. v. 46. & seq.* *Isaye 6. v. 2.* *Luc. 4:18.*

PARTITION.

La 1. c'est qu'en l'Eglise Catholique se trouve le pardon & la Remission des pechez. La 2. qu'en cette même Eglise il y a autorité & puissance pour remettre les pechez. Ces deux Points sont de Foy, nous sommes obligez de les croire ; &

comme ils nous ſont auſſi de la derniere importance, j'eſpere que vous me donnerez voſtre attention.

I. POINT.

La 1. choſe donc qui eſt fort remarquable, eſt que hors de l'Egliſe il n'y peut avoir de Remiſſion des pechez. Et la raiſon de cela eſt, que le pardon de nos offenſes que Jeſus-Chriſt nous a acquis par ſa Mort & Paſſion, nous eſt appliqué par le moyen des Sacremens qu'il a laiſſez à ſon Egliſe, & particulierement le Bapteſme & la Penitence. Or vous remarquerez, s'il vous plaiſt, que nous diſons que Jeſus-Chriſt nous a acquis le pardon de nos offenſes par ſa Mort & Paſſion; parce que l'homme eſtant une fois tombé dans le peché, ne pourroit pas s'en relever de luy-meſme; & quand il s'en releve, c'eſt par les merites de cette precieuſe Mort & Paſſion de Noſtre Seigneur Jeſus-Chriſt.

La 2. choſe à remarquer, eſt qu'il n'y a pas dans cette Egliſe ſeulement

ment la Remiſſion de certains pechez ; mais univerſellement de tous les pechez, tant grands que petits, originel & actuel ; n'y ayant peché tant énorme qu'il puiſſe étre, dont l'on ne puiſſe, ſi l'on veut, obtenir la remiſſion, pourvû que l'on veüille ſe ſervir des remedes que JESUS-CHRIST a établis, qui ſont deux, le Bapteſme & la Penitence.

Le Bapteſme eſt particulierement établi pour la remiſſion du peché originel : *Confiteor unum Baptiſma in remiſſionem peccatorum*, quoy qu'il efface auſſi tous les autres qui ſe rencontrent dans l'ame. En ſorte qu'aprés le bapteſme une perſonne eſt abſous de toutes ſortes de pechez : *Nihil damnationis eſt in his qui ſunt in Chriſto Ieſu.* Et non ſeulement la coulpe eſt effacée ; mais auſſi la peine, contre ce qu'en dit Calvin, qui dit que la coulpe n'eſt point remiſe. *Rom. 8. 1.*

Pour ce qui eſt de la Penitence, c'eſt un Sacrement établi particulierement pour la remiſſion des

pechez actuels, où il y a trois ou quatre choſes fort remarquables à conſiderer.

La 1. eſt qu'il n'y a point de peché actuel dont l'on ne puiſſe avoir l'abſolution, pourvû qu'on ſoit dans la diſpoſition neceſſaire, qui eſt de le quitter, de ſortir hors de l'occaſion, de s'en repentir, &c.

La 2. eſt que le nombre de fois, pour recevoir le pardon de toutes ſortes de pechez, n'eſt point limité; Noſtre Seigneur n'a point dit: Vous pardonnerez une fois, deux fois, dix fois, cent fois, mille fois; mais il a dit à S. Pierre, Vous ne pardonnerez pas ſeulement une fois à voſtre frere, mais ſept fois ſeptante & ſept fois; c'eſt à dire, autant de fois comme il le voudra & demandera comme il faut.

La 3. verité eſt, que quoy que nous ſoyons aſſurez qu'en faiſant ce qui eſt neceſſaire l'on a la remiſſion de ſes pechez, perſonne toutefois ne ſçauroit étre aſſuré d'avoir la remiſſion de ſes pechez actuels,

si ce n'eſt ceux à qui Dieu l'a revelé, comme à la Magdeleine, au bon Larron, & au Paralytique : *Nemo ſcit an amore vel odio ſit dignus.* *Eccleſ.* 9.

La 4. verité eſt, que celuy ſeul qui a puiſſance de remettre les pechez, c'eſt Dieu : *Ego ſum qui deleo iniquitates tuas.* Car c'eſt à faire au crediteur à quitter la dette : *Dimitte nobis debita noſtra*, diſons-nous dans noſtre *Pater*: auſſi, comme c'eſt un benefice plus grand de juſtifier un pecheur, que de créer tout le monde. Il ne faut pas une moindre puiſſance que celle de Dieu pour remettre les pechez. En ſorte que quoy que les Prétres l'ayent, ce n'eſt que par commiſſion, & non pas d'eux-meſmes ; ils le font, non comme hommes, mais comme Lieutenans de Dieu en terre, & comme ſes Vicaires. Ce ſont les diſpenſateurs des Myſteres de Dieu : *Diſpenſatores Myſteriorum Dei.* Et ce pouvoir, il leur a donné aprés ſa Reſurrection, lors que s'étant apparu à ſes Diſciples, il *Iſaye* 43. 1. *Cor.* 4. 1.

ſouffla ſur eux, & leur dit ces paro-
Ioan.20. les : *Accipite Spiritum Sanctum, quorum remiſeritis peccata remittentur eis, &c.* tellement que depuis ce temps-là, les Eveſques, & les Preſtres ont ce pouvoir, non point par leurs propres merites, puis que les méchans Preſtres remettent auſſi-bien les pechez, que les bons; mais cela ſe fait comme je vous ay déja dit, par les merites du Sang précieux de Jeſus-Chriſt.

Enfin, il faut remarquer qu'autres que les Preſtres, perſonne n'a le pouvoir dans l'Egliſe de remettre les pechez. En ſorte que, qui ſe voudra confeſſer & demander pardon en ſon particulier de ſes pechez, ne ſe preſentant point devant le Preſtre, il n'auroit pas la remiſſion de ſes pechez. Ecoutez ce que
S. Auguſt. hom. 29. c. 3. dit S. Auguſtin là-deſſus. *Nemo tibi dicat, occultè pœnitentiam ago : Novit Deus, qui mihi ignoſcit, quæ in corde ago : Ergo non ſine cauſa dictum eſt : Quæ ſoluta ſunt in terra, ſoluta erunt in cœlis ? Sunt claves*

data Ecclesiæ Dei? Frustramus Evangelium Dei? Frustramus verba Christi? Promittimus quod ille negat? Que personne ne se flate, dit ce Pere, & ne pense pas étre quitte en disant: Je fais ma penitence en mon particulier & en secret, il suffit que Dieu le sçache, il connoist mon interieur. C'est donc en vain, continuë ce Pere, & mal à propos que Dieu a dit, parlant aux Apostres & à tous les Prestres en leurs personnes: Ce que vous délierez en terre, sera délié aussi dans le Ciel: C'est donc en vain que les clefs ont esté données dans l'Eglise? Nous rendons par là l'Evangile de Dieu vain & inutile? Nous frustrons de leurs effets les paroles de Jesus-Christ, & nous nous promettons ce que luy-mesme desavouë.

Il est veritable neanmoins que dans un cas de necessité, la vraye contrition pourroit suppléer au defaut du Sacrement de Penitence; mais cet acte renferme la volonté de se presenter au Prestre.

Nous avons, N. insensiblement conjoint le premier & le second Point de nostre Discours, & nous vous avons fait voir, qu'en l'Eglise Catholique on trouve la remission de ses pechez, & qui sont ceux qui ont le pouvoir de remettre les pechez Reste maintenant à vous apprendre les fruits & instructions que vous devez remporter de ce Discours; ce sera le fruit de nostre

II. POINT.

Qui contient les

FRUITS ET PROFITS.

Nous pouvons tirer quatre fruits & profits de ce Discours. Le 1. est qu'il faut beaucoup esperer en la misericorde de Dieu, puis qu'il a voulu que tous les pechez fussent pardonnez en son Eglise, pour griefs qu'ils puissent estre, & en quelque nombre que ce fust. Et pour ce sujet, nous en devrions rendre incessamment graces à Dieu.

Le 2. c'est que nous devons vivre dignement, selon la grace de nostre vocation, par laquelle nous

ſommes receus en l'Egliſe, ou tant ſeulement ſe trouve la remiſſion des pechez. Que c'eſt une cho e déplorable de vivre hors de l'Egliſe, où quoy que l'on faſſe du bien, des prieres, des aumônes, &c. l'on ne ſçauroit obtenir le pardon de ſes pechez.

Le 3. profit eſt, que nous devons porter un grand honneur aux Prétres, à qui Dieu a donné les clefs du Ciel & du Paradis pour l'ouvrir à c ux qui en ſont dignes, quand ils adminiſtrent les Sacremens, & particulierement celuy de Penitence.

Le 4. eſt, que nous devons faire un grand état, & tout autre que nous ne faiſons des Sacremens, & particulierement de celuy de la Penitence, & nous y diſpoſer autrement que nous ne faiſons pas, & nous en approcher plus ſoigneuſement. Et quoy! où eſt le malade, qui étant dans une maladie mortelle, ſçachant qu'il y a une Medecine & un remede à ſon mal, ne ſe

resout pas de la prendre, pour fâcheuse qu'elle puisse étre. Nous en voyons tous les jours qui s'exposent à la taille, d'autres à se faire couper un bras ou une jambe, à cause de la gangrene. C'est pourquoy les Predicateurs ne sçauroient enseigner aucune matiere plus importante, ny les Confesseurs en cõseiller une plus avantageuse, que de faire souvent une chose si digne & si necessaire. Car comme il n'y a autre remede pour l'abolition du peché originel; que le Baptême, aussi n'y a-t-il que le Sacrement de Penitence qui puisse nettoyer l'ame du peché actuel, & principalement mortel.

Mais aussi aprés vous avoir representé la grandeur de ce benefice de la remission des pechez, & la facilité de s'en servir, si faut-il que je vous avertisse de prendre garde de n'en étre pas plus hardy à commettre le peché actuel, ou tardif à vous en relever par la Penitence. Car en effet, ce seroit abuser, & faire tort à la grande misericorde

de Dieu, qui reluit extremement en ce benefice ; & d'ailleurs il y a danger que nous ne soyons prévenus d'une mort soudaine, pendant que nous confessons la remission des pechez, par une nonchalance ou présomption, nous ne la perdions.

1. Quant à ce que disent les Heretiques, qu'ils sõt assurez de leur prédestination, & remission de leurs pechez, c'est une doctrine qui est contraire à l'Ecriture.

2. Elle est contraire au sentiment des Peres de l'Eglise, & à la raison.

Je dis premierement qu'elle est contraire à l'Ecriture. Ecoutez comme parle S. Paul: *Castigo corpus meum, & in servitutem redigo, ne cùm aliis prædicaverim, ipse reprobus efficiar.* Je châtie, dit-il, mon corps, & je le reduis en servitude, de peur qu'ayant presché les autres, je ne sois moy-mesme réprouvé. Pourquoy faire, matter son corps! Pourquoy craindre ? ce n'est pas étre fidele, à la mode de Calvin. Aux Rom. il dit ces paroles : *Es-tu* 1. *Cor.* 9. v. 27. *Rom.* 4. 2.

debout, ne t'éleve pas; mais crains: Car si Dieu n'a pas épargné les branches naturelles, garde aussi qu'il ne t'épargne point. Regarde donc la benignité & severité de Dieu. Sa severité envers ceux qui sont trebuchez, & sa benignité envers tous les pecheurs.

Philip. 2. 12. Aux Philippiens: *Operez*, dit-il, *vostre salut avec crainte & tremblement: Cum metu & tremore vestram salutem operamini.*

1. Pet. 2. 3. Saint Pierre enseigne le mesme: *Mes freres*, dit-il, *efforcez-vous à rendre assurée vostre vocation par vos bonnes œuvres: Satagite, ut per bona opera certam vestram vocationem faciatis.*

Eccl. 9. Le Sage en l'Ecclesiaste dit: *Nemo scit an odio vel amore dignus sit*: Nul ne sçait s'il est digne d'amour ou de haine. Voilà comme l'Ecriture parle; voyez si c'est là vouloir que nous vivions en assurance de la remission des pechez.

Pour ce qui est des saints Peres, écoutez S. Jean Chrysostome en

l'Homelie 11. sur l'Epistre aux Philippiens : Que devons-nous estimer de nous, & en dire, puis que S. Paul mesme, dit ce Pere, aprés avoir tant enduré, ne se tient point encore assuré.

Saint Jerôme contre les Pelagiens chapitre 2. ne tient personne bienheureux tant qu'il est en vie : Tant que nous vivons, dit ce Pere, nous combattons ; & tant que dure le combat, aucun n'est certain de la victoire.

S. Augustin au livre *de Correptione & gratia*, ch. 13. dit ces paroles: *Qui est celuy d'entre les Fideles, lequel pendant que nous vivons en cette mortalité, présume tant de soy, que de se vanter qu'il est du nombre des predestinez.* Enfin, c'est que la raison mesme est pour nous en cecy. Car premierement, personne n'est assuré, ny peut croire assurément d'une certitude de foy, sinon, ce qui est revélé de Dieu. Or il n'est pas revelé à aucun dans l'Ecriture, que moy, par exemple, je

ſeray ſauvé, ou un tel ſera ſauvé.

2. C'eſt que Noſtre Seigneur nous dit, que celuy-là ſera ſauvé qui perſeverera juſques à la fin. Or perſonne n'eſt aſſuré de la perſeverance juſques à la fin. Combien en voit-on tous les jours qui tombent ou qui changent meſme de la Religion pretenduë, où ils ſe diſoient predeſtinez : Or s'ils étoient predeſtinez, comment ont-ils quitté la Religion ? Et s'ils ne l'étoient pas, comment eſt-ce qu'on les obligeroit à croire une telle fauſſeté. Cette doctrine n'eſt qu'impoſture. C'eſt pour ouvrir la porte à la liberté de la chair, & à faire que l'on vive dans toutes ſortes de vices & de méchancetez. Mais comme nous ne pouvons pas épuiſer cette matiere dans un ſeul Diſcours, nous continuërons Dimanche prochain à vous parler du meſme ſujet. Et cependant nous allons faire à la maniere accoûtumée nos

INTERROGATIONS.

D. *Aprés la Communion des Saints*,

quel eſt le plus grand bien qui ſe rencontre en l'Egliſe?

R. C'eſt la Remiſſion des pechez.

D. *Qui a donné cette autorité?*

R. C'eſt le Fils de Dieu à ſes Apôtres, & enſuite au Souverain Pontife, & à tous les Preſtres, qui ſont ſes Miniſtres & Subſtituts, & ont en main avec approbation & juriſdiction legitime, les clefs des treſors de l'Egliſe, qu'ils ouvrent quand ils remettent les pechez.

D. *Toutes ſortes de pechez peuvent-ils eſtre remis?*

R. Ouy, l'originel & l'actuel; le mortel & le veniel; le Sang de Jeſus-Chriſt, qui eſt d'un merite infini, peut les effacer tous quand il eſt appliqué.

D. *Comment ſe remet le peché originel?*

R. Par le Bapteſme, qui pour cela s'appelle Bapteſme; c'eſt à dire, Lavement, parce qu'il lave l'ame de l'enfant baptiſé de la tache originelle.

D. *Comment se remet le peché mortel?*

R. Par l'absolution que le Prétre ayant jurisdiction & autorité legitime, nous donne aprés qu'on l'a confessé: ou bien, en cas de necessité, ou d'extremité de vie, par un vray acte de contrition.

D. *Comment se remet le peché veniel?*

R. Par la digne reception de quelque Sacrement. 2. Par toute action devote, faite en détestation du peché. 3. Par toute sorte de bonnes œuvres faites à l'honneur de Dieu, de Nostre-Dame & des Saints. 4. Enfin, par la Confession qu'on en fait, & par l'absolution qu'on en reçoit.

D. *Iusques à quel temps a-t on la Remission de tous pechez?*

R. A tout jamais, & si on ne les commet plus, ils sont entierement effacez.

D. *Iusques à quel nombre faut-il esperer cette Remission?*

R. Quand on auroit fait autant de

pechez qu'il y a de grains de sable sur la Mer, on en doit esperer une entiere remission, une seule goutte du Sang de JESUS-CHRIST peut laver mille & mille mondes.

D. *Tous les pecheurs peuvent-ils obtenir cette Remission?*

Ouy, les vicieux aussi-bien que les vertueux, s'ils reconnoissent leurs pechez.

D. *Est-il neccessaire d'avoir la Remission des pechez?*

R. Il est si neccessaire, qu'il est impossible d'entrer jamais dans le Ciel, si on n'est remis en grace.

D. *Mais l'Heretique dit qu'il est déja justifié, & partant qu'il n'a pas besoin que ses pechez luy soient remis?*

R. L'Heretique ne peut ny dire, ny penser cela sans une présomption temeraire; & le Catholique fait mieux de croire ce que dit le Sage, Que personne ne sçait s'il est digne d'amour ou de haine.

D. Eſt-ce aſſez de demander à Dieu la Remiſſion de ſes pechez?

R. Non, il les faut confeſſer, les déteſter, promettre de ne les plus commettre, y ſatisfaire, & s'approcher ſouvent du Sacrement de l'Euchariſtie.

EXEMPLES.

Metaphraſte en la vie de S. Baſile, rapporte un exemple merveilleux touchant la remiſſion des pechez. Il dit qu'une Dame de qualité extremement riche, étant demeurée veuve en la fleur de ſon âge, s'abandonna à toutes ſortes de vices & de ſaletez. A la fin, Dieu qui ne veut pas la mort du pecheur, mais ſa converſion, & qu'il vive, luy toucha le cœur, & luy fit concevoir une horreur de ſa méchante vie, & une reſolution entiere de la quitter. Pour en venir à l'execution, elle coucha par écrit ſur un papier ſa Confeſſion generale, & fit une exacte recherche de tous les pechez de ſa vie depuis ſa jeuneſſe juſques à ſa

vieilleſſe, y ajoûtant un cas abominable. Cela étant fait, elle cachette ce papier, & va trouver le ſaint Eveſque Baſile, ſe jette à ſes pieds; & avec abondance de larmer luy demande l'abſolution de tous les pechez qu'elle avoit écrits en ce papier. Ce ſaint homme prenant le papier en main, leva les yeux au Ciel, & dit : Seigneur, c'eſt vous ſeul qui oſtez les pechez du monde, vôtre miſericorde ſurpaſſe infiniment nôtre malice, ayez pitié de cette pauvre pechereſſe, qui vous demande pardon avec tant de contrition & de larmes. Cela fait il mit ce papier prés de l'Autel, où il ſe proſterna, & y paſſa la nuict en prieres juſques au lendemain matin, qu'il y celebra la Meſſe, à l'iſſuë de laquelle ayant appellé la femme, & déployé le papier en ſa preſence, il trouva tous ces pechez effacez, à l'exception de cet abominable cas. Ce que voyant cette pauvre femme, elle demeura toute confuſe, & bat-

tant ſa poitrine, elle ſe jetta aux pieds du ſaint Eveſque, diſant: Ayez pitié de moy, ſerviteur de Dieu, & puis que vous avez eſté exaucé pour les autres pechez, j'eſpere, ſi vous continuez vos prieres, que vous obtiendrez auſſi le pardon de celuy-cy. Le ſaint Eveſque ſe mit à pleurer de compaſſion qu'il eut de cette penitente, & luy dit: Levez-vous, & vous en allez dans les deſerts trouver le S. Hermite Ephrem, & luy donnez ce billet, j'eſpere que par ſes prieres il vous en obtiendra le pardon. Cette femme deſireuſe de ſon ſalut, ſe met auſſi-toſt en chemin, & ayant trouvé le ſaint homme, il la prévint par inſpiration, & luy dit, Retire-toy, femme; car je ſuis homme pecheur comme toy, & j'ay auſſi beſoin du ſecours d'en-haut pour mes fautes; mais retourne à celuy qui a obtenu déja la remiſſion des autres pechez, il obtiendra auſſi le pardon de celuy-cy; mais hâte-toy, ſi tu le veux trou-

ver en vie. Cette femme penitente s'en retourne au plus vîte sur ses pas; & entrant en la ville de Cesarée, la premiere chose qu'elle rencontre, fut le corps mort de saint Basile qu'on portoit en terre. Cette pauvre femme outrée de douleur se jette par terre, & se mit à crier: Ah! homme de Dieu, Nostre Seigneur sera le Juge d'entre toy & moy, veu que l'ayant pû appaiser pour moy, & obtenir le pardon de mes offenses, tu m'as bannie de ta presence, & envoyée dans les deserts. Et en mesme temps prenant son papier elle le jetta sur le cercueil du saint homme. Un du Clergé voulant voir ce qui estoit dans ce papier, le prit; mais il n'y trouva rien d'écrit: c'est pourquoy se tournant vers la femme, il luy dit: Qu'avez-vous à vous lamenter pour ce papier, puis qu'il n'y a rien d'écrit, & que Dieu a effacé vos pechez. Ce que cette pauvre femme, & le peuple qui estoit present ayant vû, ils rendirent graces

à Dieu d'un tel miracle.

REFLEXION.

Voilà, N. ce que peut une Contrition parfaite de ſes pechez ; elle peut les effacer, & encore d'autant plus, lors qu'elle eſt aidée des prieres & ſuffrages des gens-de bien. Mais nous vous avons autrefois entretenu de toutes ces choſes, lors que nous vous avons parlé du Sacrement de Penitence: c'eſt pourquoy nous n'en repeterons rien icy.

CONTINUATION de l'Explication du 10. article du Symbole.

Remiſſionem Peccatorum.

PRELUDE.

APRE'S vous avoir fait voir le grand bien que c'eſt d'avoir la remiſſion des pechez, il eſt à propos de vous dire ce que c'eſt que le peché. C'eſt ce que je pretends vous faire voir en ce preſent Catechiſme & Inſtruction familiere, où je vous en diray deux choſes.

PARTITION.

1. Ce que c'eſt que le peché, & combien il y en a de ſortes. 2. Les maux qu'il nous apporte, & les

moyens d'y remedier, qui feront auſſi les fruits que nous devons remporter de ce diſcours.

I. POINT.

Qu'eſt ce que le peché ? Saint Thomas, & devant luy ſaint Auguſtin, l'a définy : *Et factum, dictum, aut concupitum contra legem Dei æternam.* Le peché, eſt une choſe faite, dite, ou penſée contre la Loy eternelle de Dieu.

En effet, N. les pechez ſe commettent avec trois ſortes d'inſtrument, par le cœur, par la langue, & par la main. Ce qui nous montre ce qui eſt de materiel dans le peché.

Ce qui le rend formellement peché, c'eſt d'être contre la Loy eternelle, qui doit être la regle de toutes nos actions.

Cette Loy eternelle de Dieu, c'eſt ſa volonté, laquelle étant eſſentiellement droite, ne peut plier en aucune façon. Et par là, nous pouvons clairement voir que Dieu ne peut pas être la cauſe du peché,

comme a voulu dire Calvin, Dieu n'étant pas contraire à luy-même; mais seulement il le permet pour en tirer quelque bien.

Pour ce qui regarde la division du peché, il se divise en deux, en Originel & Actuel.

Le peché Originel est celuy que nous contractons tous de nostre origine tiré d'Adam; & pour le remede à ce peché, il n'y en a qu'un seul qui est le Bapteſme.

Nous contractons tous le peché, dautant que nous avons tous peché en sa personne, pource que nous avons tous tiré nostre origine de luy. C'est comme quand un homme qui étoit Noble de race vient à encourir la disgrace du Prince par quelque forfait notable, non seulement il est fait Roturier, mais toute sa posterité aussi. Il n'y a eu que deux personnes exceptées de cette disgrace, sçavoir est nôtre Seigneur, pource qu'il n'est point né d'Adam; & la tres-sainte Vierge, par un Privilege special reservé à la

ſeule Mere de Dieu. C'eſt la diviſion du Concile de Trente en la Seſſion. 5. *De peccato Originali, in fine.*

Pour ce qui eſt des maux que nous a apporté avec ſoy le peché Originel, il y en a de deux ſortes; les uns ſont temporels pour ce monde, les autres eternels pour le ſiecle futur.

Pour ce qui eſt des maux temporels qu'il nous a apporté, le principal eſt qu'il nous a privez de la juſtice originelle, qui eſt un don ſurnaturel que Dieu avoit fait à Adam & à tous ſes deſcendans, par leſquels il aſſujetiſſoit & rangeoit en bon ordre ſes puiſſances inferieures aux ſuperieures, & les ſuperieures à Dieu. Etabliſſant en nous un bel ordre, auquel a ſuccedé par le peché une parfaite diſcorde, & une rebellion de la partie inferieure avec la ſuperieure.

Il a encore encouru d'autres maux par ce peché: car il a été jetté hors du Paradis terreſtre, aſſujety à la neceſſité

neceſſité de mourir & d'endurer pluſieurs incommoditez en cette vie.

Or quoy qu'il ſoit vray que le peché Originel eſt totalement effacé par le Bapteſme, neanmoins nous ne ſommes pas pour cela exempts de ſouffrir les peines auſquelles nous avons eſté aſſujetis par iceluy, comme la mort, les maladies, &c. Mais ce que Dieu a fait, eſt qu'il nous a laiſſez les peines pour ſujet de merites, & pour augmenter nôtre gloire dans le Ciel. En ſorte que tout ce qui nous rend deſagreables à Dieu par le peché originel, eſt effacé; mais neanmoins la concupiſcence & les miſeres du peché originel demeurét encore dans les baptiſez. Car toutes rebellions & mauvais mouvemens que l'on reſſent en la chair contre la volonté, ne ſont nullement pechez, mais ſont occaſions de merites, comme nous vous diſions tout à l'heure.

Pour ce qui eſt du peché actuel, c'eſt celuy que nous commettons

par nostre propre volonté, & par operation : Or ce peché se divise en deux, en peché veniel, & en peché mortel. Cette division est fondée dans l'Ecriture sainte, où nous trouvons souvent que ceux qui le commettent encourent la mort,

Rom. 6. 23. *Stipendium peccati mors est*, ou n'entreront jamais dans le Royaume des Cieux : *Iniqui Regnum Dei non*

1. Cor. 6. 9. *possidebunt.*

Pour ce qui est du peché veniel, il est appellé tel, parce que plus facilement l'on en obtient le pardon. C'est de ces pechez sans doute, dont il est dit que le juste peche sept

Prov. 14. 6. fois le jour, *Septies in die cadit justus*, car cela ne se peut entendre du peché mortel, Saint Jacques dit,

Jacob. 3. 2. que nous offensons tous en plu-

1. Jean. 1. 8. sieurs choses, *In multis offendimus omnes.* Saint Jean : *Si dixerimus quod peccatum non habemus, ipsi seducimus nos, & veritas Dei in nobis non est.* Si nous disons que nous n'avons point peché, nous nous seduisons nous mesmes, & la verité de

Dieu n'eſt point en nous. Tout cela ſe doit entendre du peché veniel.

Le peché mortel donc, c'eſt celuy qui nous rend ennemis de Dieu, qui nous fait perdre la grace, qui eſt la vie de nos ames, & nous rend coupables de la mort eternelle.

Le peché veniel eſt le peché, lequel quoy qu'il ne nous faſſe pas ennemis de Dieu, & ne nous oſte pas la grace, neanmoins il luy déplaiſt, & diminuë en celuy qui le commet la ferveur de la charité, & le rend coupable de quelques peines temporelles. Le peché mortel eſt comme la maladie qui apporte la mort au corps; & le veniel eſt comme la maladie qui ne fait pas mourir; mais qui affoiblit extremément la perſonne, & luy empeſche le bien faire ſes fonctions.

Pour ce qui eſt de l'horreur que nous devons avoir du peché mortel, comme c'eſt le plus grand de tous les maux du monde, auſſi nous n'en pouvons avoir trop de

crainte. Car il eſt pire meſme que l'Enfer & les Demons, puiſque c'eſt la cauſe de tous les maux. Nous allons voir plus en particulier les maux qu'apporte le peché mortel dans noſtre

II. POINT.

Le premier mal que cauſe le peché mortel, eſt qu'il chaſſe de nos ames Dieu & la ſainte Trinité, & y fait entrer le Diable pour en prendre la poſſeſſion.

2. Il prive l'homme de la grace de Dieu, qui eſt plus precieuſe que tous les biens du monde, & par ce moyen tuë l'ame, car la grace eſt la vie dont il la prive.

3. D'Enfant de Dieu, il fait l'homme enfant du Diable, juſqu'à le rendre ſemblable à un Diable tres-laid & épouventable. Ce qui a eſté declaré par noſtre Seigneur meſme, qui en parlant à ſes Apoſtres leur dit : *Vnus ex vobis diabolus eſt.* *Ioan.6 71.*

4. Il dépoüille l'homme de tous les merites des bonnes œuvres : *Qui in uno peccaverit multa bona perdet;* *Eccl.9.28.*

& eſt cauſe que toutes celles qu'il fait durant qu'il eſt en peché, ne ſont point meritoires de la vie eternelle, quoy qu'il jeuſne au pain & à l'eau, ou donne tous ſes biens aux pauvres, ou endure mille tourmens pour la foy.

5. Il prive l'homme de tous les biens qui ſe font en l'Egliſe, par tout le monde, ainſi qu'un membre mort ne peut eſtre participant du bien que reçoit le corps par la nourriture.

6. Par le peché l'homme eſt effacé du livre de Vie, & eſt mis au nombre des reprouvez; eſt privé des biens infinis & eternels, qui ſont la gloire & le Ciel, & eſt engagé à des peines infinies & eternelles, & cela pour un ſeul peché de penſée.

7. C'eſt que le peché eſt cauſe de tous les maux qui ſe rencontrent en ce monde ou en l'autre, de la guerre, la peſte, la famine, les maladies, pertes de biens, mort, enfin de la damnation.

Ce qui eſt bien remarquable, eſt qu'il ne faut qu'un ſeul peché pour nous engager à ces peines. Car Lucifer & tous ſes complices ſont damnez pour un ſeul peché de gloire.

La ſeconde choſe à remarquer, c'eſt que Dieu bien ſouvent punit dés ce monde les pechez. 1. Dieu n'a-t-il pas chaſſé Adam & toute ſa poſterité du Paradis terreſtre, & ne nous a-t-il pas aſſujettis à la mort à cauſe du peché? *Geneſ. 3.*

2. A cauſe de la luxure, n'a-t-il pas autrefois abiſmé tout le monde par les eaux du Deluge, & brûlé cinq Villes par le feu du Ciel? *Geneſ.6*

3. Il a tué la femme de Loth, & l'a changée en ſtatuë de ſel, pour avoir regardé en arriere contre ſon commandement. *Geneſ. 19.*

4. Pour un murmure, il a permis que d'Athan, Coré & Abiron, ſoiét abiſmez avec tous leurs biens. *Num.16.*

5. Il a commandé que le Vieillard qui avoit ramaſſé du bois le jour du Sabbath, & Achan qui avoit com-

mis le larcin fussent lapidez.

6. Il a frappé Oza d'une mort soudaine, pour avoir temerairement ozé toucher l'Arche. 2. *Reg.* 6.

7. Combien rigoureusement a-t-il puny David pour son adultere? Combien pour une petite vanité, lors qu'il nombra son peuple. 2. *Reg.* 12. 2. *Reg.* 24.

Pour ce qui est du nouveau Testament, n'a t-il pas frappé de mort soudaine Ananie & Saphira pour un mensonge? Et tous les jours encore Dieu n'en punit-il pas, les uns en leurs biens par de grandes pertes, comme usuriers, larrons? &c. d'autres en leurs corps par des maladies vilaines & honteuses? d'autres en leur honneur? Glorieux, vous serez humiliez & abaissez; d'autres en leur vie; ceux qui tuent, qui se vangent, &c. *Act.* 5.

FRUITS ET PROFITS.

Pour les profits que nous remporterons de ce discours, nous vous donnerons les moyens d'éviter le peché.

Le premier moyen, est de bien pe-

ſer ce que l'Ecriture nous en dit:
Eccli. 21. *Fili peccaſti non adjicias iterum.* Mon fils, priez que les fautes paſſées vous ſoient pardonnées. Fuyez le peché comme un ſerpent. Ses dents ſont comme des dents de Lion, qui tuent les ames des hommes. Tous pechés ſont comme des épées tranchantes des deux coſtez. Auſſi eſt-il vray que les Saints nous ont donné l'exemple de le fuir. Saint Edmond diſoit qu'il ſe fut plûtoſt jetté dans une fournaiſe ardante, que de commettre volontairement un peché.

Un nombre infini de Martyrs, ont mieux aimé perdre leurs biens, & endurer les priſons, les foüets, les banniſſemens, voire meſme la mort, que commettre un peché.

La Reyne Blanche, diſoit ſouvent à ſon fils ſaint Loüis: Mon fils, j'aimerois mieux vous avoir baiſé mort, que de vous avoir veu commettre un peché mortel.

D'autres ont dit, qu'ils aimeroient mieux dormir avec les Serpens, les Lions & les Dragons, que de de-

meurer une seule nuit en peché mortel.

Saint Chrysostome écrit à un homme qui estoit possedé du Diable, qu'il valloit mieux estre possedé du Demon, que d'estre en peché mortel.

En second lieu, il faut considerer que c'est crucifier derechef le Fils de Dieu, ainsi qu'il fut autrefois montré à sainte Brigite, & que l'Apostre nous l'a dit.

Les moyens plus en particulier, sont, 1. De se persuader qu'il n'est pas impossible de s'en empescher; mais au contraire qu'il est tres-facile avec la grace de Dieu.

2. Faire un ferme propos soir & matin de n'en pas commettre à son escient.

3. Il en faut éviter soigneusement les occasions, &c.

4. Se mettre Dieu devant les yeux, ou les quatre Fins dernieres, quand on se trouve en danger de le commettre & de le faire.

Enfin, resister dés le commence-

ment aux premieres attaques qui nous en arrivent, comme l'on empeſche qu'une étincelle qui tombe ſur la paille ne faſſe un ambraſemét plus grand. Et pour cela, il eſt à propos de ſe preſenter à JESUS-CHRIST crucifié, & dire avec un grand Saint, lors que la tentation vous prend & vous chatoüille : *Deus meus pendet in patibulo, & ego voluptati operam dabo.* Quoy ! je verray mon Dieu pendu à un gibet, & je chercheray la volupté, je n'en feray rien ?

L'acte de contrition eſt auſſi un ſouverain remede, auſſi-toſt qu'on s'apperçoit d'eſtre tombé dans le peché. Voila, N. les principaux moyens & remedes pour ne point tomber dans le peché, ou pour s'en relever auſſi-toſt qu'on y ſera tombé ; taſchez de vous en ſervir.

Amen.

INTERROGATIONS.

D. *Qu'eſt-ce que le peché ?*

R. C'eſt une choſe faite, dite, ou penſée contre la Loy formelle de Dieu, ſuivant la définition

qu'en donne S. Thomas.

D. *Combien y a-t-il de sortes de pechez?*

R. On le divise en deux sortes, en originel & actuel.

D. *Qu'est-ce que le peché originel?*

R. C'est celuy que nous contractons tous de nostre origine tirée d'Adam.

D. *Qu'est-ce que le poché actuel?*

R. C'est celuy que nous commettons par nostre propre volonté, & par operation.

D. *Combien y a-t-il de sortes de peché actuel?*

R. Deux; le mortel & le veniel.

D. *Qu'est-ce que le peché veniel?*

R. On l'appelle veniel, parce qu'on en obtient facilement pardon, à cause de nostre foiblesse, qui est toûjours penchée vers le mal.

D. *Qu'est-ce que le mortel?*

R. C'est celuy qui tuë l'Ame, qui nous rend ennemis de Dieu, nous prive de sa grace, & qui est la cause de tous nos maux.

D. *Quels maux cause particuliere-*

ment le peché mortel ?

R. Il cauſe le plus ſouvent les maladies, les pertes de biens, les peſtes, les guerres, la famine, & tous les autres fleaux que nous voyons arriver tous les jours.

D. *Quel remede peut-on apporter à tous ces maux ?*

R. C'eſt de s'en faire quitte au plûtoſt par une bonne Confeſſion, & en faire une ſolide penitence.

EXEMPLES.

Si des maux en general que cauſe le peché nous deſcendons aux particuliers, nous trouverons encore quantité d'exemples de ceux qui ont receu la punition de leurs pechez dés cette vie, meſme des perſonnes de la plus grande qualité: Nous trouverons

1. Un Popyel, Roy de Pologne mangé des rats, en punition d'un crime énorme qu'il avoit commis en la perſonne d'un ſien oncle, le faiſant empoiſonner, parce que luy ayant eſté donné pour Gouverneur

par ſon pere pendant ſa jeuneſſe, il luy empeſchoit ſa débauche. *Pet. Boiſſeau in Hiſt. Polon. an.* 346.

2. Nous trouverons un Empereur nommé Arnould, qui fut mangé des poux en punition des maux qu'il avoit fait ſouffrir en Italie, en permettant que ſes ſoldats outrageaſſent les Preſtres, violaſſent les Vierges, & fiſſent mille autres cruautez, ſans les en punir.

3. Nous avons un pareil exemple en l'ancien Teſtament, en la perſonne d'Antiochus Roy d'Aſie. Nous n'aurions jamais fait, ſi nous voulions rapporter tous les exemples des particuliers qui ont eſté punis en cette vie.

REFLEXION.

Que ſi, N. Dieu ne nous fait pas toûjours reſſentir ſes vengeances, & ne nous punit pas de nos fautes en cette vie; c'eſt qu'il reſerve ſes ſupplices pour d'autres, qui ſeront beaucoup plus inſupportables. Partant tâchons de l'appaiſer par une vraye & ſincere penitence

dés ce monde, & n'attendons pas à l'extremité, lors que nous n'en pourrons plus. Penſez-y, Chrétiens, & vous convertiſſez.

CONTINUATION de l'explication du 10. Art. du Symbole.

Remissionem peccatorum.

PRELUDE.

NOus vous avons fait voir dans nostre dernier Entretien ce que c'estoit que le peché, & les maux que nous cause le peché; mais comme nous n'avons dit que fort peu de choses du peché originel, de la cheute de nos premiers parens, & de la punition que Dieu en a prise; nous avons dessein de vous en entretenir encore aujourd'huy; d'autant plus volontiers, que cela servira 1. à vous faire connoistre la grandeur de Dieu, que nous offen-

ſons ſi facilement. 2. A vous faire craindre de l'offenſer, en voyant la punition qu'il a tirée du peché de nos premiers parens, dont nous portons encore la peine, Et en troiſiéme lieu, la bonté de Dieu à nôtre égard, par les biens qu'il avoit deſſein de nous faire, ſi nous ne l'euſſions point offenſé. Pour cela nous diviſons cet Entretien en trois Points.

Partition.

Dans le 1. Point nous vous parlerons de la Juſtice originelle, & en quoy elle conſiſtoit. Dans le 2. quel eſtoit le peché de nos premiers Parens. Dans le 3. la punition que Dieu en a priſe; & enſuite nous en tirerons les fruits & profits.

I. Point.

Pour ſçavoir en quoy conſiſtoit la Juſtice originelle, il ne faut que vous dire, que l'eſtat dans lequel Adam fut creé, eſt appellé eſtat d'innocence, eſtat de Juſtice origi-

nelle, estat de beatitude, selon que l'homme en est capable en cette vie. Biēnheureux estat, où toutes les creatures eussent contribué à nous bien faire. Cette Iustice sembloit consister en cette rectitude dont parle l'Ecclesiastique : *Deus fecit hominem rectum* ; c'est à dire, il fit par sa grace que sa raison luy estoit sujette ; la passion à la raison, le corps à l'ame, l'appetit inferieur au Superieur. Je dis, par sa grace, parce que cela n'est point naturel à l'homme. *Eccli. 7.*

Pour mieux entendre cet estat, il faut sçavoir ce que les Peres & les Theologiens nous apprennent touchant les puissances de l'homme en cet estat. 1. Pour son entendement, ils disent qu'il estoit doüé de la science de toutes les choses naturelles ; ainsi le dit S. Thomas. Ce qui se prouve par le 17. chap. de l'Eccles. où il est dit de nos premiers Parens, que *Deus disciplina intellectus replevit illos : creavit illis scientiam spiritus, & sensu imple-* *Eccli. 17. v. 5. & 6.*

vir cor illorum. 2. Par ce qui arriva au 2. ch. de la Geneſe, où il eſt dit: *Formavit igitur Dominus Deus hominem de limo terræ, &c.* Que Dieu tira l'homme du limon de la terre, & qu'il fit paſſer enſuite tous les animaux terreſtres pardevant luy, afin de leur impoſer à chacun leur nom; ce qu'il fit par la ſcience des choſes naturelles que Dieu luy avoit donnée, qui eſtoit infuſe en luy, & que Dieu luy ayant donné la domination de tout l'Univers, il luy avoit donné la ſageſſe pour bien gouverner un ſi grand domaine.

Geneſ. 2. v. 7. & ſeq.

2. Il eſtoit doüé de la connoiſſance de Dieu, bien plus haute & parfaite que celle que nos entendemens en ont maintenant, qui ſont obſcurcis. 1. Par nos corps qui ſont bien plus groſſiers, que celuy que Dieu avoit formé à Adam. *Corpus enim quod corrumpitur aggravat animam.* 2. Par la revolte des paſſions immortifiées. 3. Par les attraits & les allechemens des creatures dont nos ennemis ſe ſervent:

Sap. 9. 15.

ce qui ne se trouvoit pas en Adam auparavant le peché.

3. Il estoit doüé de la connoissance de quelques Mysteres surnaturels, à luy convenables selon son estat; comme de celuy de la sainte Trinité, &c. Quelques Auteurs tiennent mesme qu'il avoit quelque connoissance des bons & mauvais Anges.

Pour ce qui est de la volonté en cet estat, & des autres facultez de son ame, il est certain, 1. qu'il a esté creé en grace; ce qui se collige de ces paroles: *Fecit hominem rectum.* *Eccli.* 7. Par cette rectitude est marquée la grace. 2. Il est encore certain que le premier homme fut doüé de toutes les vertus convenables à son estat; de tous les Dons du S. Esprit, qui accompagnent toûjours l'infusion de la grace, ainsi que nous l'apprend S. Jean Damascene, & plusieurs autres.

Il est certain qu'outre ces graces, le premier homme receut de Dieu le don excellent, par lequel son ap-

petit ſenſitif, tant le concupiſcible, que l'iraſcible eſtoit parfaitement ſoûmis à la partie ſuperieure de l'Ame, & à la raiſon, ſans qu'aucun de ces mouvemens euſt prévenu ſon commandement. Saint Auguſtin nous aſſure auſſi que tous les mouvemens de la ſenſualité euſſent eſté ſoûmis aux commandemens d'une tranquille charité. Ainſi on n'euſt aimé que ce qui eſt aimable.

4. Il euſt eu un empire ſur tous les animaux bien plus grand que nous n'avons pas maintenant, quoy qu'il ſoit grand, puis qu'on tuë les animaux, on les mange, on en tire ſon plaiſir, &c. car ils ne luy eſtoient pas ſeulement inferieurs & ſoûmis en partie, mais pleinement. Et pour cela ils luy furent preſentez de Dieu meſme dans le Paradis, afin qu'il receuſt d'eux l'hommage, & qu'il leur donnaſt leurs noms. Enfin, ces paroles de la Geneſe : *Tulit ergo Dominus Deus hominem, & poſuit eum in Paradiſo voluptatis*, où il eſt

Geneſ. 2 15

dit, que Dieu conduisit l'homme dans un Paradis de volupté, nous marquent le bonheur de cet estat, où nul mal ne se rencontroit; mais au contraire, tout plaisir pour le corps & pour l'ame. Voilà, N. en quoy consistoit la Justice originelle de nos premiers parens; voyons maintenant les causes de leur desastre, & quel a esté leur peché.

II. Point.

Pour bien reconnoistre ce peché, il faut supposer premierement ce que l'Ecriture nous enseigne, qu'ayant esté trouvé bon par la Divine Sagesse, d'apprendre à l'Homme nouvellement creé, qu'il luy devoit estre soûmis, & le reconnoître pour son Souverain; Dieu luy avoit fait commandement que dans l'usage de tous les fruits du Paradis, dont il luy avoit donné pleine liberté de manger, il s'abstint de manger d'un seul qu'elle luy nomma: *Præcepit ei dicens, ex omni ligno Paradisi comede, de ligno autem* *Genes. 2. v. 16. & seq.*

Geneſ. 3. *ſcientiæ boni & mali ne comedas, &c.*

« Ecoutez, Adam, dit Dieu à noſtre premier Pere, en le mettant en poſſeſſion du Paradis terreſtre; vous voyez tous ces beaux Vergers, & tous ces arbres chargez d'excellens fruits; je vous rend maiſtre de tout cela, & vous donne une puiſſance abſoluë ſur tout l'Univers; je me reſerve ſeulement cet Arbre de ſcience du bien & du mal que vous voyez, & vous défend d'en manger ſur peine de la vie. Voila le commandement que Dieu fit à Adam, lequel eſtoit fort convenable, remarque ſaint Jean Chryſoſtome, pour l'épreuve de ſon obeïſſance: Car il n'eſtoit queſtion que de ſe garder d'un mal, & de faire un bien; ce que la nature & la droite raiſon enſeigne aſſez d'éviter, & de faire de ſoy-meſme.

2. Il faut ſuppoſer, ce qui eſt tres-veritable, que nos premiers Parens furent tentez par le Diable, Dieu le permettant ainſi, & cela par une tentation réelle, veritable,

& exterieure ; & non pas par une tentation myſtique, par une Eve figurée, comme quelques-uns l'ont voulu avancer ; car le Chapitre 3. de la Geneſe y eſt tout formel, où il eſt dit, que le Diable s'eſtant ſervy du corps d'un Serpent ; & voyant noſtre premiere Mere regarder ce fruit de l'Arbre défendu avec curioſité, luy tint ce langage : Pourquoy ne mangez-vous pas de tous les fruits de ce Jardin ? Nous mangeons, dit-elle, de tous les fruits qui ſont en ce Paradis, il n'y a que ce ſeul Arbre planté au milieu de ce Verger que Dieu nous a défendu de manger, & meſme de toucher, de peur que nous ne mourions. Le Demon voyant une ſi belle occaſion de la faire tomber en ſes lacs, ne manque pas de s'en ſervir, & luy replique : Pauvre femme, l'on vous en fait bien accroire ; non, non, vous n'en mourez pas, au contraire, dés le moment que vous en aurez mangé, vos yeux ſeront ouverts ; & vous connoiſtrez le bien & le *Geneſ. 3.*

mal, & ſerez comme des Dieux; & c'eſt pour cela que voſtre Dieu vous a défendu d'en manger, de peur que vous ne fuſſiez auſſi puiſſans que luy. Noſtre malheureuſe Mere, qui ne voyoit pas le venin qui eſtoit caché ſous ces paroles emmiellées, prend ce fruit, en tâte; & voyant qu'elle n'en eſtoit pas morte, porte le reſte de ce fruit à goûter à ſon mary, qui par ſa perſuaſion ſe laiſſa auſſi aller; & par là perdit par ſa deſobeïſſance luy & toute ſa poſterité, dont nous ne reſſentons encore que trop tous les jours les triſtes effets.

Les Docteurs aſſeurent, que nos premiers Parens conſentant à la tentation du Diable, & mangeant du fruit défendu, commirent pluſieurs pechez. Entr'autres S. Tho-
Geneſ. 3. mas dit, qu'Eve pecha en cinq manieres. 1. Par la ſuperbe, & par le deſir déreglé, voulant eſtre autant que Dieu. *Eritis ſicut Dij.* 2. Par la curioſité, deſirant de ſçavoir plus que Dieu ne vouloit qu'elle ſçeuſt:

Scientes

Scientes bonum & malum. 3. Par la gourmandiſe, ayant eſté attirée par la ſuavité du fruit: *Vidit igitur mulier quod bonum eſſet lignum ad veſcendum & pulchrum oculis aſpectuque delectabile & tulit de fructu illius & comedit.* 4. Par l'infidelité croyant aux paroles du Demon, plûtoſt qu'à celles de Dieu, quoy qu'elles fuſſent contraires: *Nequaquam morte moriemini. &c.* 5. Par deſobeïſſance, tranſgreſſant le Commandement de Dieu.

Ibid. *Verſ. 6.* *Ibid.*

A ces pechez on peut ajoûter celuy de ſcandale, ayant eſté une pierre de ſcandale à ſon mary, & à tout le Genre humain en ſa perſonne, *deditque viro ſuo qui comedit.* Tous leſquels pechez ſe ſont auſſi trouvez en Adam. Et en outre celuy d'une deſordonnée affection envers ſa femme, choiſiſſant, comme dit S. Auguſtin, plûtoſt de déplaire à Dieu que de la contriſter. S. Thomas remarque, que le premier & principal peché, eſt celuy de ſuperbe; ce qui ſe prouve, 1. Par la ſainte

Ibid.

Eccli. 10. Ecriture, *Initium omnis peccati superbia.* 2. Par les saints Peres, *Duas ad intelligendum se creaturas fecerat Deus, Angelicam, & humanam, scilicet; utramque vero superbia percutit,* dit S. Gregoire. 3. Par la raison. Dans l'état d'innocence, dit S. Thomas, à raison de la parfaite soûmission de la partie inferieure, le peché n'a pas peu commencer par elle, mais bien par la superieure, qui se déregle par appetit desordonné d'excellence, en quoy consiste la superbe, qui outrepasse les mesures & les limites ordonnées de Dieu, pour estre, sçavoir & agir. Que si vous me demandez en quoy consistoit cette superbe, je vous diray, que c'estoit en un desir desordonné de ressembler à Dieu. 1. En la connoissance de ce qui leur estoit bien ou mal, & ce par la force de leur propre nature; ou de ce qui leur pouvoit arriver de bien ou de mal. 2. En la puissance d'operer par leur propre vertu à l'acquisitiõ de leur beatitude. Et en un mot, en l'indépendance, tant à

l'égard de connoistre que d'operer. Voila le malheureux peché de nos premiers Parens, qui fut incontinent suivy de sa peine. C'est ce que nous allons voir en nostre

III. POINT.

Pour bien connoître les punitions que Dieu prit d'Adam, au mesme instant qu'il eut peché, il faut bien sçavoir que le peché originel consiste essentiellement en la privation de la saintеté de la grace, qui avoit été donnée à l'homme par la justice originelle. Car cela étant bien consideré, on reconnoîtra que la punition du peché originel est la privation de toutes les deux choses qui accompagnoiét cette justice originelle; de laquelle privation s'ensuivit l'affoiblissement de la nature humaine & sa corruption, ainsi que nous l'apprend le second Concile d'Orenge: *Cor. 1.* Cette nudité fut incontinent reconnuë & ressentie par Adam & sa femme, *& aperti sunt oculi ambo rum cumque cognovissent se esse nu- Genes.*

dos, &c. Et voilà la premiere punition du peché originel, qui aneantit en luy l'eſtat de la grace. *Adam ubi es?*

La ſeconde nous eſt remarquée par S. Thomas, qui dit que l'homme par le peché originel fut dépoüillé des graces gratuites, & bleſſé de grandes playes dans toutes ſes puiſſances: Et entre ces playes, il y en remarque quatre principales; la premiere en ſon entendement, ſçavoir l'ignorance; la ſeconde en ſa volonté, ſçavoir la malice; la troiſiéme en l'appetit irraſcible, ſçavoir la foibleſſe & l'infirmité; la quatriéme dans le concupiſcible, à ſçavoir la convoitiſe déreglée, que l'on appelle communément foyer du peché, qui déregle tous les ſens, les portant avec avidité vers tous leurs objets.

La troiſiéme punition, fut d'eſtre chaſſez honteuſement du Paradis terreſtre, & condamnez à un nombre innombrable de maux, & enfin à la mort. Eve fut condamnée à vi-

vre avec des angoiſſes, de frequentes groſſeſſes, & de tres-douloureux accouchemens : *Multiplicabo aerumnas tuas & conceptus tuos : in dolore paries filios ;* & à des obeyſſances tres-fâcheuſes, à toutes les mauvaiſes humeurs d'un mary : *Sub viri poteſtate eris, & ipſe dominabitur tui. Adæ vero dixit, &c.* Mais il dit à Adam ; parce que tu as obey à la voix de ta femme, & que tu as mangé du fruit de l'Arbre que je t'avois défendu de toucher, la terre ſera maudite en ton œuvre, tu mangeras de ce qu'elle te produira par la force de ton travail & la ſueur de ton front, tous les jours de ta vie, juſqu'à ce que tu retourne en la terre d'où tu as eſté tiré : Car tu eſt de poudre, & tu retourneras en poudre. Puis enſuite Dieu leur fit des veſtemens de peaux, & les en veſtit. Et ce qui leur fut de plus ſenſible, ce ſont les paroles de raillerie, dont Dieu ſe ſervit en les chaſſant du Paradis : *Ecce Adam quaſi unus ex nobis factus eſt ; ſciens bonum &*

Geneſ 3. v. 16.

Verſ. 17.

Verſ. 22.

malum, *&c.* Voila Adam qui eſt maintenant fait ſemblable à nous, ſçachant le bien & le mal : mais de peur que ſa hardieſſe ne paſſe encore plus avant, & qu'il ne mette auſſi la main ſur l'Arbre de Vie & en mange, & qu'il vive eternellement, il faut le mettre dehors. Et ainſi il les chaſſa hors du Paradis de delices, pour labourer la terre d'où il étoit tiré, & mit un Cherubin à la porte avec une épeé flamboyante pour le garder. Juſques icy, N. ce ſont les propres termes de la ſainte Ecriture.

Voilà donc la punition de nos premiers Parens, qui nous fait voir quelle averſion & quelle haine Dieu porte au peché ; puiſqu'il l'a fait étendre encore ſur tous les hommes qui ne l'ont point commis en leur propre perſonne, & qui neanmoins viennent au monde miſerables pour le corps & pour l'ame. Pour le corps, étans ſujets à la faim, à la ſoif, au chaud, au froid, à la laſſitude, aux maladies qui ſont innom-

brables, & enfin à la mort. Pour l'ame, encore plus miserable, naissans enfans de colere, ennemis de Dieu, esclave du Diable, indigne du Paradis, tres-foibles au bien, portez furieusement au mal, tres-ignorans, & accablez de mille autres maux. Secondement, en la perte des enfans qui ne sont point baptisez, dont tous les jours il meurt un tres-grand nombre parmy les Chrétiens, parmy les Turcs, parmy les Juifs & les Payens, & qui par consequent sont privez de la vision de Dieu, c'est à dire de leur beatitude; & ainsi sont formellement damnez & malheureux, & le seront l'espace de toute l'éternité. Dieu haïssant & punissant en eux, pendant cette durée, qui n'aura point de fin, le peché d'Adam, & leur peché originel. Mais, me direz-vous, ces pauvres enfans en peuvent-ils mais? Ils ne l'ont pas fait; non: mais ils se sont trouvez coupables à cause qu'ils sont descendus d'un tel pere; & c'est une verité de

foy, que tous les enfans qui meurent sans Baptesme sont damnez, & n'entreront jamais dans le Ciel : *Joan. 3. 5.* *Nisi quis renatus fuerit ex aqua & Spiritu sancto, non potest intrare in Regnum Dei.* Or ces enfans ne sont point ainsi renez, &c. Concluons cet entretien, N. mais par une reflexion serieuse, qui sera les fruits & profits que nous en remporterons.

FRUITS ET PROFITS.

1. Faisons reflexion sur la justice de Dieu, qui éclatte admirablement en ces punitions, y ayant toutes ces dimensions, dont parle saint Paul aux Ephesiens : *Ephes. 3.* *Latitudo, longitudo, sublimitas & profundum.* O quelle hauteur de cette divine Justice ! Combien surpasse-t-elle nos petits esprits & raisonnemens, qui punit ainsi une intemperance, le manger d'une pomme défenduë, ny ayant que sa seule défense qui rendit la chose mauvaise : *Mirabilis facta est Iustitia tua ex me, &c. O altitudo Iustitiæ, &c.* Quelle pro-

fondeur ! puniſſant ſi intimement ; pouvant dire à proportion, ces paroles de l'Apoſtre : *Vivus eſt ſermo Dei & efficax, & penetrabilior omni gladio ancipiti, &c.* Quelle largeur ! cette punition s'étendant ſur tout l'interieur & l'exterieur de l'homme-Adam, & toute ſa poſterité. Quelle longueur enfin, puis que depuis qu'elle a commencé, elle n'a point ceſſé, & ne ceſſera qu'aprés le dernier de ſes enfans. Admirons, adorons & apprehendons vivement une telle Juſtice, ſi exacte, qu'elle punit tout ce qui a peché ; ſi prompte, puis qu'au même inſtant qu'on a peché elle punit : *In quacunque die.* Et ſi un Dieu Createur punit ainſi, que ne fera un Dieu Redempteur, &c. *Hebr.* 4. 12

La 2. reflexion doit ſe faire ſur nous-meſmes, pour y bien reconnoître cette punition. Ouy, cette privation de la Juſtice originelle ? Ces playes d'ignorance, de malice, de foibleſſe, de convoitiſe, & les autres. Car tres-certainement nous

les avons apportées du ventre de nos meres avec le peché originel :
Psal 50.7. *In peccatis concepit me mater mea :* avec la coulpe & la peine du peché. Et quoy que par la grace du saint Bapteſme nous ayons été gueris de la coulpe parfaitement, neanmoins les playes ont reſté, leſquelles nous avons de beaucoup augmentées, & envenimées par nos pechez actuels. Ouy, ſans doute, nous ſommes dans l'ignorance à l'égard de Dieu, de nous, & de toutes les choſes exterieures, dans la foibleſſe à entreprendre le bien, à ſupporter les choſes fâcheuſes aux ſens; dans la curioſité déreglée à l'égard de tout ce qui plaît à nos ſens. O! ſi nous reconnoiſſions & reſſentions bien cela, nous ſerions humbles & fervens à demander
Psal. 38.11. foulagement. *Amove à me plagas tuas, &c.*

La 3. reflexion ſe doit faire ſur le prochain, que nous devons conſiderer en cet état, comme ce pauvre homme trouvé ſur le chemin de

Jericho, avoir compassion de sa cheute & de ses playes; l'aider à se relever charitablement, le soulager en sa misere, soit par conseil, ou autrement; faisant ainsi, & nous aidant les uns les autres à porter nos infirmitez, nous meriterons le pardon de nos fautes, & aurons ensuite la gloire qui est préparée à nos ames, si elles ressuscitent à la grace, comme nos corps en joüiront aprés la resurrection de la chair, Et c'est de quoy nous vous entretiendrons, Dieu aidant, Dimanche prochain. Voyons maintenant si vos enfans ont retenu quelque chose de nostre Instruction.

INTERROGATIONS.

D. En quoy consistoit particulierement le peché de nos premiers Parens?

R. Dans la desobeïssance qu'ils apporterent à la défense que Dieu leur avoit faite, de ne point toucher au fruit de l'Arbre défendu.

D. Qui les porta à cette desobeyssance?

R. Ce fut le Diable, qui s'eſtant ſervi du corps d'un ſerpent, tenta nôtre premiere mere Eve, & la porta à goûter de ce fruit défendu; & elle en ayant mangé, en preſenta à ſon mary, qui pour luy complaire en goûta auſſi; & par là ils pecherent griévement tous deux, & ont eſté cauſe de tous les maux qui s'en ſont enſuivis.

D. *Qu'eſt-ce que nos premiers Parens ont perdu par cette deſobeyſſance?*

R. La Juſtice originelle, dans laquelle Dieu les avoit créez.

D. *En quoy conſiſtoit cette Juſtice originelle?*

R. Cette Juſtice originelle conſiſtoit en ce que les paſſions eſtoient ſoûmiſes à la raiſon, le corps à l'Ame, & l'appetit inferieur au ſuperieur.

D. *Qu'eſt-il arrivé de cette deſobeiſſance?*

R, La revolte des paſſions contre la raiſon, du corps contre l'ame; mais le plus fâcheux, c'eſt d'avoir

eſté chaſſez du Paradis terreſtre, & d'avoir eſté ſujet enſuite à tous les maux auſquels nous avons eſté condamnez.

D. *A quels maux avons-nous eſté condamnez ?*

R. A ſouffrir la faim, la ſoif, les douleurs & maladies, & à toutes les autres infirmitez que nous voyons ; mais particulierement à la mort, qui eſt le plus grand de tous les maux.

EXEMPLES.

En effet, N. toute la cauſe de nos malheurs provient de cette deſobeïſſance : Et ſi jamais nous ne pouvons aſpirer à cette juſtice originelle ; & ce ſeroit travailler en vain que d'y aſpirer, auſſi-bien que ce Religieux de Ciſteaux, dont il eſt parlé en la vie de ſainte Marie d'Oignies, qui ſe jetta preſque dans le deſeſpoir, par un zele immoderé de la premiere innocence de l'homme à laquelle il aſpiroit.

Il s'affligeoit beaucoup en ſa chair par des abſtinences, veilles, &

oraiſons ; mais en vain. Ne pouvant arriver à ſon pretendu deſſein, il retomba dans un dégouſt & une nonchalance : Il euſt bien voulu ne reſſentir aucun gouſt ny plaiſir à manger. Il s'efforçoit d'étouffer les premiers mouvemens de ſa ſenſualité, il s'efforçoit de s'exempter de tous pechez veniels ; mais c'eſtoit une manifeſte tromperie du Diable, qui le pouſſoit à une choſe impoſſible. A la fin il fut ſaiſi du deſeſpoir, croyant qu'en ce train de vie, & en cet eſtat de corruption il ne pouvoit faire ſon ſalut ; & en vint juſques-là, que s'imaginant que toutes les fautes legeres & venielles fuſſent mortelles, il ne vouloit pas même communier les jours ordonnez par la Regle.

L'ennemy du genre humain l'avoit traîné dans cette ruine, ſous apparence de bien, & le tenoit ſi ſerré, que pour infirme qu'il fuſt, il ne vouloit entendre au remede ; & ſe plaiſoit davantage à faire ſa propre volonté, que d'obeïr. Son

Abbé, qui estoit ami de la servante de Dieu sainte Marie d'Oignies, & de laquelle il avoit déja en sa propre personne experimenté la vertu, le fit presenter à cette Sainte. Chose étrange, N. comme cette sainte se fut mise en priere avec abondance de larmes, elle vit que ce Religieux, à chaque mot du *Confiteor* qu'il disoit en commençant sa Messe; jettoit quelques petites pierres noires; ce qui la fit juger que la tentation le quittoit: & en effet, aussi-tost qu'il eut achevé la Messe & communié, cette divine Medecine le rendit sain d'esprit & de corps, par les prieres de cette Sainte. *Luc. de Vitriaco en la vie de sainte Marie d'Oignies.*

REFLEXION.

Nous pouvons apprendre, N. de cette exemple, que nous ne pouvons pas pretendre de rentrer jamais dans ce premier état de la Justice originelle, qui étoit un état de perfection; mais nous devons tâcher à nous faire quittes &

exempter de tout peché mortel, & des veniels meſmes, autant que nous pourrons. Car ſe perſuader de ſe pouvoir faire quitte de toute imperfection, cela eſt impoſſible, puis que, ſelon l'Ecriture, le plus juſte tombe ſept fois le jour; c'eſt à dire, en des pechez legers & veniels; mais tenons-nous toûjours ſur nos gardes. C'eſt le moyen de nous préparer à la reſurrection, dont nous parlerons, Dieu aidant, Dimanche prochain.

Fin de la troiſiéme Partie.

TABLE

TABLE
DES EXPLICATIONS DES ARTICLES DU SYMBOLE

Contenus en ce volume.

CAtechiſme de la Doctrine Chrétienne ſur le Symbole des Apôtres. 1

Explication du premier Article du Symbole : *Credo in Deum Patrem omnipotentem, Creatorem cœli & terræ.* 27

Second Entretien du I. Article. *De la Creation de l'homme.* 51

Explication du II. Article. *Et in Ieſum Chriſtum Filium ejus unicum Dominum noſtrum.* 69

Explication du III. Article. *Qui conceptus eſt de Spiritu Sancto, natus ex Maria Virgine.* 88

Continuation du III. Article. 110

Continuation de l'Explication du III. Article. 130
Explication du IV. Article. *Passus sub Pontio Pilato, crucifixus, mortuus, & sepultus.* 149
Continuation du IV, Article du Symbole. 171
Continuation du IV. Article du Symbole. 192
Explication du V. Article du Symbole. *Descendit ad Inferos.* 209
Continuation du V. Article du Symbole. *Tertia die resurrexit à mortuis.* 229
Explication du VI. Article du Symbole. *Ascendit ad cœlos, sedet ad dexteram Dei Patris.* 255
Explication du VII. Article du Symbole. *Inde venturus est judicare vivos & mortuos.* 281
Continuation de l'explication du VII. Article du Symbole. 305
Continuation de l'explication du VII. Article du Symbole. 321
Continuation de l'explication du VII. Article du Symbole. 346
Explication du VIII. Article du

Symbole. *Credo in Spiritum sanctum.* 363
Explication du IX. Article du Symbole. *Credo Ecclesiam Catholicam.* 384
Continuation de l'explication du IX. Article du Symbole. 408
Explication du X. Article du Symbole. *Remissionem peccatorum.* 430
Continuation de l'explication du X. Article du Symbole. 453
Continuation de l'explication du X. Article du Symbole. 471